

Biblioteka  
Główna  
UMK Toruń

1102400

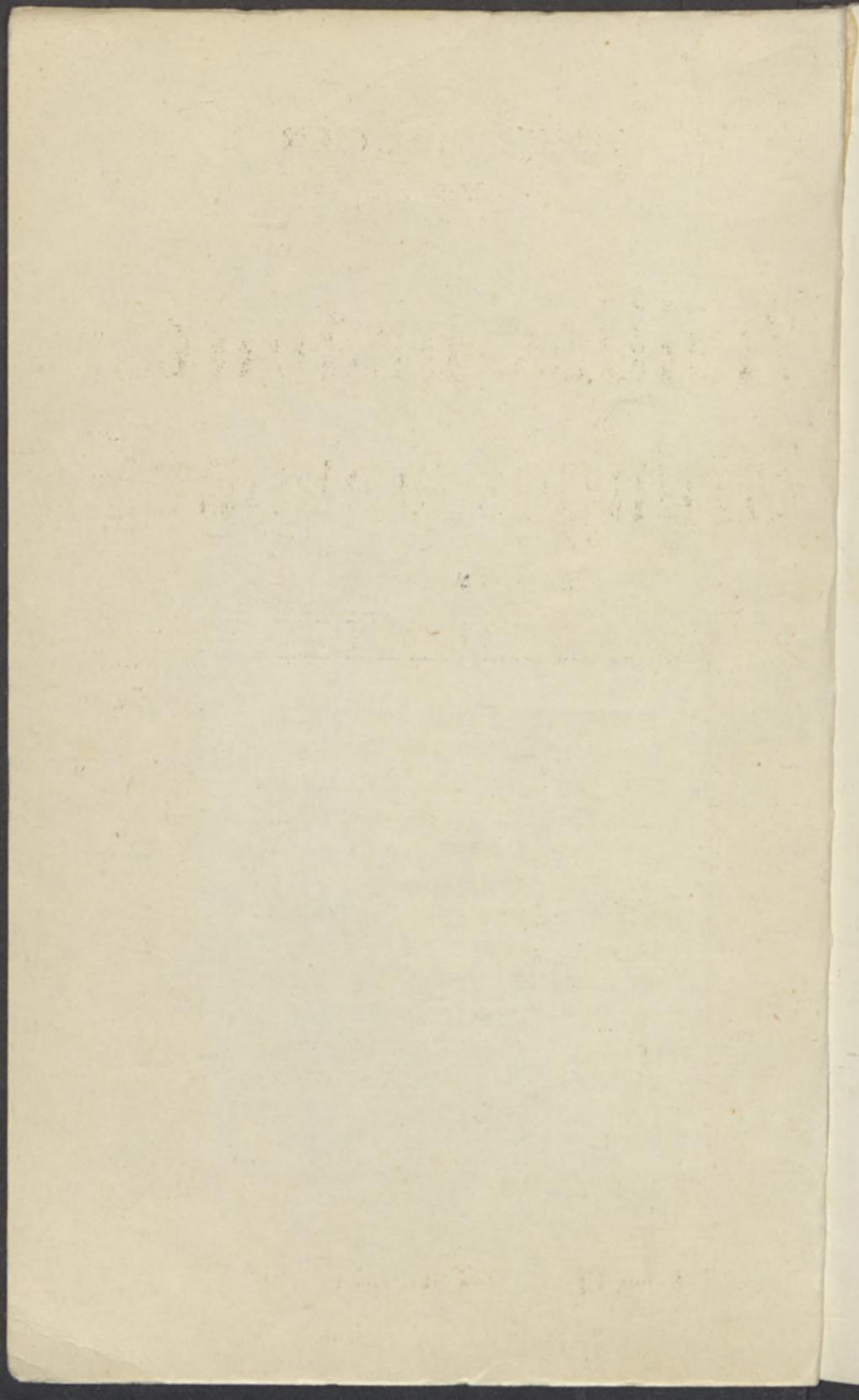
[EJ]  
IER

# Vieilles histoires Etranges énigmes

DEUXIÈME SÉRIE

L'EMPOISONNEMENT D'HENRIETTE  
D'ANGLETERRE. — UN AUTEUR DE  
SEPT ANS. — UNE RÉCEPTION  
ACADEMIQUE. — UNE IMPOSITION  
DE BONNET CARDINALICE. — LE  
VISIONNAIRE DE SALON. — LA  
RELIGIEUSE NOIRE. — UNE AMBAS-  
SADE DU MAROC EN FRANCE. —  
UN AMANT DE MADAME DES  
URSINS. — L'ENLÈVEMENT DE M. LE  
PREMIER. — LE MARIAGE DU PRINCE  
DE LÉON. — UN SAINT-SIMON  
ITALIEN.

LIBRAIRIE ARTHÈME FAYARD



Vieilles histoires  
Stranges énigmes

DEUXIÈME SÉRIE

## DU MEME AUTEUR

---

### ENIGMES DU TEMPS PASSÉ (1<sup>re</sup> série).

(La Mort de Maurice de Saxe. — La Moresse de Moret. — La Piété filiale de Mlle de Sombreuil. — L'Acte de décès de « Louis XVII ». — Vers la tombe d'Elvire.)

*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques.* (Prix Paul-Michel Perret, 1946). 1 vol. épuisé (Julliard).

### ENIGMES DU TEMPS PASSÉ (2<sup>e</sup> série).

(Les Chénier, frères ennemis. — Le suicide de Robespierre. — Commediante! Tragediante! — La Survivance du duc de Praslin. — L'Evasion de Bazaine.)  
*Ouvrage couronné par l'Académie française* (Prix Thérouanne, 1948). 1 vol. (Julliard).

### LA DOUBLE MORT DE LOUIS XVII.

*Ouvrage couronné par l'Académie française* (Prix Thérouanne, 1951). 1 vol. (Flammarion).

NOUVELLES RÉVÉLATIONS SUR LOUIS XVII. 1 vol. (Arthème Fayard).

LE GRAND AMOUR DE JOSÉPHINE. 1 vol. (Corrêa).

LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE DU COLLIER. 1 vol. (Arthème Fayard).

*A Paraître :*

LE MARIAGE SECRET DE LOUIS XIV.

866553

1-1

LOUIS HASTIER

*Francesco Mazowiscki  
Poznań*

# Vieilles histoires Etranges énigmes

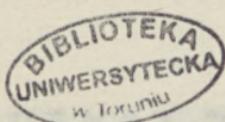
## DEUXIÈME SÉRIE

LE GRAND ROI ÉTAIT-IL GRAND ? — L'EMPOISONNEMENT D'HENRIETTE D'ANGLETERRE. — UN AUTEUR DE SEPT ANS. — UNE RÉCEPTION ACADEMIQUE EN 1694. — UNE IMPOSITION DE BONNET CARDINALICE. — LE VISIONNAIRE DE SALON. — LA RELIGIEUSE NOIRE. — UNE AMBASSADE DU MAROC EN FRANCE. — UN AMANT DE Mme DES URSINS. — L'ENLÈVEMENT DE MONSIEUR LE PREMIER. — LE MARIAGE DU PRINCE DE LÉON. — UN SAINT-SIMON ITALIEN. — VOL ET VOLEURS À LA COUR. — LES LOTERIES PENDANT LE GRAND SIÈCLE. — LES EMPIRIQUES AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

LIBRAIRIE ARTHÈME FAYARD

18 RUE DU SAINT-GOTHARD PARIS XIV

*Il a été tiré de cet ouvrage :*  
cinquante exemplaires sur papier Alfa Marais  
numérotés de 1 à 50  
quinze exemplaires hors commerce sur papier Alfa Marais  
numérotés H. C. 1 à H. C. 15



④ Librairie Arthème Fayard, 1957

Dz 35/11

## AVANT-PROPOS

*L'Histoire ne s'invente pas plus qu'elle ne se conte, puisque conter suppose que l'on parle de choses qui, souvent, n'ont jamais existé.*

*Ainsi, conter est à peu près synonyme de romancer.*

*Or, romancer un fait historique pour le présenter sous une forme attrayante conduit immuablement à prêter aux personnages mis en scène des propos fantaisistes et des actes imaginaires. De la sorte, un auteur fausse l'Histoire, n'en déplaise à Vigny qui, le premier, introduisit en France, en l'aggravant, le genre préconisé par Walter Scott.*

*Non sans raison, cette méthode répugne à beaucoup d'historiens et de lecteurs. Dans la préface du bel ouvrage que M. le duc de La Force vient de consacrer à Louis XIV et sa Cour<sup>1</sup>, l'éminent académicien a rappelé que Jacques Bainville n'avait retenu du règne du Grand Roi que « ce qui appartient à la haute politique », laissant de côté tout ce qui était du domaine de la littérature et de l'anecdote.*

*Au contraire, nombre d'historiens n'ont pu résister à la tentation de consigner dans leurs œuvres certaines anecdotes se rapportant aux*

1. Duc de La Force, *Louis XIV et sa Cour*, Paris, Fayard, 1956, p. 7.

personnages dont ils exposaient les actions ou aux événements qu'ils étudiaient. L'un d'eux, et non des moindres, Voltaire a consacré quatre chapitres entiers de son Siècle de Louis XIV pour relater les « particularités et anecdotes » de ce temps.

Nous nous plaisons à le reconnaître, les anecdotes illustrent en quelque sorte les récits, parfois pompeux, des historiens et leur lecture procure souvent un délassement agréable, si agréable même qu'un bon esprit comme Mérimée n'a pas craint d'écrire : « Je n'aime dans l'Histoire que les anecdotes et, parmi elles, je préfère celles où j'imagine trouver une peinture vraie des mœurs et des caractères à une époque donnée. Ce goût n'est pas très noble; mais, je l'avoue à ma honte, je donnerais volontiers Thucydide pour des mémoires authentiques d'Aspasie ou d'un esclave de Périclès, car les mémoires, qui sont des causeries familières d'un auteur avec son lecteur, fournissent seuls ces portraits de l'homme qui m'amusent et qui m'intéressent. Ce n'est point dans Mézerai, mais dans Montluc, Brantôme, Tavannes, La Noue, etc. que l'on se fait une idée des Français du XVII<sup>e</sup> siècle... »

Pour souscrire — en partie du moins — aux originales remarques de Mérimée, il est nécessaire que l'on puisse accorder un entier crédit aux anecdotes rapportées.

Dans ce deuxième recueil de Vieilles histoires, étranges énigmes, nous avons tenté de découvrir le degré de véracité et de vraisemblance que présentent celles des anecdotes concernant le Grand Siècle que nous avons évoquées.

A cet effet, nous nous sommes reporté aux lettres de Madame, duchesse d'Orléans, et de

Mmes de Sévigné, de Maintenon, Dunoyer; aux gazettes de l'époque; aux documents conservés dans les dépôts publics et privés d'archives; aux écrits des mémorialistes : Dangeau, Sourches, Argenson, Luynes, le président Hénault... et surtout Saint-Simon, dont « l'œuvre aux vastes proportions est aux lettres de la France ce que le palais de Versailles est à son architecture », ainsi que l'a si heureusement remarqué M. le duc de Levis Mirepoix, de l'Académie française<sup>1</sup>.

Nos recherches ont été grandement facilitées par les commentaires dont MM. de Boislisle et Lecestre, avec leur remarquable érudition, ont enrichi les Mémoires de Saint-Simon, perle de la collection des Grands Ecrivains de la France.

lants succès de l'histoire, étant d'une taille supérieure à la moyenne.

C'est ainsi que les contemporains l'ont rapporté.

Le mine de Motheville dit que sa belle taille et sa bonne mine le faisaient appeler « le précheur » même que le Roi, lors de son mariage, déclara : « Je trouve Mme Mme Mme Mme Mme de Flacq ».

Deux jeunes Hollandais, venus en France en 1637, vinrent au Roi auz de dimidi avec « Cela devrait être connue une certaine chose, soit que sa taille est belle et bien formée ».

La confection de Brégé présente « un tel grandeur d'une taille de femme » qu'un certain Marquis de Médeyres, dont taille est très grande, aille d'Anvers, Amsterdam et tout l'ouest des Pays-Bas pour faire faire à Brégé une robe de Mousseline qui exprime la même idée, mais avec plus de modestie : « La taille est de mon avis une grande

1. Duc de Levis Mirepoix, *Le cœur secret de Saint-Simon*, Paris, édit. SEGEP, 1956, p. 19.



# I

## « LE GRAND ROI » ÉTAIT-IL GRAND ?

Il y a quelque temps, un quotidien a annoncé en un titre majuscule que Louis XIV, le « Grand Roi », était de courte taille.

Nouvelle sensationnelle certes, puisque, jusqu'à ce jour, il était communément admis que le monarque qui donna son nom à l'un des plus brillants siècles de l'Histoire, était d'une taille supérieure à la moyenne.

C'est ainsi que les contemporains l'ont représenté.

Mme de Motteville dit que sa belle taille et sa bonne mine le faisaient admirer; elle précise même que le Roi, lors de son mariage, dépassait en hauteur Mazarin et don Louis de Haro.

Deux jeunes Hollandais, venus en France en 1657, virent le Roi âgé de dix-neuf ans : « C'est, dirent-ils, un homme très grand pour son âge; sa taille est belle et bien fournie. »

La comtesse de Brégy précise : « Il est grand, d'une taille parfaite. » Un sieur Martinet pense de même : « Sa taille est des plus hautes. » Mlle d'Aumale, Bussy-Rabutin et Guy Patin écrivent : « Il est grand. » Mlle de Montpensier exprime la même idée, mais avec plus de recherche : « La taille de ce monarque est autant par-dessus celle des autres que sa naissance. »

A l'occasion de l'entrée triomphale de la Reine

à Paris, le 26 août 1660, La Fontaine a rimé ce plaisant quatrain :

*Croyez-vous que le monde ait eu beaucoup de rois  
Ou de taille aussi belle ou de mine aussi bonne?  
Ce n'est pas mon avis; et, lorsque je le vois,  
Je crois voir la grandeur elle-même en personne.*

Peu après, Molière écrivait dans *les Plaisirs de l'île enchantée* :

*Quelle taille, quel port a ce fier conquérant!  
Sa personne éblouit quiconque l'examine  
Et, quoique par son port il soit déjà si grand,  
Quelque chose de plus éclate dans sa mine.*

L'archevêque de Paris, Péréfixe, a établi un parallèle entre le petit-fils et son grand-père, dans *l'Histoire du roi Louis le Grand* :

« Dieu vous a donné un avantage que ce grand prince n'avait pas; c'est cette majestueuse prestance, cet air et ce port presque divins, cette taille et cette beauté dignes de l'empire de l'univers. »

Saint-Simon ne pouvait manquer de nous renseigner : « Au milieu de tous les autres hommes, sa taille, son port, les grâces, la beauté et la grand-mine qui succéda à la beauté, jusqu'au son de sa voix et à l'adresse, et la grâce naturelle et majestueuse de sa personne le faisaient distinguer, jusqu'à sa mort, comme le roi des abeilles... »

Dans un écrit anonyme de 1703 : *Caractères de la famille royale*, on lit : « Ce prince était de grande taille et belle, quoique, à présent, un peu courbée. »

Mentionnons enfin les dires de quelques étrangers notables qui ont séjourné en France du vivant de Louis XIV.

Tous ceux des ambassadeurs de la Sérénissime

République de Venise qui en ont fait le portrait physique — Nani, Grimani, Sagredo, Giustiani, Contarini — ont parlé de la haute ou remarquable stature du souverain. Erizzo a vanté la majesté de son aspect. Un prêtre bolonais, Locatelli, dit qu'il est de taille assez élevée. Un Napolitain s'exprime de même : « Il a la taille fort riche et fort avantageuse. » Aux yeux d'un diplomate brandebourgeois, Ezéchiel Spanheim, les avantages de la personne royale se peuvent tirer de sa taille, du port, de l'air, de la bonne mine, d'un dehors plein de grandeur et de majesté.

Bref, tous les témoignages de gens qui ont vu, de leurs yeux vu, Louis XIV, de 1654 à 1715, sont concordants.



Il est cependant une personne qui approchait le Roi presque chaque jour, la femme de Monsieur, la fameuse princesse Palatine, dont il est toujours intéressant de consulter la correspondance. Après avoir écrit, le 8 janvier 1716 : « Le Roi était grand; Monsieur était fort petit » et, le 23 décembre 1718 : « Le Roi était bien bâti; on trouverait difficilement son pareil », elle revient sur son appréciation. Une lettre du 21 mars 1719 nous apprend, en effet :

« On a reproché au Roi de ne pas être proportionné pour sa taille et d'être petit à cet égard, tandis que Monsieur était trop grand; on disait en plaisantant, à la Cour, que le Roi et son frère étaient mal partagés et que l'un avait ce que l'autre aurait dû avoir. »

Malgré la circonspection avec laquelle doivent être acceptés les renseignements dûs à la plume acerbe de cette princesse, il semble bien que, pour une fois, elle ait dit la vérité.

Il existe, en effet, au musée de l'Armée, une armure en fer poli, dite armure de Louis XIV.

Elle se compose d'un casque en forme de bourguignote, d'une cuirasse avec épaulières à lamelles, brassards, cubitières et braconnière, de gantelets, de cuissards, de genouillères, de jambières ou grèves et de solerets. C'est une armure complète, très artistiquement ornée.

Elle est authentifiée : sur le casque, par la devise : *Nec pluribus impar* et, sur la cuirasse, par des scènes représentant les opérations guerrières auxquelles Louis XIV a pris part : le siège et la reddition de Lille notamment.

Elle a été faite pour un militaire mesurant 1 mètre 68 de hauteur environ.

Si l'on tenait compte seulement de ce qu'ont écrit les contemporains au sujet de la haute taille du Roi, on pourrait croire qu'une telle armure était destinée à tout autre qu'au roi de France. Mais cet ouvrage, daté de 1668, fut bien exécuté pour Louis XIV, à qui la République de Venise l'offrit pour commémorer sa victorieuse campagne des Flandres contre les Espagnols.

Malgré son caractère artistique, ce n'était pas une pièce de musée, fabriquée à des mesures quelconques pour ne jamais servir : la cuirasse porte la trace de deux balles, qui en ont éprouvé la résistance, avant d'être décorée par Francesco Garbagna de Brescia, lequel a utilisé ingénierusement la marque de chaque projectile d'essai pour en faire le cœur d'une fleur gravée à chacun de ces endroits.

De plus, cette armure est du type de celles

que l'on mettait alors pour aller à la tranchée. En 1667, le Roi s'y était rendu effectivement devant Douai et devant Lille, « avec le pot en tête et la cuirasse sur le dos », comme l'a décrit Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*. Il était susceptible d'y retourner par la suite; aussi, ne peut-on concevoir qu'il lui aurait été donné une armure inutilisable par lui.



Dans ces conditions, comment expliquer que Louis XIV ait paru à ses contemporains d'une haute stature, d'une taille élevée?

On serait tenté de penser que la perruque ait causé cette illusion.

La perruque du Roi était à ce point volumineuse, que le nom de *Binette grand in-folio* lui avait été donné. C'était un monument de cheveux blonds frisés, encadrant le front, couvrant la nuque et descendant bas sur le dos, la poitrine et le long des joues; elle se terminait par une masse de boucles arrondies.

Son volume était prodigieux, comme son poids : deux livres. Pour la porter moins péniblement, les boucles reposaient partie sur chaque épaule, le surplus sur le dos<sup>1</sup>.

1. Louis XIV avait un grand nombre de perruques parce qu'il avait l'habitude d'en changer et d'en porter de diverses grandeurs, suivant qu'il restait dans ses appartements, allait à la chasse, recevait les ambassadeurs. Ces perruques étaient conservées dans un cabinet séparé de la chambre à coucher par la chambre du Conseil. Il portait le nom de cabinet des perruques ou des thermes, à cause des Thermes placés tout autour et sur lesquels on posait les perruques. Ces deux

L'inventeur en était le coiffeur du Roi, Binet ou Binette, de qui le nom est passé à la postérité, à telle enseigne que, depuis, le populaire emploie ce mot pour désigner une tête ridicule.

Mais le Roi-Soleil dut être plus imposant que ridicule, le 7 février 1662, jour où, dans le rôle de Phébus, il apparut au palais des Tuilleries, coiffé d'une perruque dorée, dont Loret a conservé le souvenir dans sa *Muse historique* :

*Mais surtout furent admirés  
De son chef les cheveux dorés,  
Agencés d'une main habile  
Et d'une façon si subtile  
Que jusqu'à présent nul mortel  
N'avait admiré rien de tel.*

A cette date, Louis XIV portait occasionnellement une perruque postiche, car c'est seulement à la suite de sa maladie de 1672 que, vers le mois d'août 1673, d'après Pellisson, il adopta une perruque « à cheveux vifs » au lieu du simple tour qui, jusqu'alors, le coiffait ordinairement.

Ce « simple tour », fait avec ses cheveux naturels, pas plus que son chapeau de feutre orné de plumes, changeait peu sa prestance. Mais il dut surtout à la hauteur exagérée des talons de ses souliers de sembler avoir toujours eu une taille majestueuse.

Depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, l'usage se répandit, parmi les hommes de la Cour, de porter des souliers ayant des talons de trois à quatre pouces de hauteur; chaque personnage se grandissait ainsi de 8 à 11 centimètres. De nombreux

salles ne forment plus aujourd'hui qu'une seule pièce portant le nom de Cabinet du Conseil (Le Roi, *Journal de la santé du Roi*, Paris, Durand, 1862, p. 261, note 1).

tableaux et des gravures plus nombreuses encore prouvent que Louis XIV y eut recours.



Contemporains éblouis et courtisans flatteurs d'un côté, armure authentique et princesse Palatine malveillante de l'autre, qui croire?

La hauteur de l'armure — qui a certainement été faite pour le Roi, alors qu'il avait trente ans — prouve, sans conteste, que Louis XIV n'avait pas une taille supérieure à 1 mètre 62.

Ajoutons, d'abord, 11 centimètres pour les talons, puis, plus tard, 10 à 15 centimètres pour la perruque, nous avons devant nous un homme mesurant de 1 mètre 83 à 1 mètre 88, ce qui est évidemment une stature supérieure à la moyenne.

Fions-nous maintenant aux affirmations des mémorialistes!

A la suite d'une visite qu'il fit à Versailles, le grand écrivain anglais William Thackeray a remarqué que, si quelqu'un a jamais personnifié la majesté royale, c'était Louis XIV, mais qu'un roi n'était pas royal des pieds à la tête. Pour calculer ce qui entrait exactement de majesté dans ce souverain, Thackeray ne crut mieux faire que de dessiner trois croquis du personnage avec et sans ses costumes d'apparat.

« L'idée de la dignité royale, observe-t-il, est également bien rendue dans les dessins de droite et de gauche; vous voyez immédiatement que la majesté réside dans la perruque, les souliers à hauts talons et le manteau de fleurs de lis. Quant au petit vieux tremblotant, bedonnant, tout ridé,

UNIWERSYTECKA  
w Toruniu

en veston et en culotte, on n'aperçoit en lui aucune trace de majesté, bien qu'il vienne justement de quitter ces mêmes vêtements. Mettez-lui la perruque et les souliers, il a six pieds; ajoutez le reste, le voilà plein de majesté, de grandeur, c'est un héros! Ainsi donc, ce sont les perruquiers et les savetiers qui font les dieux que nous adorons... »

Avant Thackeray, Pascal avait constaté : « L'imagination, cette maîtresse du monde, voilà un des principes d'erreur... Nos magistrats ont bien compris ce mystère. Leurs robes rouges, leurs hermines, dont ils s'emmaillottent comme des chats fourrés, font tromper le peuple... Mais la pourpre des rois est encore plus étonnante! »

II

*L'EMPOISONNEMENT  
D'HENRIETTE D'ANGLETERRE*

Pas plus que les *Mémoires* du marquis de Sourches, le *Journal* de Dangeau ne donne le moindre renseignement sur la mort d'Henriette d'Angleterre, survenue dans la nuit du 29 au 30 juin 1670. Aussi, Saint-Simon ne se priva-t-il pas de compléter le manuscrit de Dangeau au moyen d'une « addition » à la date du 3 octobre 1716.

La voici, légèrement écourtée :

« D'Effiat, chevalier de l'Ordre et premier écuyer de M. le duc d'Orléans, après avoir été celui de Monsieur, frère du Roi, était un homme de beaucoup d'esprit, mais sans âme et parfaitement scélérat. Il était intimement uni de tout temps avec M. le chevalier de Lorraine, qui gouvernait Monsieur, à qui son aimable figure avait donné sur lui un tel empire qu'il le gouverna le reste de sa vie. Madame, première femme de Monsieur, le fit chasser; il s'en alla à Rome, d'où, désespérant de sa fortune tant que Madame vivrait, il envoya un poison à d'Effiat; celui-ci le jeta adroitement dans un pot d'eau que les garçons de la chambre de Madame tenaient dans une armoire d'une de ses antichambres à Saint-Cloud.

« Un d'eux y surprit d'Effiat, que le hasard avait fait trouver seul dans cette antichambre,

et lui demanda avec émotion ce qu'il faisait dans cette armoire. D'Effiat dit que, mourant de soif, il avait cherché là un verre d'eau à boire et fit semblant d'essuyer un des verres qui étaient là, puis il entra dans l'appartement. Deux heures après, l'affaire de Madame fut faite. Le Roi, outré de la plus sensible douleur, et dans la dernière inquiétude sur Monsieur, son frère, envoya chercher secrètement la nuit qui suivit la mort de Madame. ... (*sic*) qu'il jugea bien avoir été du complot et se le fit amener par les derrières de son appartement. Dès qu'il le vit :

« — Regardez-moi bien, lui dit-il, et soyez sûr de la vie, et que vous ne serez jamais recherché si vous me dites tout; mais, si vous me mentez, comptez aussi que vous êtes mort sans ressource. Madame est morte empoisonnée, je le sais, mais je veux savoir tout le reste.

Il n'y avait de présents que deux valets affidés et principaux et un officier des gardes du corps, qui ne l'était pas moins, qui avait amené cet homme. Il ne se déconcerta point; il conta au Roi le fait du chevalier de Lorraine, celui du marquis d'Effiat, comment le comte de Beuvron, leur ami et capitaine des gardes de Monsieur, était du complot et par qui le poison [avait été] apporté.

« — Et mon frère, lui demanda le Roi, le savait-il?

« — Monsieur, répondit l'homme, nous le connaissons trop, et nous nous sommes bien gardés de lui livrer ce secret.

« Alors, le Roi, soulagé au dernier point, renvoya cet homme libre qui, depuis, n'a pas reçu le moindre mauvais traitement.

« Celui qui écrit ces notes, poursuit Saint-

Simon, a su cette anecdote de M. Joly de Fleury, procureur général du Parlement, qui l'a su lui-même de la bouche d'un des trois témoins. Elle a paru digne de trouver ici sa place<sup>1.</sup> »

En 1740, vingt-quatre ans après avoir rédigé cette « addition », Saint-Simon intercala dans ses *Mémoires* le récit de cette « curieuse anecdote », en la rédigeant de la manière suivante :

« Personne n'a douté que Madame n'eût été empoisonnée, et même grossièrement. Ses galanteries donnaient de la jalousie à Monsieur; le goût opposé de Monsieur indignait Madame; les favoris, qu'elle haïssait, semaient, tant qu'ils pouvaient, la division entre eux, pour disposer de Monsieur tout à leur aise. Le chevalier de Lorraine, dans le fort de sa jeunesse et de ses agréments, possédait Monsieur avec empire et le faisait sentir à Madame comme à toute la maison. Madame... ne pouvait, à plus d'un titre, souffrir cette domination; elle était au comble de la faveur et de la considération auprès du Roi; elle obtint enfin l'exil du chevalier de Lorraine.

« A cette nouvelle, Monsieur s'évanouit, puis fondit en larmes et s'alla jeter aux pieds du Roi pour faire révoquer un ordre qui le mettait au dernier désespoir. Il ne put y réussir; il entra en fureur et s'en alla à Villers-Cotterets. D'Effiat et le comte de Beuvron étaient étroitement liés avec le chevalier de Lorraine, dont l'absence nuisait fort à leurs affaires et leur faisait apprécier que quelque mignon ne prît sa place (*sic*). Pas un des trois n'espérait la fin de cet exil à la faveur où ils voyaient Madame, qui achevait de leur

1. Saint-Simon, *Mémoires*, Paris, Hachette, Les Grands Ecrivains de la France, t. VIII, pp. 402 et 403.

faire perdre de vue le retour du chevalier de Lorraine. Celui-ci était allé promener son dépit en Italie et à Rome. Je ne sais lequel des trois y pensa le premier, mais le chevalier de Lorraine envoya à ses deux amis un poison sûr et prompt par un exprès qui ne savait peut-être pas lui-même ce qu'il portait.

« Madame était à Saint-Cloud, qui, pour se rafraîchir, prenait depuis quelque temps, sur les sept heures du soir, un verre d'eau de chicorée. Un garçon de sa chambre avait soin de la faire; il la mettait dans une armoire d'une des antichambres de Madame, avec son verre. Cette eau de chicorée était dans un pot de faïence ou de porcelaine et il y avait toujours auprès d'autre eau commune en cas que Madame trouvât celle de chicorée trop amère, pour la méler. Cette antichambre était le passage public pour aller chez Madame, où il ne se tenait jamais personne parce qu'il y en avait plusieurs.

« Le marquis d'Effiat avait épisé tout cela. Le 29 juin 1670, passant par cette antichambre, il trouva le moment qu'il cherchait. Personne dedans, et il avait remarqué qu'il n'était suivi de personne qui allât aussi chez Madame; il se détourne, va à l'armoire, l'ouvre, jette son *boucon*, puis, entendant quelqu'un, s'arme de l'autre pot d'eau commune et, comme il le remettait, le garçon de la chambre qui avait le soin de cette eau de chicorée s'écrie, court à lui et lui demande brusquement ce qu'il va faire à cette armoire.

« D'Effiat, sans s'embarrasser le moins du monde, lui dit qu'il lui demande pardon, mais qu'il crevait de soif et que, sachant qu'il y avait de l'eau là-dedans, lui montrant le pot d'eau commune, il n'a pu résister à en aller boire. Le

garçon grommelait toujours; et l'autre, toujours l'apaisant et s'excusant, entre chez Madame et va causer comme les autres courtisans sans la plus légère émotion. Ce qui suivit, une heure après, n'est pas de mon sujet et n'a que trop fait de bruit par toute l'Europe.

« Madame étant morte, le lendemain 30 juin à trois heures du matin, le Roi fut pénétré de la plus grande douleur. Apparemment que, dans la journée, il eut des indices et que ce garçon de chambre ne se tut pas et qu'il y eut notion que Purnon, premier maître d'hôtel de Madame, était dans le secret de la confidence intime où, dans son bas étage, il était avec d'Effiat. Le Roi couché, il se relève, envoie chercher Brissac, qui, dès lors, était dans ses gardes et fort sous sa main, lui commande de choisir six gardes du corps bien sûrs et secrets et de le lui amener dans ses cabinets par les derrières. Cela fut exécuté avant le matin. Dès que le Roi l'aperçut, il fit retirer Brissac et son premier valet de chambre et, prenant un visage et un ton à faire la plus grande terreur :

« — Mon ami, lui dit-il, en le regardant depuis les pieds jusqu'à la tête, écoutez-moi bien. Si vous m'avouez tout et que vous me répondiez vérité sur ce que je veux savoir de vous, quoi que vous ayez fait, je vous pardonne et il n'en sera jamais mention; mais, prenez garde à ne me pas déguiser la moindre chose, car, si vous le faites, vous êtes mort avant de sortir d'ici. Madame n'a-t-elle pas été empoisonnée?

« — Oui, Sire, lui répondit-il.

« — Et qui l'a empoisonnée, dit le Roi, et comment l'a-t-on fait?

« Il répondit que c'était le chevalier de Lorraine qui avait envoyé le poison à Beuvron et à

d'Effiat et lui conta ce que je viens d'écrire. Alors le Roi, redoublant d'assurance, de grâce et de menace de mort :

« — Et mon frère, dit le Roi, le savait-il ?

« — Non, Sire. Aucun de nous trois n'était assez sot pour le lui dire; il n'a point de secret; il nous aurait perdus.

Il rappela Brissac et lui commanda de ramener cet homme quelque part où, tout de suite, il le laissât aller en liberté. C'est cet homme lui-même qui l'a conté de longues années après à M. Joly de Fleury, procureur général du Parlement, duquel je tiens cette anecdote<sup>1</sup>. »

En rapprochant cette longue relation de celle constituant l'une des additions au *Journal de Dangeau*, on est amené à noter entre elles de notables différences:

D'après la première version, Joly de Fleury aurait informé Saint-Simon grâce aux renseignements que lui aurait fournis l'un des trois témoins ayant assisté à l'interrogatoire de l'homme appréhendé par l'officier des gardes du corps. Au contraire, d'après la relation définitive, cet interrogatoire aurait eu lieu sans témoins et Joly de Fleury aurait recueilli de l'individu soupçonné les informations qu'il transmit à notre mémorialiste.

D'autre part — et Boislisle, le savant commentateur de Saint-Simon, n'a pas manqué de le signaler — le porteur du poison n'est pas nommément désigné dans l'addition; c'est seulement dans les *Mémoires* que le nom de Claude Bonneau de Purnon a été ajouté ultérieurement dans

1. Saint-Simon, *op. cit.* T. VIII, pp. 370 à 378.

deux endroits primitivement laissés en blanc dans le manuscrit<sup>1</sup>.

Qui nous trompe? Guillaume-François Joly de Fleury ou Saint-Simon?

Nés, l'un et l'autre, en 1675, ils n'ont rien su directement d'un événement survenu en 1670; ils n'ont donc pu recueillir que des on-dit, rapportés par eux peut-être de bonne foi.

Cependant, Saint-Simon paraît avoir fait montre de malveillance quand il a parlé du « bas étage » où se trouvait relégué Claude Bonneau de Purnon.

Sans doute, la noblesse de son grand-père, Thomas Bonneau, seigneur de la Gaguerie, échevin de Tours, était de date récente puisqu'elle remontait seulement à 1604, mais son père, Jacques Bonneau, seigneur de Beauvais, de Rubelles et de Purnon, avait été secrétaire du Roi en 1634. La ferme générale des gabelles l'avait enrichi.

De son mariage avec Marie d'Ivry, il avait eu quatre enfants : le maréchal de camp Henri Bonneau de Trassy, inspecteur de l'infanterie, qui mourut en 1682, « regretté du Roi et de tous les honnêtes gens »; « la vertueuse, la charitable, la sainte » Mme de Miramion; Toussaint Bonneau, seigneur de Rubelles, conseiller au Parlement; et notre personnage, Claude Bonneau, seigneur de Purnon, né en 1636, « considéré comme un des plus honnêtes hommes de chez Monsieur<sup>2</sup> ».

Le mémorialiste explique qu'il a pris soin de reparler de Purnon à Joly de Fleury. Il apprit

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. VIII, pp. 376, note 7 et 403, note 1.

2. Saint-Simon, *op. cit.*, t. III, p. 70, note 10 et t. VII, p. 642.

ainsi ce qui ne lui avait pas été dit au cours de leur premier entretien : peu de jours après le second mariage de Monsieur, le Roi prit Madame en particulier, lui conta le fait (l'empoisonnement) et ajouta qu'il la voulait rassurer sur Monsieur et sur lui-même, trop honnête homme pour lui faire épouser son frère s'il avait été capable d'un tel crime. Madame en fit son profit. « Purnon, le même Claude Bonneau, était demeuré son premier maître d'hôtel; peu à peu, elle fit semblant de vouloir entrer dans la dépense de sa maison, le fit trouver bon à Monsieur et tracassa si bien Purnon qu'elle le fit quitter et qu'il vendit sa charge »... pour prendre celle de premier maître d'hôtel de Monsieur<sup>1</sup>.

Lorsque, en 1683, il cessa son service auprès du duc d'Orléans, il se retira dans sa terre de Marçay, à quelques lieues au sud-est de Poitiers. Il y mourut en 1721<sup>2</sup>.

Cette précision n'est pas sans intérêt. En effet, le marquis d'Argenson relate, dans ses *Essais*, la même anecdote : « Le poison aurait été présenté à la princesse par un chef d'office de sa bouche ou de son gobelet dont il dit avoir oublié le nom. Il se retira, fort enrichi, à Paris, et y acheta une maison. Il ne parlait jamais le premier de la Cour, de Monsieur ni de Madame et, quoiqu'il demeurât à Paris, il n'allait jamais au Palais-Royal, à Saint-Cloud ni à Versailles. On prétend même qu'il se troublait quand le nom de son ancienne maîtresse était prononcé devant lui<sup>3</sup>. »

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. VIII, p. 378.

2. Saint-Simon, *op. cit.*, t. VIII, p. 376, note 6 et p. 644.

3. Marquis d'Argenson, *Essais dans le goût de ceux de Michel de Montaigne ou les loisirs d'un ministre d'Etat*, Bruxelles, 1788, p. 293.

Du moment que Purnon se retira à Marçay et non à Paris, on ne peut voir en lui ce chef d'office ou du gobelet qui aurait apporté le poison dont se seraient servi les empoisonneurs de Madame.

Au surplus, nul autre contemporain que Joly de Fleury n'a accusé de complicité Purnon. Il nous faut donc rappeler le juste jugement que Chéruel a porté sur l'auteur de cette calomnie, « ce magistrat éminent curieux d'anecdotes » : « J'avoue que, malgré la haute réputation de Joly de Fleury et la gravité de ses fonctions, je tiens ces anecdotes pour douteuses. On verra ce qu'il faut penser de l'empoisonnement de Madame. Curieux lui-même et avide de tous les bruits de la Cour, il les acceptait, comme Saint-Simon, avec un empressement dont il faut se défier. Son témoignage est d'autant plus suspect qu'en ce qui concerne certain fait à vérifier sur les registres du Parlement, il s'est mis en opposition avec le texte même de ces registres<sup>1</sup>. »

Voilà qui permet de ranger parmi les légendes la dénonciation que Saint-Simon a consignée avec une bien grande légèreté.



A la fin de son second entretien avec Saint-Simon, Joly de Fleury dit que Purnon eut pour successeur auprès de la seconde Madame dans les fonctions de premier maître d'hôtel, en 1674 (en réalité en 1673), un sieur Morel de Volonne.

Ce personnage est celui dont Mme de Sévigné

1. Chéruel, *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, Paris, 1865, p. 153.

a parlé à sa fille dans cinq de ses lettres en l'appelant seulement Volonne.

Le 25 janvier 1673, elle recommande à sa fille de dire à Volonne les excellents rapports qu'elle a avec Monsieur de Marseille chez qui elle va dîner. Cela prouve son intimité avec les Volonne.

Le 1<sup>er</sup> décembre de cette même année, elle apprend à Mme de Grignan que Volonne a acheté à Purnon sa charge de premier maître d'hôtel de Madame : « Voilà un joli établissement; voilà où la Providence place Mme de Volonne! » Rien n'autorise à voir une pointe d'ironie dans un tel propos ni à penser que la marquise était au courant de soupçons pesant sur le personnage.

Au mois d'août 1675, il est fait allusion, dans deux billets, au dévouement de Volonne et du marquis d'Effiat pour le chevalier de Lorraine à la suite d'une altercation que ce dernier avait eue avec un certain Varangeville fort attaché au chevalier de Châtillon, ennemi de Lorraine.

Enfin, le 20 janvier 1680, six mois après l'exécution de la Brinvilliers, alors qu'il était encore question de poisons et qu'on voyait partout des empoisonneurs, la célèbre épistolière écrit cette phrase, équivoque peut-être : « Volonne dit son avis comme un autre, admirant le commerce qu'on a eu avec ces coquines. » Pour que Volonne seul ait été nommément désigné pour avoir donné son avis *comme un autre* au sujet de l'affaire des poisons, il aura suffi, croyons-nous, que la rumeur publique ait désigné impersonnellement le premier maître d'hôtel d'Henriette d'Angleterre comme ayant participé à l'empoisonnement de cette princesse. Quoi d'étonnant à ce que Mme de Sévigné ait nommé par erreur Volonne, premier maître d'hôtel depuis 1673

seulement, au lieu de Purnon qui était titulaire de cet emploi en 1670?

D'autres ont commis cette même confusion de noms.

Outre Joly de Fleury, nous citerons François-Roger de Gaignières. Ce « savant et judicieux érudit » s'intéressait à tout ce qui touchait à l'histoire et à la généalogie des familles et il réunit une quantité de documents relatifs aux personnes et aux événements de son temps. Ainsi, il conserva dans ses collections un sonnet consacré à la mort soudaine d'Henriette d'Angleterre qui avait tant impressionné Louis XIV.

*Roy, l'exemple des Rois, mettez-vous en repos;  
De toute votre force au besoin rassemblée,  
Recevez ce grand coup qui vient mal à propos  
Se mêler au bonheur dont la France est comblée!*

*Le deuil n'est pas pour vous et l'âme des héros  
Est une région malaisément troublée  
Par ces nuages noirs de soupirs et sanglots  
Dont on voit icy bas la nature accablée.*

*Cependant, il est vray que vous avez pleuré;  
A travers le héros, l'homme s'est déclaré;  
Hauteur ny fermeté n'ont pu vous en défendre.*

*Vous êtes magnanime, et grand, et généreux,  
Mais l'on ne savait pas que vous fussiez si [tendre].  
Quel trésor n'est-ce point pour tous les [malheureux]!*

Gaignières ne se bornait pas à collectionner les documents qui l'intéressaient; il les faisait

suivre d'annotations personnelles, de commentaires. Ainsi, il écrit à la suite de cette chanson :

« Il est certain que le Roi pleura amèrement cette mort [de Madame]. Quand les charmes de cette princesse n'auraient pas été infinis, sa mort seule l'aurait fait regretter puisqu'elle fut empoisonnée, du consentement du duc d'Orléans, son mari, par l'ordre de Philippe, chevalier de Lorraine, favori de ce prince... Il suffit de dire ici que le chevalier de Lorraine, ayant été arrêté et fait prisonnier par le crédit de cette princesse, était aussi chassé du royaume et ne s'était retiré à Rome que pour se venger; il se servit d'un Provençal nommé Morel, qu'il avait autrefois vu à Paris, lieutenant dans le régiment des gardes et que ce misérable vint en France chargé de la commission d'empoisonner Madame.

« Il fit cet exécutable coup; mais on ne convient pas de la manière dont il le fit... Quoi qu'il en soit, elle fut très sûrement empoisonnée par le ministère du perfide Morel, qui en fut depuis récompensé par la charge de premier maître d'hôtel de Charlotte-Elisabeth de Bavière, fille de l'électeur Palatin, deuxième femme du duc d'Orléans. Le chevalier de Lorraine en fut l'auteur et Monsieur y consentit<sup>1</sup>. »

Cette annotation n'est pas datée, mais nous sommes sûrs qu'elle est antérieure au 27 mars 1715, date de la mort de Gaignières. Il est même possible qu'elle ait été écrite avant le 19 février 1711, puisque c'est à cette date que cet érudit vendit ses collections à Louis XIV<sup>2</sup>.

Remarquons que, selon ce chroniqueur, l'empoisonnement aurait été exécuté du consentement

1. Bibl. nat., MSS Français, 12618, p. 369.

2. Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXXVII, pp. 33 à 35 et notes et p. 453.

ment de Monsieur par Morel, dont le rôle ne se serait pas borné à transporter le poison; il aurait fait lui-même cet « exécrable coup ».

Bien que Gaignières eût vingt-huit ans en 1670, son témoignage ne semble pas avoir beaucoup plus de valeur que celui de Joly de Fleury, car il n'était pas en situation d'être directement informé. Aurait-il, lui aussi, consigné seulement un on-dit?

On en a l'impression si l'on rapproche son commentaire de ce qu'a écrit la princesse Palatine.



Dix-neuf ans après la mort de Madame, le 26 août 1689, Elisabeth-Charlotte de Bavière, qui avait épousé Monsieur le 16 décembre 1671, écrivit à sa tante, l'électrice Sophie de Hanovre :

« Vous aurez sans doute appris qu'on accuse aussi d'Effiat d'avoir donné à feuë Madame le poison que le chevalier de Lorraine avait envoyé de Rome par Morel, à ce qu'on dit. Cette accusation, qu'elle soit vraie ou fausse, est encore un beau titre d'honneur pour lui confier mon fils! »

En 1689, dix-huit ans après son mariage, la seconde Madame n'avait donc aucune certitude sur les conditions dans lesquelles était morte Henriette d'Angleterre, et cependant — à en croire Joly de Fleury — peu de jours après avoir épousé Monsieur, le Roi lui aurait conté le fait de l'empoisonnement, à la suite de quoi Purnon aurait été contraint de quitter son emploi de premier maître d'hôtel de Madame... en 1673!

Plus étonnant, plus stupéfiant est le billet que la même princesse adressa une trentaine d'an-

nées plus tard, le 13 juillet 1716, à la même destinataire que la lettre précédente :

« Madame... voulut faire chasser le chevalier de Lorraine, et elle y réussit; mais il ne l'a pas manquée. Il a envoyé de l'Italie le poison par un gentilhomme provençal qu'on appelait Morel et, pour récompenser celui-ci, on l'a fait premier maître d'hôtel. Après qu'il m'eut amplement volée, on lui a fait vendre sa charge à un prix fort élevé. Ce Morel avait de l'esprit comme un diable; mais c'était un homme sans foi ni loi. Il m'a avoué à moi-même qu'il ne croyait à rien. Quand il a été au moment de mourir, il n'a pas voulu entendre parler de Dieu et il a dit, en parlant de lui-même : Laissez ce cadavre; il n'est plus bon à rien. Il volait, il mentait, il jurait, il était athée et sodomite. Il vendait de jeunes garçons comme des chevaux; il allait au parterre de l'Opéra pour y faire ses marchés. »

Ainsi, la version de l'empoisonnement, présentée comme « vraie ou fausse » en 1689, apparaît à Madame comme digne de foi vingt-sept ans plus tard.

D'où vient ce revirement?

Les bruits d'empoisonnement qui couraient toujours dans le peuple depuis la condamnation de la Brinvilliers se trouvaient confirmés, notamment, par le commentaire de Gaignières; la princesse avait pu en prendre connaissance puisque les collections de cet érudit, acquises par le Roi, avaient été transportées aux Tuileries en 1715.

D'ailleurs, cette femme accueillait avec la plus grande complaisance les légendes les plus extraordinaires, celles surtout qui portaient atteinte à la grandeur de la France. Restée profondément allemande et fort mal vue à la Cour, elle ne se

privait pas de répandre le bruit que le poison était d'un emploi courant en France et que les grands personnages du royaume étaient entourés de criminels à gages. Elle ne cessait pas d'écrire lettres sur lettres à ses parents d'Allemagne, en présentant comme réels les événements les moins authentiques, émaillant sa correspondance de récits imaginaires et des plus scabreux détails, avec une incroyable variété d'expressions scatologiques.

Sous l'aspect le plus défavorable, elle s'est plu à dépeindre comme un homme perdu de vices, « sans foi ni loi », menteur et athée, ce gentilhomme provençal nommé Morel qui aurait transporté d'Italie en France le poison destiné à Henriette d'Angleterre.

Ce que nous savons de ce personnage et de son ascendance contredit ces assertions tendancieuses.



Son nom s'orthographiait non pas Morel, mais Maurel, et même de Maurel.

Le premier de ses ancêtres connus se prénomait Jacques; son fils, mort aux environs du 21 décembre 1548, s'appelait Pierre et son petit-fils Antoine. Le fils de ce dernier était François; il avait épousé en 1583 Sibylle Trouillard, de qui il avait eu deux garçons : Antoine, seigneur du Chaffaut et de Mallemoisson, et Pierre, seigneur de Volonne et de Châteauneuf. Né à Aix le 2 octobre 1601, ce dernier devint trésorier général des Etats de Provence en 1653. Il se maria trois fois. En 1630, avec Claudette Saurat

qui lui donna trois enfants; en 1640, avec Suzanne Laurans, d'où trois enfants; et, en 1645, avec Diane de Pontevès qui eut douze enfants.

Il fut l'un des hommes les plus riches de Provence et même de France puisqu'il possédait, en 1672, 2 039 345 livres, ce qui représentait plus de dix millions de francs-or. On l'avait surnommé le Crésus de la Provence!

En 1647, il avait fait construire à Aix un hôtel qui fait toujours l'orgueil de la ville et l'admiration des touristes sur le cours Mirabeau. Il est majestueux avec son vaste balcon agrémenté d'une fine dentelle en fer forgé que supportent, de chaque côté du large portail, deux cariatides d'un art si parfait qu'on les a attribuées à tort à Puget. On l'appelle aujourd'hui hôtel d'Espagnet et c'est là qu'avait été accueillie la Grande Mademoiselle, lorsqu'elle vint en Provence avec son cousin germain Louis XIV, en 1660.

Trois ans plus tard, Pierre de Maurel de Volonne achetait et restaurait le château de Pontevès.

Il s'est éteint en 1672.

Le second des enfants qu'il avait eus de sa première femme se nommait Antoine; il était né à Aix le 30 juillet 1633.

Est-ce lui qu'il faut voir dans ce Maurel (sans indication de prénom) qui fut reçu enseigne en 1641, puis sous-lieutenant en 1647 dans le régiment des gardes<sup>1</sup>? Gaignières le dit, mais cette affirmation ne nous suffit pas.

Le 6 juillet 1662, Antoine de Maurel de Volonne fut nommé conseiller au Parlement de Provence

1. Bibl. nat., mss français 22748, § 2-9 et 13. Il est indiqué que Maurel fut reçu sous-lieutenant en 1647 et vendit « pour se retirer ». S'il s'agit d'Antoine, il avait quatorze ans en 1647!

et, le 31 mai 1665, il épousa Honorée Thomassin de Mazaugues, qui lui donna quatre enfants.

Par Joly de Fleury et par Saint-Simon, nous savons que Maurel — qui résilia sa charge de conseiller en faveur de son frère Jean-François, le 4 mai 1674 — acheta la charge de premier maître d'hôtel de Madame occupée par Purnon lorsque celui-ci aurait été contraint de quitter cet emploi à la fin de 1673. Le fait est exact. Dans l'*Etat de la France en 1674*, le sieur Morel (*sic*) est indiqué comme occupant ce poste et il figure au même titre jusqu'en 1676, mais sous le nom d'Antoine de Maurel, seigneur de Volonne. En 1677, on le voit remplacé par le sieur Edouard de Gouillon, seigneur de Montluissant. C'est à partir de la même année 1677 que, sur ce document, Claude Bonneau de Purnon est indiqué comme étant le premier maître d'hôtel de Monsieur.

Le 15 novembre 1677, Maurel fut nommé sénéchal de Toulon.

Il mourut à Paris en octobre 1690, en laissant quatre enfants<sup>1</sup>.



En admettant que Madame ait été informée par le Roi de la part prise dans la mort d'Henriette d'Angleterre par son maître d'hôtel Pur-

1. Aucun des historiens — même les plus anciens — qui se sont occupés des Maurel n'a fait allusion au crime qui a été imputé à Antoine Maurel de Volonne. Robert de Briançon, *Etat de la Provence*, Paris, 1693, t. II, p. 371. — Artefeuil, *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, Avignon, 1759, t. II, p. 167. — *Essai sur l'histoire de la Provence. Notices sur les Provençaux célèbres*, Marseille, 1785. — Papon, *Histoire générale de la Provence jusqu'en 1721*, Paris, 1786, t. IV, p. 589. — *Dictionnaire de la Provence et des hommes*

non et qu'elle ait « tracassé » ce dernier au point de l'obliger à vendre sa charge, ne doit-on pas s'étonner de ce que la princesse lui ait donné pour successeur ce Maurel de Volonne qui, assure-t-elle, aurait été le complice des empoisonneurs ?

Rien ne vient d'ailleurs confirmer ce qu'elle a avancé des vols commis à son préjudice par son nouveau maître d'hôtel et de ses mœurs scandaleuses.

Enfin, on ne peut confondre Maurel avec ce chef d'office qui aurait présenté le poison. D'Argenson prétend que ce complice avait acheté une maison à Paris; or, les registres des insinuations du Châtelet de Paris apportent la preuve que le successeur de Purnon n'a acquis aucun immeuble dans la capitale<sup>1</sup>.

On le voit, les assertions de Gaignières, de la princesse Palatine et du marquis d'Argenson ne méritent pas plus de crédit en ce qui concerne Maurel de Volonne que les racontars de Joly de Fleury et de Saint-Simon relatifs à Purnon. Ni l'un ni l'autre n'ont été chargés d'apporter d'Italie en France ce poison qu'aurait procuré le chevalier de Lorraine, pour la bonne raison qu'il n'en a jamais été employé pour se défaire de la première Madame.

Si l'empoisonnement d'Henriette d'Angleterre avait été exécuté du consentement de Monsieur, avec le concours de Purnon ou de Maurel, du chevalier de Lorraine, du marquis d'Effiat et du comte de Beuvron, est-il possible qu'après le

*illustres de la Provence*, 1787. — Marquis de Boisgelin. *Généalogie des Maurel*, Digne, 1904. — *Encyclopédie des Bouches-du-Rhône. Dictionnaire biographique*, Marseille, 1931, t. IV, p. 325.

1. Arch. nat., série Y.

départ de Purnon pour les raisons alléguées Monsieur l'ait pris pour premier maître d'hôtel?

Est-il possible que, le 21 août 1672, des lettres de réhabilitation de noblesse aient été délivrées en faveur des Maurel du Chaffaut et des Maurel de Volonne, et qu'Antoine ait été nommé sénéchal de Toulon en 1677<sup>1</sup>?

Est-il possible enfin que le chevalier de Lorraine et le marquis d'Effiat aient été compris en 1688 dans la promotion de l'Ordre du Saint-Esprit et que Beuvron ait bénéficié de complaisances exceptionnelles de la part du Roi?

Il est donc permis sans hésitation de souscrire aux conclusions de Chéruel :

« En ce qui concerne la mort de Madame, le récit peu vraisemblable de Saint-Simon est réfuté par le témoignage de plusieurs contemporains qu'on ne peut soupçonner d'avoir altéré la vérité. Nous dirons avec le fameux Guy Patin, qui ne manquait ni de lumières ni d'indépendance : *Il y en a qui prétendent, par une fausse opinion, que Madame a été empoisonnée; mais la cause de sa mort ne vient que d'un mauvais régime de vie et de la mauvaise constitution de ses entrailles... Il est certain que le peuple, qui aime à se plaindre et à juger de ce qu'il ne connaît pas, ne doit pas être cru en pareille matière.* — Saint-Simon, si fier de sa noblesse, est souvent peuplé par ses préjugés et par sa prétention pour expliquer les événements les plus simples par des causes mystérieuses<sup>2</sup>. »

1. Bibl. nat., mss Pièces originales, 1899. Cabinet d'Hozier 232. Nouveau d'Hozier 229.

2. Chéruel, *op. cit.*, pp. 473 à 480.

Très justement, la Grande Mademoiselle, bien placée pour être exactement informée, a qualifié de *sots* « les bruits que l'on faisait courre » sur la mort de la première femme de Monsieur<sup>1</sup>.

NOTA. — Dans ces pages, nous nous sommes borné à établir seulement le rôle des deux personnages qui ont été considérés comme les complices des empoisonneurs présumés : Purnon et principalement Maurel de Volonne, sur qui nous avons recueilli quelques renseignements que nous croyons inédits. Après tant d'autres, nous n'avons pas entrepris une nouvelle étude complète de la Mort de Madame Henriette, ce dont s'est acquitté magistralement Boislisle (*Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII, pp. 636 à 666). Ses conclusions infirment, presque sur tous les points, le récit de Saint-Simon et, par conséquent, ceux des historiens trop empressés à le suivre.

1. *Mémoires de Mlle de Montpensier*, Paris, 1859, t. IV, p. 150.

III

## UN AUTEUR DE SEPT ANS

Dès 1669, Mme de Montespan avait connu, chez le maréchal d'Albret, Françoise d'Aubigné, la jeune veuve du fameux poète Paul Scarron. En la voyant soigner avec sollicitude les enfants d'une amie commune, la favorite du Roi crut que nulle n'était mieux indiquée pour éléver en secret ceux qu'elle avait eus elle-même de Louis XIV. Elle en fit transmettre la proposition à sa nouvelle amie qui s'empressa d'accepter l'offre, comme s'il s'était agi d'un ordre venant du souverain, ont prétendu les apologistes de Françoise dans leur souci d'exalter sa vertu.

Successivement, après la première née, qui mourut à l'âge de trois ans, on lui confia le duc du Maine, le comte du Vexin, Mlle de Nantes et Mlle de Tours.

Dans les premiers temps, le Roi — qui venait très souvent visiter ses bâtards cachés au fin fond de Vaugirard — eut plus d'éloignement que d'inclination pour la gouvernante de ses enfants. Il l'accusait de préciosité; lorsqu'il en parlait à Mme de Montespan, il ne l'appelait que *votre bel esprit*.

La favorite la défendit avec tant de feu qu'assez rapidement Louis XIV revint sur ses préventions et ressentit du plaisir à converser avec cette femme. Il découvrit en elle « une personne toujours modeste, toujours maîtresse

d'elle-même, toujours raisonnable et qui joignait encore à des qualités si rares les agréments de la conversation ».

Au surplus — a écrit un très fin chroniqueur, M. Pierre Audiat, — elle était fort belle, ayant les plus beaux yeux du monde et la gorge bien faite. Elle n'était pas encore la dame respectable et austère, dépourvue de charme féminin, haut coiffée et collet monté de qui Mignard a immortalisé les traits à l'âge de cinquante-neuf ans, dans son tableau dit de Sainte-Françoise-Romaine.

La favorite en titre ne mit pas longtemps à déplorer l'imprudence commise quand elle constata l'ascendant, croissant chaque jour, pris sur le monarque par la nouvelle venue.

Avec beaucoup d'adresse et de psychologie, celle-ci entreprit — a-t-on dit — de conquérir l'esprit du souverain et non son cœur et ses sens comme s'y étaient appliquées toutes les femmes auxquelles il s'était précédemment attaché.

Par ce moyen — ou par tout autre — l'antipathie du début se changea bien vite en un sentiment très différent.

Dès 1673, le mystère se dissipe; la jeune veuve et les bâtards sont admis ouvertement à Saint-Germain et à Versailles.

L'année suivante, le Roi offrit à Mme Scarron la terre de Maintenon. Ce cadeau princier s'adressait-il seulement à la gouvernante qui élevait avec une réelle sollicitude les bâtards, objet d'une affection particulière de leur père? On est porté à en douter.

En cette année, Louis XIV avait trente-six ans; il était dans toute sa force et dans toute sa vigueur; il était séduisant et entreprenant; ses précédents succès féminins l'encourageaient à

donner libre cours à son humeur amoureuse et volage. Il n'était pas homme à se contenter d'un amour platonique, ni à s'en retourner « désespéré sans être rebuté ».

Elle avait trente-neuf ans; attrayante, dans l'épanouissement de sa beauté, elle ne pouvait manquer d'attirer l'attention du Roi, séduit aussi par l'intelligence de cette femme parvenue à la maturité du corps et de l'esprit. Comment aurait-elle été insensible aux hommages dont elle était l'objet, elle qui — nous le savons par sa liaison avec Villarceaux — était « de chair et d'os » ?

Mais l'autre maîtresse est toujours là. Une lutte continue s'engage alors entre elles. Dès le 13 septembre 1674, des scènes éclatent, qui nécessitent l'intervention de Louvois d'abord, puis celle du Roi en personne.

Les lettres de Mme de Sévigné à sa fille et celles de Mme de Maintenon à son confesseur nous renseignent avec exactitude sur la rivalité qui oppose les deux femmes pendant plusieurs années, avec des alternatives de brouille et de réconciliation...



Parmi les bâtards dont Françoise prenait soin, l'un d'eux, Louis-Auguste de Bourbon, était particulièrement aimé de son père, de sa mère et de sa gouvernante.

Né le 31 mars 1670, légitimé en 1673, pourvu de la charge de colonel-général des Suisses et Grisons à la fin de sa troisième année, cet enfant avait été titré duc du Maine.

Dans les derniers mois de 1678, pour flatter en même temps le Roi et Mme de Montespan et

pour se faire bien voir d'eux, Mme de Maintenon publia, sous le titre : *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans*, un « recueil des ouvrages de M. le duc du Maine qu'il a faits pendant l'année 1677 et dans le commencement de 1678 ».

La gouvernante fit plus encore; elle offrit à sa rivale abhorrée, pour ses étrennes, un exemplaire du livre « garni d'émeraudes et écrit en lettres d'or », ainsi que l'annonça Mlle de Scudéry à Bussy, le 18 janvier 1679.

L'ouvrage est assez rare. Sur la couverture de l'exemplaire conservé dans la réserve de la Bibliothèque nationale, on lit cette annotation manuscrite : « *Livre peu connu parce que l'on n'en a tiré que très peu d'exemplaires et uniquement pour des présents.* » Ainsi s'explique le peu de bruit que fit cette publication si secrète que ni Mme de Sévigné, ni Saint-Simon, tous deux si bien informés cependant, ne semblent pas en avoir eu connaissance.

Par une épître liminaire, l'ouvrage était dédié à Mme de Montespan :

« *Madame, voici le plus jeune des auteurs qui vient vous demander votre protection pour ses ouvrages. Il aurait bien voulu attendre pour les mettre au jour qu'il eût huit ans accomplis, mais il a eu peur qu'on le soupçonnât d'ingratitude s'il était plus de sept ans au monde sans vous donner des marques publiques de sa reconnaissance. En effet, madame, il vous doit une bonne partie de ce qu'il est...*

« *Pour moi, madame, qui connais ses plus secrètes pensées, je sais avec quelle admiration il vous écoute. Et je puis vous assurer avec vérité qu'il vous étudie beaucoup plus volontiers que tous ses livres. Dans le dessein que j'avais de*

*vous offrir un livre, je ne pouvais choisir un auteur qui vous fût plus agréable ni à qui vous puissiez porter plus d'intérêt qu'à celui-ci. Je suis, madame, votre très humble et très obéissante servante \*\*\*\*.*

Malgré la phrase finale et les quatre étoiles sous lesquelles se dissimule la signature de Mme de Maintenon, cette lettre a été attribuée à Jean Racine parce que, sur l'exemplaire ayant appartenu à La Beaumelle, Louis Racine a attesté que son père en était l'auteur. Ce témoignage est sans valeur; Louis Racine n'était pas né en 1678 et il était âgé de sept ans seulement lorsque s'est éteint l'auteur d'*Athalie* en 1699.

Il est vrai que, depuis qu'il était historiographe du Roi, Racine prêta souvent « sa belle plume pour polir certains factums et en réparer la sécheresse de la manière par un style agréable et orné pour les faire lire avec plaisir et avec partialité », — mais les lettres de Mme de Maintenon — si souvent comparées à celles de Mme de Sévigné, et par Napoléon lui-même, — n'avaient pas à être soumises à la censure de qui que ce soit, même de Racine.

De même, Mme de Maintenon paraît bien avoir écrit aussi l'avis au lecteur où il est expliqué que le jeune prince, « tirant son origine d'un héros dont toute la vie est pleine de miracles, on ne doit pas trouver étrange qu'il en ait produit un en la personne de ce jeune auteur ».

Suivent quelques pièces de vers. La première s'adresse « aux beaux esprits » :

*Ne pensez pas, messieurs les beaux esprits,  
Que je veuille, par mes écrits,*

*Prendre un jour place au Temple de Mémoire.  
Savez-vous de qui je suis fils?  
Il me faut bien une autre gloire  
Et des lauriers d'un plus grand prix.*

Personne ne songerait à attribuer à un enfant de sept ans ces vers, qui ont été imputés à Jean Racine, à tort, semble-t-il. Bien plus vraisemblablement on peut voir en ce dernier l'auteur du madrigal suivant, d'un tour plus habile :

*Quel est cet Apollon nouveau  
Qui, presque au sortir du berceau,  
Vient régner sur notre Parnasse?  
Qu'il est brillant! Qu'il a de grâce!  
Du plus grand des Héros je reconnaiss le fils;  
Il est déjà tout plein de l'esprit de son père  
Et le feu des yeux de sa mère  
A passé jusqu'en ses écrits.*

Deux autres madrigaux célèbrent le jeune âge du prince :

*L'auteur de cet ouvrage a bien sept ou huit ans...  
Etre auteur à huit ans est un trait bien hardi...*

Après ces poétiques préambules, il est expliqué que « *M. le duc du Maine, ne pouvant se résoudre à se servir des exemples qu'on lui donnait pour apprendre à écrire, s'avisa de lui-même de faire des extraits des livres qu'il avait lus et de faire des discours sur ce qui lui venait de fantaisie,* »

*que le maître à écrire mettait au net pour lui servir d'exemples ».*

Le prince, ayant lu les maximes de M... et de M... [il s'agit du duc de La Rochefoucauld et de la marquise de Sablé] en composa dix dans ce genre :

*« Lorsque quelqu'un nous confie son secret, il ne le faut dire à personne; mais nous pouvons confier le nôtre à qui il nous plaît. Si nous choisissons mal, nous faisons une imprudence; mais si nous disons le secret d'un autre, nous faisons une infamie. »*

*« Jusque dans la vertu, l'excès est un mal... »*

Mentionnons aussi un dialogue entre César (le précepteur Le Rageois) et Alexandre (le jeune duc), et citons deux des quelque quarante lettres publiées, toutes fort brèves.

Au Roi : « *Je ferai tout mon possible, Sire, pour mériter les louanges que Votre Majesté me donne et elles m'exciteront de faire de mieux en mieux pour acquérir l'honneur de votre amitié. Je ne trouve rien sur la terre de plus précieux que d'être estimé par le plus grand homme du monde. »*

A sa mère : « *Le chemin qui me reste à faire, madame, me paraît fort long, car j'ai une grande impatience de revoir la Cour, et principalement le Roi, et vous avez une tendresse incompréhensible. »*

Bornons-là nos citations et essayons de connaître ce prince-enfant.

La princesse Palatine le détestait, comme tous

les bâtards du Roi. Elle a écrit à son sujet : « Serait-il un véritable prince que je ne voudrais encore pas du duc du Maine pour gendre. Il est affreux; il boite et c'est une mauvaise nature, avare, sans bonté. »

Saint-Simon n'est pas plus charitable; il concède cependant que « personne n'avait plus d'esprit que le duc du Maine, ni d'art caché sous toutes les grâces qui peuvent charmer, avec l'air le plus naturel, le plus simple, quelquefois le plus naïf; personne ne connaissait mieux les gens qu'il avait intérêt à connaître; il sentit que sa mère ne lui serait qu'un poids fort entravant tandis qu'il pouvait tout espérer de sa gouvernante ».

Sans doute, le grand mémorialiste lui reconnaît de l'esprit, « non pas comme un ange, mais comme un démon auquel il ressemblait si fort en malignité, en noirceur, en perversité d'âme, en orgueil le plus superbe, en franchise sans nombre, en simulations sans mesure, et encore en agréments, en l'art de charmer quand il voulait plaire... C'était un poltron accompli de cœur et d'esprit et, à force de l'être, le poltron le plus dangereux et le plus propre à se porter aux plus terribles extrémités et aussi à toutes les souffrances et bassesses les plus rampantes ».

Deux lettres de Mme de Sévigné à sa fille nous renseignent sur le caractère de l'épistolier en herbe. Le 29 juillet 1676 : « *M. du Maine est incomparable; l'esprit qu'il a est étonnant; les choses qu'il dit ne se peuvent imaginer.* »

Le 7 août 1676 : « *M. du Maine est un prodige d'esprit. Premièrement, aucun ton, aucune finesse, ne lui manque. Il en veut comme les autres à M. de Montausier pour badiner avec lui; il le vit l'autre jour passer sous ses fenêtres avec*

une petite baguette qu'il tenait en l'air; il lui crio : « M. de Montausier, toujours le bâton haut! » Mettez-y le ton et l'intelligence, et vous verrez qu'à six ans on n'a guère de ces manières-là. Il en dit tous les jours mille de cette sorte. Il était, il y a quelques jours, sur le canal dans une gondole, où il soupait près de celle du Roi. On ne veut point qu'il l'appelle mon papa; il se mit à boire et, follement, il s'écria : « A la santé du Roi, mon père! », et puis se jeta en mourant de rire sur Mme de Maintenon. »

Ces saillies enfantines autorisent-elles à considérer le prince comme étant l'auteur des écrits publiés sous son nom?

Sept ans après la publication des *Oeuvres diverses*, le poète Benserade s'était procuré un exemplaire de l'ouvrage et il l'avait envoyé dans les Pays-Bas où s'était réfugié un protestant relaps, le philosophe Pierre Bayle. Celui-ci dirigeait une revue périodique, *les Nouvelles de la République des lettres*; dans le numéro du mois de février 1685, quelques pages ont été consacrées à l'œuvre du prince.

Bien qu'un livre de Bayle ait été brûlé en France par la main du bourreau en exécution d'un ordre de Louis XIV, ce philosophe avait pris pour règle de se montrer toujours tolérant; il jugea donc avec bienveillance l'ouvrage qui lui avait été adressé et dont il ne conteste pas la paternité au duc du Maine.

« Un prince auteur dans un âge si peu avancé, écrit-il, est assurément un prodige qu'on ne voit guère. Ce serait une espèce de miracle dans une personne du commun. Que n'en doit-on donc pas dire quand on le voit dans un fils de roi? Et quel Roi encore? Le plus grand qui se puisse voir. »

Bayle explique cette précocité par les soins qu'un grand roi donne à son enfant, par l'étonnante beauté d'esprit de sa mère et par l'habileté d'une gouvernante choisie entre mille.

*« On voit dans l'ouvrage une habileté préma-turée, fort au-dessus de celle des autres enfants de sept à huit ans, une exception surprenante à ce train ordinaire de la nature. Ce jeune duc fait tous les jours des progrès qui augmentent l'admiration. »*

Que ce jugement flatteur et indulgent ne nous empêche pas d'y regarder de plus près.

Les réflexions consignées sur les personnages de l'antiquité ont été *mises au net* par le maître à écrire de l'enfant. Autant dire que le précepteur en était l'auteur.

Les maximes formulées ne peuvent l'avoir été à l'âge de sept ans. Incontestablement, elles sont de Mme de Maintenon puisqu'on les retrouve dans ses *Ecrits divers*!

Quant aux lettres signées du nom du petit prodige, elles ne sont certainement pas de lui. Elles lui ont été dictées par Mme de Maintenon elle-même, qui en a profité pour plaider, à l'occasion, sa propre cause.

*« Il me semble — écrit l'enfant à Mme de Montespan — que, depuis quelques jours, je trouve Mme de Maintenon plus triste. Je n'en sais pas le sujet; ce n'est pourtant pas son ordinaire de me celer ce qu'elle pense. »*

Dans un autre billet, la gouvernante — désireuse de rejoindre la Cour, où se trouve sa rivale — fait écrire par son docile pupille à sa mère : « *J'ai une extrême envie de t'aller trouver; je crois, en effet, que Mme de Maintenon n'y gâterait rien.* »

De telles missives émanent sans conteste de la gouvernante : *Is fecit cui prodest.*

Tel est l'avis d'un biographe de Françoise d'Aubigné, selon qui « cet aimable badinage donne plus exactement la mesure de Mme de Maintenon que celle de son élève. Ces lettres montrent l'aptitude merveilleuse qu'elle possédait pour se proportionner avec une souplesse infinie à tous ceux à qui elle s'adressait ».

Bien que, à l'âge de quatorze ans, le duc du Maine ait songé — a-t-on dit — à briguer la succession du grand Corneille à l'Académie française (ce à quoi le Roi se serait opposé à cause du jeune âge de son fils), rien n'autorise à ranger ce prince parmi ces génies exceptionnellement précoce comme le furent un Pascal et un Mozart.

Il ne nous semble pas qu'on puisse voir en cet enfant de sept ans l'auteur des écrits que Mme de Maintenon lui a attribués dans un esprit d'assez basse flagornerie.



IV

## UNE RÉCEPTION ACADEMIQUE EN 1694

En 1642, lorsque s'éteignit le cardinal de Richelieu, l'Académie française était de fondation trop récente pour se passer d'un protecteur. Pour remplir un tel rôle, c'eût été une ironie que de faire appel à Mazarin, demeuré aussi étranger à notre langue qu'à notre littérature, ou de solliciter l'appui d'un roi âgé de quatre ans.

Le choix se porta sur le chancelier Séguier, académicien depuis 1635. La Compagnie se réunit désormais dans son hôtel jusqu'à sa mort, survenue en 1672.

Alors, Louis XIV témoigna le vif intérêt qu'il portait à cette institution en exprimant sa volonté de se mettre à sa tête et en lui donnant l'hospitalité au Louvre, dans un appartement magnifique.

L'Académie qui, à l'instigation de Séguier, avait admis plusieurs grands seigneurs parmi ses membres, fut l'objet d'égards et de priviléges exceptionnels de la part du monarque. Les uns et les autres furent exhortés « à travailler pour la gloire d'un grand prince qui donnait un si beau champ à l'Académie pour célébrer ses victoires sur mer et sur terre ».

Le Roi avait une si haute idée du rôle de cette institution qu'il prit pour règle de ne pas intervenir dans les élections des académiciens. Tout au plus témoigna-t-il son mécontentement lors

du choix de La Fontaine, à cause des *Contes* licencieux dont il était l'auteur, et s'opposa-t-il à la désignation du trop jeune duc du Maine pour succéder au grand Corneille.

Cependant, à en croire Saint-Simon, en 1694, Louis XIV, « qui se voulait divertir », aurait ordonné à Dangeau, l'un des quarante, de demander de sa part à ses confrères de donner leurs voix à M. de Noyon, « premier choix du Roi dans l'Académie... sans que lui-même y eût auparavant pensé<sup>1</sup> ».

Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion ?

## I

L'évêque-comte de Noyon, pair de France depuis 1661, était un bien curieux personnage.

Certes, il portait un très grand nom et descendait d'une très ancienne et très illustre lignée puisque la famille de Clermont-Tonnerre remontait à Sibaut, seigneur de Clermont, dont le nom est mentionné dans un titre de 1070. Sibaut II contribua à chasser de Rome l'antipape Grégoire VIII en 1120 et, par reconnaissance, Calixte II accorda à la maison de Clermont le privilège de placer dans ses armes deux clefs d'argent en sautoir avec une tiare pour cimier et cette devise : *Si omnes te negaverunt, ego te numquam negabo*, réduite plus tard en ces seuls mots, éloquents dans leur brièveté : *Etsi omnes, ego non.*

Malgré sa vocation ecclésiastique, François de

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. II, p. 192.

Clermont-Tonnerre était d'une excessive vanité. Il prit même soin de dicter lui-même à son secrétaire « un mémoire pour servir à son éloge ». Un exemplaire en est conservé à la Bibliothèque nationale<sup>1</sup>.

De bonne source, nous savons ainsi que François de Clermont-Tonnerre fit ses humanités au collège de Clermont chez les Pères Jésuites, qu'il suivit les cours de philosophie au collège de Montaigu, que, pendant trois ans, la théologie lui fut enseignée en Sorbonne, et que partout il remporta les premiers prix. Il parla souvent du haut des chaires les plus fameuses, à Paris, en Sorbonne, au Louvre, en présence du Roi et de toute la Cour et, toujours, il obtint les plus flatteurs succès. En 1661, Sa Majesté l'honora en le nommant à l'évêché-comté de Noyon et en lui conférant le titre de Pair de France. Son diocèse sert de règle à tous les autres; ses ordonnances et ses mandements sont recherchés de toutes parts. Aux assemblées du Clergé, qu'il fut appelé à présider, il prononça des harangues et des discours d'une élévation surprenante. L'estime particulière dont le Roi l'honneur doit faire une partie de son éloge et les preuves en sont éclatantes par la charge de Conseiller d'Etat où il est admiré toutes les fois qu'il prend la parole, — par la place qu'il occupe à l'Académie française où il sert souvent d'arbitre et de juge, — enfin, par l'ordre du Saint-Esprit qui fait de lui l'un des plus beaux ornements de la prélature française.

A l'âge de soixante-huit ans, faire personnellement de soi-même un tel éloge est une marque

1. Bibl. nat. Zz-3566 : « On trouva dans ses papiers des brouillons de sa main pour servir à son oraison funèbre, tant la folie de la vanité avait séduit ce prélat. » Saint-Simon, *op. cit.*, t. VIII, p. 71.

de vanité assez caractéristique. Et nous sommes autorisé à penser que Saint-Simon n'a pas exagéré dans le portrait qu'il a tracé de Monseigneur de Clermont-Tonnerre, parent et ami de son père.

« C'était un homme d'esprit et de savoir, mais d'un savoir brouillé et confus, homme d'honneur et de bien, et bon évêque, charitable, résidant, appliqué à ses devoirs et gouvernant bien et sagelement, d'une vanité de toute espèce. Il disait qu'il était devenu évêque comme un coquin, à force de prêcher, et appelait beaucoup d'évêques évêques de second ordre. A ceux-là, il répondait *Monsieur* quand ils l'appelaient *Monseigneur* et *Monseigneur* quand ils lui disaient *Monsieur*. Il appelait souvent le pape *Monsieur de Rome* et assurait que si *Monsieur de Rome*, se trouvant à Noyon, y voulait faire des fonctions sans sa permission, il l'en empêcherait très bien<sup>1</sup>. »

Selon un prêtre de l'Oratoire, le P. Faydit : « François de Clermont tire son illustre origine du tonnerre. Son âme, qui est toute de feu et toute céleste, se ressent du lieu d'où elle sort. Il tonne par son éloquence avec piété dans les chaires des prédicateurs. Il a remporté des triomphes sur l'hérésie; il remplit admirablement bien tous les devoirs de la dignité pastorale<sup>2</sup> », ce qui ne l'aurait pas empêché, prêchant un jour au peuple de son diocèse, de le traiter de canaille chrétienne<sup>3</sup>.

En 1693, lorsque Saint-Simon passa par Noyon,

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. I, p. 376.

2. Faydit, *Explication du tombeau de Santeul*, Paris, s. d., p. 13.

3. Mme de Sévigné, *Lettres*. Collect. des Grands Ecrivains, t. III, p. 395 et t. VIII, pp. 425 à 447.

l'évêque lui fit les honneurs de son palais qu'il a décrit de plaisante façon :

« Toute sa maison était remplie de ses armes, jusqu'aux plafonds et aux planchers, de manteaux de comte et pair dans tous les lambris, sans chapeau d'évêque; des clefs partout, qui sont ses armes, jusque sur le tabernacle de sa chapelle; ses armes sur sa cheminée, en tableau, avec tout ce qui se peut imaginer d'ornements, tiare, armures, chapeaux, etc., et toutes les marques des offices de la couronne... Aux deux côtés de sa galerie, il avait mis une grande carte généalogique, avec cette inscription : *Descente des empereurs d'Orient*, en l'une, et, en l'autre, *d'Occident de la très auguste maison de Clermont-Tonnerre*; au milieu, un grand tableau, qu'on eût pris pour un concile, sans deux religieuses qui le fermaient; et il disait que c'était les saints et les saintes de sa maison. Dans sa chambre à coucher, il avait sur sa cheminée ses armes avec tous les honneurs temporels et ecclésiastiques qui se peuvent rassembler, et se délassait devant son feu à contempler ce trophée... Il me montra ces merveilles, que j'admirai dans un autre sens que lui<sup>1</sup>. »

C'est à Monsieur de Noyon que fait allusion La Bruyère lorsque, traitant de certain personnage de la Cour, il parle de « ses salles parées d'arbres généalogiques, d'écussons chargés de seize quartiers et de tableaux de ses ancêtres et des alliés de ses ancêtres ». La clef des éditions Coste des *Caractères* ne laisse aucun doute à ce sujet<sup>2</sup>.

Nombre d'anecdotes pittoresques ont couru sur

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. I, pp. 280, 281 et 376.

2. La Bruyère, *Oeuvres*, collect. des Grands Ecrivains, t. I, p. 524.

le personnage; réunies, elles constituaient un gros *Clermontiana*.

Saint-Simon — qui ne regardait pas d'un œil tendre les membres de maisons d'une ancienneté supérieure et même égale à la sienne — ne s'est pas privé de les narrer dans une « addition » au *Journal* de Dangeau. Rappelons-les succinctement pour montrer l'évêque sous le jour où le présente, et où, peut-être, le voyait le grand mémorialiste.

Au repas que le cardinal d'Estrées donna à l'occasion de la réception au Parlement de son neveu, deux cadenas (coffrets d'or ou de vermeil contenant le couteau, la cuillère et la fourchette que l'on dispose sur la table du roi et des princes) avaient été mis devant Monsieur le Prince et devant son fils, Monsieur le Duc. Par jalousie, Clermont-Tonnerre prit sur lui de les faire enlever en prétextant qu'il était plus aisé d'ôter deux cadenas que d'en mettre quinze ou seize pour tous les pairs conviés au festin.

A la fin d'une visite chez sa parente, la chancelière de Pontchartrain, celle-ci, accompagnée de sa belle-fille, reconduisait le visiteur; il dispensa la maîtresse de maison d'aller plus loin, mais se laissa reconduire par la seule jeune femme qui en fut fort froissée.

Dans le même ordre d'idées, il se brouilla avec la duchesse de Pecquigny pour une question de préséance entre celle-ci et la femme du prélat, « s'il pouvait être marié » !

A un lit de justice, il obligea les cardinaux à céder le pas aux pairs ecclésiastiques.

« Il lui arriva — et nous tenons à laisser à Saint-Simon et la parole et la responsabilité de l'anecdote — d'avoir une fois grande envie de

pisser, alors qu'il se trouvait, un jour de grande fête, pontificalement revêtu, dans le chœur de sa cathédrale. Il n'en fit pas à deux fois; il se mit en marche, sa chape tenue des deux côtés par le diacre et le sous-diacre, sortit à la porte en cet état; ainsi assisté, troussa sa jaquette, se soulagea, et revint pontificalement à sa place. — Une autre fois, la même envie lui prit à Versailles, comme il passait dans la tribune, qui, du temps de la vieille chapelle, servait de passage de l'aile neuve au reste du château. Il ne s'en contraignit pas et se mit à pisser par la balustrade. Le bruit de la chute de l'eau de haut en bas sur le marbre dont la chapelle était pavée fit accourir le suisse de la porte de l'appartement; il fut si indigné du spectacle qu'il alla querir Bon-temps, premier valet de chambre de confiance et gouverneur de Versailles, qui accourut tout essoufflé et qui joignit Monsieur de Noyon, qui passait l'appartement et ne demandait pas son reste. Le bonhomme le querella et Monsieur de Noyon, tout Noyon qu'il était, se trouva fort empêché de sa personne. Le Roi en rit beaucoup, mais il eut la considération pour lui de ne lui en point parler. »

Le Roi, badinant à son dîner Mgr de Clermont sur toutes ses dignités et ses honneurs, lui dit qu'il devait être l'homme du monde le plus satisfait. L'évêque répondit qu'il manquait une seule chose à son contentement. Sa Majesté ne douta pas qu'il n'eût envie de recevoir le chapeau de cardinal, dont le prélat avait toujours prétendu qu'il faisait peu de cas. Poussé de s'expliquer, il confessa au Roi que ce qu'il désirait ne pouvait être que quand la justice de Sa Majesté aurait couronné la vertu, faisant ainsi allusion à la déclaration, que l'on croyait imminente, du

mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon. « Ce fut un coup de foudre, relate Saint-Simon. Le Roi baissa la tête sur son assiette et n'en ôta les yeux de tout le reste du dîner qu'il dépêcha fort promptement. J'étais à côté de Monsieur de Noyon, qui, d'abord, piétina, se pavant et regardant la compagnie; mais chacun, les yeux bas, ne se permettant que des œillades à la dérobée, le fit apercevoir de l'extrême embarras de tous les assistants. Il ne dit plus pas un mot et badinait avec sa croix de l'Ordre, en homme fort déconcerté; et personne ne trouva le reste du dîner plus long que le Roi et lui... On eût entendu une souris courir. »

Le mémorialiste raconte « une malice fort plaisante » faite par Sa Majesté à M. de Noyon, fort ami du premier président de Harlay chez qui son couvert était toujours mis. Louis XIV lui demanda s'il y faisait bonne chère. « Mais, Sire, répondit-il, assez bonne, une bonne petite chère bourgeoise. » Quatre jours après, M. de Harlay étant venu parler au Roi, celui-ci lui rapporta le propos. Lorsque l'évêque vint demander à déjeuner au premier président, il s'entendit répondre : « A dîner! Nous ne faisons ici qu'une petite chère bourgeoise, qui convient à des bourgeois comme nous et qu'il ne nous appartient pas de présenter à un prélat aussi distingué par sa dignité et par sa naissance. » Et Harlay le renvoya dans son carrosse et sans dîner. M. de Noyon s'en plaignit à Sa Majesté qui, « pour se divertir », avait fait la brouillerie et dut ensuite raccommoder les deux personnages<sup>1</sup>.

Serait-ce aussi *pour se divertir* que Louis XIV

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. I, pp. 376 à 381; t. II, p. 395; t. VIII, pp. 425 à 447 et t. XXVIII, p. 236.

serait intervenu pour faire élire à l'Académie française le vaniteux prélat? Saint-Simon l'a dit, nous le savons; mais Dangeau s'est borné à noter dans son *Journal*, à la date du 16 novembre 1694 : « Monsieur l'évêque de Noyon fut choisi à l'Académie pour remplir la place de M. d'Aucour et le Roi a témoigné qu'on lui avait fait plaisir d'élire Monsieur de Noyon<sup>1.</sup> »

## II

L'article premier des statuts de l'Académie portait que « personne ne sera reçu à l'Académie qui ne soit agréable à Monseigneur le protecteur ».

Pour permettre l'application de cette disposition, il apparut rapidement nécessaire d'établir une nouvelle réglementation. Pour chaque élection, au lieu d'un scrutin, il y en eut deux; le premier déterminait le nom à proposer au protecteur; si ce nom était agréé par lui, un deuxième scrutin rendait l'élection définitive.

Il en fut ainsi pour désigner le successeur de Barbier d'Aucour. Dans le registre de l'Académie française, un procès-verbal, dépourvu de date, a été consigné en ces termes :

« Ce jour-là, la Compagnie ayant été convoquée par billets, on a procédé au second scrutin pour la place vacante par la mort de M. d'Aucourt (*sic*) pour laquelle Monsieur l'évêque de Noyon avait été déjà proposé, et il a été élu par tous les suffrages. »

1. Dangeau, *Journal*, Paris, 1855, t. V, p. 107.

Que le Roi soit ou non intervenu indirectement en faveur de Clermont-Tonnerre, que celui-ci ait ou non brigué les voix des académiciens, que Monsieur le Prince et tout ce que la Cour et la Ville comptaient de plus distingué aient ou non été conviés par Sa Majesté à la réception, cette cérémonie eut lieu le lundi 13 décembre 1694.

Grâce aux notes laissées par le P. Léonard et aux renseignements consignés par le duc de Luynes dans ses *Mémoires*, nous savons comment il était alors procédé<sup>1</sup>.

« Le jour qu'un académicien est reçu, la porte du lieu de l'Académie, qui est au Louvre, est ouverte à tous les honnêtes gens. Au milieu, il y a un grand bureau, sur lequel, ce jour-là, on met un beau tapis. Il y a des chaises d'un côté et d'autre pour les académiciens seulement. Celui qui doit être reçu est entré d'abord dans un petit cabinet et, quand trois heures après midi sonnent, le libraire de l'Académie avertit le candidat et l'amène dans le lieu de l'Assemblée et lui montre sa place, qui est à un des bouts du bureau où il y a une chaise sans bras. A la tête du bureau, tout vis-à-vis, est le directeur de l'Académie, assisté du chancelier et du secrétaire perpétuel, qui ont tous trois des fauteuils. Derrière les académiciens, aux second et troisième rangs seulement, sur des chaises, sont « ceux du dehors ».

« Lorsque tous les académiciens ont pris séance, le directeur ôte son chapeau pour annoncer au nouvel académicien qu'il peut parler. Celui-ci salue l'assemblée, commence son discours, puis se couvre et demeure couvert tant

1. Arch. nat. M 763 et duc de Luynes, *Mémoires*, Paris, 1861, t. V, pp. 14 à 17.

qu'il parle, n'ôtant son chapeau que lorsqu'il dit : « Messieurs » ou lorsqu'il parle du Roi. L'usage est de lire le discours. On sait la règle pour tous les discours de ceux qui sont reçus ; il faut parler du chancelier Séguier, du cardinal de Richelieu, de Louis XIV et faire l'éloge de l'académicien auquel on succède. Son discours terminé, le récipiendaire se découvre. Le directeur alors prend la parole ; il ne doit parler que de l'académicien qui est reçu, de celui dont il vient remplir la place et du Roi. Après quoi, on finit l'assemblée. »

Il fut ainsi procédé le 13 décembre 1694, lorsque François de Clermont-Tonnerre vint prendre séance, mais l'assemblée fut présidée par un académicien de fraîche date, l'abbé de Caumartin, chancelier, remplaçant le directeur La Fontaine, malade ce jour-là.

Jean-François-Paul Lefèvre de Caumartin, né le 16 décembre 1668, était le fils d'un conseiller d'Etat et le filleul du cardinal de Retz. Nanti d'une très solide instruction, il fréquenta de bonne heure les gens de lettres.

Le P. Faydit, qui nous a laissé un portrait de Clermont-Tonnerre, nous a tracé aussi une esquisse de l'abbé de Caumartin :

« Egalement versé dans la scholastique et dans la positive, il est profond dans la science des saints Pères. Il joint à une grande érudition une grande pureté de moeurs et une innocence merveilleuse. Sa jeunesse et sa bonne mine rendent sa vertu plus agréable et recommandable ; la science de la religion en lui est accompagnée d'une parfaite connaissance des belles-lettres<sup>1</sup>. »

1. Faydit, *op. cit.*, p. 14.

En 1694, il entrat à l'Académie française. Ainsi, un jeune abbé de vingt-six ans fut appelé à y accueillir un prélat sexagénaire. Ni l'un ni l'autre, nous allons le voir, n'en éprouvèrent le moindre trouble, malgré la nombreuse assistance qui se pressait dans l'enceinte<sup>1</sup>.

« Monsieur de Noyon parut avec une nombreuse suite, saluant et remarquant l'illustre compagnie avec une satisfaction qu'il ne dissimula pas et il prononça sa harangue avec sa confiance ordinaire. »

« Le sublime Génie qui anime et soutient cet illustre Corps m'a seul inspiré le glorieux dessein d'en être membre; et comme, étant supérieur à tout, il n'a que de grandes vues, j'en reçois heureusement celles que je n'aurais pas osé prendre de mon chef et que vous avez bien voulu rendre effectives. Telles sont les grâces de Louis le Grand, grâces semblables aux influences du plus beau des astres et qui me donnent droit de dire avec plus de justice, à l'honneur du Roi, que Tertullien n'écrit pour flatter les princes de l'Afrique : l'Etat et le Ciel ont le même sort et doivent leur bonheur à deux soleils. »

« Entrons dans notre sujet et remarquons les âges différents de l'Académie française, — née sous les auspices du cardinal duc de Richelieu fondateur, — élevée par les soins du chancelier Séguier conservateur, — fortifiée des doctes écrits de mon prédécesseur, — consommée et comblée de toute la gloire de Louis le Grand, son auguste et magnifique protecteur, — ouvrages dignes de

1. Le 10 décembre, Mme de Coulanges avait écrit à Mme de Sévigné que le Roi avait dit à Clermont-Tonnerre qu'il s'attendait à être seul ce jour-là, — celui de la réception.

leurs auteurs! auteurs dignes de leurs ouvrages! »

Il est possible que le récipiendaire ait borné là l'éloge de son prédécesseur qui s'était déclaré ennemi des Jésuites, dont Clermont-Tonnerre avait été un brillant élève; dans cette hypothèse, celui-ci aurait complété la louange de Barbier d'Aucour lorsqu'il fit imprimer son discours par la suite. Mais où Monsieur de Noyon fut intarissable, ce fut lorsqu'il entreprit l'éloge de Louis le Grand avec une emphase frisant le ridicule :

« Il y a deux personnes dans un même homme, lorsque la Providence l'élève aux premières places : il vaudrait mieux être Louis sans être roi que d'être roi sans être Louis. Rare et inimitable original! Son air charmant et majestueux se répand sur toutes ses actions, sa maison royale emprunte quelques rayons de sa gloire; son âge est mûr et parfait; le travail infatigable lui est devenu naturel. Son amour extrême pour nous sacrifie toutes ses veilles à notre repos, et s'il abrège et méprise le temps du sommeil, c'est parce qu'il le passe sans nous. Ne vous étonnez pas, Messieurs, du zèle de ce discours : chaque mot est un trait de flamme... »

D'un air modeste, d'un ton mesuré et avec de légères inflexions de voix « aux endroits les plus ridicules ou les moins marqués au coin du prélat », l'abbé de Caumartin répondit en appelant *Monsieur* le récipiendaire qui avait insisté inutilement pour être appelé *Monseigneur*.

« Monsieur, si les places de l'Académie française n'étaient considérées que par les dignités de ceux qui les ont remplies, nous n'aurions osé vous offrir celle dont vous venez de prendre possession, et peut-être n'auriez-vous pas eu vous-même tout l'empressement que vous avez

témoigné pour l'avoir. Le confrère que nous avons perdu ne devait rien à la fortune; riche de toutes les parties qui font un véritable homme de lettres, il n'avait aucun de ces titres éclatants qui relèvent son successeur.

« Notre consolation serait faible si elle n'était fondée que sur la différence de vos conditions. Nous connaissons votre sang illustre en qui toutes les grandeurs de la terre se trouvent assemblées, et qui tient par tant d'endroits à tant de maisons souveraines; nous vous voyons revêtu du titre auguste qu'un de nos rois a dit être le plus glorieux qu'on pût donner à un fils de France; nous respectons en vous le sacré caractère que le Fils de Dieu a laissé dans son Eglise comme le plus grand des bienfaits; et cependant, Monsieur, ce n'est pas à toutes ces qualités éclatantes que vous devez les suffrages de notre compagnie; c'est à un esprit plus noble encore que votre sang, plus élevé que votre rang.

« Nous ne craignons point de vous déplaire en vous dépouillant, pour ainsi dire, de tant de grandeurs. Est-ce d'aujourd'hui que vous marchez sans elles, et la dignité d'Académicien est-elle la première où vous êtes parvenu comme un autre homme qui ne serait pas né où vous êtes? C'est un pompeux cortège qui vous accompagne, et qui ne vous mène pas. Vous le prenez, vous le quittez selon qu'il vous convient et il est de l'intérêt de votre gloire de vous en détacher quelquefois, afin que les honneurs qu'on vous rend ne soient attribués qu'à votre seul mérite.

« La place que vous occupez aujourd'hui vous était due depuis longtemps. Cette éloquence dont nous sommes encore tout éblouis et dont vous avez créé le modèle, vous accompagne partout. Ce n'est point dans vos harangues, ce n'est point

dans vos sermons qu'elle se renferme; on la retrouve dans vos lettres et dans vos conversations les plus familières. Les figures les plus hardies et les plus marquées, celles que les plus grands orateurs n'emploient qu'en tremblant, vous les répandez avec profusion, vous les faites passer dans des pays qui jusques ici leur étaient inconnus; et ces Ordonnances véritablement apostoliques, destinées au seul gouvernement des âmes, au lieu d'une simplicité négligée qu'elles avaient avant vous, sont devenues chez nous des chefs-d'œuvre de l'esprit humain.

« Pendant que l'Eglise voit avec édification dans ces sages règlements la vérité de la doctrine, la pureté de la morale, l'intégrité de la discipline, l'autorité de la hiérarchie, établies, soutenues et conservées dans le diocèse de Noyon depuis l'heureux temps de votre épiscopat, nous y voyons encore ces divisions exactes, ces justes allusions, ces allégories soutenues, et surtout une méthode qu'on ne voit point ailleurs et sans laquelle on suivrait difficilement des idées aussi magnifiques que les vôtres.

« La véritable éloquence doit convenir à la personne de l'Orateur; la vôtre ne laisse pas ignorer à ceux qui vous entendent ou qui vous lisent d'où vous venez et ce que vous êtes. Si votre style est noble, il est encore plus épiscopal.

« Que de puissants motifs a l'Académie pour vous choisir, et quel bonheur pour elle de pouvoir, en vous associant, satisfaire en même temps à la justice, à son inclination et à la volonté de son Auguste Protecteur! Il sait mieux que personne ce que vous valez, il vous connaît à fond, il aime à vous entretenir et, lorsqu'il vous parle, une joie se répand sur son visage, dont tout le monde s'aperçoit. Il a souhaité que vous fussiez

de cette Compagnie et nous avons répondu à ses désirs par un consentement unanime. Après l'éloquent panégyrique que vous venez de faire de ce grand Prince, je n'obscurcirai point par de faibles traits les idées grandes et lumineuses que vous en avez tracées; je dirai seulement que, pendant qu'il soutient seul le droit des rois et la cause de la religion, il veut bien encore être attentif à la perte que nous avons faite et la réparer dignement en nous donnant un sujet auquel, sans lui, nous n'aurions jamais osé penser. C'est à vous, Monsieur, à joindre vos efforts aux nôtres pour lui témoigner notre profonde reconnaissance. »

## III

Bien que le texte de ces discours ait été peut-être édulcoré lors de leur publication ultérieure, nous connaissons l'impression qu'ils produisirent.

Dangeau a relaté avec beaucoup de doigté :

« Monsieur l'évêque de Noyon fut reçu à l'Académie. L'abbé de Caumartin répondit à sa harangue; il en fut content quand il l'entendit, et même il l'avait vue et approuvée auparavant. Cependant, on lui persuada depuis qu'il avait sujet de s'en plaindre et il s'en plaignit au Roi. Ce discours de l'abbé de Caumartin était fort éloquent et fort agréable, plein de louanges, mais on prétend qu'elles étaient malignes<sup>1</sup>. »

Saint-Simon a imaginé :

« L'abbé [de Caumartin] se comptant sûr d'être approuvé du monde et soutenu du mi-

1. Dangeau, *op. cit.*, t. V, p. 119.

nistre, se proposa de divertir le public aux dépens de l'évêque qu'il avait à recevoir. Il composa donc un discours confus et imité au possible du style de Monsieur de Noyon, qui ne fut qu'un tissu des louanges les plus outrées et de comparaisons emphatiques, dont le pompeux galimatias fut une satire continue de la vanité du prélat, qui le tournait pleinement en ridicule. Cependant, après avoir relu son ouvrage, il en eut peur, tant il le trouva au-delà de toute mesure; pour se rassurer, il le porta à Monsieur de Noyon, comme un écolier à son maître et comme un jeune homme à un grand prélat, qui ne voulait rien omettre des louanges qui lui étaient dues, ni rien dire aussi qui ne fût de son goût et qui ne méritât son approbation.

« Ce respect si attentif combla l'évêque : il lut et relut le discours; il en fut charmé, mais il ne laissa pas d'y faire quelques corrections pour le style et d'y ajouter quelques traits de sa propre louange. L'abbé revit son ouvrage de retour entre ses mains avec grand plaisir; mais, quand il y trouva les additions de la main de Monsieur de Noyon et ses ratures, il fut comblé à son tour du succès du piège qu'il lui avait tendu, et d'avoir en main un témoignage de son approbation qui le mettait à couvert de toute plainte...

« La harangue de l'abbé, toute brillante d'esprit et d'art, surpassa tout ce qu'on en aurait pu attendre si on avait prévu la hardiesse de son dessein dont la surprise ajouta infiniment au plaisir qu'on y prit. L'applaudissement fut donc extrême et général, et chacun, comme de concert, enivrait Monsieur de Noyon de plus en plus, en lui faisant accroire que son discours méritait tout par lui-même et que celui de l'abbé n'était goûté que parce qu'il avait su le louer

dignement. Le prélat s'en retourna charmé de l'abbé et du public, et ne conçut jamais la moindre méfiance. On peut juger du bruit que fit cette action et quel put être le personnage de Monsieur de Noyon, se louant dans les maisons et par les compagnies et de ce qu'il avait dit et de ce qui lui avait été répondu, et du nombre et de l'espèce des auditeurs, et de leur admiration unanime, et des bontés du Roi à cette occasion<sup>1.</sup> »

La *Gazette* dit que le discours du récipiendaire était plein d'éloquence et d'érudition et que la réponse du chancelier avait été faite avec beaucoup d'esprit et d'éloquence.

Le *Mercure* se borna à donner un compte rendu de la réception, avec des fragments du discours du récipiendaire et une courte analyse de la réponse.

La *Gazette d'Amsterdam* publia qu'on lui avait écrit de Paris que l'abbé de Caumartin avait répondu à Monsieur de Noyon en place de La Fontaine, qui ne s'était pas trouvé en état de parler ce jour-là, et elle ajouta :

« Comme cette réponse a été trouvée fort éloquente, aussi bien que le discours, on est surpris qu'elle n'ait pas été imprimée, et cela augmente d'autant plus la curiosité de la voir que des gens ont voulu prendre ce prétexte pour faire croire, sans doute fort injustement, qu'il y a quelque chose d'équivoque dans l'éloge en faveur de ce prélat. »

Boislisle, l'érudit commentateur de Saint-Simon, a justement remarqué que le texte imprimé du discours de Caumartin n'est pas aussi confus et emphatique que le dit Saint-Simon, mais

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. II, pp. 194 à 197.

qu'on y trouve quelques passages où l'ironie se cache sous les flatteries officielles<sup>1</sup>.

Enfin, Sainte-Beuve, qui a étudié « cette anecdote littéraire », a fait la même constatation. Il ne manque rien au discours de l'abbé, dit-il, pour être en parfait contraste avec le genre de l'évêque. « Mettez les airs et les accents, et vous avez le morceau le plus nettement français; tout y pétille d'esprit et d'impertinence. C'est le modèle classique du persiflage<sup>2</sup>. »

Malgré toute sa sagacité, le célèbre critique n'a pas tenu compte — pas plus que Boislisle, d'ailleurs — des lignes suivantes qui ruinent la thèse de l'un et de l'autre. Elles ont été publiées à la suite du Mémoire que Monseigneur de Clermont-Tonnerre avait dicté à son secrétaire et qui fut édité longtemps après sa mort, survenue en 1701.

« Ce discours [de l'abbé de Caumartin] fit du bruit; on prétendit que chaque louange que l'abbé lui donnait était un reproche qu'il lui faisait de sa vanité, de son faste, de l'enflure de ses expressions, de ses allégories, de la puérilité de ses antithèses, du galimatias de ses sermons et de la singularité de ses mandements et de ses lettres pastorales. D'autres ne pensèrent pas de même et crurent que l'abbé de Caumartin n'avait eu aucun dessein de faire une satire au lieu d'un discours académique. En novembre 1737, lorsque Gros de Boze fit à l'Académie des Inscriptions (dont il était membre) l'éloge de M. de Caumartin, mort évêque de Blois, voici ce qu'il en dit : M. l'abbé de Caumartin fut reçu

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. II, p. 194, note 3.

2. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, Paris, t. XI, pp. 333 à 350.

à l'Académie française en 1694, n'ayant pas encore vingt-six ans accomplis. Quelques mois après, il s'y trouva chargé d'une réception d'éclat où, par une fatalité dont il serait difficile de rendre d'autre raison que la malignité naturelle du cœur humain, il vit le public tourner en une critique amère les louanges qu'il croyait avoir le plus délicatement traitées. Il sacrifia sans peine à cette prévention tumultueuse tout l'honneur qu'il pouvait espérer d'un discours brillant et aima mieux le refuser à l'impression que d'en laisser plus longtemps soupçonner la sincérité<sup>1.</sup> »

## IV

Cette sincérité de l'abbé de Caumartin ne fut mise en doute par Clermont-Tonnerre que le jour où l'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon, trouva une occasion de se venger d'un affront que l'évêque de Noyon lui avait infligé naguère le jour où Clermont-Tonnerre, en sa qualité de pair de France, entrait en son carrosse dans la cour du château de Saint-Germain, au moment où Harlay y pénétrait à pied. Au lieu de mettre pied à terre, Monsieur de Noyon, de son carrosse, prit l'archevêque par la main et le conduisit ainsi « en laisse » jusqu'au degré, toujours parlant et complimentant l'archevêque qui rageait de tout son cœur. Depuis, Harlay n'avait jamais rendu à Clermont-Tonnerre les visites

1. Bibl. nat. Zz-3566. — Gros de Boze, *Eloge de M. de Caumartin*, Blois, 1740, p. 7. Le discours de Caumartin recevant Clermont-Tonnerre fut imprimé en 1714 seulement, vingt ans après la réception du récipiendaire et treize ans après sa mort.

que celui-ci lui avait faites jusqu'à ce que le Roi lui en eût donné l'ordre.

Afin de se moquer de lui, l'archevêque en profita pour dessiller les yeux de Monsieur de Noyon et pour lui montrer combien il se leurrait en s'applaudissant de la façon dont il avait été reçu à l'Académie par un jeune homme qui avait insulté en sa personne l'épiscopat tout entier. Le P. La Chaise, consulté, confirma la vérité que Harlay lui avait apprise. « L'excès de la colère et du dépit succéda à l'excès du ravisement. »

Clermont-Tonnerre écrivit à Sa Majesté cette lettre :

« *Sire, l'abbé de Caumartin, pressé, poussé, possédé, sifflé par le diable, a prononcé à l'Académie un discours critique, satirique, caustique, ironique, excentrique; la charité chrétienne me défend d'en faire une censure affirmative, mais la vérité chrétienne m'oblige de dire, sinon ce qu'il est, du moins ce qu'il n'est pas. Il n'est ni sacerdotal par rapport à lui, ni épiscopal par rapport à moi, ni royal par rapport à Votre Majesté. Il n'est point sacerdotal puisqu'il ne dit pas mot de l'Écriture ni des Saints Pères; il n'est pas épiscopal puisqu'il tourne un évêque en ridicule; il n'est pas royal puisqu'il ne dit rien de Votre Majesté sinon que vous vous mettez à rire toutes les fois que vous me voyez<sup>1</sup>.* »

Saint-Simon explique que « le Roi, qui avait bien voulu se divertir un peu, mais qui voulait toujours partout un certain ordre et une certaine bienséance, avait déjà su ce qui s'était passé, et

1. Voltaire, *Oeuvres complètes*, Paris, Garnier, 1885, t. XXXII, p. 569.

l'avait trouvé fort mauvais. Ces plaintes l'irritèrent d'autant plus qu'il se sentit la cause innocente d'une scène si ridicule et si publique et que, quoiqu'il aimât à s'amuser des folies de Monsieur de Noyon, il ne laissait pas d'avoir pour lui de la bonté et de la considération. Il envoya chercher Pontchartrain et lui commanda de laver durement la tête à son parent [Caumartin] et de lui expédier une lettre de cachet pour aller se mûrir la cervelle et apprendre à vivre et à parler dans son abbaye de Buzay, en Bretagne<sup>1.</sup> »

## V

Le lecteur l'a peut-être remarqué : à deux reprises, au cours de son récit, Saint-Simon a prétendu qu'en provoquant l'élection de Clermont-Tonnerre à l'Académie française, Louis XIV « *se voulait divertir* ».

Est-ce exact? Le Roi n'aurait-il pas eu des vues intéressées en faisant entrer dans l'illustre Compagnie un personnage dont le dévouement sans borne pour sa personne lui était bien connu?

Un historien de l'Académie française, Paul Mesnard, a expliqué :

« Louis XIV aimait l'éloquence et la poésie;

1. En 1695, au cours de l'année qui suivit sa réception à l'Académie, Clermont-Tonnerre tomba si malade qu'il reçut les sacrements; auparavant, il envoya chercher l'abbé de Caumartin, lui pardonna, tira de son doigt un beau diamant qu'il le pria de garder pour l'amour de lui. Après sa guérison, l'évêque s'efforça de le raccommoder avec le Roi et de lui procurer un évêché. Il ne put accéder au siège de Vannes que sous la Régence, en 1717.

il les aimait moins pour elles-mêmes que dans une vue égoïste, pour en faire deux décorations de son règne, deux rayons de sa propre gloire; ou plutôt, par un sentiment plus personnel encore, il se plaisait à les entendre comme les deux voix les plus harmonieuses, les deux voix immortelles, dans ce concert de louanges dont il s'enivrait<sup>1.</sup> »

Nous sommes ainsi conduit à penser, avec Mme Elisabeth de Gramont, que Louis XIV ordonna que Monsieur de Noyon fit partie de l'Académie uniquement parce que, à ses yeux, il était qualifié mieux que tout autre pour y prononcer son éloge « avec pompe et emphase<sup>2</sup> ».

Le désir de Sa Majesté se trouva exaucé, et au-delà.

En 1699, Monseigneur François de Clermont-Tonnerre fonda à perpétuité le prix de poésie de trois cents livres à délivrer tous les deux ans, avec une médaille d'or à l'effigie du Roi. Le sujet devait être, obligatoirement et à tout jamais, la glorification de Louis le Grand, puisque, a-t-il annoncé lorsqu'il révéla son dessein, « le principal objet de l'Académie est de consacrer le nom de l'incomparable Louis à l'immortalité ».

Le premier sujet proposé aux poètes fut : « que le Roi n'est pas moins distingué par les vertus qui font l'honnête homme que par celles qui font les grands rois ». Durant quatre-vingts ans, on dut se torturer l'esprit pour découvrir, chaque année, des thèmes nouveaux.

1. P. Mesnard, *Histoire de l'Académie française*, Paris, Charpentier, 1857, p. 22.

2. Elisabeth de Gramont, *La Famille des Clermont-Tonnerre depuis 1070*, Paris, 1950, pp. 47 et suiv.

Au bout de ce temps, la passion monarchique diminuant d'ardeur, l'inspiration tarit, encore que, peu à peu, Louis XV eut sa part dans les éloges versifiés pendant tant d'années pour célébrer la gloire de son prédécesseur.

## UNE IMPOSITION DE BONNET CARDINALICE

En France, la remise au nonce apostolique par le Chef de l'Etat de la barrette cardinalice est de tradition fort ancienne.

Grâce aux renseignements puisés dans les écrits de Dangeau, de Saint-Simon, de Sourches, du duc de Luynes, de Choisy et dans le *Cérémonial* de Sainctot, introducteur des ambassadeurs, nous savons avec quelle pompe un nonce promu à la pourpre romaine recevait des mains de Louis XIV la barrette rouge, alors appelée barrette cardinalice.

Depuis trois années déjà, Mgr Jean-Jacques Cavallerini, Romain de naissance, archevêque de Nicée, avait été nommé à la nonciature de Paris lorsque, le 12 décembre 1695, le pape Innocent XII l'éleva à la pourpre sacrée.

Aussitôt le cardinal-secrétaire d'Etat ordonna de la part du souverain pontife qu'un courrier spécial fût envoyé au légat pour lui annoncer cette promotion.

Avant de quitter Rome, le délégué prit soin d'acheter à ses frais dans sa ville natale une calotte rouge afin de rendre plus agréable au nouveau prince de l'Eglise la nouvelle qu'il venait lui notifier. C'était un bonnet carré à trois

cornes, sans pointes, de même forme que celui des docteurs.

Dès l'arrivée du courrier à Paris, le 27 décembre, le nonce se rendit au palais de Versailles en compagnie du camérier du pape, vêtu d'un habit d'écarlate fourré semblable à celui du chancelier de l'université de Paris. Suivant un usage établi par respect pour les souverains auprès desquels les représentants du pape sont accrédités, il remit à Louis XIV sa calotte, ne voulant pas la porter avant que le roi lui commandât de la mettre sur sa tête.

Peu après cette cérémonie, célébrée sans éclat au cours d'une audience particulière, l'abbé de la Roche, chanoine et archidiacre de Paris, fut mandaté par le Saint-Père pour apporter le bonnet cardinalice que devait imposer le roi de France.

Au matin du jour fixé, le 1<sup>er</sup> février 1696, l'introducteur des ambassadeurs vint chercher chez lui le prince Camille de Lorraine dans le propre carrosse du Roi. De là, ils gagnèrent la nonciature, où le cardinal Cavallerini fut invité à monter le premier dans le carrosse royal; le prince se plaça à sa gauche. L'introducteur et l'un des principaux personnages de l'escorte s'assirent vis-à-vis d'eux.

Le cortège se forma dans cet ordre : carrosse de l'introducteur, carrosse du prince, estafiers du nonce, pages et autres domestiques du nonce à cheval, carrosse du Roi, entouré des laquais du prince et de ceux de l'introducteur, carrosse du secrétaire d'Etat, carrosse du nonce, carrosse de la suite.

Un intervalle de quatre voitures séparait le carrosse du nonce de celui du secrétaire d'Etat.

En cours de route, les compagnies des régiments des gardes françaises et suisses, sous les armes, forment la haie : les officiers sont à leur tête; les tambours « appellent » au passage, la sonnerie aux champs étant réservée pour le Roi et pour la Reine.

A l'arrivée au palais de Versailles, les gardes de la porte et ceux de la prévôté sont rangés en haie.

Descendu du carrosse, le nonce pénètre dans la salle des Ambassadeurs, où le prince de Lorraine lui tient compagnie pendant que l'introducteur va prendre les ordres de Sa Majesté pour l'heure de l'audience.

Le cardinal est introduit, ayant à sa droite le prince et à sa gauche l'introducteur.

Les cent suisses en habit de cérémonie sont des deux côtés de l'escalier, une hallebarde à la main; les gardes du corps sont alignés dans la salle des gardes. Leur capitaine se tient à la porte et reçoit les visiteurs, qu'il précède, en se placant devant le prince de telle sorte que ni l'un ni l'autre ne soient directement à côté du nonce.

Après le *Domine salvum fac regem*, le marquis de Blainville, grand maître des cérémonies, et des Granges, maître des cérémonies, le recoivent à la grande porte de la chapelle, où Louis XIV était venu entendre la messe au sortir d'un conseil.

Vêtu de la soutane violette, du rochet et du mantelet, Cavallerini s'approche du Roi, qui était à son prie-Dieu, lui fait une grande révérence et se met à sa gauche.

Louis XIV prit le bonnet, présenté par l'abbé de la Roche sur un bassin de vermeil couvert d'un taffetas cramoisi posé sur une table à droite de l'autel et le mit sur la tête du prince de

l'Eglise, qui le reçut avec une profonde inclination et fit un long remerciement.

Celui-ci se rendit ensuite dans la sacristie, où il revêtit la soutane rouge, un rochet et un mantelet également de couleur de feu.

Cependant le Roi sortait de la chapelle, marchant à petits pas pour laisser au cardinal le temps de le rejoindre.

Sa Majesté l'invita alors à dîner, honneur accordé toujours aux nonces promus à la pourpre.

La table avait treize pieds et demi de long et trois pieds et demi de large pour la commodité du service, à cause de la grande quantité de plats. C'était une même table qui n'était pas plus basse du côté du nonce que du côté du Roi, mais les plats servis devant Sa Majesté étaient assez loin de ceux servis devant le nonce. Les dîners étaient pareils.

Le couvert de Sa Majesté et celui de l'invité sont sur la même ligne — celui du Roi à quatre pieds six pouces du bout de la table, à droite, et celui du cardinal à deux pieds trois pouces, à gauche, de manière qu'il y avait six pieds neuf pouces d'un couvert à l'autre.

Ce jour-là, la famille royale ne mangeait pas avec le Roi.

Le cadenas du Roi — coffret contenant le couteau, la fourchette et la cuiller — et la nef — récipient renfermant le sel, les épices, les vases à boire, etc. — sont sur la table à portée de la main de Louis XIV.

Les gentilshommes servants du Roi, sans quitter la table, recevaient les plats des mains de des Ormes, contrôleur général de la Maison du Roi, et des officiers de la bouche, qui faisaient l'essai

en les recevant. Aux gentilshommes servants incombaît le soin de présenter tous les plats, de donner à boire à Sa Majesté et de faire le service.

Après s'être mis à table, Louis XIV fit signe à son invité de s'asseoir sur un siège pliant qu'on lui apporta.

Le contrôleur général de la Maison présente à Sa Majesté la serviette à laver. L'introducteur est à sa droite; le premier gentilhomme de la chambre et le capitaine des gardes sont derrière le fauteuil du Roi; le premier maître d'hôtel occupe seul le côté gauche du siège. Un peu en arrière, deux gardes, revêtus de leurs cottes d'armes, chapeau sous le bras, pertuisane à la main. Aux deux bouts de la table, deux gardes du corps et six autres gardes sous les armes, tous le chapeau sur la tête.

Le Roi, après qu'on eut fait l'essai du vin et de l'eau, se lève de son fauteuil, ôte son chapeau, se rassied, boit, couvert, à la santé du pape et, après avoir bu, il ôte encore son chapeau puis se recouvre.

Cavallerini se tient debout, ôte son bonnet et demeure découvert pendant que le Roi boit.

Le nonce demande à boire à des Ormes, qui en donne l'ordre tout bas. Un officier du gobelet apporte sur une soucoupe un verre sans couvercle que le cardinal prend des mains du contrôleur général sans qu'on fasse au préalable l'essai du vin ni de l'eau.

Cavallerini se lève, ôte son bonnet et demande à Sa Majesté la permission de boire à sa santé. Il boit debout et découvert; Louis XIV ne se lève point, met la main à son chapeau et le remet. Le cardinal, après avoir bu, en fait autant.

Toutes les fois que le Roi boit, son invité se

découvre et demeure découvert tant que Sa Majesté boit.

Le cardinal met la main à son bonnet quand des Ormes lui sert une assiette ou autre chose.

Le service des plats est double, et on fait l'essai de tous.

Nous ignorons le menu de ce repas de gala, mais on peut l'imaginer copieux quand on sait que l'ordinaire de Louis XIV se composait de quatre pleines assiettes de soupes diverses, d'un faisan entier, d'une perdrix, d'une grande assiette de salade, de deux énormes tranches de jambon, de mouton au jus et à l'ail, d'une assiette de pâtisseries, de fruits et... d'œufs durs pour finir!

Au sortir de table, Cavallerini accompagna Sa Majesté jusqu'à son cabinet, où il La remercia de l'honneur qu'Elle lui avait fait de le recevoir à sa table.

Après quoi, il fit quelques visites en compagnie du prince de Lorraine, de l'introducteur et du grand maître des cérémonies.

Il se rendit chez Mgr le Dauphin, qui le reçut debout, se couvrit et fit couvrir son visiteur, puis chez Mgr le duc de Bourgogne, qui s'assit dans un fauteuil, donnant au nonce un siège pliant; enfin il visita le duc et la duchesse de Chartres, qui lui offrirent un siège à dossier.

Ces visites terminées, le nonce fut reconduit à Paris avec le même cérémonial que celui qui avait été observé dans la matinée.

Le 14 février, le cardinal Cavallerini eut à Versailles son audience de congé, avec une pompe semblable à celle qui avait entouré l'imposition du bonnet cardinalice quelques jours auparavant.

Mais alors une difficulté surgit. Tandis qu'il

n'était que simple nonce, Cavallerini n'avait fait aucune difficulté pour visiter les princes du sang, les enfants légitimés, les bâtards et même Mme de Maintenon, dont la situation à la Cour était assez équivoque. En arrivant en France le 4 mai 1692, aussitôt après avoir fait à Louis XIV sa première visite, il s'était rendu à Saint-Cyr, accompagné du grand maître des cérémonies, pour remettre personnellement et solennellement à la fondatrice de l'établissement des cadeaux somptueux et un bref pontifical à son adresse, ce qui fit dire, dès que cet acte fut publié, qu'il valait contrat de mariage, car « quelque pente qu'on suppose à la Cour de Rome de conduire les choses saintes par des ressorts profanes, un pape ne se met point aux genoux de la maîtresse d'un roi ».

Maintenant qu'il était revêtu de la pourpre romaine, le nouveau prince de l'Eglise hésitait à aller voir ces mêmes hauts personnages afin d'éviter d'avoir à leur « donner la main » lorsqu'ils viendraient lui rendre visite à la nonciature.

Les pressantes instances de Sa Majesté triomphèrent des scrupules de Cavallerini. A contre-cœur, il se rendit chez les princes du sang et même chez les légitimés « en soutane rouge, avec le rochet et la mosette, le chapeau à la main, et, lorsqu'ils rendirent cette visite, il leur céda la main et les reconduisit ». Cette conduite fut très sévèrement jugée dans la Ville éternelle, où « on le trouva mauvais »<sup>1</sup>.

1. Le successeur de Cavallerini, le nonce Delfino — à qui Louis XIV avait cependant fait « singulièrement merveilles sur son chapeau » (ou, plus exactement, sur sa calotte, en l'invitant, après l'avoir embrassé, à s'en coiffer lui-même) — ne voulut point condescendre à

Du moins Louis XIV sut-il remercier royalement le cardinal-nonce d'avoir accédé à son désir. Il reçut un présent de 20.000 livres sous forme de service ou de garniture de chapelle en argent très magnifique.

faire visite aux princes, et spécialement aux bâtards, en venant prendre congé du Roi. Aussi n'y eut-il aucune audience de congé; il fut même privé du présent dont son prédécesseur avait été gratifié à son départ.

## VI

**LE VISIONNAIRE DE SALON**

En 1697 vivait à Salon, sa ville natale, un maréchal ferrant nommé François Michel. Son père, Placide, était originaire du Vivarais; sa mère, Diane, apparentée au célèbre Nostradamus, était née dans cette petite cité provençale. François était l'avant-dernier de quatre enfants.

Il avait alors trente-six ans, était marié et père de famille. De haute taille, de bon air, d'allure résolue, il avait servi dans le régiment de cavalerie de Grignan.

Simple, désintéressé et modeste, c'était une bonne âme, remplie de soumission à la volonté de Dieu.

Au commencement de cette année 1697, son confesseur lui donna comme pénitence d'aller, pendant huit jours, faire ses dévotions dans la chapelle de Sainte-Anne érigée à proximité de la ville, en bordure de la route de Marseille. Le prêtre lui indiqua les prières qu'il devait dire.

L'homme fut exact à obéir à son directeur.

Le second ou le troisième jour, étant seul dans la chapelle, il entendit une voix qui le nommait : « François Michel! François Michel! » Il crut qu'un de ses amis l'appelait, mais, ayant regardé, il ne vit personne.

Peu de temps après, la même voix l'interpella de nouveau; il prit peur, fit le signe de la Croix. Il se disposait à retourner chez lui lorsque la

voix douce, forte et distincte, se fit entendre une troisième fois.

A cet instant, il se sentit saisi par les épaules.

Evanoui de frayeur, il revint à lui quand sa bouche éprouva la saveur de la plus exquise liqueur du monde.

Il se trouva entouré d'une grande lumière. Une personne, dont la figure était celle d'une morte, vêtue de blanc avec un manteau de reine et peut-être une couronne, belle, blonde, fort éclatante, ayant un flambeau à la main, lui dit qu'elle était la feue Reine qui avait été l'épouse du Roi :

« — François Michel, n'aie pas peur. Je ne te veux point de mal. Ecoute-moi et ne fais connaître à personne ce que je vais te dire.

« Avant toi, je m'étais adressée à trois habitants de Salon. Le premier, ayant dit à sa femme ce que je lui avais confié, expira à ses pieds. Le second, ayant dévoilé mon secret, est mort également, ainsi que le troisième. Un sort semblable t'est réservé si tu révèles mes paroles à tout autre qu'à Sa Majesté.

« Dieu t'ordonne d'aller à Versailles, de demander à parler au Roi et de lui annoncer que la colère divine est prête à tomber sur lui s'il ne renonce pas, immédiatement et pour toujours, à la vie scandaleuse qu'il a menée jusqu'à présent.

« Déjà, un premier avertissement lui a été donné le jour où, courant le cerf en forêt de Fontainebleau, il a entrevu un objet fantastique qu'il ne pouvait définir; son cheval s'était cabré violemment, mais, la vision ayant passé comme une ombre, il s'était persuadé qu'elle pouvait être l'effet du vol d'un oiseau et il ne tint aucun compte de cet avis surnaturel.

« Cette chose secrète, sue du Roi seul, lui fera connaître la vérité de tout ce que tu dois lui dire. De plus, tu lui montreras cette bague que je te confie et qu'il reconnaîtra bien.

« Pars vite, sous peine d'être puni de mort si tu ne t'acquittes pas de cette commission. »

François Michel — qui avait appris le décès mystérieux des trois habitants de la ville, ses voisins — promit tout et la Reine disparut aussitôt.

Notre homme se retrouva dans l'obscurité et se demanda s'il rêvait ou s'il était éveillé; il rentra chez lui, persuadé qu'il avait été le jouet d'une illusion dont il ne se vanta à personne.

A deux jours de là, comme il passait au même endroit, le spectre lui apparut de nouveau et des propos identiques lui furent tenus, avec des menaces réitérées et, de plus, des reproches en raison de ses doutes. Michel reçut l'ordre d'aller dire à l'intendant de la province ce qu'il avait vu et ce qui lui avait été commandé; sûrement, il recevrait de quoi payer son voyage.

Il fut alors convaincu; mais, flottant entre la crainte des sanctions et les difficultés de l'exécution, il ne sut à quoi se résoudre, gardant toujours le silence sur son aventure.

Il demeura huit jours dans cette perplexité, comme s'il était résolu à ne pas faire le voyage, lorsque, repassant près de la chapelle, il vit encore le fantôme qui renouvela ses menaces.

Michel, encouragé par son directeur, se confessa, communia dans l'église des Capucins, fit ses adieux aux siens, puis il partit pour Aix afin de voir Le Bret, intendant de la province.

Celui-ci le reçut en particulier; il commença par rabrouer son visiteur et, après l'avoir écouté d'une oreille distraite, au début du moins, il le renvoya à Salon.

Troublé cependant de ce qui lui avait été raconté, mais sceptique encore, l'intendant prescrivit au lieutenant général de Salon d'ouvrir une enquête sur les faits qui lui avaient été révélés, sur François Michel et sur sa famille.

Ce magistrat ne put que certifier l'exactitude des dires du visionnaire, qui avait toujours été considéré, lui et les siens, comme étant probes et de bon sens.

Le Bret, après en avoir référé à Versailles, fit revenir le maréchal ferrant qui remarqua aussitôt :

— Je savais bien que vous me rappelleriez.

— Oui, lui fut-il répondu, mais ce n'est pas pour vous envoyer à Versailles; c'est pour vous punir.

L'intendant fut impressionné par l'impassibilité de son interlocuteur, à qui il remit une lettre pour un ministre et l'argent nécessaire pour le voyage.

Un officier, qui conduisait des recrues à Lyon, l'accompagna jusque là, d'où un autre officier, nommé Beauvau, lui tint compagnie jusqu'à La Ferté-sous-Jouarre. Durant le trajet, l'un et l'autre firent causer le voyageur qui raisonna toujours normalement. Bien plus, on essaya de le griser afin de lui arracher son secret, mais on ne put rien obtenir de lui.

Sur le parcours d'Aix à Versailles, une foule considérable se pressait pour voir le visionnaire dont l'aventure s'était ébruitée. Selon certains, elle avait été prédite par Nostradamus dans le quatrain suivant :

*Le pénultième du nom du prophète  
Prendra Diane pour son jour et repos;  
Loin vaguera par frénétique tête  
Et délivrant un grand peuple d'impôts.*

Cette prophétie s'interprétait ainsi : Michel, pénultième de plusieurs frères, avait le même prénom que le prophète Nostradamus; sa mère s'appelait Diane; son voyage était marqué par le troisième vers; enfin, les impôts devaient être moins lourds après la paix de Ryswick.

Le 9 avril 1697, le soir de son arrivée à Versailles, alors que le maréchal ferrant était seul à l'auberge, dans sa chambre, le fantôme se présenta à lui et l'assura qu'il parlerait au Roi :

— Tu auras, sans doute, quelques difficultés pour obtenir une audience particulière, mais garde-toi de te rebouter et surtout ne laisse en rien pénétrer ton secret, par qui que ce puisse être, si tu ne veux pas mourir à l'instant même.

Le lendemain, Michel se rendit au palais et s'adressa à Brissac, major des gardes du corps, pour être conduit au Roi afin de s'entretenir avec lui en particulier. Il ne se lassa pas des rebuffades qu'il essuya, ce dont Louis XIV fut informé; celui-ci lui fit savoir qu'il ne recevait pas ainsi n'importe lequel de ses sujets. Le visiteur insista : s'il approchait le Roi, il lui dirait des choses si secrètes et tellement connues de lui seul que Sa Majesté s'apercevrait bien qu'il avait mission de lui parler et de lui faire une communication importante; en attendant, il demandait à être renvoyé à un des ministres d'Etat.

Sur ce, le souverain le fit conduire auprès de Barbezieux, à qui ordre avait été donné de l'entendre. On fut beaucoup surpris de ce que cet artisan — qui arrivait directement de sa pro-

vince, n'était jamais sorti de chez lui et ne s'était jamais intéressé qu'à son métier — ne voulut point voir Barbezieux, parce qu'il avait demandé à être reçu par un ministre et que Barbezieux ne l'était pas. Pomponne fut alors désigné. François Michel, sans faire de difficulté, alla le trouver; il l'entretint à trois reprises et fut chaque fois plus de deux heures avec lui. Le ministre rendit compte de ces conversations.

Le Roi voulut alors parler lui-même au maréchal ferrant. Il le reçut ouvertement dans son cabinet (ou chez Mme de Maintenon, selon certains), en le faisant monter par le petit degré qui part de la cour de marbre.

Quelques jours après, il lui donna audience de nouveau et, chaque fois, il resta plus d'une heure avec lui, veillant à ce que personne ne fût à portée de les entendre.

Le lendemain de la première entrevue, comme Louis XIV descendait par ce même escalier pour aller à la chasse, M. de Duras — qui se croyait autorisé à dire librement à Sa Majesté tout ce qui lui plaisait — se mit à parler de ce visiteur avec mépris, en le traitant de fou.

Le Roi s'arrêta et, se tournant vers Duras, il le détrompa, lui certifia que cet homme était loin d'être dément et qu'il s'était entretenu avec lui longtemps, très normalement. Ces derniers mots furent prononcés avec une gravité appuyée dont fut surprise l'assistance, qui demeura figée dans le silence.

Par la suite, le Roi convint que François Michel lui avait parlé d'un événement survenu il y avait plus de vingt ans, connu de lui seul parce qu'il n'en avait jamais parlé à personne — il le croyait du moins —; il ajouta qu'il s'agissait d'un fantôme entrevu dans la forêt de Fon-

tainebleau. Il s'exprima encore plusieurs fois très favorablement sur cet homme, qui était défrayé de tout par ses ordres.

Louis XIV donna une preuve exceptionnelle de son estime pour ce visiteur en voulant qu'avant son départ il vînt prendre congé de lui publiquement, à la manière des ambassadeurs.

Michel fut renvoyé aux frais de Sa Majesté, qui l'exempta de la taille et du logement des gens de guerre et lui fit donner plus d'argent que ne devait lui coûter son voyage. L'intendant de Provence reçut ordre de le protéger particulièrement et d'avoir soin qu'il ne manquât de rien pendant le reste de sa vie, tout en le laissant exercer son métier.

Il est remarquable qu'aucun des ministres d'alors n'ait jamais voulu parler de cette aventure. Leurs amis les plus intimes les ayant questionnés à plusieurs reprises à ce sujet, ne purent leur arracher un mot, et tous, d'un commun accord, leur ont donné le change et se sont mis à rire et à plaisanter pour toute réponse.

De son côté, Michel, après avoir rempli sa mission et avoir été reçu par Mme de Maintenon, par la princesse de Savoie et par plusieurs courtisans, qui lui firent tous des présents considérables, quitta le couvent des Récollets et repartit pour Salon vers le 18 avril.

A son retour, il connut sur son passage la même affluence de population que lorsqu'il était venu à Paris; la moitié des habitants de Lyon furent à sa rencontre.

Il voyageait sur un bon cheval et avait quelques bagages qui ne furent pas visités par les bureaux des fermes où il passa.

Arrivé dans sa ville natale, il ne parut pas différent de ce qu'il était auparavant; il ne par-

lait ni de Paris, ni de la Cour. Tous les voyageurs venant à Salon, après avoir visité le tombeau de Nostradamus, se rendaient chez François Michel pour le voir et le questionner, mais il se bornait à répondre brièvement à ces curieux et il leur faisait comprendre qu'il n'aimait pas à être interrogé.

Il ne se vantait pas des audiences qu'il avait eues du monarque, de qui il se contentait de faire l'éloge. Quand on lui parlait de M. de Pomponne, il disait qu'il avait été reçu par un ministre, sans expliquer comment ni combien de fois ou de temps, qu'il ne le connaissait pas autrement, puis il se taisait; il était impossible de lui en faire raconter davantage.

Fatigué du public venant sans cesse le visiter, il se retira à la fin de ses jours à Lançon, village à proximité de Salon; il y mourut le 10 décembre 1726, à l'âge de 65 ans.



Ce récit a été composé au moyen de renseignements glanés dans diverses relations de l'époque<sup>1</sup>. Cependant, cette circonstance ne sau-

1. Saint-Simon, *Mémoires*, t. VI, pp. 222 et 231. — Sources, *Mémoires*, t. V, pp. 260 à 263. — Mme Dunoyer, *Lettres historiques et galantes*, Londres, Nourse, 1739, t. I, p. 317. — J. Abelin, *Theatrum Europaeum*, Francfort-sur-Main, J.-P. Andréa, 1707, t. XV, pp. 359 et 360. — *Annales de la Cour et de Paris pour les années 1697 et 1698*, Cologne, Marteau, 1701, pp. 461 à 478. — *Gazette d'Amsterdam*, N°s des 25 et 28 mars, 22, 25 et 29 avril, 27 mai et 6 juin 1697. — *Dictionnaire de la Provence*, Marseille, Mossy, 1756, t. III, pp. 524 et 525. — Moreri, *Grand Dictionnaire*, Paris, 1759, t. VII,

rait nous empêcher de convenir qu'une telle narration ressemble à quelque conte bleu.

pp. 535 et 536. — Proyart, *Vie du Dauphin, père de Louis XVI*, Lyon, Bruyset, 1782, t. II, pp. 149 et 159. — Luynes, *Mémoires*, Paris, Firmin-Didot, 1862, t. X, pp. 410 à 412. — *Concordance singulière de deux prétendues apparitions*, Marseille, Bousquet, 1831, Bibl. nat. Lb 37-4089. — Deux libelles anonymes, Bibl. nat. Lb 37-4087 et 4088.

Saint-Simon place l'intervention du visionnaire de Salon parmi les événements survenus en 1699 alors que de nombreuses publications françaises et étrangères de 1697 en rendent compte au cours de cette année 1697. — Le témoignage de Saint-Simon est donc inexact sur ce point et, sans doute aussi, en ce qui a trait à l'examen de cette affaire par « un Conseil d'Etat où Monseigneur [le Dauphin] n'était point et où il n'y avait que les ministres qui, lors, outre Pomponne, étaient le duc de Beauvillier, Pontchartrain et Torcy et nuls autres ». En effet, Torcy fut ministre d'Etat en 1699 seulement. Saint-Simon est, du reste, le seul des mémorialistes de l'époque qui fasse allusion à une réunion du Conseil d'Etat à la suite de l'étrange visite reçue par Louis XIV.

Nous devons signaler que ni Dangeau, ni Voltaire ne parlent de François Michel et nous n'avons trouvé aucune trace de la correspondance échangée à son sujet, au dire de Sourches notamment, entre Le Bret et un ministre de Louis XIV. Les lettres et les papiers de Le Bret conservés aux Archives nationales, aux Archives du ministère des Affaires étrangères, aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône et à la Bibliothèque nationale ne contiennent aucune allusion au maréchal ferrant visionnaire. D'autre part, un incendie a brûlé tous les actes de l'état civil du XVIII<sup>e</sup> siècle de Salon. Il est à présumer que Le Bret et son correspondant ont, l'un et l'autre, détruit ou emporté, en quittant leurs charges, les lettres relatives à cette affaire (ainsi qu'il était alors d'usage) parce qu'ils la considéraient comme sans importance ou pour la raison contraire.

A l'époque, il a été gravé du prophète provençal quatre portraits différents qui sont conservés au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale; c'est assez dire le bruit que fit sa démarche auprès du Roi.

Marcel Langlois signale, dans son ouvrage sur Mme de

Toutefois, Louis XIV avait déjà reçu un autre avertissement par une voie semblable.

Suivant Saint-Simon, le duc de Mazarin devint insupportable au Roi par le récit des visions qu'il aurait eues sur la vie menée par le souverain avec ses maîtresses. D'après l'abbé de Choisy, l'ange Gabriel avait révélé au duc que le monarque perdrat son âme et qu'il lui arriverait malheur s'il ne rompait pas rapidement avec Mlle de La Vallière. A en croire Olivier d'Ormesson, Louis XIV, portant la main à son front, aurait répondu à son visiteur : « Il y a longtemps que je vous sais blessé là » et, selon un chroniqueur anonyme, il aurait même conseillé à son interlocuteur de se mêler de ses affaires de peur qu'il ne lui vienne quelque révélation d'aller à la Bastille<sup>1</sup>.

Cet incident se serait produit vers 1667, c'est-à-dire en un temps où le Roi, âgé de vingt-neuf ans, était dans un état d'esprit bien différent de celui qui fut le sien trente ans plus tard, lorsqu'il reçut le prophète de Salon.

A qui se rappelle le rôle joué, en 1816, auprès de Louis XVIII par le paysan beauceron Martin de Gallardon, l'aventure dont François Michel fut le héros apparaît dépourvue de tout mystère.

Le procédé fut le même. Martin, comme Michel,

*Maintenon* (p. 80), que « Louis XIV vint discourir contre le quiétisme (21 septembre 1695); on amena même un paysan qui tint un langage analogue. » Voilà qui donne à entendre que ce paysan était quelque précurseur de François Michel, venu réciter une leçon qui lui avait été faite.

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXIII, p. 205. — Choisy, *Mémoires*, t. I, pp. 79 et 80. — *Journal d'Olivier d'Ormesson*, Paris, Impr. nat., 1861, t. II, pp. 274 et 275. — *Le Chansonnier*, Bibl. nat., MSS franç. 12618, p. 225.

révéla à son royal interlocuteur des faits que ce dernier croyait être seul à connaître. L'entrevue fit sur Louis XVIII une impression profonde.

L'intervention de François Michel se comprend aisément d'ailleurs quand on admet que l'inspiratrice de cette adroite intrigue n'a pu être que Mme de Maintenon.

Cette explication s'était imposée à Saint-Simon. Il raconte qu'il y avait à Marseille une Mme Arnoul, dont la vie est un roman et qui, laide comme le péché, et vieille, et pauvre, et veuve, a inspiré les plus grandes passions et se fit épouser par l'intendant de Marseille dans les circonstances les plus singulières et, à force d'esprit et de manège, se fit aimer et redouter partout où elle vécut, au point que la plupart la croyaient sorcière. Elle avait été intime amie de Mme de Maintenon lorsque celle-ci n'était encore que Mme Scarron et elle était restée en relations avec elle; il n'est donc pas impossible que la vision de François Michel ait été machinée par elle.

L'auteur d'un article publié dans le *Dictionnaire de la Provence* est plus affirmatif encore : Michel était de bonne foi, mais Mme Arnoul et un prêtre de Salon ont été complices de cette imposture; cela lui a été assuré, en 1750, par un vieillard de cette ville, qui tenait la vérité de l'ecclésiastique même qui était intervenu dans cette mystification, à la demande de l'amie de Mme de Maintenon.

Naguère, cette dernière fréquentait chez Fouquet, que voyait aussi Mme Arnoul, alors Mme de Rus. Sans doute se connurent-elles de la sorte; mais il est bien peu probable qu'elles entretiennent des rapports suivis, puisqu'il n'y a aucune trace de telles relations dans la correspondance

de Mme de Maintenon, trop avisée d'ailleurs pour se compromettre en écrivant elle-même à une personne tenue pour sorcière par Mme de Sévigné. Il se peut cependant que Mme de Maintenon se soit adressée indirectement à cette intrigante pour ourdir l'intervention du prophète. En effet, Arnoul, intendant général des galères, fut nommé, *vers le 25 avril 1697*, gouverneur de Villeneuve-lès-Avignon. Peut-être peut-on voir, dans cette nomination, la preuve de la protection de Mme de Maintenon<sup>1</sup>.

Sans faire intervenir Mme Arnoul, le duc de Luynes montre le rôle de Mme de Maintenon dans cette affaire. Dans ses *Mémoires*, il a consigné ce que lui avait révélé Rouillé, secrétaire d'Etat de la marine. Cet événement arriva dans le temps que Louis XIV, dégoûté des grandes passions qui l'avaient occupé, était accoutumé à la conversation de Mme de Maintenon et avait pris beaucoup de goût pour elle. Le souverain aurait voulu découvrir en elle les mêmes complaisances amoureuses qu'il avait trouvées chez ses précédentes favorites; mais, soit vertu, soit désir de se faire épouser, Mme de Maintenon ne céda pas. Pour décider le Roi, une femme de chambre dévouée, par zèle pour sa maîtresse, s'adressa à un prêtre de ses parents demeurant à Salon.

Dans une lettre du 21 novembre 1715, la princesse Palatine avait exprimé le même avis :

1. Bibl. nat., MSS, fonds franc., 22684, f° 174 et 7663, f° 18 et nouv. acq. franc., 5250, f° 17. — G. Rambert, *Une aventurière à Marseille et à Toulon au XVII<sup>e</sup> siècle. La dame de Rus*, « Provincia », Bulletin de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence, Marseille, t. V, 1925, pp. 80 et 159. — Sourches, *op. cit.*, t. XII, pp. 135 et 167. — Mme de Sévigné, Lettres des 17 mai 1676 et 17 janvier 1680.

« J'ai toujours cru, écrit-elle, que l'aventure avec ce forgeron était une histoire arrangée par cette dame [de Maintenon], car il n'est pas possible d'être plus artificieuse qu'elle n'est. »

Cette immixtion occulte de Mme de Maintenon ne nous semble pas contestable. Grâce au visionnaire de Salon, elle parvint à se faire épouser, car les conversations de celui-ci avec le Roi ne pouvaient avoir d'autre objet, semble-t-il.



Sans doute, rien n'a transpiré de ce qui se passa lors de ces entrevues secrètes. On en a donc été réduit à des conjectures.

Elles furent nombreuses.

D'après l'auteur d'une complainte conservée à la Bibliothèque nationale, François Michel annonça au Roi que, cette année (1697), la campagne serait heureuse pour ses armées, qu'il serait victorieux sur ses ennemis et qu'il les contraindrait de faire la paix à son avantage.

Le peuple imagina que les impôts nécessités par une longue guerre étaient le vrai motif de ces entrevues et, de ces dernières, il attendait de prompts soulagements.

Plusieurs personnes ont prétendu que le maréchal ferrant parla à Louis XIV du prisonnier au masque de fer.

Pour d'autres, le prophète était venu annoncer au monarque, comme Nathan à David, que Dieu aurait égard à la pénitence qu'il faisait alors, mais que, pour expier le scandale causé à ses peuples dans sa jeunesse, sa puissance serait abaissée, la guerre et la famine désole-

raient ses Etats et il assisterait lui-même aux funérailles de sa postérité, dont, à peine, échapperait un faible rejeton.

Selon Saint-Simon (qui, par erreur, place l'intervention de François Michel en 1699) et suivant bien d'autres, le provençal vint demander au Roi de déclarer reine Mme de Maintenon.

Aucune de ces explications ne nous satisfait.

Lorsque François Michel se rendit à la Cour, les pourparlers de paix étaient engagés depuis le mois précédent. Par suite, les impôts devaient être moins lourds. En 1697, l'histoire du Masque de Fer était à peu près ignorée du public, puisque la première mention en fut faite dans des mémoires publiés à Amsterdam en 1745 seulement<sup>1</sup>. Rien ne permettait de prévoir les deuils qui devaient frapper successivement le Roi. Enfin, Mme de Maintenon n'a jamais manifesté l'intention de se faire déclarer reine.

Si, comme il se doit, on refuse tout caractère surnaturel à l'intervention de François Michel, une seule explication nous paraît acceptable, celle donnée par le duc de Luynes. A son avis, cette conversation fut la première circonstance qui décida le Roi pour le mariage secret que les gens bien instruits ne contestent pas et qui fut béni dans la chapelle de Versailles par le curé

1. En 1687, des Provençaux firent un voyage en felouque de Saint-Tropez à Gênes. Une relation manuscrite de cette expédition existe à la Bibliothèque municipale de Nîmes, dans laquelle il est fait mention d'un prisonnier masqué attendu à l'île Sainte-Marguerite (*Revue des Etudes historiques*, 1907, p. 225). Voilà qui prouve que certains prisonniers étaient parfois masqués bien avant la date à laquelle serait parti de la forteresse de Pignerol pour être transféré dans l'île Sainte-Marguerite « l'homme au masque de fer », de qui aucun mémorialiste de l'époque n'a jamais parlé (G. Mongrédiens, *Le Masque de fer*).

de la paroisse, en présence du maréchal de Noailles, de Blouin et, croit-il, de Bontemps.

La situation de Mme de Maintenon à la Cour était une cause de scandale. Ses sentiments religieux, beaucoup plus que son ambition, l'incitèrent assez rapidement à tout mettre en œuvre pour se faire épouser.

A deux reprises déjà, elle s'y était employée, sans succès d'ailleurs.

Au début de 1697, une nouvelle tentative de sa part s'explique fort bien. Depuis quelque temps, la Cour était agitée par la querelle quiétiste.

De nos jours, nous avons peine à concevoir la tempête que souleva alors « cette conception de précieuses ». Comme l'a dit fort justement Brunièrière, nous ne nous inquiétons guère aujourd'hui des nuances qui séparent l'amour purement servile de l'amour de pure concupiscence, celui-ci de l'amour d'espérance, l'amour d'espérance de l'amour de charité mélangée, ce dernier enfin de l'amour pur ou de parfaite charité. Mais, à l'époque, ces subtilités eurent une telle importance que les écrits de Bossuet et de Fénelon sur le quiétisme remplissent dix à douze volumes de leurs œuvres.

L'acharnement de Fénelon à soutenir Mme Guyon, qu'il avait prônée, fut tel qu'il se trouva compromis, et avec lui Mme de Maintenon, pour avoir introduit à Saint-Cyr celle que l'un et l'autre considéraient comme « un prodige de sainteté ». En vantant au Roi les mérites de ce prêtre, Mme de Maintenon l'avait fait désigner comme précepteur du duc de Bourgogne et nommer archevêque.

« A partir du moment où ce prélat estimable se révèle au Roi comme un dangereux prêcheur

d'hérésie, un homme obstinément attaché à une femme [Mme Guyon] qu'on doit tenir pour folle et sur qui courent des histoires de coucherie, Louis XIV est obligé de s'interroger sur celle [Mme de Maintenon] qui n'a pas hésité de se lier avec lui et, s'étant liée, ne l'a pas dénoncé dès qu'il a commencé à s'écartier de la bonne voie [notamment à l'occasion des réunions secrètes chez les Beauvillier]... On lui avait caché beaucoup de choses. Pourquoi a-t-elle protégé Fénelon jusqu'à l'extrême limite? Pourquoi a-t-elle mis en danger Saint-Cyr en y laissant répandre des principes qu'elle désavoue hautement aujourd'hui?... Les réponses que le Roi se fait entraînent d'autres questions plus brûlantes, et une sourde inquiétude qui va l'exaspérer. Le monarque est mécontent que quelqu'un d'autre que lui ait pris de l'influence sur une créature qui est son bien propre<sup>1.</sup> »

On conçoit donc que Mme de Maintenon, *craignant de se voir répudiée*, ait essayé de nouveau, en 1697, de consolider sa situation en se faisant épouser.

Il n'y a pas là une hypothèse émise à la légère. Des années plus tard, encore terrorisée comme chaque fois qu'elle évoquera « la grande affaire », Mme de Maintenon fera cet aveu : « *Jamais je n'ai été si près de la disgrâce*<sup>2.</sup> » Aurait-il été question de disgrâce si le mariage avait été déjà célébré?

Pour arriver à ses fins, l'idée lui vint, ou lui fut suggérée, d'influencer Louis XIV par des moyens extraordinaires. L'étroite religiosité du

1. J. Cordelier, *Mme de Maintenon*, Paris, Edit. du Seuil, 1955, pp. 378 et 379.

2. *Ibid.*, p. 387.

souverain, la crainte de Dieu, la peur du diable et de l'enfer pouvaient seules triompher de ses scrupules dynastiques. Pour agir plus efficacement, Mme de Maintenon machina cette intervention de François Michel et les menaces célestes que proféra le visionnaire eurent raison des dernières hésitations du monarque.

Personne ne peut douter des sentiments de piété superstitieuse, de bigoterie, dont était animé le Roi en 1697, et nous savons l'impression que produisirent sur lui les révélations du prophète.

Louis XIV avait alors cinquante-neuf ans. A cet âge, ses habitudes étaient prises; ses passions étaient à peu près calmées; sa piété s'était affermie. Il ne lui restait qu'un parti raisonnable à prendre pour se mettre enfin en règle vis-à-vis de l'Eglise et de sa conscience; il s'y détermina en épousant la femme avec laquelle il vivait sans se cacher depuis tant d'années.

Comment concevoir que Louis XIV n'aurait donné aucune suite aux injonctions du visionnaire provençal si elles avaient eu réellement un but autre que la régularisation, par un mariage, de la situation équivoque de Mme de Maintenon?



## VII

### *LA RELIGIEUSE NOIRE*

Malgré la démolition d'une partie de ses remparts, la pittoresque petite ville de Moret a conservé son aspect attrayant avec ses deux belles portes de Paris et de Bourgogne, son pont gothique qui franchit le Loing, ses vieux moulins, sa vénérable église, son antique donjon et ses vétustes demeures, parmi lesquelles l'élégante maison « Francois I<sup>e</sup> », ramenée de Paris pierre par pierre après un exil de cent trente trois ans.

Les amateurs d'Histoire déplorent cependant la disparition du couvent de Notre-Dame des Anges.

## I

Ce monastère était d'origine royale... ou presque.

Henri IV avait eu comme partisan Claude de Beuil qui, en mourant, laissa une fille dont le Vert-Galant s'occupa avec un soin excessif; elle devint une de ses favorites. En 1638, sans doute pour racheter ses fautes passées, Jacqueline de Beuil, devenue marquise de Vardes, fonda le couvent des religieuses bénédictines de Moret.

Le *Mémoire des intendants sur l'état de la généralité de Paris* nous apprend que ce monastère comptait, en 1700, vingt religieuses de chœur et

trois converses, et que, selon les lettres de confirmation données en octobre 1688, il possédait seulement, outre quelques héritages, 1.600 livres de rentes foncières et 600 livres de rentes viagères<sup>1</sup>.

Cette situation financière était si précaire que, en 1709, le Roi accorda aux Bénédictines de Moret, en même temps qu'à d'autres communautés, une « aumône » de 100 livres<sup>2</sup>.

C'était, en vérité, un bien pauvre couvent, pauvre de rentes, pauvre aussi par son recrutement à en croire Saint-Simon, selon qui « il n'y avait pas une des religieuses de connue ».

Le grand mémorialiste s'est chargé lui-même de se donner un démenti sur ce point, puisqu'il a pris soin de narrer, avec un esprit et une verve inégalables, la fâcheuse aventure arrivée à Anne de Beauvillier, propre fille d'un des plus grands seigneurs de la Cour de Louis XIV, le duc de Saint-Aignan, commandeur des ordres du Roi. La *Gallia Christiana* a précisé qu'avant de devenir abbesse de la Joye, de 1671 à 1688, Anne de Beauvillier avait été moniale au couvent de Sainte-Marie-des-Anges<sup>3</sup>.

« Ségur avait été beau en sa jeunesse, et parfaitement bien fait, comme on le voyait encore, doux, poli et galant. Il était mousquetaire noir, et cette compagnie avait toujours son quartier à Nemours pendant que la Cour était à Fontainebleau. Ségur jouait très bien du luth; il s'ennuyait

1. Boislisle, *Mémoire des intendants sur l'état des généralités*, Paris, 1881, t. I, pp. 58 et 789.

2. Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux des Finances avec les intendants des provinces*, Paris, 1897, t. III, p. 669.

3. *Gallia Christiana*, t. XII, p. 246 et Moreri, *Grand Dictionnaire historique*, Paris, 1759, t. II, p. 282.

à Nemours; il fit connaissance avec l'abbesse de la Joye, qui est tout contre, et la charma si bien par les oreilles et par les yeux qu'il lui fit un enfant. Au neuvième mois de la grossesse, Madame fut bien en peine que devenir, et ses religieuses la croyaient fort malade. Pour son malheur, elle ne prit pas assez tôt ses mesures ou se trompa à la justesse de son calcul. Elle partit, dit-elle, pour les eaux, et, comme les départs sont toujours difficiles, ce ne put être que tard et n'alla coucher qu'à Fontainebleau, dans un mauvais cabaret plein de monde parce que la Cour y était alors. Cette couchée lui fut perfide; le mal d'enfant la prit la nuit; elle accoucha. Tout ce qui était dans l'hôtellerie entendit ses cris; on accourut à son secours, beaucoup plus qu'elle n'aurait voulu, chirurgien, sage-femme; en un mot, elle en but le calice en entier, et le matin ce fut la nouvelle.

« Les gens du duc de Saint-Aignan la lui contèrent en l'habillant, et il en trouva l'aventure si plaisante qu'il en fit une gorge chaude au lever du Roi, qui était fort gaillard en ce temps-là et qui rit beaucoup de madame l'abbesse et de son poupon que, pour se mieux cacher, elle était venue pondre en pleine hôtellerie au milieu de la Cour, et ce qu'on ne savait pas, parce qu'on ignorait d'où elle était abbesse, à quatre lieues de son abbaye, ce qui fut bientôt mis au net.

« M. de Saint-Aignan, revenu chez lui, y trouva la mine de ses gens fort allongée; ils se faisaient signe les uns aux autres; personne ne disait mot. A la fin, il s'en aperçut et leur demanda à qui ils en avaient; l'embarras redoubla, et enfin M. de Saint-Aignan voulut savoir de quoi il s'agissait. Un valet de chambre se hasarda à lui dire que cette abbesse dont on lui avait fait un si bon

conte était sa fille et que, depuis qu'il était allé chez le Roi, elle avait envoyé chez lui au secours pour la tirer du lieu où elle était.

« Qui fut bien penaud ? Ce fut le duc qui venait d'apprendre cette histoire au Roi et à toute la Cour et qui, après en avoir bien faire rire tout le monde, en allait devenir le divertissement. Il soutint l'affaire comme il put, fit emporter l'abbesse et son bagage et, comme le scandale en était public, elle donna sa démission et a vécu plus de quarante ans depuis, cachée dans un autre couvent<sup>1.</sup> »

Le pauvre monastère de Moret n'avait pas de chance avec ses religieuses, avec celle-là du moins.

Mais il faut ajouter que, lorsqu'Anne de Beauvillier y était moniale (c'était antérieurement à 1671), ce couvent n'était pas encore l'objet des soins attentifs de Mme de Maintenon.

## II

C'est bien l'un des caractères de Mme de Maintenon, et peut-être le plus marquant, que cette « passion de savoir tout, de se mêler de tout, de gouverner tout<sup>2</sup> ». Saint-Simon écrit à ce sujet : « Elle eut aussi la maladie des directions, qui lui emporta le peu de liberté dont elle pouvait

1. Saint-Simon, *Mémoires*, collect. Grands Ecrivains, t. IX, p. 246. Ce qui augmente le sel de l'anecdote (et ce que Saint-Simon se garde bien de rappeler), c'est qu'il avait demandé vainement en mariage l'aînée, puis une autre des sœurs de la future abbesse de la Joye. (T. II, p. 5.)

2. Saint-Simon, *op. cit.*, t. XI, p. 228.

jouir. Ce que Saint-Cyr lui fit perdre de temps en ce genre est incroyable; ce que mille autres couvents lui en coûterent ne l'est pas moins. Elle se croyait l'abbesse universelle, surtout pour le spirituel, et de là entreprit des détails de diocèses; c'étaient là ses occupations favorites. Elle se figurait être une Mère de l'Eglise; elle en pesait les pasteurs du premier ordre, les supérieurs de séminaires et de communautés; les monastères et les filles qui les conduisaient ou qui y étaient les principales. De là, une mer d'occupations frivoles, illusoires, pénibles, toujours trompeuses, des lettres et des réponses à l'infini, des directions d'âmes choisies, et toutes sortes de puérilités qui aboutissaient d'ordinaire à des riens, quelquefois aussi à des choses importantes et à de déplorables méprises en décisions, en événements d'affaires et en choix<sup>1.</sup> »

Ce portrait n'est pas une charge, car Mlle d'Aumale, dans son *Mémoire sur Mme de Maintenon*, cite plusieurs couvents et séminaires qu'elle aidait de ses charités, plusieurs monastères qui étaient dans une grande misère et qu'elle a relevés, entre autres Gomerfontaine et Bizy, dont les supérieures avaient été élevées à Saint-Cyr, les Ursulines de Mantes (qu'elle empêcha de se séparer), bien des séminaires où elle avait toujours des gentilshommes qu'elle faisait éléver et d'autres à qui elle donnait des pensions.

Mlle d'Aumale cite expressément les Bénédictines de Moret « qu'elle a soutenues pendant trente-huit ans », par conséquent, semble-t-il, à partir de 1681 puisque Mme de Maintenon s'est éteinte en 1719<sup>2.</sup>

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVIII, pp. 219 à 221.

2. Mlle d'Aumale, *Mémoires sur Maintenon*, Paris, 1902, p. 165.

Cependant, c'est dans une lettre datée du 29 octobre 1683 que, pour la première fois à notre connaissance, Mme de Maintenon a parlé du « très pauvre couvent des Bénédictines » de Moret, où elle est allée faire une novice le lendemain. — Qui était cette religieuse? Nous l'ignorons.

Trois ans plus tard, elle fait, de nouveau, allusion à ce même couvent, « dont elle est chargée ».

Enfin, le 3 novembre 1687, elle annonce au marquis de Villette qu'elle doit aller le lendemain matin à Moret, mais le but de ce voyage n'est pas indiqué.

Le 30 septembre 1695 seulement, elle mande à la maîtresse générale de Saint-Cyr :

*« Je donnerai, un de ces jours, le voile à une Maure qui désire que toute la Cour soit à la cérémonie; je proposais de le faire à portes fermées; mais on nous dit que ce serait une nullité à ces vœux solennels; il faudra se résoudre à voir rire le peuple<sup>1</sup>. »*

Cette « Maure » est peut-être celle qui avait été mise comme pensionnaire aux Ursulines et pour qui le Roi s'était engagé, le 13 juin 1685, à payer une pension de 250 livres<sup>2</sup>. Peut-être est-elle aussi la même « Maure » en faveur de qui Louis XIV a signé le brevet suivant, le 15 octo-

1. Langlois, *Lettres de Mme de Maintenon*, Paris, 1935, t. III, pp. 10, 212 et 317 et t. IV, pp. 102, 445 à 447.

2. Arch. nat., O I 29, f° 279. « Monsieur, Le Roi veut bien payer la pension de la Mauresse qui a été mise aux Ursulines sur le pied de 250 livres ainsi que vous le demandez et vous pouvez dire à ces religieuses qu'elles donnent ordre à Paris à leur correspondant de venir demander l'ordonnance à mes commis. Elle sera expédiée dans huit jours. » Le placet n'a pas été retrouvé parmi ceux qui sont conservés aux Archives nationales.

bre 1695, alors qu'elle était parvenue à l'âge de prononcer ses vœux :

« Le Roi étant à Fontainebleau, voulant seconder le pieux dessein de Louis-Marie-Thérèse Mauresse d'embrasser la vie religieuse dans le couvent des Bénédictines de Moret, Sa Majesté lui a accordé et fait don de la somme de 300 livres de pension pour lui être payée sa vie durant audit couvent, ou autre où elle pourrait être, par les gardes de son Trésor royal présents et à venir<sup>1</sup>. »

### III

A qui mieux mieux, les historiens se sont évertués à découvrir qui était cette Mauresse devenue religieuse aux Bénédictines de Moret.

Au début d'une carrière littéraire au cours de laquelle il charma d'innombrables lecteurs, G. Lenotre a consacré une de ses chroniques à *la religieuse noire* :

« Les ambassadeurs d'un prince africain avaient offert à la reine Marie-Thérèse, entre autres bibelots exotiques, un joli petit Maure de dix à douze ans, qui n'avait que 27 pouces de hauteur. La Reine s'attacha dès le premier moment à son petit négrillon... Voilà d'où vient que Mignard et les autres peintres du temps mirent des négrillons dans tous leurs grands portraits; c'était une mode, une frénésie, qui ne se soutint pas cependant après l'accident dont le moricaud de la Reine fut la cause involontaire.

« Il advint que Sa Majesté s'aperçut qu'elle

1. Arch. nat., O I 39, f° 195.

serait bientôt mère; on commença des prières publiques selon l'usage du temps, mais Marie-Thérèse restait inquiète et disait à toute minute :

« — Je ne me reconnaiss pas, j'éprouve des malaises, des dégoûts, des caprices comme il ne m'est jamais arrivé d'en avoir. Si je ne me retenais pas à cause des convenances, je ferais volontiers des culbutes sur mon tapis comme nous en voyons faire à mon petit Maure. Je voudrais manger des fruits verts et des oiseaux vivants, ainsi qu'il les mange lui-même. Je voudrais...

« — Ah! Madame, vous me faites frémir, répondait le Roi; ne vous occupez plus de ces visions-là, vous auriez quelque enfant bizarre, ridicule et contre nature.

« Le Roi avait prédit juste; il leur naquit, à quelque temps de là, une belle petite fille *noire comme de l'encre de la tête aux pieds*.

« La suppression fut déclarée indispensable tout d'une voix. On l'expédia du côté de Gisors pour y être élevée en nourrice et l'on fit mettre dans la *Gazette de France* que l'enfant royale était morte après avoir été ondoyée par les aumôniers; plus tard seulement, la Reine avoua qu'un jour son jeune esclave noir s'était caché derrière un meuble et s'était jeté tout à coup devant elle en poussant un grand cri pour lui donner une surprise et l'épouvanter, — ce à quoi il n'avait que trop bien réussi.

« L'enfant mauresse vécut. Dès qu'elle eut l'âge de raison, on la cloîtra au couvent, à Moret, où Louis XIV se rendit une seule fois pour s'assurer de son existence. Elle vécut et mourut sous le nom de la Religieuse noire.

« Ce qui, en tout cas, ne peut être mis en doute, c'est la parfaite authenticité du portrait que possède la bibliothèque Sainte-Geneviève, por-

trait qui était déjà célèbre au siècle dernier<sup>1.</sup> »

Comment suspecter une filiation aussi catégoriquement affirmée, quand on sait que, quelque vingt-neuf ans plus tôt, en 1869, Maxime du Camp, dans son ouvrage sur *Paris*<sup>2</sup>, avait écrit au sujet de la bibliothèque Sainte-Geneviève : « Parmi ses raretés, elle conserve jalousement la seule image connue de cette mulâtre, fille naturelle de Louis XIV, qui fut la religieuse de Moret », et que, la même année, Victor Hugo avait dit : « Que sert d'être reine si l'on n'est pas tutoyée par un poussah?... Marie-Thérèse d'Espagne avait été « un peu familière » avec un nègre. D'où, l'abbesse noire<sup>3.</sup> »

Une trentaine d'années avant ces deux auteurs, l'historien Vatout avait donné certaines précisions au sujet de cette religieuse de couleur et il avait insinué qui pouvait être sa mère :

« A peine Marie-Adélaïde de Savoie était-elle arrivée à Fontainebleau que Mme de Maintenon la conduisit à Moret pour faire visite dans un couvent de cette ville. Pourquoi cet empressement? Quelle était cette course mystérieuse? Chacun, pour l'expliquer, répétait un bruit de Cour ou évoquait un souvenir.

« — C'est singulier, disait-on, on ne fait pas un voyage à Fontainebleau que Mme de Maintenon n'aille visiter le couvent de Moret! Un petit couvent borgne, où il n'y a aucune religieuse de distinction!

« — Mais, Monseigneur et ses enfants y vont

1. *Le Monde Illustré*, 12 février 1898.

2. M. du Camp, *Paris*, Hachette, 1875, t. VI, p. 257.

3. Victor Hugo, *L'Homme qui rit*, Deuxième partie, Livre I, 3. II.

aussi; et la feu reine Marie-Thérèse prenait un soin tout particulier de cet asile; on dit même qu'elle s'informait avec le plus grand intérêt auprès de la supérieure de la santé, de la conduite, des pensées même d'une des religieuses, pour laquelle Sa Majesté payait une grosse pension.

« — Ce n'est point étonnant : ne savez-vous pas ce que l'on se dit à l'oreille? C'est que Bontemps, le premier valet de chambre du Roi et le confident de toutes ses amours, a déposé dans ce couvent une jeune enfant qu'on ne montre à personne; on la dit fille du Roi.

« — Vraiment! et de qui?

» — Voilà le mystère.

« — Est-ce une fille de la baronne de Beauvais, de Mlle d'Argencourt? de Laure ou de Marie Mancini?

« — Mieux que cela; c'est une fille de la Reine.

« — Et comment avoir pu la cacher? Et pourquoi l'abandonner? Les reines accouchent publiquement, et Marie-Thérèse a perdu presque à leur naissance les deux filles dont elle était accouchée.

« — Oui, mais rappellez-vous que, plus tard, on publia que la Reine avait fait une fausse couche; il n'en était rien; c'est que la Reine avait mis au monde une enfant toute noire, parce que, pendant sa grossesse, elle avait été vivement frappée par la vue d'un nègre qui était à son service; on déroba cette petite fille à tous les regards, et Bontemps l'apporta au couvent de Moret, où on ne l'appela que la Mauresse.

« — Le Roi va-t-il la voir?

« — Jamais!

« — A-t-elle le secret de sa naissance?

« — On le croit; elle est fière, se prévalant des

soins distingués qu'on lui prodigue, des visites qu'elle reçoit; et il lui est arrivé quelquefois de dire, en entendant Monseigneur chasser dans la forêt : « C'est mon frère qui chasse! »

« Cette conversation résume l'histoire de la Mauresse, sans lever les voiles qui en couvrent encore le mystère... Le respect dont, à cette époque, on entourait même les faiblesses des rois n'a laissé aucune trace certaine<sup>1</sup>. »

Pour Touchard-Lafosse, auteur des *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf*, la mère de la religieuse noire était bien Marie-Thérèse, mais le père ne saurait être Louis XIV :

« Marie-Thérèse quitta la vie à quarante-cinq ans. Hélas, dit le Roi au moment où elle ferma les yeux, voilà le premier chagrin qu'elle m'ait donné. Comment concilier la réputation sans tache de cette princesse avec l'existence d'une petite Mauresse, élevée dans le plus grand mystère au couvent de Moret et qui passe pour être la fille naturelle de Marie-Thérèse? Consignons ici le bruit généralement accrédité sur la naissance de cette enfant.

« Duquesne avait donné à la reine un jeune Maure, nommé Nabo, qui faisait agréablement des tours d'adresse et amusait Sa Majesté dans la solitude où elle vivait. Quand cet Africain commença à parler français, ses saillies étaient enjouées, naïves et remplies de vivacité; il finit, dit-on, par plaire à la Reine au point que toute sa vertu ne put la défendre d'une faiblesse que l'homme le plus beau de la chrétienté aurait vainement sollicitée. Nabo mourut très subite-

1. J. Vatout, *Souvenirs historiques des résidences royales de France*, Paris, 1837-1846, t. IV, p. 410.

ment et, peu de temps après, Sa Majesté accoucha d'une fille si noire que le chirurgien Félix crut devoir la faire passer pour morte.

« La nègresse fut envoyée aux religieuses de Moret, qui l'élevèrent dans l'ignorance de son origine. On assure qu'à son lit de mort Marie-Thérèse révéla l'existence de cette enfant à Louis XIV. Les médecins, se hâtant d'expliquer sa couleur, jurèrent à Sa Majesté qu'il avait suffi d'un regard du Maure pour faire une Mauresse de la petite fille.

« — *Un regard, répondit Sa Majesté, hum! il était donc bien pénétrant.*

« Après cette révélation, le Roi n'alla qu'une fois à Moret, pour s'assurer de ce fatal mystère et personne depuis n'a osé en parler devant lui<sup>1</sup>. »

Dans l'ouvrage qu'il a consacré à *Louis XIV, sa Cour et le Régent*, Anquetil, lui aussi, avait formulé l'hypothèse que la Reine était la mère de la Mauresse :

« Mademoiselle rapporte que Marie-Thérèse se laissait absolument gouverner par une femme de chambre espagnole, nommée Molina, qu'elle ne trouvait rien de bon que ce qui était apprêté par elle, qu'elle montrait beaucoup de tendresse à une autre Espagnole, nommée Philippa, trouvée dans le palais de son père, et qu'enfin elle avait auprès d'elle une naine très brune et presque mauresse, qui lui plaisait fort. Cette bizarrerie de goût a fondé un soupçon dont Saint-Simon a rendu compte...

« La fantaisie de garder devant ses yeux une

1. Touchard-Lafosse, *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf*, Paris, 1829, chap. xxv.

naine monstrueuse, comme l'appelle Mademoiselle, peut faire conjecturer que Marie-Thérèse n'aura pas été assez exacte à détourner ses regards d'objets qu'une femme prudente doit s'interdire, qu'elles les aura fixés sur les nègres que le progrès du commerce maritime commençait à rendre communs en France et que, de là, sera venue la couleur de cette infortunée qu'il aura fallu cacher dans un cloître. Cette Mauresque et l'Homme au Masque de Fer sont les deux mystères du règne de Louis XIV... Les *Mémoires* imprimés de Saint-Simon parlent d'un portrait de cette Mauresse. Ce pourrait être celui qu'on voit au cabinet de Sainte-Geneviève à Paris<sup>1.</sup> »

Faisant allusion, dans le *Siècle de Louis XIV*, à l'existence de la Mauresse, Voltaire avait admis la paternité du Roi :

« On soupçonne, avec beaucoup de vraisemblance, une religieuse de l'Abbaye de Moret d'être la fille de Louis XIV. Elle était extrêmement basanée, et d'ailleurs lui ressemblait. Le Roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans un couvent. L'opinion qu'elle avait de sa naissance lui donnait un orgueil dont ses supérieures se plaignirent. Mme de Maintenon, dans un voyage à Fontainebleau, alla au couvent de Moret et, voulant inspirer plus de modestie à cette religieuse, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée de sa fierté.

« — Madame, lui dit cette personne, *la peine que prend une dame de votre élévation de venir exprès ici me dire que je ne suis pas fille du Roi me persuade que je le suis.*

1. Anquetil, *Louis XIV, sa Cour et le Régent*, Paris, 1789, t. II, pp. 116 et suiv.

« Le couvent de Moret se souvient encore de cette anecdote. »

Dans une note que ne contenaient pas les premières éditions du *Siècle*, Voltaire a précisé : « L'auteur l'a vue avec M. de Caumartin qui avait le droit d'entrer dans l'intérieur du couvent<sup>1.</sup> »

Sans le savoir, Voltaire ajoutait ainsi quelques précisions à ce que Saint-Simon avait écrit, en 1697, d'une part dans ses *Additions au Journal de Dangeau*, d'autre part, dans ses *Mémoires*, en des lignes qu'il n'est pas sans intérêt de comparer.

ADDITIONS : « Le couvent de Moret est une énigme qui n'est pas encore mise au point. C'est un petit couvent borgne<sup>2</sup> où était professe une Moresse inconnue à tout le monde, hors à Bon-temps, premier valet de chambre du Roi et gouverneur de Versailles, par qui les choses du secret domestique passaient de tout temps. Il avait payé une dot qui ne se disait point, payait exactement une grosse pension, avait soin, de plus, que rien de nécessaire ne manquât à cette Moresse, ni rien même de ce que l'abondance d'une religieuse peut désirer.

« Mme de Maintenon y allait très souvent de

1. Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, chap. xxviii *in fine*. Cette anecdote figure à la fin du chapitre xxvi de la première édition parue à Berlin en 1751 (t. II, p. 107).

2. Le mot « borgne » n'avait pas au XVII<sup>e</sup> siècle le sens péjoratif qu'il a actuellement; le dictionnaire de l'Académie française de 1694 indique que ce mot se dit au figuré d'un lieu obscur : une maison borgne, et l'on dit un méchant, un petit cabaret, un cabaret borgne. Saint-Simon emploie le même terme en lui donnant le même sens lorsqu'il écrit : « La Maréchale d'Humières se retira dans une maison borgne, au dehors des Carmélites du faubourg Saint-Jacques », t. II, p. 181.

Fontainebleau et prenait soin du bien-être du couvent, où la feue Reine allait souvent et donnait ou procurait beaucoup. Ni elle ni Mme de Maintenon après elle ne montraient pas un soin direct à cette Moresse et ne la voyaient pas exactement toutes les fois qu'ils (*sic*) allaient à ce couvent; mais ils l'y voyaient souvent, avaient une attention fort grande à sa conduite et à celle que les supérieures avaient avec elle, et la Moresse était là avec plus de considération et de soin que la personne la plus connue et la plus distinguée.

« Monseigneur y a été une fois ou deux, et les princes, ses enfants, et l'ont demandée, et elle-même se prévalait fort du mystère de ce qu'elle y était, joint aux soins qu'on prenait d'elle. Beaucoup de gens ont cru qu'elle était fille du Roi et de la Reine, que sa couleur avait fait cacher et passer sa couche pour une fausse couche et, quoiqu'elle vécût là régulièrement, on s'aperçoit bien d'une vocation aidée<sup>1</sup>. »

MÉMOIRES : « On fut étonné à Fontainebleau, cette année, qu'à peine la princesse [Marie-Adélaïde de Savoie, depuis duchesse de Bourgogne] y fut arrivée, Mme de Maintenon la fit aller à un petit couvent borgne de Moret, où le lieu ne pouvait l'amuser, ni aucune des religieuses dont il n'y en avait pas une de connue. Elle y retourna plusieurs fois pendant le voyage et cela réveilla la curiosité et les bruits. Mme de

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. V, p. 375. — Dangeau s'était borné à consigner à la date du 21 septembre 1697 : « La princesse [la duchesse de Bourgogne] alla à Moret dans un couvent où Mme de Maintenon était allée dès le matin. » — Sourches n'a jamais parlé du monastère de Moret ni de la Mauresse.

Maintenon y allait souvent de Fontainebleau et, à la fin, on s'y était accoutumé.

« Dans ce couvent, était professe une Moresse inconnue à tout le monde et qu'on ne montrait à personne. Bontemps, premier valet de chambre et gouverneur de Versailles, par qui passaient de tout temps les choses du secret domestique, l'y avait mise toute jeune, avait payé une dot qui ne se disait point et de plus continuait une grosse pension tous les ans. Il prenait exactement soin qu'elle eût son nécessaire et tout ce qui peut passer pour abondance à une religieuse, et tout ce qu'elle pouvait désirer en toutes espèces de douceurs lui fût fourni.

« La feue Reine y allait souvent de Fontainebleau et prenait grand soin du bien-être du couvent, et Mme de Maintenon après elle. Ni l'une ni l'autre ne prenait un soin direct de cette Moresse qui pût se remarquer, mais elles n'y étaient pas moins attentives. Elles ne la voyaient pas toutes les fois qu'elles y allaient, mais souvent pourtant, et avec la plus grande attention à sa santé, à sa conduite et à celle de la Supérieure à son égard. Monseigneur y a été quelquefois, et les princes, ses enfants, une fois ou deux, et tous ont demandé et vu la Moresse avec bonté. Elle était là avec plus de considération que la personne la plus connue et la plus distinguée et se prévalait fort des soins qu'on prenait d'elle et du mystère qu'on en faisait; et quoiqu'elle vécût régulièrement, on s'apercevait bien que la vocation avait été aidée. Il lui échappa une fois, entendant Monseigneur chasser dans la forêt, de dire négligemment : *C'est mon frère qui chasse.* On prétendait qu'elle était fille du Roi et de la Reine, que sa couleur l'avait fait enlever et disparaître, et publier que la Reine avait fait une

fausse couche; et beaucoup de gens à la Cour en étaient persuadés. Quoi qu'il en soit, la chose est demeurée une énigme<sup>1</sup>. »

Mais avant Saint-Simon, dès 1675, ce « mauvais sujet » de Bussy-Rabutin, dans *l'Histoire amoureuse des Gaules*, recueil de médisances qui sont souvent des calomnies, s'était fait le chroniqueur des aventures galantes de quelques grandes dames de la Cour de Louis XIV. Il ne pouvait manquer de dire son mot sur la Mauresse. C'était au temps des amours du Roi avec Mlle de La Vallière : « Marie-Thérèse s'entretenait de la favorite avec Mme de Montausier lorsque Sa Majesté, qui était aux écoutes, entra brusquement [chez la Reine]. Sa vue la surprit si fort qu'elle en rougit et saigna du nez, de manière qu'elle se servit de ce prétexte pour sortir. Trois jours après, elle accoucha d'une petite Mauresse dont elle pensa mourir. Toute la Cour fut en prières. La Reine Mère fondait en larmes auprès de son lit. Le Roi parut triste, mais il ne discontinua point de voir La Vallière en secret et de lui donner mille et mille marques de son amour<sup>2</sup>. »

En écrivant ces lignes, Bussy-Rabutin reprenait, à sa manière, ce que Mlle de Montpensier avait consigné dans ses *Mémoires* écrits en 1664 :

« La Reine tomba malade et accoucha à huit

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. IV, p. 254. — Dans son édition des *Mémoires* de Saint-Simon (1788, t. I, p. 274), Soulavie écrit « qu'on disait tout bas à la Cour... que cette Mauresse était fille d'un cocher de Louis XIV, dont la femme était fort jolie. Cela concilierait les égards, assez mesquins, qu'on a eus pour elle pendant la vie du Roi avec le délaissement absolu qui a suivi. »

2. Bussy-Rabutin, *Histoire amoureuse des Gaules*, 1754, t. II, p. 40.

mois, ayant de grands accès de fièvre tierce. Après sa couche, sa fièvre continua; elle fut si mal qu'elle reçut Notre-Seigneur. Cette nouvelle alarma fort... Avant Noël, je me souviens que la Reine ne voyait aucune personne, que l'on parlait bas dans sa chambre...

« Monsieur me conta la peine que l'on avait eue sur la maladie de la Reine, le monde qu'il y avait lorsqu'on lui avait porté Notre-Seigneur et comment son premier aumônier s'était évanoui d'affliction, que Monsieur le Prince avait ri et tout le monde ensuite, que la Reine avait fait une mine..., que la fille dont elle était accouchée ressemblait à un petit Maure que M. de Beaufort avait amené, qui était fort joli et qui était toujours avec la Reine, que, quand l'on s'était souvenu que son enfant y pourrait ressembler, on l'avait ôtée, mais qu'il n'était plus temps, que la petite fille était horrible, qu'elle ne vivrait pas, que je me gardasse bien de le dire à la Reine, ni qu'elle en mourrait... La Reine me conta le chagrin où elle avait été, de quoi l'on avait ri, lorsqu'on lui avait donné le viatique<sup>1</sup>. »

Cette naissance de 1664 avait été notée dans ses *Mémoires* par Mme de Motteville, femme de chambre d'Anne d'Autriche, en termes moins précis :

« La Reine tomba dangereusement malade le 4 novembre 1664. Son mal commença par une fièvre tierce qui fut accompagnée de fâcheux accidents. Elle eut de grandes douleurs aux jambes et ces douleurs, qui furent violentes, furent suivies de son accouchement, qui fut, à

1. Mlle de Montpensier, *Mémoires*, Paris, 1859, t. IV, pp. 13 et 14.

huit mois, d'une princesse qui vécut peu de jours.

« Le lendemain, elle eut des convulsions qui firent craindre qu'elle n'en mourût.

« Le Roi montra en cette occasion, selon qu'il avait accoutumé de le faire, des sentiments très tendres pour la Reine. Il pleura; il fit des vœux pour la vie de cette princesse qu'il aimait pour sa vertu et qu'il ne pouvait haïr, vu sa beauté et la tendresse craintive, respectueuse et soumise qu'elle avait pour lui. Il dit au Maréchal de Villeroi, dans le temps qu'elle fut en travail, que, encore que ce fût pour lui un grand malheur de perdre un enfant, il s'en consolerait pourvu que Dieu lui fit la grâce de conserver la Reine et que son enfant pût être baptisé<sup>1</sup>. »

Voilà, en remontant à l'origine, la genèse de l'histoire de la religieuse noire qui, aux yeux d'Anquetil et de Vatout, « restera toujours une énigme historique comme le Masque de Fer ».

Partir des récits de Mme de Motteville et de la Grande Mademoiselle, pour aboutir à la narration de Lenotre — et sans s'arrêter aux nombreux littérateurs qui donnèrent libre cours à une verve débordante sur un tel sujet<sup>2</sup> — c'est plus que

1. Mme de Motteville, *Mémoires*, Paris, 1886, t. IV, p. 362.

2. Teste d'Ouet, préface de *l'Orpheline de Moret*, Paris, 1835. — P.-L. Jacob, *La Folle d'Orléans*, Paris, 1836. — Elie Berthet, *La Nièce du Masque de Fer*, « Le Siècle », 11, 12 et 13 juillet 1838. — Teste d'Ouet, *La Croix sépulcrale de la Religieuse Mauresse*, « Revue de la Banlieue », janvier 1842. — J. Beaujoint, *L'Alcôve des Reines*, Paris, 1879. — Julie Lavergne, *Légendes de Fontainebleau. Moretta*, Paris, 1880. — Des Grieux, *L'Amour dans tous les temps*, Paris, 1888. — C. Moreau-Vauthier, *La Moresse de Moret*, « Revue Brie et Gâtinais », septembre 1910.

« ressusciter le passé », c'est l'inventer de toutes pièces... ou peu s'en faut. De quelle riche imagination sont doués ceux qui écrivent ainsi l'Histoire ou seulement « la Petite Histoire » et n'hésitent pas à accumuler invraisemblances, contradictions et inexactitudes !

#### IV

C'est au moyen d'une interprétation hardie que certains mémorialistes n'ont pas hésité à admettre qu'une femme de race blanche avait pu enfanter une nègresse pour avoir trop regardé un nègre. M. le docteur Charles Flandin, médecin-chef de l'hôpital Saint-Louis, a bien voulu nous donner son avis sur le cas de la Mauresse :

« Aujourd'hui, il nous paraît difficile d'admettre que la couleur de la Mauresse soit due à la simple contemplation d'un jeune esclave noir au cours d'une grossesse légitime. Si la tradition populaire attribue, sans preuves d'ailleurs, les taches pigmentées que les médecins dénomment *nœvi* et les matrones *envies*, à l'émotion provoquée par la vue ou la pensée d'objet ou de sujet déterminé, on n'a jamais signalé que la vue d'un nègre par une blanche ait suffi pour transformer un nouveau-né en nègre ou en mulâtre. Mais cette fameuse Mauresse était-elle vraiment une nègresse ou une mulâtresse ?

« Les seuls faits qui paraissent certains, c'est que la grossesse de la Reine fut pénible et que l'accouchement fut prématuré et difficile. On a le droit de se demander si cette petite fille n'avait pas une malformation cardiaque entraînant une cyanose congénitale, si elle n'était pas un de

ces cardiaques noirs dont on connaît aujourd'hui de nombreuses observations. L'orgueil et la gloire du Roi ne pouvaient s'accommoder de la paternité d'une infirme monstrueuse; elle devait disparaître dans une prison ou dans un couvent [à supposer, bien entendu, qu'elle fût née viable].

« L'hypothèse que je propose me paraît d'autant plus soutenable que, des six enfants de Marie-Thérèse, un seul survécut à sa mère; les autres étaient débiles; l'hérédité de la Maison d'Autriche pesait lourdement sur leur constitution. N'oubliions pas que, par sa mère, Louis XIV apportait un courant du même sang; en dehors de toute hérédité tarée, les mariages consanguins favorisent les malformations. »

Ajoutons que, lors de la violation des sépultures royales de Saint-Denis, en 1793, Louis XIV apparut aux révolutionnaires la peau noire comme de l'encre, ce qui ne suffit pas pour expliquer la naissance d'une Mauresse à la Cour<sup>1</sup>.

D'aucuns ont prétendu que le Roi serait venu s'assurer de la présence de la Mauresse au couvent de Moret. Le fait est impossible puisque la seule visite du Roi à ce monastère eut lieu le 27 octobre 1658, antérieurement à la naissance de 1664<sup>2</sup>.

De même, Marie-Thérèse aurait été voir chez les Bénédictines la Mauresse qui n'eut *le dessein* d'embrasser la vie religieuse qu'en 1695, douze ans après la mort de la Reine<sup>3</sup>.

Si Bontemps avait apporté l'enfant « toute

1. G. d'Heilly, *Extraction des cercueils royaux à Saint-Denis en 1793*, Paris, 1868, p. 101.

2. M. Ménard, *Pièces fugitives. Itinéraire des rois de France*, Paris, Chaubert, 1748, t. I, p. 137.

3. V. *supra*, p. 106, note 2 et 107.

jeune » au monastère de Moret (*où*, déclare Saint-Simon — à qui Voltaire donne un démenti formel — *on ne la montrait à personne*), elle n'aurait pu en sortir en 1685 pour aller chez des Ursulines.

Enfin, si des liens du sang l'avaient unie au Roi, celui-ci ne serait pas passé par l'intermédiaire de l'Agent général du clergé pour lui accorder une modeste pension de 250 livres.

Que nous voilà loin de « la dot qui ne se dit pas » (et que Voltaire a fixée cependant à 20.000 écus) et de « la grosse pension » dont a parlé Saint-Simon ! Ces menues libéralités n'avaient de royales que la qualité de leur auteur, surtout quand on sait qu'elles n'étaient pas exceptionnelles. Dans la *Correspondance des contrôleurs généraux des Finances*, il est mentionné le cas de jeunes filles instruites aux frais du Roi, puis gratifiées par lui d'une pension lors de leur entrée en religion ou à l'occasion de leur mariage, bien qu'elles lui fussent tout à fait étrangères<sup>1</sup>. Tel fut le cas pour la Mauresse, qui n'était nullement une fille de Louis XIV et de Marie-Thérèse, contrairement à ce que Saint-Simon, entre autres, a prétendu.

## V

Ceux-ci eurent six enfants; trois fils, dont l'un vécut trois ans et un autre cinq mois, et trois filles : Anne-Elisabeth de France, née le 18 novembre 1662, morte le 30 décembre suivant,

1. *Correspondance des contrôleurs généraux des Finances*, Paris, 1883, t. II, n° 671. — Arch. nat. O I 39, f° 77, 111, 144, 157, 195 et 228.

Marie-Anne de France et Marie-Thérèse de France (1667-1672).

Celle des filles qui aurait été la Mauresse ne serait autre que la seconde des filles, Marie-Anne de France; la date de sa naissance est fixée au 16 novembre 1664, ce que confirme, à quelques jours près, Mme de Motteville, dont les *Mémoires* présentent le même caractère de sincérité que ceux de Mlle de Montpensier. Or, cette enfant est morte le 26 décembre suivant. Son père a donné avis de ce décès, dès le lendemain, au roi d'Espagne par cette lettre :

« Monsieur mon frère, oncle et beau-père, ma fille mourut hier au soir dans le moment (à ce que l'on dit) qu'elle devait naître si sa mère eût pu la porter jusqu'au terme; bien que nous fussions préparés à ce fâcheux accident, il n'a pas laissé de me toucher d'une douleur assez vive<sup>1</sup>. »

La correspondance de Guy Patin vient à l'appui de cette information : « La jeune Reine, grosse de huit mois, a une fièvre tierce et en a déjà eu trois accès... » « Elle est accouchée ce matin, 16 novembre 1664, d'une fille, laquelle a été tôt après baptisée. » Puis, anticipant de quelques jours : « La petite Madame a eu des convulsions et est morte ce matin; elle était fluette et délicate, sans jamais avoir eu de santé<sup>2</sup>. »

Il est impossible d'envisager une naissance clandestine à la Cour, où il était d'usage que les membres de la Maison royale assistassent aux naissances et aux décès. Sur ce point, un témoi-

1. Louis XIV, *Œuvres*, Paris, Treuttel, 1806, t. V, p. 286.

2. Guy Patin, *Lettres*, Paris, Bailliére, t. III, pp. 490 à 508.

gnage formel est fourni par une lettre écrite, le 8 octobre 1719, par la Princesse Palatine, seconde femme de Monsieur, frère unique de Louis XIV :

« *Il est faux que la Reine ait mis au monde une négresse. Feu Monsieur, qui avait été présent, disait que la princesse était laide, mais point noire. On ne peut ôter de la tête du peuple que l'enfant ne vive encore, qu'elle ne soit dans un couvent à Moret, près de Fontainebleau; cependant il est certain que l'enfant laide est morte : toute la Cour l'a vue mourir* <sup>1.</sup> »

Croyons Madame; elle était « une princesse de l'ancien temps, attachée à l'honneur, à la vertu, au rang, à la grandeur, inexorable sur les bien-séances..., dangereuse à faire des sorties publiques, ignorant toute la délicatesse pour soi et pour les autres <sup>2</sup> ».

D'autre part, parmi les enfants naturels du Roi, il n'y a pas de place pour celle qui aurait été la Mauresse. Voltaire en apporte le témoignage dans le *Siècle de Louis XIV*, et particulièrement dans la « liste raisonnée des enfants royaux » annexée à cet ouvrage <sup>3</sup>.

## VI

La clef de cette énigme historique nous paraît avoir été donnée par le duc de Luynes qui écrit :

« Décembre 1756. — On a parlé longtemps d'une religieuse mauresque qui était dans le couvent de Moret, près de Fontainebleau, et qui

1. Charlotte-Elisabeth de Bavière, *Correspondance*, Paris, Charpentier, 1857, t. II, p. 165.

2. Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVI, p. 323.

3. Voltaire, *op. cit.*, chap. xxviii *in fine*.

s'était imaginé être fille de France. On lui avait persuadé que la reine Marie-Thérèse était accouchée d'elle et que la singulière couleur de sa peau avait déterminé de la mettre dans un couvent. La Reine (Marie Leczinska) m'a fait l'honneur de me dire qu'elle en avait parlé à Mme la princesse de Conti, fille légitimée de Louis XIV, et que Mme la princesse de Conti lui avait dit qu'effectivement la reine Marie-Thérèse était accouchée d'une fille dont le visage était tout à fait violet, et même noir, parce qu'elle avait apparemment beaucoup souffert en venant au monde; mais cette fille mourut peu de temps après.

« Le nommé La Roche, concierge de la menagerie, avait dans ce temps-là un Maure et une Mauresque; cette Mauresque accoucha d'une fille; les père et mère étant assez embarrassés, en parlèrent à Mme de Maintenon, qui en eut pitié et en fit prendre soin. Elle la mit dans le couvent de Moret et la recommanda beaucoup. C'est là l'origine de la fable qu'on a imaginée<sup>1</sup>. »

En rapprochant ces indications des documents découverts aux Archives nationales et du passage des *Mémoires* de la Grande Mademoiselle — qui est à l'origine de cette histoire, car c'est elle qui, la première, a fait allusion à cette ressemblance avec un petit Maure — on est conduit à croire que le Roi et la Reine ont accepté de tenir sur les fonts baptismaux l'enfant de ces musulmans, employés au palais de Versailles, et, suivant l'usage, de lui donner leurs prénoms.

Cette hypothèse est corroborée par le fait que Marie-Thérèse se plaisait à convertir à la religion

1. Duc de Luynes, *Mémoires*, Paris, 1865, t. XV, p. 304.

catholique des enfants de race noire, surtout à une époque où venait d'être autorisée par Louis XIV la Société des Missions étrangères, de création récente<sup>1</sup>.

Un acte de baptême, relevé dans les anciens registres de l'église Saint-Louis de Fontainebleau, en apporte la preuve<sup>2</sup>. Il est ainsi conçu :

« Du 15 septembre 1681. Baptême de Louis-François Dangola (nègre), de parents inconnus, âgé de neuf ou dix ans. La marraine a été la très haute et très excellente princesse Marie-Thérèse, Reine de France; le parrain a été M. le comte de Bayonne, fils de M. le comte de Bayonne, grand écuyer de France. A été baptisé par Messire Hyacinthe de Haudecourt, aumônier de la Reine. »

Ne nous étonnons pas que la religieuse noire, d'intelligence sans doute peu développée, se soit imaginé être de lignée royale et qu'elle ait eu la prétention de prendre le voile en présence de toute la Cour<sup>3</sup>. Louis XIV avait payé les frais de son éducation aux Ursulines; il versait chaque mois le prix de sa pension aux Bénédictines; les princes et leurs enfants venaient la voir à Moret; à peine arrivée en France, la future duchesse de Bourgogne y avait été conduite par Mme de Maintenon, toute fière d'exhiber à cette enfant de onze ans une religieuse noire, ce qui était une curiosité, une nouveauté, dès le 21 septembre 1697, date indiquée par Dangeau comme celle de cette visite princière.

Cependant, n'en doutons pas, Mme de Mainte-

1. M. Langlois, *Lettres de Mme de Maintenon*, Paris, 1939, t. V, pp. 558 à 563.

2. Bibl. municip. de Fontainebleau, GG 8, f° 31.

3. Lettre de Mme de Maintenon du 30 septembre 1695.

non était personnellement très bien fixée sur l'origine roturière de la Mauresse. S'il en avait été autrement, aurait-elle désiré que la religieuse ne prononce pas ses vœux en public? Aurait-elle cherché à « lui ôter l'idée que nourrissait sa fierté »? Se serait-elle trouvée dans l'obligation d'intervenir pour faire cesser ses illusions au sujet de son origine?

Mais comment concilier cette conclusion avec l'affirmation de Voltaire selon qui la religieuse noire qu'il dit avoir vue au couvent de Moret ressemblait à Louis XIV?

Soulavie a écrit que le portrait de la Mauresque était encore, en 1779, dans le cabinet de l'abbesse avant la réunion de l'abbaye de Moret au prieuré du Champ-Benoît à Provins<sup>1</sup>.

Ce tableau passa un peu plus tard dans les collections des curiosités de l'abbaye Sainte-Geneviève, et on le voit, de nos jours, dans une des salles de la bibliothèque de ce nom.

Il s'agit d'une toile mesurant 0 m 38 de hauteur sur 0 m 30 de largeur. Elle paraît dater du XVII<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette peinture, sans valeur artistique, représente de face une religieuse de type nègre, au teint basané et presque noir, et portant une guimpe blanche et un voile noir.

Encore que ce tableau n'ait pas été mentionné dans l'inventaire des œuvres d'art de la bibliothèque dressé en 1790 et qu'il reste seulement, dans les archives de cet établissement, la couverture du dossier ayant contenu les « papiers concernant la Moresque, fille de Louis XIV », si l'on

1. Soulavie, *Mémoires de M. le duc de Saint-Simon*, édit. 1788, t. I, p. 274.

admet, avec Lenotre, la parfaite authenticité de ce portrait, on est bien obligé de constater que la négresse représentée n'a aucune ressemblance avec un roi au profil bourbonien, dont le type n'était certes pas celui de la race noire.

Aussi bien, Voltaire, malgré le souci qu'il dit avoir toujours montré à l'égard de la vérité, écrivait, en 1768, à son ami Thiriot, peu après la publication du *Siècle de Louis XIV* :

« *Il n'est pas permis d'écrire une histoire contemporaine autrement qu'en compulsant avec difficulté et en confrontant tous les témoignages. J'ai dit la plus exacte vérité sur les choses essentielles. Je crois ne m'être guère trompé sur les petites anecdotes dont je fais très peu de cas; elles ne sont qu'un vain amusement... A l'égard des petites circonstances, je les abandonne à qui voudra; je ne m'en soucie pas plus que de l'histoire des quatre fils Aymon.* »

Voltaire nous autorise ainsi à ranger parmi « les vains amusements » ce qu'il a conté sur la Moresse de Moret, si vraisemblable qu'ait été, à ses yeux, l'anecdote qu'il a rapportée.

NOTA. — Sous le titre *La Moresse de Moret*, et sous une forme légèrement différente, cette étude a paru dans le tome I<sup>er</sup> de nos *Enigmes du Temps passé* (Julliard, éditeur), épousé depuis plus de dix ans. Nous la reproduisons dans le présent volume qui traite d'anecdotes se rapportant toutes au Grand Siècle, car elle est de celles qui défrayèrent alors longuement les conversations de la Cour et de la Ville.

## VIII

### UNE AMBASSADE DU MAROC EN 1699

A la mort de son frère, Mouley-Ismaël avait été proclamé sultan de Mequinez (Meknès). Assez rapidement, il se rendit maître de tout le territoire du Maroc à la suite de guerres durant lesquelles il se conduisit avec une grande cruauté. La légende veut qu'il aurait annoncé sa victoire à ses ennemis en leur envoyant dix mille têtes de ses victimes. Il se qualifia désormais empereur d'Afrique, roi du Maroc, de Fez, de Sousse et de Tafilet, seigneur de Dara, de Guinée, etc...

En 1682, une ambassade s'était rendue à Versailles et un traité de paix et de commerce avait été conclu avec la France; mais, n'ayant pas été observé par les corsaires, la France dut reprendre ses expéditions de représailles.

Onze ans plus tard, Louis XIV désigna Pidou de Saint-Olon pour négocier un nouveau traité avec Mouley-Ismaël; ce dernier se rétracta, ce qui mit un terme aux pourparlers.

Au mois de mai 1698, le « reys » Abdallah-ben-Aïscha, amiral et surintendant de l'empereur, fut rencontré en mer par un vaisseau du Roi; une accalmie survenue à temps, empêcha la capture du « caïd de la mer ». Celui-ci persuada son maître qu'il était opportun de faire la paix avec la France aussi puissante sur mer que sur terre. Mouley-Ismaël en convint et, comme deux de nos frégates croisaient alors devant le port de Salé,

il écrivit au commandant de ces bâtiments qu'il permettait à Abdallah-ben-Aïscha de conférer avec lui.

Une trêve de huit mois fut proposée; le comte d'Estrées ratifia ce projet et le marquis de Château-Renaud eut ordre de recevoir à son bord et de conduire à Brest l'ambassadeur de l'empereur du Maroc et les dix-huit personnes faisant partie de sa suite.

Il y arriva le 11 novembre et fut reçu avec les honneurs habituels chez l'Intendant, où de nombreuses personnes vinrent le voir. Quelques dames lui ayant demandé pourquoi ses compatriotes avaient plusieurs femmes, il leur fit une réponse flatteuse, à savoir, que c'était afin de trouver en plusieurs les qualités qu'en France on rencontre toujours en une seule...

Cependant, M. de Château-Renaud était allé à Versailles informer le Roi de l'arrivée de l'ambassadeur. Louis XIV dit que toute négociation était impossible avant qu'on ait l'assurance qu'Abdallah avait qualité pour accepter les conditions dont Pidou de Saint-Olon avait déjà donné connaissance à Mouley-Ismaël en 1693. A cet effet, Saint-Olon se rendit à Brest en compagnie du consul de France à Salé et du secrétaire-interprète en langues orientales.

Abdallah-ben-Aïscha refusa d'entamer tout pourparler avant d'avoir été mis en présence de Sa Majesté pour lui remettre en main propre la lettre que son souverain lui avait confiée. C'est ainsi qu'il était toujours procédé à l'égard des ambassadeurs étrangers envoyés au Maroc; il n'y avait aucune raison pour qu'on lui refuse le même honneur.

On lui fit comprendre que sa demande ne pourrait être acceptée qu'après avoir exhibé ses pou-

voirs, revêtus du sceau de Mouley-Ismaël; il y consentit et Louis XIV accepta que l'émissaire fût conduit à Paris.

Le cortège s'y rendit par voie de terre.



Aux approches de Rennes, les carrosses de l'Intendant de Bretagne avaient été envoyés à l'avance des visiteurs. La maréchaussée, ayant le Grand-Prévôt à sa tête, était à quelque distance. A l'entrée de la ville, la bourgeoisie se tenait sous les armes. L'ambassadeur fut logé dans l'hôtel de M. de Lavardin, que gardait une compagnie de bourgeois. Peu après son installation, Messieurs de la ville vinrent le haranguer et lui apporter des présents consistants en confitures et en vins d'Espagne. Les membres du Parlement, conduits par le Premier Président et par le Procureur général, lui firent visite. L'Intendant lui offrit un repas très magnifique. Le marquis de Molac fit de même et le souper fut suivi d'une comédie et d'un bal. Ces visites furent rendues pendant les jours suivants.

Abdallah-ben-Aïscha ne fut pas reçu avec moins de magnificence à Nantes, où son arrivée fut saluée à coups de canon et au roulement des tambours.

A Saumur également, comme à Angers, à Langeais et à Tours, des compliments furent échangés. Le sénéchal de Tours ayant dit que l'Anjou et la Touraine étaient le jardin de la France, l'ambassadeur répondit que la Bretagne en était le paradis. Il ajouta même que l'affluence qui se pressait sur tout le parcours le portait à s'éton-

ner qu'il y eût des princes assez téméraires pour s'attaquer à Louis le Grand, capable de mettre immédiatement sur pied un million de ses sujets. Saint-Olon répondit que cette situation avait obligé plusieurs souverains à s'unir sans voir, malgré cela, leurs efforts couronnés de succès.

Aux environs d'Amboise, se trouvait le champ de bataille où Charles-Martel avait triomphé des Sarrasins; il se recueillit et préleva quelques poignées de terre sur les tertres funéraires où avaient été enfouis tant de ses coreligionnaires.

Il fut émerveillé à la vue du château de Chambord; seul, dit-il, un grand empereur avait pu le faire édifier.

La beauté des appartements du château de Sceaux le charma.

Jusque-là, l'ambassadeur voyageait entouré de deux de ses officiers portant sur leurs épaules deux sabres dans leurs fourreaux; deux autres officiers avaient de très longs fusils enveloppés dans des étuis de maroquin rouge; le cortège était précédé d'un Africain porteur d'un pavillon de toile blanche attaché à l'extrémité d'une hampe fort haute; c'était son insigne d'amiral.

Avant d'entrer dans la capitale, il fut invité à exhiber une pompe moins imposante.

On s'arrangea d'ailleurs pour que l'arrivée à Paris n'eût lieu qu'à dix heures du soir, le 5 février 1699. Le voyage avait duré trente jours.

A sa descente de carrosse, le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs, accueillit Abdallah-ben-Aïscha au seuil de l'ancien hôtel du maréchal d'Ancre, que Louis XIII avait acheté pour y recevoir les ambassadeurs extraordinaires et leur suite, qu'il était d'usage de considérer comme étant les hôtes du Roi pendant les trois

premiers jours de leur arrivée. Exceptionnellement, Abdallah-ben-Aïscha y demeura pendant tout le temps de son séjour à Paris. On avait ôté de l'hôtel les meubles les plus magnifiques parce que les mahométans ne traitaient pas les ambassadeurs des Princes chrétiens avec les mêmes civilités que ceux-ci traitaient les ambassadeurs qu'ils s'envoyaient. Le baron avait eu la délicate attention de ne pas faire mettre des tapisseries à personnages, puisque la religion musulmane interdisait la représentation de visages humains.

A la porte de l'hôtel, quatre des Cent-Suisses du Roi montaient la garde.

C'est là que le baron de Breteuil vint, le 16 février, de grand matin, prendre Abdallah, dans les carrosses du Roi et de la duchesse de Bourgogne, pour le conduire avec sa suite à l'audience de Sa Majesté à Versailles.



Devant les carrosses, les valets de l'ambassadeur marchaient à cheval; les laquais de M. de Breteuil bordaient la portière de droite; ceux de M. de Saint-Olon celle de gauche.

Dans la première cour du palais, les Gardes françaises et suisses se trouvaient en haie, se reposant sur leurs armes; les officiers étaient à leur tête, sans armes eux aussi.

Après un court séjour dans la salle des Ambassadeurs, on se rendit à l'audience par le majestueux degré de marbre, qui conduit au grand appartement; l'éclat de la dorure de l'escalier, la diversité de couleur des marbres, la multi-

plicité des figures peintes sur les murs furent autant de sujets d'étonnement.

Les Cent-Suisses du Roi et les gardes du Corps, sans armes, formaient la haie.

Lorsque Sa Majesté fut revenue de la messe, l'ambassadeur fit son entrée dans un ordre différent de celui en usage pour les ambassadeurs d'Europe.

Le secrétaire de l'introducteur des ambassadeurs ouvrait la marche, suivi de l'interprète; puis Abdallah-ben-Aïscha venait, encadré à droite par le baron de Breteuil et à gauche par Saint-Olon. L'ambassadeur était «un grand et gros homme de bonne mine. Il était vêtu d'habits assez simples et fort usagés, excepté en ce qui concerne «une espèce de grande capote de velours noir, à fond de satin».

Parmi sa suite, assez misérablement vêtue, deux vieillards habillés de flanelle blanche.

Exceptionnellement admis dans la salle d'audience, les domestiques de l'ambassadeur formaient la marche. Parmi eux, six esclaves noirs, aux bras et aux jambes nus, portaient les présents destinés à Louis XIV : une selle brodée à la mode de Barbarie, une peau de tigre, cinq peaux de lion dont une provenait d'un fauve tué par le roi du Maroc, quatre douzaines de peaux de maroquin rouge. Tous ces cadeaux, enveloppés dans des linges malpropres, valaient tout au plus cent livres, rapporte un contemporain. En 1682, le précédent ambassadeur du Maroc avait offert des présents qui avaient été mieux appréciés : un lion, une lionne, une tigresse et quatre autruches.

Dans la salle du trône, sous un dais superbe, le Roi était assis dans un fauteuil de velours cramoisi, sur une estrade élevée d'un demi-pied

au-dessus du parquet et couverte d'un tapis de Perse à fond d'or. Divers grands personnages entouraient Sa Majesté.

L'ambassadeur entra d'un pas grave. Il ne fit aucune inclination de tête, ce à quoi s'oppose le port du turban; mais ses mains étaient posées sur son estomac et il penchait son cou sur son épaule. « Cette posture est la plus soumise et la plus respectueuse, relate un chroniqueur, et offre la tête à ceux devant lesquels on se présente ainsi et qu'ils peuvent couper! »

Abdallah ne monta pas sur l'estrade; il s'arrêta au bord du tapis et le Roi ne se leva point. Sa Majesté ôta seulement son chapeau qu'il remit pendant la harangue qui fut lue en arabe, puis traduite par l'interprète.

« *Très haut, très excellent, très puissant, très magnanime et toujours invincible empereur de France, Louis XIV! Dieu bénisse à jamais le règne de Votre Majesté. Après avoir rendu à Dieu les louanges qui lui sont dues, je dirai, Sire, que l'empereur Mouley-Ismaël, mon maître — qui descend d'un prince de la très haute maison de Hachem, qui est empereur des deux Mauritanies, roi des deux vastes campagnes de l'impénétrable Afrique, prince de Biladulgerid et souverain d'une grande partie des nègres, ayant, par grâce spéciale de Dieu, rétabli la religion musulmane dans les onze royaumes qu'il a conquis et établi son pouvoir souverain sur tous les peuples résidant dans ce grand continent — a fait consister le comble de sa gloire à acquérir l'amitié du plus grand et du plus puissant empereur de l'Europe... J'ai négocié un traité dans l'intention de contracter ensuite avec Votre Majesté une paix et une amitié indissolubles et d'éteindre les feux de la guerre. L'empereur, mon*

*maître, me permet de le signer et il m'a donné les pouvoirs nécessaires pour y mettre la dernière main.*

« Je ne doute point, puisque Votre Majesté a établi la tranquillité et le repos parmi tant de peuples, qu'Elle ne donne la main à ce que les pauvres captifs des deux parts ressentent aussi l'effet de sa clémence. Ce sera le fondement d'une éternelle paix et de l'amitié parfaite que mon maître désire et, comme il est le prince le plus souverain et le plus puissant de toute l'Afrique, il ne peut faire une plus digne offrande que de donner la sienne au plus grand et au plus redoutable empereur de l'Europe. »

Louis XIV répondit qu'il était fort aise de voir l'ambassadeur et de recevoir des nouvelles de l'empereur du Maroc; il nommera des commissaires pour examiner ses propositions et ratifiera ce qui lui semblera possible de l'être afin de donner des marques de l'estime dans laquelle il tient son maître.

Abdallah-ben-Aïscha répliqua qu'il demandait à Sa Majesté la grâce de bien vouloir le compter au nombre de ses sujets en Barbarie et il lui donna l'assurance qu'il aurait envers lui autant de fidélité qu'envers son souverain. Le Roi ôta son chapeau, ainsi qu'il l'avait fait lors de l'arrivée de l'ambassadeur, qui se retira en passant par la galerie et le petit appartement.

Des deux côtés de l'escalier, les gardes étaient rangés dans la même posture que sur le grand degré de marbre.

Après l'audience, Abdallah se rendit chez le Dauphin et chez le comte de Toulouse, qu'il demanda à voir en qualité d'amiral de France.

Il gagna ensuite la salle des ambassadeurs où un repas avait été préparé, mais il s'excusa,

car sa religion ne lui permettait de manger qu'après le coucher du soleil pendant les jours de jeûne; il se mit à table cependant « pour l'honneur », en disant qu'il servirait la compagnie. M. de Breteuil était à sa droite et le maître d'hôtel du Roi à sa gauche. M. de Saint-Olon était après M. de Breteuil et l'interprète après le maître d'hôtel. Les domestiques, qui ne jeûnaient pas, mangèrent beaucoup à la table de la desserte.

Au moment où le cortège quittait le palais de Versailles, un valet de chambre de la duchesse de Bourgogne se précipita vers la tête du cortège et demanda qu'on voulût bien faire un second défilé dans la cour afin de permettre à la Princesse d'admirer le cortège depuis les fenêtres de l'appartement de Mme de Maintenon.

Des poulets, des perdrix et des fruits avaient été apportés dans le carrosse de l'ambassadeur pour qu'il pût se restaurer en cours de route, mais il ne prit que quelques fruits à une lieue de Paris, quand les étoiles commencèrent à briller dans le ciel.

Après avoir vu le Roi, l'ambassadeur dit que, s'il avait apporté sur son dos les montagnes les plus pesantes, elles lui auraient paru aussi légères que des roses du moment qu'il était parvenu à voir un empereur d'une réputation si bien établie dans le monde; son amour était depuis si longtemps gravé dans son cœur que, pour jouir plus tôt de sa vue, il n'hésiterait pas à marcher sur la tête; il ajouta que la majesté du Roi ressemblait à la lumière du soleil qui donnait de l'éclat à la grandeur de ses sujets et à la magnificence de sa Cour. Parlant des présents qu'il avait apportés du Maroc, il déclara qu'il savait très bien que c'était très peu de chose,

mais qu'on ne pouvait rien offrir à un si prodigieux empereur qui fût digne de lui; une chambre pleine de diamants serait encore au-dessous de sa grandeur; ainsi, il ne fallait pas regarder la quantité de ses cadeaux, ni leur qualité, mais y voir l'expression de son hommage et de ses profonds respects.

Quant à l'impression laissée par Abdallah-ben-Aïscha, elle a été ainsi traduite par un contemporain : Les harangues prononcées par lui dans son ambassade ont montré qu'il avait plus d'esprit et de politesse qu'on n'en devait attendre d'un corsaire né en Barbarie. Dans le commerce que j'ai eu avec lui, je l'ai trouvé homme de beaucoup de raison et d'esprit, posé, humain et sage autant qu'homme que j'ai connu. — Je n'ai jamais vu un homme aussi dévot, dit un témoin, en le regardant égrener avec gravité les grains du « comboloio » dont les musulmans se servent pour réciter les cent noms de Dieu.



Pour préparer le traité de paix, Louis XIV désigna le marquis de Torcy et le comte de Pontchartrain, assistés de M. de Saint-Olon et d'un interprète. Abdallah s'était fait accompagner en France d'un commerçant français résidant à Salé, parlant couramment, outre sa langue maternelle, l'arabe et l'espagnol.

Assez rapidement, et Dangeau l'a noté dans son *Journal*, on s'aperçut qu'il était dangereux de se fier au roi du Maroc ou à son ambassadeur, à qui on reconnut beaucoup d'esprit et d'habileté.

La principale difficulté provint de ce qu'Abdallah voulait que tous les sujets prisonniers de

son maître fussent remis en liberté alors que les Français ne consentaient à restituer les esclaves de part et d'autre qu'en échangeant homme pour homme.

Cependant, l'affaire était sur le point de s'arranger, puisque Saint-Olon et l'interprète certifiaient que l'ambassadeur avait accepté les autres articles du traité, lorsque le représentant de l'empereur du Maroc désavoua une partie de ce qui était avancé de sa part; il donna l'assurance qu'il n'était encore convenu que de ce qui concernait l'échange des esclaves et que, loin d'être d'accord sur les autres clauses, il n'avait pu, faute de temps, les examiner depuis la veille au soir.

Saint-Olon soutint le contraire; Abdallah lui opposa un démenti formel, en présence des commissaires du Roi. Ceux-ci jugèrent qu'il n'était pas convenable d'écouter plus longtemps de semblables contestations et ils rompirent l'assemblée.

L'ambassadeur entra dans une terrible fureur. Il refusa de retourner à Paris dans le même carrosse que «cet imposteur» qui voulait le déshonorer et qu'il aurait désiré tuer d'un coup de poignard. Saint-Olon prit le parti de revenir seul dans une chaise de poste.

Le baron de Breteuil tint compagnie à Abdallah qui, durant tout le trajet de Versailles à Paris, ne cessa de proférer les plus horribles menaces.

Ensuite, il ne fut plus question que de renvoyer l'ambassadeur.

Le Roi ordonna à Breteuil d'amener Abdallah à Versailles pour lui donner son audience de congé. Comme on n'était pas content de lui, Breteuil fut chargé de dire que l'un des sujets

de plainte de Sa Majesté était que, après avoir demandé à venir à la Cour sous prétexte qu'il avait les pouvoirs suffisants pour signer des propositions conformes à celles présentées naguère par Saint-Olon, on constata ou qu'il manquait des pouvoirs suffisants, ou qu'il voulait changer les propositions contenues dans le traité.

L'audience de congé eut lieu le 26 avril avec le même cérémonial que précédemment.

La harangue d'Abdallah ne fut pas dépourvue d'adresse : « Très majestueux et grand empereur de France Louis XIV ! Je viens demander à Votre Majesté impériale la permission de m'en retourner et la remercier en même temps et des honneurs que l'on m'a faits par ses ordres et des bons traitements que j'ai reçus de sa libéralité qui surpasse celle de Salomon, de Cosroès, d'Alexandre et de tous les grands empereurs de l'antiquité. Je n'ai passé aucun jour sans de nouveaux plaisirs ou sans que la vue de quelque merveille puisse me faire oublier ma patrie et ma famille et même, si je l'ose dire, les ordres de l'empereur, mon maître. J'en ai fait un grand journal, mais j'avoue que je n'ai pas décrit la cent-millième partie des beautés de votre pays ni de la grandeur de Votre Majesté impériale. »

Louis XIV répondit fort aimablement.

Après l'audience et des visites au Dauphin et au comte de Toulouse, un repas magnifique fut offert à l'ambassadeur et à sa suite. Ils regagnèrent Paris dans les carrosses du Roi et de la duchesse de Bourgogne.

Le lendemain, le baron de Breteuil porta à l'ambassadeur les présents de Louis XIV. Ils étaient de médiocre valeur, comparés à ceux qui auraient été offerts si la paix avait été conclue;

ils consistaient en fusils, pistolets ornés de marqueterie, montres d'or et d'argent.

Peut-être parce qu'Abdallah les trouva de trop faible valeur, il voulait les refuser, prétextant que Saint-Olon lui avait reproché, deux mois plus tôt, d'être venu à Versailles, non pour faire la paix, mais pour rapporter des cadeaux, qu'en définitive il accepta...

Après quoi, l'ambassadeur pria Saint-Olon d'oublier le démêlé qu'ils avaient eu et de n'en plus parler. Il avoua qu'il ne se possédait plus lorsqu'il était en colère, mais que, quand la colère s'était dissipée, il avait le cœur tendre comme la neige qui fond au soleil et qu'il n'y songeait plus ensuite.

Le 29 avril, Breteuil obtint que le projet de traité fût examiné une ultime fois; il eut recours à l'interprète du Roi et à celui de l'ambassadeur. L'accord ne put intervenir et les pourparlers prirent fin.

Abdallah eut ordre de quitter Paris le 5 mai.

Avec sa suite, il gagna en chaises de poste Orléans en compagnie de Saint-Olon. Les rapports étaient redevenus si cordiaux entre eux que l'ambassadeur écrivit en cours de route à Mme de Saint-Olon, « sa sœur bien aimée en Dieu », pour la remercier des bons traitements qu'il en avait reçus : « Nous ne vous avons point quitté de cœur et notre éloignement a allumé en nous une grande ardeur. Nous ne manquerons pas de parler de vous à nos enfants, du bien que vous nous avez fait et des bons services que vous nous avez rendus. »

Trois barques conduisirent les voyageurs par eau jusqu'à Nantes. Le maire de cette ville et le maire de Vannes rendirent visite à Abdallah lors de son passage dans ces villes. Une salve de

douze coups de canon salua son arrivée à Brest, après quinze jours de voyage.

Le départ de ce port n'eut lieu que le 24 à six heures du matin sur la frégate *La Dauphine*. Saint-Olon conduisit l'ambassadeur à bord. « Les adieux se firent avec une si grande effusion de larmes que tous les officiers et l'équipage en furent témoins et touchés. »

Abdallah adressa une dernière lettre à Mme de Saint-Olon, « à notre bien aimée, à l'épouse de notre bon ami que nous regardons comme notre sœur, la plus honorable personne que nous ayons dans notre cœur et qui est présente à notre esprit jour et nuit. »

Lorsque le navire leva l'ancre, une salve de onze coups de canon rendit les honneurs à l'ambassadeur, très désolé d'avoir échoué dans la mission qui lui avait été confiée.



Dans sa harangue au Roi, Abdallah avait dit que, durant son séjour en France, il n'avait vu que des merveilles. La visite de chaque monument lui avait donné l'occasion de louer abondamment Sa Majesté, les Français et les Françaises.

Après avoir examiné, dans un appartement des Tuileries, les plans des places de guerre, il s'était écrié : « La France n'a pas besoin de ces remparts, ayant à sa tête Louis le Grand. »

En sortant de l'Observatoire, il avait déclaré que les rois élevaient autant leur gloire par l'amour pour les lettres que par celui de la guerre; quelques-uns aimaient la Guerre et les

autres les Lettres, mais Louis XIV aimait la Guerre et les Lettres.

A la vue de la machine de Marly, il avait dit que le Roi seul était capable d'entreprendre et d'exécuter une pareille chose, aussi unique dans le passé et dans l'avenir que Dieu, le soleil et le Roi.

A une dame qui s'étonnait de lui trouver plus de politesse et de galanterie qu'on n'en croyait à des gens de son pays, il avait expliqué qu'un homme ne pouvait aller chez un parfumeur et y rester un certain temps sans en emporter quelque odeur; il en était de même de ceux de son pays qui ne pouvaient être longtemps avec des dames de France sans prendre quelque chose de leur politesse.

Ayant assisté à un bal chez Monsieur où était la Princesse de Conti (Mlle de Blois, fille naturelle de Louis XIV), il fut charmé de sa beauté et de son air doux et majestueux : il ne fallait que la voir pour savoir de qui elle était fille. En sortant du Palais-Royal, il confia à Saint-Olon qu'il avait vu en France trois choses qui ne pouvaient être surpassées ni même égalées : le Roi, l'Opéra et le bal de Monsieur.

Le souvenir de ce bal, et surtout celui de la superbe Princesse qu'il y avait admirée, ne quitta pas le voyageur. Il ne manqua pas d'en parler à son maître dès son retour dans sa patrie. N'était-ce pas le meilleur moyen de faire oublier par Mouley-Ismaël — fort adonné aux femmes — l'échec de son ambassade?

Il parla si bien et avec tant d'éloquence de la Princesse que l'empereur du Maroc — époux de 8.000 femmes et père de 1.167 enfants — donna ordre à Abdallah-ben-Aïscha de la demander

en mariage au nom du chérif, descendant du prophète :

*« Je lui avais fait — écrit-il au comte de Maurepas — le portrait de cette Princesse et lui en avais raconté les merveilles et la modestie admirable, qu'elle garde envers son frère, Monseigneur le Dauphin; j'avais loué son bel esprit, son air royal et sa parfaite intelligence aux exercices du bal et des instruments de musique quand nous la vîmes une nuit au Palais-Royal chez le Prince, leur oncle, où M. de Saint-Olon me mena. J'ai parlé des grandes honnêtetés que j'ai reçues de ce Prince et des manières civiles et charmantes qu'ils observaient les uns envers les autres en notre présence.*

*« Nous avons fait l'éloge de tout cela et une description au Roi, notre maître, tellement que cela lui est demeuré gravé dans l'esprit et qu'il y pense avec soin et inquiétude. Sur quoi, il m'a dit : Il faut que tu écrives au vizir Pontchartrain, ton ami, afin qu'il demande pour moi en mariage au Roi cette Princesse, sa fille, sœur du Dauphin, qui n'a pas d'époux à présent. Notre Roi la prendra pour femme, selon la loi de Dieu et de son prophète, assurant qu'elle restera dans sa religion, intention et manière de vivre ordinaire. Elle trouvera en cette Cour tout ce qu'elle désirera qui pourra lui faire plaisir selon Dieu et justice, s'il plaît à Dieu<sup>1</sup>. »*

Cette lettre parvint à Versailles le 25 décembre, et, dans la soirée de ce jour, toute la Cour en fut occupée.

Dès le lendemain, Dangeau consignait dans son *Journal* :

1. Arch. nat. Marine, B 7, f° 227.

« On ne comprend pas que l'ambassadeur, qui passait pour un homme d'esprit, ait pu proposer une demande si ridicule. Le Roi, en nous la contant le soir à son petit coucher, nous dit que Madame la Princesse de Conti avait refusé des rois d'Europe très considérables, mais il ne nous les a pas nommés. La demande du roi du Maroc a paru si ridicule que personne ne le pouvait croire. »

L'intéressée elle-même crut que c'était une pièce que Monseigneur lui faisait et elle eut de la peine à y ajouter foi quand le comte de Pontchartrain lui eut porté la lettre, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre.

La Princesse Palatine s'empressa d'annoncer une telle nouvelle à la duchesse de Hanovre, le 27 décembre :

« *Le Roi du Maroc a écrit une énorme lettre au Roi et il lui propose une alliance offensive et défensive. Ses envoyés, ajouta-t-il, lui ont parlé d'une belle Princesse qu'il y a en France. A la vérité, ils ont oublié son nom, mais c'est celle qui, au bal que Monsieur a donné au Palais-Royal, était assise à la gauche du duc de Chartres. On lui a assuré qu'elle était veuve et fille de roi; c'est pourquoi il espère qu'on ne la lui refusera pas. Par rapport à la religion, le Roi peut être sans crainte; il lui laissera toute liberté et lui donnera autant de capucins qu'elle voudra pour que, chaque jour, elle puisse entendre la messe.*

« *Dès qu'il aura le consentement du Roi, il montera sur un navire et viendra chercher lui-même la Princesse, car, sur la seule description de ses ambassadeurs, il en est follement amoureux. Vous voyez bien que c'est de la Princesse de Conti qu'il s'agit; toute sa vie est fort româ-*

*nesque et, pour que le roman fût complet, il faudrait que le Roi du Maroc la fit enlever et que les chevaliers amoureux l'allassent délivrer. »*

A sa sœur, la Palatine écrit : « Ce n'est pas une fable que le roi du Maroc ait fait demander en mariage la Princesse de Conti; mais le Roi a nettement repoussé cette proposition. Cette Princesse était extrêmement belle avant d'avoir eu la petite vérole, mais sa maladie l'a bien changée; elle conserve encore une taille parfaite et une tournure charmante; elle danse admirablement. »

Les chansonniers ne pouvaient manquer de célébrer cet événement, puisque la Princesse de Conti

*C'est la duchesse de Bourbon  
Que met tout le monde en chanson.*

Malgré sa grande beauté, elle n'avait jamais pu conserver ses amants. C'est à cette situation que fait allusion l'épigramme que lui décocha Perigny :

*Pourquoi refusez-vous l'hommage glorieux  
D'un roi qui vous attend et qui vous croira belle?  
Puisque l'hymen à Maroc vous appelle  
Partez. C'est peut-être en ces lieux  
Qu'il vous garde un amant fidèle<sup>1</sup>.*

1. *Nouveau Siècle de Louis XIV*, Paris, 1793, t. IV,  
p. 134.

Le duc de Nevers rima ces quelques vers :

*Ne craignez pas les lois que l'on suit à Maroc,  
Vous y vivrez à votre mode.  
A vos désirs, je veux qu'on s'accommode  
Hâitez votre départ; ne faites pas d'apprêts.  
Pour vous prendre, un vaisseau va mouiller au  
[rivage.  
Partez sans hardes, sans bagages.  
Vous aurez tout au gré de vos souhaits.  
Il ne faut rien pour le voyage;  
Une suite d'appas, un cortège d'attrait  
Seront votre seul équipage<sup>1</sup>.*

Jean-Baptiste Rousseau composa les vers suivants :

*Votre beauté, grande Princesse,  
Porte les traits dont elle blesse  
Jusques aux plus sauvages lieux.  
L'Afrique avec vous capitule,  
Et les conquêtes de vos yeux  
Vont plus loin que celles d'Hercule.*

Enfin, Senécé écrivit une ode dont nous extrayons ces strophes :

*Que me demandez-vous, superbe Tingitane?  
Osez-vous y penser?  
La Fille de Louis jusqu'au rang de sultane  
Peut-elle s'abaisser?*

1. *Nouveau Siècle de Louis XIV.* T. IV, p. 134.

*Si votre ambition m'enlevait ma Princesse  
 Mes peuples révoltés  
 Armeraient plus de bras que n'en arma la Grèce  
 Pour de moindres beautés...*

*Rétablissement chez vous le culte vénérable...  
 Il se pourra alors, sur l'ardeur qui vous presse  
 Jetant des yeux plus doux,  
 Que, de l'aveu de Louis, notre chère Princesse  
 Prenne pitié de vous.*

*Peut-être, consentant qu'une illustre infortune  
 Vous comble de bonheur,  
 Pour reine elle pourra vous accorder quelqu'une  
 De ses filles d'honneur.*

Ainsi, de son ambassade auprès du Grand Roi, Abdallah-ben-Aïscha ne rapporta, pour sa patrie, aucun traité de paix, ni, pour son maître, pas même une des filles d'honneur de cette Princesse de Conti de qui un si séduisant portrait lui avait été tracé.

## IX

UN AMANT DE M<sup>me</sup> DES URSINS

Au cours du mois de septembre 1701, après avoir épousé par procuration à Turin le roi d'Espagne, Marie-Louise de Savoie, sœur de la duchesse de Bourgogne, se rendit à Nice. Elle devait y trouver la princesse des Ursins, sa première dame d'honneur, faisant fonction de camara-mayor, puis gagner par mer Barcelone, où elle rencontrerait son mari qu'elle n'avait encore jamais vu.

Le 27 septembre, la jeune reine (elle venait d'avoir treize ans!) et ses entours s'embarquèrent sur la *Reale* de Naples.

Une mer déchaînée, un vent horrible soufflant en tempête et une pluie incessante empêchèrent la frégate de parcourir plus de huit milles par heure sous la lueur des éclairs et le grondement du tonnerre.

Tous les passagers furent incommodés par le roulis et le tangage et par les innombrables punaises que n'avaient pu chasser du navire les peintures et les dorures récemment refaites pour la circonstance. Seule, inaccessible au mal de mer et à la peur, Mme des Ursins fut en mesure de prodiguer ses soins à la souveraine.

Après plusieurs escales, rendues obligatoires par le mauvais temps, à Antibes, à Toulon et à La Ciotat, on convint de demander à Louis XIV l'autorisation de prendre la voie de terre.

Quelques jours après l'arrivée à Marseille, le 18 octobre, l'Intendant général de la Provence vint d'Aix pour rendre compte à Sa Majesté des ordres donnés par le Roi Très Chrétien de fournir les moyens de transport nécessaires pour poursuivre le voyage par le Languedoc.

Il y eut neuf litières : une pour la reine, une pour l'ambassadeur d'Espagne, une troisième pour la comtesse des Noyers et six autres; vingt-cinq chaises roulantes; soixante-seize chevaux de selle; six charrettes pour les bagages et trente-deux mulets de bât.

La litière de Sa Majesté était garnie, en dehors et en dedans, de velours cramoisi, chamarrée de gros galons avec des crépines d'or, des rideaux de damas blanc et des glaces de Venise devant et aux portières. Le corps, la ferrure et les branards de cette litière étaient dorés, aussi bien que les harnais, les sonnettes et les tuyaux des aigrettes de plumes rouges et blanches; les couvertures des mulets étaient de même velours, galonnées et frangées d'or; les muletiers avaient des habits de drap écarlate et des chapeaux brodés d'or avec des cocardes rouges et blanches.

La reine était étendue dans le fond de sa litière; Mme des Ursins était couchée à l'avant du véhicule, aux pieds de Sa Majesté.

Par une lettre de la princesse des Ursins à la maréchale de Noailles, nous connaissons les personnes composant sa suite; quatre gentilshommes, plus un autre, espagnol, recruté à Rome avant le départ; six pages, tous gens de condition, capables d'être chevaliers de Malte (l'un d'eux était le filleul du cardinal Portocarrero); un aumônier; douze laquais et des officiers « de toutes sortes ». Puisqu'une simple dame d'honneur était entourée d'un personnel si nombreux,

on se demande combien de gens comprenait la Maison de la reine!

Au départ de Marseille, le cortège fut augmenté d'une escorte de quarante capitaines d'armes de Sa Majesté Très Chrétienne en justaucorps rouge galonné d'argent; un officier les commandait, qui marchait à leur tête. Les autres suivaient. Les pages et les valets de pied étaient à droite et à gauche du véhicule<sup>1</sup>.

I

Le commandant du détachement était le chevalier Toussaint de Vento des Pennes, petit-neveu du cardinal de Janson et fils du marquis des Pennes, premier procureur du pays de Provence en 1675. Après avoir pris du service dans les galères du Roi en 1688 comme enseigne, il avait été nommé sous-lieutenant six ans plus tard; il était aide-major en 1701 lorsqu'il fut désigné pour commander l'escorte de la reine d'Espagne depuis Marseille jusqu'à la frontière. A l'arrivée au Boulou, le 2 novembre, les gardes espagnols remplacèrent les officiers français qui furent gracieusement remerciés par Sa Majesté; elle offrit même au chevalier des Pennes un portrait du roi, enrichi de diamants; elle voulait aussi lui faire présent de cent pistoles; il accepta le premier cadeau, mais il s'excusa de ne pouvoir recevoir la somme offerte puisque, dit-il, il était rétribué par le roi de France, son maître.

1. Bibl. Arsenal, MSS 4137, f° 346 à 348. — Pétis de la Croix, *Relation exacte et curieuse de l'élévation de Philippe V au trône de la monarchie d'Espagne*.

De son côté, la princesse des Ursins — qui n'avait pas manqué de remarquer la belle prestance du commandant de l'escorte dès qu'elle l'avait aperçu — s'empressa de faire son éloge à Torcy dans une lettre du 4 novembre :

*« La reine, voulant procurer au chevalier des Pennes, dont elle était extrêmement contente, une occasion de baisser la main du roi d'Espagne, lui donna, à La Jonquière, une lettre pour Sa Majesté Catholique. C'est lui qui commandait les gardes depuis Marseille. Je croirais faire une injustice, Monsieur, si je ne vous rendais pas témoignage de la bonne conduite de ce gentilhomme. Il s'était attiré l'estime et l'amitié de tout le monde et je ne crois pas, en vérité, qu'aucun autre eût pu plaire aussi généralement qu'il l'a fait par sa modestie et par son attention à tout ce qui pouvait regarder les fonctions de sa charge<sup>1.</sup> »*

Cette lettre fut lue au Roi, en présence de Mme de Maintenon.

Mme des Ursins ne se borna pas à vanter les mérites de cet officier; elle l'emmena avec elle à Madrid, l'attachant à sa Maison, déjà si importante cependant. Saint-Simon — reprenant les termes employés par Dangeau — dit qu'il passait pour la créature de la princesse « la plus attachée à elle » et Boislisle, le si réservé et si pénétré commentateur du mémorialiste, a précisé que des Pennes devint l'une des créatures affidées de Mme des Ursins, et « peut-être quelque chose de plus<sup>2.</sup> ».

1. Arch. Affaires étrangères, Espagne, vol. 94, f° 37.

2. Saint-Simon, *op. cit.*, t. IX, p. 389, note 1 et t. XII, p. 94.

L'intérêt que celle-ci témoigna pendant plusieurs années au chevalier justifie amplement ces soupçons. Cependant, François Combes, l'historien de cette princesse, s'est contenté de dire qu'elle avait pour lui « une amitié fort grande » et Louville, diplomate français en mission en Espagne, a estimé que ce favori n'avait pas été l'amant de la camarera-mayor; elle se serait attachée ce chevalier uniquement parce qu'il était apparenté au cardinal de Janson, si bien en cour et si puissant à Rome...

Après avoir été à Madrid premier exempt des gardes du corps flamands, il était déjà le confident et l'agent favori de Philippe V au milieu de l'année 1702. Au dire de l'abbé d'Estrées, il était le seul Français autorisé à jouer aux échecs avec Sa Majesté, avec qui il restait enfermé trois heures chaque jour.

Pontchartrain, qui l'avait réformé du corps des galères en 1701, le rétablit lieutenant en pied au bout de dix-huit mois.

Une lettre, envoyée de Madrid le 22 janvier 1703 à la maréchale de Noailles, montre la confiance que M<sup>me</sup> des Ursins avait alors dans ce personnage :

*« Je donne ce billet, Madame, au chevalier des Pennes pour qu'il puisse vous approcher, car je lui laisse le soin de vous informer de bien des choses [il s'agissait des premiers démêlés de M<sup>me</sup> des Ursins avec le cardinal d'Estrées et avec son neveu l'abbé], n'ayant pas le temps de me donner l'honneur de vous écrire. J'ai reçu aujourd'hui une de vos lettres; ce sera M. Orry (envoyé de France en mission en Espagne pour étudier l'organisation des finances dans ce pays) qui vous portera la réponse, car le roi la fera partir dans deux ou trois jours. Je vais deman-*

*der mon congé à toutes forces; je ne puis plus rester ici avec satisfaction. M. le chevalier des Pennes vous expliquera cette énigme... »*

Cinq mois plus tard, la princesse ajoute de sa main à une lettre que son secrétaire secret adresse à Orry :

*« Dites, je vous prie, au chevalier des Pennes tout ce que vous savez que je pense de lui. Il y a très longtemps que je n'ai reçu de ses lettres. »*

Bien vu de Mme des Ursins, des Pennes ne l'était pas moins de Philippe V qui, le 10 janvier 1704, écrit à Louis XIV que, désirant avoir avec lui à l'armée quelques personnes de confiance, il avait pensé à ce chevalier, homme sage dont la conduite a plu à tous et à qui il destine un bâton d'exempt dans ses gardes<sup>1</sup>.

Nommé à ce poste en mars 1704, cela n'empêcha pas le Roi de le rappeler en France quelques jours après, en même temps que Mme des Ursins, nous le verrons.

## II

Bien avant de connaître des Pennes, la princesse avait eu auprès d'elle à Rome un Français dont elle mentionne le nom dans une lettre à laquelle la date de 1685 a été assignée. A coup sûr, il était un des quatre gentilshommes qui arrivèrent avec elle d'Italie en Espagne. Il s'appelait Jean Bouteroue, dit d'Aubigny. Dès son arrivée à Madrid, il s'hispanisa en se faisant

1. Arch. Minist. Affaires étrang., Espagne, vol. 143, f° 22.

appeler *il señor don Luis* et en portant un manteau et une golille.

Saint-Simon a tracé de lui ce portrait :

« C'était un beau et grand drôle, très bien fait et très découpé de corps et d'esprit, qui était depuis longues années à la princesse des Ursins sur le pied et sous le nom d'écuyer, et sur laquelle il avait le pouvoir qu'ont ceux qui suppléent à l'insuffisance des maris. »

Elle le fit nommer écuyer de la reine d'Espagne et secrétaire du roi.

Au mois d'avril 1702, Louville écrit au duc de Beauvillier que la princesse songe à mettre son M. d'Aubigny en place; elle voudrait bien qu'il fût quelque chose et qu'il pût remplacer à Madrid le chargé d'affaires Blécourt. Le diplomate ajoute cette appréciation : « Cela ne convient en façon quelconque. »

Secrétaire secret, intendant et confident de toutes les pensées de Mme des Ursins, il disposait de tout chez elle et d'elle-même et ne s'en cachait pas, nous apprend Saint-Simon dans une de ses *Additions au Journal de Dangeau*. Le chevalier était, en quelque sorte, son premier ministre et il avait sous ses ordres immédiats un certain Vazet, valet de chambre du roi, homme bas, astucieux et avare, qui servait d'espion à Mme des Ursins<sup>1</sup>.

Saint-Simon a narré, au sujet de d'Aubigny, une curieuse aventure qui ne laisse subsister aucun doute sur l'intimité et la nature de ses rapports avec la princesse. Une après-midi, la camarera-mayor voulut parler à Louville et au duc de Médina-Celi; pour ne pas être dérangée,

1. *Mémoires secrets du marquis de Louville*, Paris, 1818, t. II, p. 11.

elle se retira, suivie d'eux, dans une pièce écartée de son appartement.

D'Aubigny y écrivait, le dos tourné vers la porte. N'ayant entendu entrer que sa maîtresse, il se mit à jurer et à lui demander si elle ne le laisserait jamais une heure en repos, « en l'apostrophant avec des épithètes de mauvais lieu et une colère plus que maritale, en lui donnant les noms les plus libres et les plus étranges, avec une impétuosité si brusque que tout fut dit avant que Mme des Ursins pût lui montrer qu'ils n'étaient pas seuls. Messieurs, dit-elle fort haut, *vous voyez bien au moins que M. d'Aubigny n'aime pas à être interrompu.*

« Ce dernier se retourna et, voyant enfin la compagnie, il ne fut pas moins embarrassé qu'elle; il s'en alla très humblement, demanda pardon et dit qu'en effet son travail exigeait d'être effectué sans interruption. Ils étaient sur ce pied-là ensemble et personne ne doutait de rien entre eux. »

Et le mémorialiste de remarquer que, bientôt après, ce seigneur fut logé au palais dans l'ancien appartement de l'infante Marie-Thérèse, depuis épouse de Louis XIV, agrandi de quelques salles contiguës. Grands et petits, tout fléchissait le genou devant ce favori<sup>1</sup>.

De son côté, Louville a consigné dans ses *Mémoires secrets*:

« Il est aussi sûr que M. d'Aubigny est son amant [de Mme des Ursins] et qu'il couche au Retiro dans l'appartement des femmes, attenant au sien, qu'il est faux que je produise des filles au roi dans ma maison de campagne. M. de Mé-

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. XI, pp. 244 et 245, 399 et 400.

dina-Sidonia et moi avons vu le monsieur se lavant les dents à la fenêtre de la princesse. Je voudrais bien apprendre si cela est aussi dans l'étiquette. Ce que je vous dis là n'est que pour vous faire convenir que lorsqu'on a, comme M<sup>me</sup> des Ursins, des *mœurs à l'escarpolette*, on ne devrait pas attaquer son prochain à tort et à travers comme elle le fait<sup>1.</sup> »

Si fortes et si convaincantes que soient ces preuves de l'inconduite de la princesse, nous possédons mieux encore : l'aveu écrit qu'elle en fit elle-même dans des conditions fort curieuses. Elle avait obtenu le remplacement à l'ambassade de Madrid du cardinal d'Estrées par son neveu l'abbé, à qui la camarera-mayor avait arraché la promesse de n'écrire au Roi que de concert avec elle et après lui avoir montré ses dépêches.

Ayant eu vent que le jeune diplomate se libérait parfois de cette obligation, la princesse fit enlever au bureau de la poste une lettre destinée à Sa Majesté Très Chrétienne. Elle l'ouvrit et y lut que l'abbé y parlait d'un Conseil où tout se décidait, qu'elle en faisait partie avec Orry et d'Aubigny, qu'on ne doutait pas qu'elle ne l'eût épousé.

« Outrée de rage et de dépit, elle mit en marge, à côté, de sa main : *Pour mariée, non!* montra la dépêche en cet état au roi et à la reine d'Espagne et à beaucoup de gens de cette Cour, avec des clamours étranges, et ajouta à cette folie celle d'envoyer cette même lettre, ainsi apostillée, au Roi avec les plaintes les plus emportées contre l'abbé d'Estrées pour avoir écrit, sans la lui montrer, sa lettre contrairement à ce qui

1. *Mémoires secrets du marquis de Louville*, Paris, 1818, t. II, p. 73.

avait été convenu entre eux, et pour l'avoir injuriée atrocement à l'occasion de ce prétendu mariage.

« L'abbé d'Estrées, de son côté, ne cria pas moins haut à la suite de la violation de la poste, de son caractère et du respect dû au Roi, méprisé au point d'intercepter, ouvrir, apostiller et rendre publique une lettre adressée par l'ambassadeur à Sa Majesté<sup>1.</sup> »

Encore que, après son mariage avec Mme de Maintenon, le Roi était devenu très strict en ce qui concernait la régularité de la vie privée de ses sujets, il fut beaucoup moins choqué du concubinage de Mme des Ursins que de la liberté qu'elle avait prise de violer le secret d'une dépêche diplomatique.

Après mûre réflexion, Louis XIV lui donna l'ordre, le 19 mars 1704, de partir incessamment de Madrid, « soit pour revenir dans *son* royaume, soit pour retourner à Rome, laissant à *son* choix de prendre le parti qu'*elle aimera* le mieux<sup>2.</sup> »

En même temps, il expliquait à Philippe V que cette décision avait pour but de « calmer l'intérieur de *son* royaume. On vous cache ce que j'apprends d'une infinité d'endroits non suspects. »

La princesse obéit et, bien qu'elle ait écrit à la maréchale de Noailles qu'à *Rome on peut vivre avec qui on veut*, elle resta en France et chercha à obtenir une audience à Versailles, où elle avait envoyé d'Aubigny qui réussit dans sa mission. Elle parvint à être reçue par Sa Majesté.

En août 1705, après seize mois d'absence, elle

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. XII, p. 66.

2. Arch. Affaires étrang., Espagne, Vol. 143, f° 123 et 125.

revint à Madrid, ayant reconquis la confiance du Roi. Des Pennes était revenu avant elle en Espagne, où il était de mieux en mieux vu de Philippe V.

### III

Dans cette situation, au début de l'année 1706, par une lettre qui n'a pas été retrouvée, Mme des Ursins se plaignit à Torcy de la conduite du chevalier envers elle. Il reçut l'ordre de rentrer en France; Amelot, notre nouvel ambassadeur à Madrid, était chargé d'expliquer à la reine *ce qu'elle savait déjà* des motifs de cette mesure<sup>1</sup>.

Jusqu'à ce jour, ces motifs sont demeurés mystérieux, la correspondance échangée à ce sujet étant demeurée fort imprécise, comme à dessein.

Le 9 mai, la princesse écrit à Torcy :

*« M. l'ambassadeur m'a fait voir la lettre que vous lui avez écrite par ordre du Roi sur le sujet d'un homme qui vous a mandé des abominations contre moi. J'ai vu, avec reconnaissance, la justice que Sa Majesté me rend et la bonté qu'elle me fait l'honneur de me témoigner en cette occasion. M. Amelot s'est chargé de vous expliquer plus au long ce que je pense du calomniateur dont il est question. Ainsi, je m'épargnerai la peine d'en discourir avec vous, ne pouvant y penser sans horreur et sans me troubler. Il y a longtemps que je me suis aperçue que ce malheureux-là avait de la folie, mais je vous assure que*

1. Arch. Minist. Affaires étrang., Espagne, Vol. 159,  
f° 39.

*je ne le croyais pas aussi méchant ni aussi sot qu'il l'est. »*

Torcy répond, le 21 mai :

« *J'ai lu au Roi ce que vous me faites l'honneur de m'écrire sur un sujet trop désagréable pour vous en parler autrement qu'en général. Aussi, je me rapporterai à ce que M. Amelot vous en dira. Je vous dirai seulement que l'intention de Sa Majesté est que vous soyez bien vengée.* »

Et, le même jour, Torcy mande à Amelot :

« *J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 8 du mois dernier au sujet du chevalier des Pennes. Vous verrez, dans la lettre de Sa Majesté, l'ordre qu'elle vous donne de le faire revenir en France. Comme elle est bien persuadée qu'il ne peut avoir la moindre preuve de ce qu'il avançait dans les discours qu'il vous a tenus et dans ses lettres, Elle croit que ce sera un temps perdu que celui qu'on employera à lui poser les questions que Mme des Ursins souhaite qu'on lui fasse. Il faut plutôt songer à sa satisfaction, que la calomnie semble demander.* »

« *Si, toutefois, Sa Majesté veut que je lui parle quand il sera de retour, je n'oublierai rien pour découvrir les motifs qu'il peut avoir eus d'accuser faussement Mme des Ursins. Vous pouvez, Monsieur, l'assurer qu'elle sera contente de la manière dont le Roi prétend la venger des injustes accusations faites contre elle.* »

Enfin, le 5 juin, Amelot fait connaître à Torcy qu'il a donné au chevalier des Pennes l'ordre de se rendre immédiatement à Versailles<sup>1</sup>. Cet

1. Arch. Minist. Affaires étrang., Espagne, Vol. 159, f° 29, 31, 23; 164. — La lettre de Torcy à Amelot du 8 avril 1706 n'a pas été retrouvée.

ordre fait double emploi avec celui que Pontchartrain avait adressé directement au chevalier le 23 mai pour qu'il regagne sans délai Paris où lui seront expliquées les intentions de Sa Majesté sur sa destination<sup>1</sup>.

Par une lettre de la princesse à M<sup>me</sup> de Maintenon, nous savons que le chevalier ne tarda pas à quitter l'Espagne et que, avant de franchir la frontière, « comme un très galant homme qu'il est », il lui écrivit une lettre pour l'aviser de son départ et lui donner l'assurance qu'il aurait toujours pour elle un attachement très sincère. La correspondante ne fut pas dupe de l'insolence narquoise de son ancien amant :

« Je crois, observe-t-elle, qu'il n'a pas son pareil et qu'on n'a jamais vu dans un sujet tant de noirceur et tant de folie. Je suis aussi sensible que je dois l'être à la manière dont le Roi veut bien faire un exemple à cette occasion, dans un temps où je sacrifie tout pour le service de Leurs Majestés. »

Le 16 juin 1706, des Pennes informa de son arrivée à Paris Pontchartrain, qui expédia sur-le-champ l'ordre de le faire arrêter, et lui fit notifier qu'il était cassé de son grade. « C'est, je crois, ce qu'a désiré M<sup>me</sup> des Ursins. »

Il fut recommandé à l'officier chargé de l'arrestation de ne pas user de violence et la faculté fut donnée au gouverneur de la Bastille de laisser son valet de chambre au prisonnier, de le faire manger à sa table, de l'autoriser à recevoir des visites, à écrire à sa famille des lettres ouvertes et à se promener dans les jardins de l'Arsenal.

1. F. Ravaïsson, *Les Archives de la Bastille*, Paris, 1880, t. XI, p. 304.

En même temps, d'Argenson, lieutenant général de la police, était invité à aller voir le détenu pour lui faire entendre que son seul moyen de ne point rester en disgrâce était de prouver ce qu'il avait avancé.

Ainsi, cette correspondance ne révèle pas les raisons précises de l'incarcération du personnage et des mesures de bienveillance dont il fut l'objet.

Avec Artefeuil, nous en sommes réduit à constater que « des motifs qui ne blessaient ni la droiture de ses sentiments, ni son attachement pour son maître, l'éloignèrent d'une Cour dans laquelle il était généralement aimé et estimé et où il était regardé comme le dispensateur des grâces<sup>1</sup> ».

#### IV

François Ravaïsson, l'éditeur et le commentateur des *Archives de la Bastille*, a donné de la conduite de des Pennes une explication qui ne manque pas d'originalité. Pour lui, « la politique n'est pas en jeu; ce n'est qu'une affaire de galanterie. La princesse ne fait ni plus ni moins que la plupart de ses contemporaines et cette affaire permet de rectifier les idées reçues sur la brièveté du temps consacré au plaisir de la vie par nos aïeules et sur leur mépris pour les domestiques, si amoureux qu'ils fussent<sup>2</sup>. »

L'historien remarque que, durant le XVII<sup>e</sup> siècle, les auteurs de pièces de théâtre et les romanciers

1. Artefeuil, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, Avignon, 1776, t. II, p. 489.

2. F. Ravaïsson, *op. cit.*, t. XI, pp. 304 et suiv.

représentent les femmes renonçant à la danse, au fard et à l'amour dès leur vingtième année, ce qui paraissait vraisemblable en un temps où les filles, mariées à douze ans, étaient grand-mères avant d'avoir atteint la trentaine. De fait, ce vraisemblable était tout à fait inexact et « elles auraient bien ri si on leur avait dit que leurs petites-filles se laisseraient persuader qu'après quarante ans une femme n'était plus bonne qu'à soigner les rhumatismes de son mari ».

Pour illustrer son dire, Ravaïsson cite, parmi les courtisanes, l'étonnante Ninon de l'Enclos qui ne manquait pas d'adorateurs alors qu'elle était octogénaire et, « dans le monde honnête », nous mentionnerons Mme de Maintenon régularisant sa situation avec Louis XIV à l'âge de soixante-deux ans, après un fort long concubinage.

La princesse des Ursins avait cinquante-neuf ans lorsqu'elle fit ses débuts à la Cour d'Espagne en 1701. Non seulement, nous le savons, elle arriva flanquée de d'Aubigny, mais elle lui adjoint rapidement des Pennes.

Si, comme Ravaïsson l'a prétendu, celui-ci avait été jaloux de d'Aubigny, aurait-il attendu cinq années pour manifester son animosité contre son rival en amour, alors surtout que le tempérament embrasé de sa maîtresse avait nécessité, avant même son arrivée à Madrid, l'intervention d'un troisième amant en la personne d'un certain Miguel Salvador, fils d'un apothicaire de Barcelone<sup>1</sup> ?

Sans doute, nous avons retrouvé deux lettres de d'Aubigny à Torcy qui semblent à priori

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. XI, p. 244, note 1.

justifier les suppositions de Ravaission. La première de ces lettres est datée du 9 avril 1706 :

*« Autorisé par Mme la princesse des Ursins, je prends la liberté de vous supplier de m'honorer de votre protection dans une affaire qui ne me paraît pas souffrir de difficulté si vous voulez bien avoir la bonté de m'être favorable. »*

Le second message est du 12 mai :

*« Quoique l'affaire pour laquelle j'avais pris la liberté de recourir à votre protection n'ait pas eu le succès que je pouvais, ce me semble, espérer, je vous rends mille grâces de m'avoir écrit<sup>1</sup>. »*

Mais, malgré leurs dates, ces lettres ne prouvent aucunement que l'affaire pour laquelle Aubigny sollicitait l'appui de Torcy était une simple affaire de galanterie. Nous verrons, en effet, que des Pennes avait cité le nom de d'Aubigny à l'occasion de dénonciations politiques...

Car c'est là, incontestablement, la cause véritable de l'incarcération du galant chevalier.

## V

Nous avons vu que d'Argenson avait reçu l'ordre de se rendre à la Bastille pour inviter le prisonnier à prouver les faits qu'il avait avancés s'il ne voulait pas passer pour calomniateur.

Ces faits sont exposés dans une lettre que le personnage adressa à Torcy le 1<sup>er</sup> avril 1706.

1. Arch. Minist. Affaires étrang., Espagne, Vol. 158, f° 153 et Vol. 159, f° 42.

Nous l'avons découverte aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, où Ravaissón semble n'avoir effectué aucune recherche.

Des Pennes profite du courrier pour faire savoir à Torcy que « tout confirme ses pensées sur les mauvaises intentions. M. d'Aubigny paraît tout à fait éloigné d'Orry. Mme des Ursins dit qu'elle commence à le connaître. Il n'y a que trop longtemps qu'ils se connaissent. C'est un jeu. Ils cherchent à gagner du temps dont ils n'avaient pas cru avoir besoin, car je sais bien présentement qu'ils considéraient, dès l'automne passée, l'Espagne perdue pour Leurs Majestés Catholiques.

« Tout me confirme dans cette pensée et il ne me reste que le remords de ne vous en avoir pas plus tôt rendu compte. Il me revient dans l'esprit que, Mme des Ursins me disant à Bayonne que la reine jouerait [plus] d'un tour à la France, je lui répondis : la reine a de l'esprit, mais elle n'a que de bonnes intentions... Je prendrai la liberté de vous dire que j'ai connu Mme des Ursins avant l'arrivée d'Orry ici, dans des sentiments enchantés (sic), lesquels continuaient à l'arrivée de MM. d'Estrées. Je la trouvai bien changée quand je revins il y a deux ans. Je lui en parlai avec fermeté. Elle m'en remercia, m'avoua bien des faiblesses, mais, fort éloignée d'être contraire aux intérêts du royaume, promit plus que je n'aurais osé lui demander.

« Elle fut rappelée quelque temps après. N'avais-je pas lieu de croire que la présence du roi et ses grâces la remettraient dans le bon chemin? Je la soupçonnai du contraire dès qu'elle voulut ramener Orry, car elle a souvent convenu avec moi de ce qu'il est. Elle fait quelquefois semblant de croire que je suis avec ses ennemis.

*J'ose dire que, dans le fond du cœur, elle me rend plus de justice. Loin d'agir par passion, je voudrais qu'il m'en eût coûté cent fortunes et qu'elle fût bien pour mes maîtres et, d'ailleurs, quel mal lui ai-je fait jusqu'à présent?*

« Je vous rends compte de ses sentiments quand je crois devoir le faire par rapport au Roi et à Leurs Majestés Catholiques, dont les intérêts doivent faire mon unique attention. Ce que l'on peut dire dans la situation présente, c'est que la reine ne prendra pas de parti contre Mme des Ursins; tout ce qu'on peut espérer, c'est qu'elle consente à ce que le Roi, son grand-père, trouvera à propos<sup>1</sup>. »

Durant sa détention, des Pennes rédigea un long mémoire, duquel il résulte bien que Philippe V était trahi au profit de la maison d'Autriche pour les raisons exposées par l'auteur de ce factum<sup>2</sup>:

Orry était un fripon; Mme des Ursins en convenait, mais elle le conservait parce qu'il servait à ses projets.

Le comte d'Aigular et son fils étaient partisans de l'archiduc d'Autriche; la princesse ne l'ignorait pas, mais elle continuait à avoir des rapports avec eux.

Tel régiment, levé par Orry, était passé à l'ennemi et il en était résulté « la perte du royaume ».

Orry avait fait placer des magasins sur la frontière, dans des villes exposées aux attaques de l'ennemi, ce qui avait occasionné au roi d'Espagne la perte de biens immenses. Mme des

1. Arch. Minist. Affaires étrang., Espagne, Vol. 158, f° 140.

2. Arch. Préfect. de Police, A/A 6, p. 221.

Ursins et d'Aubigny en avaient été vainement informés...

Des Pennes expliqua à son confesseur qu'il avait cru devoir écrire les lettres qui lui sont reprochées parce que les discours qu'on lui a tenus étaient trop positifs pour qu'il pût douter de leur véracité; il se serait considéré comme complice de tous les malheurs qui pourraient arriver et même coupable du crime de lèse-majesté s'il avait gardé le silence<sup>1</sup>.

Ces déclarations furent communiquées à Mme des Ursins; elle écrivit à Mme de Maintenon, le 15 juillet, que le chevalier des Pennes mériterait qu'on lui fit son procès, à moins qu'on ne le regarde comme fou.

Mme de Maintenon fit chorus; des Pennes est un monstre qui doit faire horreur aux gens de bien...

Et cependant la princesse, à qui avaient été transmis les rapports de d'Argenson, a parlé des accusations de des Pennes avec beaucoup de modération. Le lieutenant général de la police estima :

« Ce sera un châtiment naturel que de lui faire lire la lettre de Mme des Ursins. Vous lui déclarerez à cette occasion qu'il est cassé de son grade dans le service des galères et que sa prison durera longtemps si Mme des Ursins ne s'entremet pas pour l'abréger<sup>2</sup>. »

C'est ce qui advint le 6 décembre 1706, ainsi que l'établit le billet qu'elle écrivit alors à Mme de Maintenon :

« *Le Roi en use avec tant de bonté pour moi*

1. Bibl. Arsenal, Archives de la Bastille, 10.572, f° 147.

2. Ravaïsson, *op. cit.*, t. XI, p. 311.

*par rapport au chevalier des Pennes, que je voudrais deviner ce que je devrais faire pour lui en témoigner ma vive reconnaissance. Je me donne l'honneur de vous envoyer trois copies des lettres que j'écris sur le sujet de ce chevalier à M. le cardinal de Janson, à M. de Pontchartrain et à M. de Noirmoutier, où vous verrez que je suis prête à consentir à tout ce qu'on voudra pourvu qu'on puisse trouver quelque sûreté à l'avenir pour moi avec un homme outré de folie et qui ne se repent point d'avoir inventé toutes les noircceurs qu'il a débitées contre moi malgré tous les services que je lui ai rendus. »*

Les trois missives jointes à ce billet témoignent de sa crainte de voir revenir son ancien amant en Espagne, où, prétend-elle, il lui aurait suscité de nouvelles difficultés après sa sortie de la Bastille qui eut lieu le 13 février 1707.

Quelques mois après la mort de Louis XIV, le Régent eut la satisfaction de recommander au Grand Maître de l'Ordre de Malte des Pennes, en qui il voyait une victime de la princesse des Ursins, son ennemie.

Il le fit en des termes particulièrement chaleureux :

*« Si les disgrâces peuvent ajouter quelque chose au mérite personnel et aux services d'un bon officier, je ne doute point que le chevalier des Pennes ne vous devienne encore plus recommandable par tous les malheurs qu'il a essuyés et dont vous avez une entière connaissance. Son zèle pour la religion le détermine à se rendre à Malte pour y servir l'Ordre et satisfaire à ses devoirs et, l'estimant, et toute sa famille, au point que je fais, je ne puis me dispenser de*

*vous le recommander avec toute l'insistance possible... »*

Vraisemblablement, Mme des Ursins, chassée d'Espagne en 1714 et retirée à Rome, ignora toujours cette sorte de réhabilitation dont fut l'objet l'un de ses nombreux amants<sup>1</sup>.

1. Un agent secret au service de l'Espagne, résidant en France, l'abbé Torriano-Mascara, a parlé de la princesse des Ursins après sa disgrâce : « Elle est comme abandonnée, ce qui lui fait grande peine, car la bonne dame était habituée à l'adoration. Elle a bien accompagné Mme de Maintenon à Saint-Cyr, mais, peu à peu, l'ardente amitié, la protection même se sont en allées en fumée. Villeroy seul, croyant faire sa cour à Mme de Maintenon, a eu d'abord pour elle quelques égards, mais le duc d'Orléans s'est fâché, et bientôt tous ont montré que l'amitié d'une personne disgraciée se fuit comme une maladie contagieuse... Je ne vous dis rien de Mme des Ursins, écrit-il peu après, ni du célèbre M. Orry; l'an passé, c'étaient des personnages; présentement, ils sont rayés du calendrier; sans exagération, il n'est pas plus question d'eux que s'ils étaient morts et enterrés depuis dix-huit siècles; ils sont aussi loin que César et Pompée; Mme de Maintenon elle-même fait grise mine à la princesse. » (Lettre du 29 juin 1715. Archivo historico nacional, Madrid, L. 3975.)



## X

## L'ENLÈVEMENT DE MONSIEUR LE PREMIER

Le héros de la mésaventure dont nous entreprenons le récit n'était pas le premier président d'une de ces cours souveraines (Cour des Comptes, Cour de Cassation ou Cours d'Appel) que, par abréviation, il est d'usage, de nos jours, d'appeler Monsieur le Premier. Sous les Bourbons, ce titre était celui du premier écuyer des Petites Ecuries de la Maison du Roi; il lui avait été donné par opposition à l'appellation de Monsieur le Grand, réservé au premier écuyer des Grandes Ecuries.

En 1707, le titulaire de la première de ces charges était Jacques-Louis, marquis de Beringhan, comte de Châteauneuf et du Plessis-Bertrand, seigneur de Gretz et d'Armainvilliers. Né à Paris le 20 octobre 1651, il était le petit-fils de Pierre, premier valet de chambre d'Henri IV, et le fils d'Henri, qui remplit les mêmes fonctions auprès de Louis XIII. A ce poste, cet officier n'eut pas l'heure de plaire à Richelieu et il se vit obligé de prendre du service à l'étranger. A la mort du cardinal, il revint en France. Le Roi le nomma chevalier de ses ordres, conseiller d'Etat et premier écuyer des Petites Ecuries. Son premier fils eut la survivance de cette charge dont fut ensuite pourvu Jacques-Louis, après la mort de son aîné, tué au second siège de Besançon.



Jacques-Louis de Beringhen était dans sa cinquante-sixième année en 1707. Pendant la journée du 24 mars, il avait accompagné Louis XIV à Marly et il l'avait suivi à sa promenade. De retour à Versailles, il prit congé de Sa Majesté.

Vers sept heures du soir, il monta dans un carrosse de la Cour en compagnie de son valet de chambre pour se rendre à Paris, où il habitait. Deux valets de pied se tenaient debout derrière le véhicule.

Cinglés de vigoureux coups de fouet, les six chevaux attelés à la voiture partirent au grand galop, précédés d'un homme à cheval porteur d'un flambeau. Ainsi qu'il était d'usage pour les attelages du Roi, un palefrenier suivait sur un autre cheval afin qu'on puisse s'en servir en cas de besoin.

Très rapidement, la distance séparant Versailles de la Seine fut franchie. Au pont de Sèvres, fermé à chaque extrémité par des barrières, les péagers donnèrent le passage à l'équipage.

De l'autre côté du fleuve, apostés dans la plaine de Billancourt, non loin d'une ferme appartenant à MM. de Saint-Victor et du cabaret du Point-du-Jour, neuf militaires à cheval guettaient la venue d'un personnage d'importance pour s'en emparer et réclamer ensuite une forte rançon.

Deux jours auparavant, ils n'avaient osé arrêter ni le Chancelier, car la nuit n'était pas encore tombée quand il survint, ni le duc d'Orléans,

« dont ils méprisèrent la chaise de poste ».

Le 24 mars, en plein jour également, Monseigneur, venu prendre un loup dans le bois de Boulogne, avait regagné sans encombre Meudon en la seule compagnie de son enseigne, de son exempt des gardes et de son écuyer.

Peu de temps après, les cavaliers avaient visité une chaise venant de Versailles; ils avaient laissé l'occupant continuer sa route, car il n'était qu'un simple officier de gendarmerie.

A peine venaient-ils d'arrêter une autre chaise, dans laquelle se trouvaient MM. de Brancas, qu'ils aperçurent un carrosse à six chevaux portant l'écusson de France. Le voyageur avait sur son justaucorps le cordon bleu et les hommes de l'escorte étaient revêtus de la livrée royale; ils crurent avoir affaire à quelque prince du sang, le Dauphin peut-être...

Les militaires entourèrent immédiatement la voiture. L'un se précipita sur le porte-flambeau; deux arrêtèrent le postillon; deux autres maîtrisèrent le cocher et les quatre autres allèrent aux portières. Renseignés par le voyageur sur son identité, ils lui déclarèrent qu'ils l'arrêtaient au nom du Roi. Beringhen — c'était lui — répondit qu'ils se méprenaient; il venait de quitter Sa Majesté par qui il croyait être très bien vu; s'ils désiraient de l'argent, il était prêt à leur en donner. Ils répondirent qu'ils n'en voulaient point et que, d'ailleurs, il n'y avait pas à raisonner; dans quatre heures, il serait fixé sur son sort. Ils forcèrent Beringhen à monter le cheval du palefrenier, lui permirent d'emporter un manteau et, par le bois de Boulogne, l'entraînèrent dans la direction du château de Madrid où ils parvinrent tardivement, car celui qui devait les guider était précisément un des leurs, le

dixième de la troupe, demeuré à Sèvres bien malgré lui.

En effet, avant de partir, un des cavaliers était venu près du pont donner un coup de sifflet pour appeler ce camarade resté à la découverte dans les rues de Sèvres. A ce signal, cet homme, laissant, sans le boire, du vin qu'on lui avait servi, courut en toute hâte pour franchir le pont et rejoindre ses complices.

Ayant trouvé la barrière fermée et ayant cherché à se la faire ouvrir de force, les gardiens s'y refusèrent; ils signalèrent l'individu à un agent du guet qui le rattrapa au moment où M. de Pontchartrain revenait de Paris. Celui-ci ordonna d'incarcérer le cavalier, bien qu'il eût été reconnu par des laquais comme étant un des hommes qui avaient voulu leur vendre des chevaux à Versailles.

Pendant que les ravisseurs de M. le Premier s'enfuyaient avec leur prisonnier, son cocher, obéissant aux injonctions reçues, s'en retournait à Versailles avec les gens qui l'avaient accompagné jusque-là. Dès leur arrivée, ils racontèrent leur mésaventure. La nouvelle de ce qui venait de se passer se répandit, si bien qu'à neuf heures du soir Sa Majesté en était informée par le duc de La Rochefoucauld, venu exprès gratter à la porte de l'appartement de Mme de Maintenon.

L'événement n'étonna pas outre mesure Louis XIV car, dès le début du mois d'octobre précédent, l'avis lui était parvenu que des militaires ennemis venant de Hollande, comprenant notamment des réfugiés français chassés par la révocation de l'Edit de Nantes, avaient formé le projet de pénétrer jusqu'à Paris dans le dessein de piller les voitures publiques et d'enlever un personnage qui puisse, par sa rançon, les dédom-

mager des frais de leur expédition. « Quoique ce projet paraisse fort difficile à exécuter — écrivait l'informateur — j'ai cru devoir par précaution vous envoyer le portrait de ces individus afin que vous puissiez prendre les mesures nécessaires pour les faire arrêter s'ils osaient entrer dans Paris. »



Immédiatement, Sa Majesté ordonna aux secrétaires d'Etat : Chamillart, Torcy, Pontchartrain et La Vrillière, qui se trouvaient respectivement à l'Etang, à Paris et à Versailles, d'envoyer en toute hâte des courriers dans toutes les directions pour inviter les gouverneurs à alerter les troupes et à faire garder les passages, car un parti ennemi avait pénétré par l'Artois dans le royaume d'où il paraissait ne pas être encore sorti; le fils du marquis de Beringhen, le marquis de Vassé, son gendre, avec des Espinets, Louvain, écuyer des Petites Ecuries, et de Casaux prirent les meilleurs chevaux et « coururent où leur affection les pût porter ».

Le lendemain, on recueillit quelques informations par le cavalier, un certain Bostal, qui avait été arrêté la veille au pont de Sèvres. Conduit devant Chamillart, il commença par refuser de répondre aux questions qui lui étaient posées. Il parla même fort insolemment au secrétaire d'Etat, et, lorsqu'il fut l'objet de menaces, il déclara ne rien craindre car le traitement qui lui serait appliqué serait infligé par réciprocité aux Français prisonniers du roi Charles III, son maître.

Après de longs palabres, on sut enfin que

Monsieur le Premier avait été arrêté par l'officier commandant le détachement stationné à Sèvres, un Français nommé Guethem, ancien valet de pied du prince de Conti, avant de servir comme chasseur et comme violon chez l'Electeur de Bavière<sup>1</sup>. Revenu en Hollande, Guethem avait été chargé de lever un régiment de dragons et de fusiliers destinés à faire la course de partisans. Il avait été nommé colonel dans les troupes ennemis. Causant certain soir avec ses camarades, il paria qu'il enlèverait un personnage de marque, sinon « le principal de la Cour », entre Paris et Versailles.

Le détachement qu'il commandait se composait de trente hommes : seize officiers et quatorze dragons. Partis d'Ath, près de Courtrai, ils étaient entrés en France, déguisés en marchands de chevaux et ils s'étaient divisés en trois groupes d'égale importance ; dix étaient demeurés dans les bois de Chantilly ; dix s'étaient rendus à Saint-Ouen ; dix avaient logé à Sèvres et dans les environs ; cinq d'entre eux s'étaient installés dans une auberge de Passy à l'enseigne de *l'Empereur dans la lune*. Certains avaient poussé la hardiesse jusqu'à aller au palais de Versailles pour assister au souper du Roi. Quant à Bostal, qui était lieutenant de dragons et guide du détachement, il était resté à Sèvres, se promenant dans les rues ou sur le pont de la localité, lorsqu'il fut arrêté dans les conditions que nous avons relatées.

Ne pouvant tirer d'autres renseignements du prisonnier, il fut envoyé le soir même à la Bas-

1. Le nom du chef des partisans a été orthographié différemment : Guetem, Guethem, Guestin, Guestein, Queitem, Guetchem, Growestem...

tille. Pontchartrain écrivit au gouverneur du château :

*« Le Roi envoyant à la Bastille Bostal, un des complices de l'enlèvement de M. le marquis de Beringhen, Sa Majesté veut que vous le fassiez mettre dans un cachot en arrivant, sans qu'il puisse avoir communication avec qui que ce soit de vive voix ou par écrit; que vous l'intimidiez par toutes les voies que vous croirez capables de le faire parler et enfin que vous le traitiez de la manière que vous dira M. d'Argenson, qui a ordre de l'aller incessamment interroger. »*

Le 25 mars au soir, on apprit le retour du fils de Monsieur le Premier, de son gendre Vassé et de des Espinets, qui avaient avec eux vingt gardes du corps et n'avaient trouvé aucun des ravisseurs; on sut aussi que Louvain, écuyer du Roi, et le chevalier de Casaux, continuaient les recherches.

Le lendemain 26, on eut enfin quelques autres nouvelles, grâce à la capture que des gens de Monsieur le Prince avaient faite en forêt de Chantilly d'un des militaires du parti dont la monture s'était échappée. On apprit ainsi qu'au château de Madrid on avait donné à Monsieur le Premier un cheval anglais alezan courtaud qui l'avait conduit jusqu'à La Morlaye où un relais avait été préparé. Il y était arrivé vers les six heures du matin, le 25, et avait mangé à l'orée du bois deux œufs frais et trois œufs durs. Beringhen, qui avait voyagé sans bottes et sans guêtres, et Guethem, exténués et accablés de sommeil, s'étaient arrêtés pendant quatre heures environ...

Sur les trois heures de l'après-midi, le chevalier de Casaux arriva chez la marquise de Berin-

ghen, venue aux nouvelles à Versailles. Il lui dit qu'il s'était séparé à Saint-Denis de l'écuyer Louvain et que lui-même avait pris sur la droite comme pour aller du côté de Meaux et de La Ferté-Milon. Il avait battu toute la région, mais, n'ayant recueilli aucune information, il s'était replié sur l'Oise, où il avait appris que les ennemis avaient franchi cette rivière au bac de Verneuil. Ensuite, il était venu à Chantilly pour questionner un cavalier du parti fait prisonnier par le capitaine des chasses du prince de Condé; il avait su de lui que cinq relais avaient été préparés, dont un au passage de la Somme, qu'il y avait, à huit lieues de Creil, une chaise roulante destinée au prisonnier et qu'on devait passer par Péronne, ce qui lui semblait hasardeux à cause de la cavalerie et de l'infanterie françaises qui y avaient pris leurs quartiers d'hiver.

Dès sa sortie de la forêt de Chantilly, lorsque Guethem entendit sonner le tocsin dans tous les villages, il commença à croire à l'échec de son entreprise et il dit à Beringhen :

— Monsieur, vous êtes mon prisonnier, mais je serai bientôt le vôtre.

Le soir, sur les dix heures, un capitaine du régiment de Vassé apporta à Versailles la nouvelle de la délivrance de Monsieur le Premier et il narra les circonstances de l'événement. Dès qu'il avait appris l'enlèvement du marquis de Beringhen, un capitaine du régiment de Livry nommé Montaigu, en garnison à Ham, était monté à cheval avec cinquante maîtres; il les avait répartis en plusieurs petites troupes afin de pouvoir battre plus de pays; notamment, il avait donné six cavaliers à un maréchal des logis de sa compagnie.

A la pointe du jour, celui-ci avait découvert la piste des ravisseurs qui emmenaient à travers champs une chaise roulante conduite par quatre hommes à cheval. Il avait aussitôt poussé à toute bride pour joindre cette chaise et ordonné à ses hommes de le suivre. L'état de leurs montures ne leur permit pas une marche rapide et il dut partir seul pour joindre le partisan.

S'approchant de lui, il lui mit son pistolet sur la tête et le menaça de le tuer s'il opposait la moindre résistance, ainsi qu'il semblait en avoir manifesté l'intention en portant la main à son pistolet. Guethem s'était alors rendu, ainsi que deux de ses hommes l'accompagnant; le troisième était parvenu à s'enfuir. Cette action s'était passée à Mons-en-Chaussée, à quatre lieues de Ham, sur le chemin de Péronne.

Monsieur le Premier alla coucher ce soir-là à Ham, avec ses trois prisonniers. Il se portait bien, mais il était très fatigué d'avoir trotté à cheval et d'avoir parcouru un si long trajet dans une méchante chaise roulante.

Une heure après, arriva à Versailles le capitaine Montaigu lui-même qui, étant fort gros, n'avait pu voyager aussi vite que le premier courrier et avait dû prendre un court repos à Paris. Il apportait deux lettres de Beringhen, l'une pour sa femme, l'autre pour Chamillart. Dans toutes les deux, il ne cessait de se louer des bons traitements qu'il avait reçus de Guethem; il l'avait laissé se reposer, à diverses reprises, une douzaine d'heures en tout... ce qui avait permis de le rattraper avant qu'il eût atteint la forêt de Mormal et la frontière. Avec le plus vif intérêt, le Roi lut ces lettres à son souper.

Le 27, le secrétaire d'Etat Chamillart notifia aux commandants de places la nouvelle de la

libération de Monsieur le Premier, en y joignant ce commentaire :

« *Cette entreprise, aussi folle que téméraire, fera beaucoup de bruit parmi les ennemis et dans les pays étrangers puisqu'elle s'est passée à deux lieues de Versailles, mais elle ne fera pas beaucoup d'honneur à ses auteurs par la manière dont elle a pris fin... »*

Le soir de ce jour, Beringhen coucha à Senlis. Enfin, le 28, il arriva à Versailles; il était huit heures du soir. Il se rendit tout droit chez Mme de Maintenon où il savait devoir trouver Louis XIV. Sa Majesté le fit entrer immédiatement; il fut reçu avec joie et il dut narrer toute son aventure. « Quoiqu'il eût beaucoup d'amitié pour lui — relate Saint-Simon — le Roi ne laissa pas de trouver mauvais que tout fût en fête à la Petite Ecurie et qu'il y eût un feu d'artifice préparé; il envoya défendre ces marques de réjouissance, et le feu ne fut pas tiré. Il avait de ces petites jalouxies; il voulait que tout lui fût consacré sans réserve et sans partage. Toute la Cour prit part à ce retour et le Premier eut tout lieu, par l'accueil public, de se consoler de sa fatigue. »



Beringhen avait installé ses trois prisonniers chez lui, à Paris.

Ils y furent traités bien au-dessus de leurs rangs. Il obtint pour Guethem la permission de voir le Roi, ce qui eut lieu le 31 mars, jour où, en présence du roi d'Angleterre, Sa Majesté passa en revue, à Marly, ses quatre compagnies des gardes du corps et sa compagnie des gen-

darmes à cheval. Monseigneur et les ducs de Bourgogne et de Berry étaient à la tête des troupes. Le colonel Guethem montait un cheval des écuries du Roi. Louis XIV lui adressa même la parole :

— Monsieur le Premier se loua fort des traitements qu'il a reçus de vous; on ne saurait faire la guerre trop honnêtement.

— Sire, répondit Guethem, je suis si étonné de me trouver devant le plus grand roi du monde, et qui me fait l'honneur de me parler, que je n'ai pas la force de lui répondre.

Le duc de Vendôme, qui se souvint d'avoir vu naguère Guethem, lui fit aussi un très bon accueil.

Cependant, la veille de ce jour, Chamillart avait écrit à d'Argenson, lieutenant général de la police :

*« Le Roi a trouvé bon que le colonel Guethem et trois de ses officiers qui sont prisonniers de guerre avec lui restassent trois ou quatre jours à Paris, après lequel temps je leur enverrai les ordres de Sa Majesté pour se rendre au lieu de leur destination; vous pouvez sans affectation les faire observer. »*

*« J'ai mandé à M. de Pontchartrain de vous faire savoir que le Roi voulait bien que l'homme pris au pont de Sèvres [il s'agit de Bostal, le dixième cavalier du détachement] restât dans une prison assurée, comme un homme n'étant pas du parti qui a enlevé M. le Premier et que toutes les procédures qui avaient été commencées en relation avec ce parti soient entièrement discontinuées, sans quoi le colonel réclamerait ce malheureux comme les autres, et on ne pourrait pas le traiter autrement que comme prisonnier de guerre. »*

Guethem semble être demeuré plus d'un mois à Paris chez son ancien prisonnier pour visiter la capitale et aller à l'Opéra et à la Comédie. Son aventure avait fait tant de bruit que partout on le recherchait; les personnes les plus distinguées n'avaient pas honte de l'approcher et de lui faire mille compliments. Monsieur le Premier lui fournissait des voitures et tout ce dont il avait besoin. On lui donna le choix de la ville où il devait se rendre avec ses camarades jusqu'à ce qu'ils soient échangés contre des Français prisonniers de guerre. Il opta pour la ville de Troyes-en-Champagne et il reçut deux cents louis d'or pour son voyage.

Le 5 mai 1707, Chamillart pria Beringhem d'avertir Guethem qu'il serait bien aise de lui parler avant son départ de Paris. « S'il peut se trouver chez moi [à Paris] sur les dix heures du matin, j'y arriverai peu de temps après; il pourra se tenir prêt à partir vendredi. »

Dans son *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres* (dont Beringhem était devenu membre honoraire), Gros de Boze a constaté que celui-ci avait employé tout son crédit en faveur de son ravisseur et de ses complices : « On ne les punit point; ils ne furent retenus que par des fêtes et des spectacles, où l'on courut en foule pour les voir eux-mêmes, et comme pour s'assurer davantage du retour de Monsieur le Premier. Enfin, ils repartirent avec de bons passeports et chargés de présents qui excédaient une simple rançon. »



Ces mesures, qui n'ont pu être prises qu'avec l'assentiment de Louis XIV, s'expliquent diffi-

cilement quand on sait que, le 26 mars, Chamillart avait fait prier l'Électeur de Bavière de « donner tous les ordres possibles contre le parti ennemi qui a fait le coup » et que le président Rouillé avait émis l'avis qu'il serait « d'une grande conséquence de retenir jusqu'à la fin de la guerre le partisan Guethem qui a bien fait voir, par le coup qu'il a hasardé, de quoi il était capable. M. l'Électeur m'a témoigné qu'il souhaitait fort, en son particulier, qu'il ne fût point mis en liberté parce qu'il est persuadé qu'il a conservé des intelligences dans sa Maison. Son Altesse Electorale croit que, comme Guethem est de Tourcoing, et, par conséquent, sujet du Roi, de porter les armes contre Sa Majesté est une raison légitime pour ne pas le relâcher. »

Enfin, le 10 avril 1707, Chamillart a fait savoir aux commandants des places sur la frontière des Flandres qu'il avait appris que les gens du parti de M. Guethem s'étaient introduits en France par plusieurs troupes : « *Comme cela est contraire à tous les anciens règlements et ordonnances dûs en pareil cas, l'intention du Roi est que vous vous plaigniez hautement aux ennemis de cette mauvaise manœuvre et que vous leur fassiez entendre que, sans les bons traitements que M. de Guethem (sic) a faits à M. le marquis de Beringhen — qui, par son grand âge et par ses incommodités, n'aurait pas été en état de soutenir les fatigues d'un voyage aussi précipité — Sa Majesté aurait ordonné une punition sévère contre Guethem et ceux de son parti.* »

Ces raisons n'ont semblé suffisantes ni à Mme de Maintenon, ni à la princesse des Ursins, ni à Saint-Simon.

La première a écrit, dès le 1<sup>er</sup> mai 1707 :  
« *L'aventure de Monsieur le Premier a été plus*

*insolente qu'utile. Celui qui l'a pris [Guethem] proteste qu'il n'a jamais pensé à nos princes, mais je ne crois pas qu'un tel homme mérite beaucoup de créance. Je n'ai pu entrer dans la reconnaissance de M. le Premier qui lui a attiré des caresses de tout le monde.»*

De son côté, la princesse répond à son amie :

*« Si je m'étais trouvée dans votre Cour, Madame, je ne me fusse point laissée entraîner certainement par l'exemple des courtisans qui ont fait mille caresses à ce malheureux qui avait prémedité d'enlever un de nos princes, et je ne serais point sa dupe en croyant qu'il n'avait dessein de prendre une personne considérable.»*

Saint-Simon, enfin, voit dans l'acte de Guethem « un trait de témérité qui pouvait passer pour insolent et qui a piqué le Roi à l'excès »; il déplore que le partisan ait été traité par tout le monde, les bourgeois et le peuple, « avec une admiration singulièrement indécente ».

Dans une lettre du 27 mars à la princesse des Ursins, Mme de Maintenon a décrit l'impression produite par l'enlèvement de Beringhen :

*« Vous croyez bien que l'idée de voir un de nos princes enlevé a mis les Français dans quelque émotion. La fièvre me prit une demi-heure après cette nouvelle. Mme la duchesse de Bourgogne eut un frisson qui lui dura vingt-quatre heures, car elle est sensible, tendre et peureuse. Elle nous dit pourtant hier, avec une simplicité qui charme, qu'elle aimeraït assez à être prise pour savoir ensuite tout ce qu'on aurait fait et dit.»*

Mais c'est encore et toujours Saint-Simon qui nous montre le mieux les suites de « cette ridi-

cule aventure qui donna lieu à des précautions qui furent d'abord excessives et qui rendirent le commerce fatigant aux ponts et aux passages. Elle fut cause aussi qu'assez de gens furent arrêtés. Les parties de chasse des princes devinrent pendant quelque temps plus contraintes, jusqu'à ce que, peu à peu, toutes ces choses reprient leur cours ordinaire; mais il ne fut pas mal plaisant de voir, pendant ce temps, la frayeur des dames et même de quelques hommes de la Cour qui n'osaient plus marcher qu'entre deux soleils [c'est-à-dire entre le soleil levant et le soleil couchant], et encore avec peu d'assurance ».

Ainsi, à la suite de l'enlèvement de Monsieur le Premier, le Roi fit donner douze gardes à cheval au roi d'Angleterre et à Monseigneur, au lieu de huit qu'ils avaient auparavant, et aux ducs de Bourgogne et de Berry huit au lieu de quatre qu'ils avaient eus jusqu'alors, et l'on fit coucher désormais douze gardes du corps et un brigadier dans le grand appartement de Sa Majesté.

Ces précautions prouvent combien on redoutait le retour d'une expédition semblable à celle dont avait été victime Monsieur le Premier. Elles permettent de comprendre le traitement de faveur dont son ravisseur fut l'objet alors que neuf personnes furent conduites à la Bastille pour avoir été *suspectées* d'avoir participé à l'enlèvement de Beringhen<sup>1</sup>. Bostal ne fut libéré qu'en 1713; le colonel de Chelberg quitta la Bastille en 1714; un de ses lieutenants fut rendu à la liberté en 1715 seulement.

1. Funck-Brentano, *Les Lettres de cachet à Paris*, Paris, 1903, pp. 151 à 153. — Bibl. Arsenal, Arch. de la Bastille, 10572, 10582, 12475, 12542, 12543 et 12718.



## XI

*LE MARIAGE DU PRINCE DE LÉON*

En 1669, lorsque Louis XIV déclara qu'il lui plaisait que « tous gentilhommes et demoiselles puissent chanter aux représentations de l'Académie royale [de musique] sans déroger à leurs titres de noblesse ni à leurs priviléges, droits et immunités », il ne prévoyait certes pas la large interprétation que certains princes et seigneurs de sa Cour donneraient à ce texte.

Ils se crurent autorisés, non seulement à chanter, mais surtout à s'acoquiner ouvertement avec des actrices de l'Opéra, de la Comédie-Française et de théâtres secondaires. On vit alors le duc de Chartres (le futur régent) s'afficher avec Charlotte Desmares, à qui ne tarda pas à succéder une danseuse de l'Académie royale, Mlle Florence, et d'autres encore.

Si le père de Charlotte avait fait partie de la Comédie-Française, Florence Pellerin était de plus humble origine puisque son père tenait une misérable gargote près de Saint-Germain-des-Prés. Sa clientèle se composait moins d'amateurs de bonne cuisine que d'admirateurs de belles filles, parmi lesquelles était la propre fille du mauvais traiteur. « Elle avait la bouche fort agréable, les dents blanches et bien rangées, la gorge très belle et un assez grand air de beauté qu'elle orne de beaucoup de mines. » En 1696, le duc de Chartres vint dans le cabaret et il tomba amoureux de la donzelle dès qu'il la vit;

elle ne lui résista pas; il la fit entrer momentanément à l'Opéra, puis l'installa rue des Petits-Champs, à proximité du Palais-Royal, d'où, par les jardins, il lui était facile de rejoindre sa maîtresse.

*Monsieur le duc de Chartres,  
Comme prince du sang,  
Faisait le diable à quatre  
Pour avoir le devant.  
Il tenait par la main  
La charmante Florence,  
Que trop de vermillon, — dondon —,  
Rendait cette nuit-là, — la-la —,  
Affreuse à l'assistance<sup>1</sup>.*

Après lui avoir donné deux enfants, promis à un brillant avenir (l'un devint archevêque de Cambrai et l'autre épousa le lieutenant-général de Ségur), le duc de Chartres la laissa, après plus de quatre années de vie commune et revint momentanément à la Desmarest.

La pauvre délaissée ne tarda pas à trouver un remplaçant en la personne du fils aîné du duc de Rohan-Chabot, le prince de Léon.

## I

« C'était, dit Saint-Simon, un grand garçon élancé, laid et vilain au possible, qui avait fait une campagne en paresseux et qui, sous prétexte

1. Bibl. nat., MSS français 12692, f° 151.

de santé, avait quitté le service pour n'en pas faire davantage. On ne pouvait d'ailleurs avoir plus d'esprit, de tournant, d'intrigue, ni plus l'air et le langage du grand monde, où d'abord il était entré à souhait; gros joueur, grand dépensier, pour tous ses goûts, d'ailleurs avare; et, tout aimable qu'il était, et avec un don particulier de persuasion, d'intrigues, de souterrains et de ressources de toute espèce, plein d'humour, de caprices et de fantaisies, opiniâtre comme son père et ne comptant que soi dans le monde<sup>1.</sup> »

Bien que, au dire de Madame, Florence n'eût aucun esprit et qu'elle fût une sotte, le prince conçut pour cette fille une passion si ardente qu'il ne la quittait jamais. Le 18 novembre 1705, « en raison de l'amitié qu'il lui porte », il lui fit donation d'une rente viagère de 3.000 livres par an<sup>2.</sup> « Son père mourait de peur qu'il ne l'épousât. Il offrait d'assurer une pension à cette créature et d'avoir soin de leurs enfants s'il voulait la quitter, à quoi il ne voulait point entendre. »

Le duc espérait cependant la fin de cette liaison — qui durait depuis plusieurs années — car il avait eu connaissance du rapport que le lieutenant-général de la police d'Argenson avait adressé le 11 décembre 1705 à Pontchartrain :

« Le bruit qui a couru du mariage de M. le prince de Léon avec Florence n'a pour fondement que la continuation de leur commerce et les discours du curé de Créteil qui, l'été dernier, ne sachant que répondre à ceux qui lui reprochaient de souffrir dans sa paroisse ces deux personnes,

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. XV, pp. 342 à 346.

2. Arch. nat. Y 278, f° 192.

disait quelquefois en riant : Est-on bien sûr qu'ils ne sont pas mariés?... J'ose même vous assurer que ce malheureux attachement paraît beaucoup ralenti depuis un mois et l'on peut espérer que l'hiver achèvera d'en user les restes. »

Pour une fois au moins, la perspicacité d'Argenson fut mise en défaut. Deux ans plus tard, en effet, en 1707, le prince se rendit en grand équipage à Dinan pour y présider les Etats de Bretagne en remplacement de son père; dans le carrosse à six chevaux qui l'amenait, il avait à son côté l'inséparable Florence!

Le scandale fut tel que sa tante de Soubise obtint du Roi — qui n'avait rien à lui refuser, et réciproquement — qu'il voulût bien convoquer dans son cabinet successivement le prince de Léon, puis son père.

« Le fils prit Sa Majesté par ses deux faibles, les respects et l'amour, et avec tant d'esprit, de grâce et de souplesse, que le Roi en fit l'éloge, plaignit son cœur épris et le malheur du père, qu'il entretint après aussi fort longuement. » Le duc n'eut aucune peine à montrer quel esclandre causerait le mariage de son fils avec une ancienne servante d'auberge si elle s'installait dans les hôtels et sur les terres de son illustre Maison; il s'engagea à payer les frais de la capture et la pension à la Bastille de la maîtresse de son fils et à lui servir une rente de 5.000 livres. Mme de Maintenon décida le Roi à signer une lettre de cachet pour faire cesser un concubinage scandaleux.

Au début du mois de décembre 1707, Argenson fit arrêter Florence dans la maison de campagne des Ternes, à Neuilly, en bordure des allées du Roule, où les deux amants abritaient leurs

amours. L'ordre fut exécuté le 12 décembre au matin, en l'absence du prince.

L'infortunée ne fut nullement surprise. Depuis longtemps, elle prévoyait cette aventure, attendu qu'elle n'était point mariée et qu'aucune promesse de mariage ne lui avait jamais été faite par le prince; plus de cent fois, dit-elle, elle l'avait conjuré de consentir à ce qu'elle se retirât dans un couvent.

Dans ses papiers, on trouva seulement trois lettres de son amant et le contrat par lequel il lui assurait une rente viagère de 3.000 livres. « Si M. le prince était aussi raisonnable qu'elle, cette affaire serait bientôt réglée à la satisfaction de M. le duc et de Mme la duchesse de Rohan; mais il est d'un emportement qui a fait craindre, avec raison, qu'il ne se portât aux dernières extrémités s'il lui était libre de suivre sa passion et son caprice. » Il était entré dans une fureur indescriptible quand il avait appris l'arrestation de Florence; il refusait depuis d'adresser la parole à ses parents et à sa tante Soubise. Quant à sa maîtresse, elle souhaitait que son amant commençât par contenter M. le duc et Mme la duchesse par un mariage (avec une autre qu'elle, bien entendu) et elle lui demandait comme une grâce cette dernière marque de considération et de tendresse.

En attendant que Florence fût placée dans un couvent sûr — autre que Sainte-Pélagie, le Refuge ou la Madeleine, où le Roi n'avait pas voulu qu'il la mît pour lui éviter certaines promiscuités — elle fut cachée chez la femme de l'exempt de la police Bazin. Aucun couvent n'ayant voulu la recevoir, malgré l'intervention du cardinal de Noailles, elle fut transférée à la Bastille le soir du 31 décembre. Triste fin d'an-

née! On lui donna pour compagne la femme de l'exempt Bazin et on lui permit d'entrer en relation avec la femme d'un Allemand, âgée de cinquante ans, emprisonnée pour avoir correspondu avec des ennemis de la France. Sa sagesse et sa bonne conduite firent qu'elle fut traitée par le gouverneur de la prison avec douceur et honnêteté; sa seule consolation, écrit-elle à d'Argenson, était la visite qu'il lui faisait chaque samedi<sup>1</sup>.

Le 3 juin 1708, Florence fut autorisée à quitter la Bastille, parce que son état l'obligeait à recourir aux soins d'un accoucheur qui, vingt-quatre jours plus tard, annonçait la naissance d'une fille, en précisant que la mère et l'enfant se portaient bien, si bien que, le 6 août, elle espérait être enfin libre. Mais un nouvel ordre du Roi était nécessaire et l'accoucheur demandait le payement de ses honoraires et des frais de garde « avant que cette demoiselle sorte de chez lui ». Dès le lendemain, Pontchartrain répondit que Florence était entièrement libre et que le duc de Rohan avait été informé de l'intention du Roi de le voir payer l'accoucheur et les autres frais faits pour elle. Ils se montaient à 1.813 livres, ainsi détaillées :

1 <sup>o</sup> à Rivière, pour les dépenses faites pour la capture de la Dlle Florence,	
925 livres, sur quoi il a reçu 500 livres,	
reste dû .....	425 liv.
2 <sup>o</sup> plus, au même, pour ses peines et par forme de gratification.....	100 liv.

1. Bibl. Arsenal, Archives de la Bastille, 10572. — Bibl. nat., MSS français 8124, f° 237 à 248.

---

3° à M. le major de la Bastille, suivant ses mémoires, pour dépenses extraordinaires dans lesquelles le Roi ne veut pas entrer .....	88 liv.
4° pour la dame Bazin qui a été à la Bastille auprès de la Dlle Florence pendant 165 jours .....	400 liv.
5° à M. Clément, accoucheur, tant pour lui que pour la garde.....	800 liv.

Bien que le duc de Rohan fût riche de 50.000 écus de rente, il était avare au point de laisser mourir de faim sa femme et ses enfants. Aussi discuta-t-il âprement, prétextant une maladie imaginaire pour ne pas recevoir d'Argenson lorsque celui-ci se présentait pour lui renouveler les ordres du Roi relatifs au payement des sommes dues. Il consentait à régler les frais de capture et d'entretien de Florence, mais il refusait de payer l'accoucheur et les mois de nourrice de l'enfant :

« C'est à ceux qui font les enfants à les nourrir s'ils le veulent ou à les mettre aux Enfants trouvés. Le Roi est trop juste pour obliger un homme comme moi à nourrir et à entretenir des enfants qui ne sont pas à lui. J'ai donné au Prince de Léon tout ce que j'ai pu et ne lui donnerai pas davantage; j'ai assez de mes propres enfants à qui il faut que je songe présentement et qui me dépensent beaucoup et je n'ai jamais vu qu'on obligeât un père à nourrir les bâtards de son fils. »

Au mois d'octobre, l'accoucheur n'était toujours pas payé et Florence se plaignait de n'avoir encore reçu ni la pension de l'enfant ni la rente que le prince avait constituée par contrat à son profit personnel. Elle se demandait si elle ne

serait pas obligée à s'adresser à la justice pour contraindre le prince à respecter ses engagements.

Ainsi, personne ne s'occupait plus désormais de Florence... si ce n'est le Roi qui demandait souvent de ses nouvelles.

« Elle voit fort peu de monde et dit toujours qu'elle veut se retirer dans un couvent. » (1<sup>er</sup> septembre 1708.) « Florence continue à se bien conduire, mais elle est fort mal en argent comptant. » (11 septembre.)

Le 25 septembre, Louis XIV ordonne à Pontchartrain de parler à Florence. « Il faut que Mlle Florence vienne à Versailles lorsque le Roi y sera de retour de Marly parce qu'il faut que je lui parle. » (9 octobre.) Mais, comme elle n'avait pas de quoi payer son voyage, elle répond qu'elle se rendra à ces ordres dès que le secrétaire d'Etat aura l'occasion d'aller à Paris, ce qui advint à la fin du mois d'octobre. Pontchartrain écrit alors qu'il l'a vue; elle veut toujours se retirer dans un couvent, de préférence dans celui de la Roquette, et demande un ordre pour l'y faire recevoir.

Enfin, le 5 novembre, Argenson écrit à Pontchartrain : « Pour ce qui est de la pension de Florence et de la nourriture de son enfant, j'en ai parlé, suivant vos ordres, à M. le prince de Léon. Il m'a expressément assuré qu'il satisferait exactement à ces deux obligations; j'ai même su depuis que les mois de l'enfant ont été payés et il compte payer la première demi-année de la pension sur le premier argent qu'il recevra de monsieur son père<sup>1</sup>. »

1. On ignore le sort de Florence. Touchée par la grâce, peut-être resta-t-elle dans le couvent où elle avait souhaité de se retirer. Cette destinée n'était-elle pas

C'est que, après l'arrestation de Florence, un grand changement était survenu dans la vie du prince de Léon...

## II

A Paris, rue de Charonne, dans le couvent des Filles de la Croix, quelques descendantes de grandes familles se morfondaient en attendant que des gentilshommes les demandent en mariage.

L'une d'elles, Françoise de Roquelaure, fille ainée du duc et de la duchesse, se desséchait dans cette solitude. Ayant dépassé la première jeunesse, âgée de vingt-quatre ans et montant en graine — en un temps où les femmes, mariées à douze ans, étaient grands-mères avant d'avoir atteint la trentaine — elle n'espérait plus que l'importance de sa dot fasse passer un éventuel prétendant sur sa laideur et sur une difformité monstrueuse (elle était bossue par devant et par derrière) qui la rendait semblable à la fée Carabosse. En vain, elle se répétait les vers qu'avant de mourir Cyrano déclamait à Roxane, dans le parc de ce même couvent en regardant les feuilles d'automne tomber :

préférable à celle d'anciennes favorites qui finirent faisant commerce de la prostitution, devinrent indicatrices de la police ou, comme certaine vieille danseuse de l'Opéra, « ruinée de beauté et d'argent, s'alla jeter en plein jour dans la Seine, en rouge et en mouches, en bas de soie couleur de chair, allant à la mort comme à la noce »? (*Journal de Mathieu Marais*, Paris, 1864, t. II, p. 275). Quant à la bâtarde, née en 1708 pendant la détention de Florence, elle se fit religieuse à Saint-Mandé.

*avec une beauté dernière  
Dans ce trajet si court de la branche à la terre.*

Jamais, sans doute, un soupirant ne viendra lui murmurer ces vers harmonieux :

*C'est pour ce soir, je crois, ma bien-aimée!  
J'ai l'âme lourde encor d'amour inexprimée.  
Mon cœur ne vous quitta jamais une seconde,  
Et je suis et serai jusque dans l'autre monde  
Celui qui vous aim'a sans mesure...*

Or, un beau jour, un très beau jour des premiers mois de 1708, elle apprit que le duc et la duchesse de Rohan avaient demandé sa main pour leur fils ainé, le prince de Léon. Si grande qu'avait été sa douleur lorsqu'il fut séparé de Florence, il s'était vite consolé, tant est vrai le proverbe : Loin des yeux, loin du cœur. L'importance de la fortune des Roquelaure et les besoins d'argent du prince eurent rapidement raison des hésitations qu'avaient pu lui inspirer la laideur et l'infirmité de la pensionnaire lorsqu'il lui fut permis de la voir au couvent des Filles de la Croix.

« Une si bonne affaire de part et d'autre s'avança jusqu'à la conclusion; mais, sur le point de signer, tout se rompit avec aigreur par la manière altière dont la duchesse de Roquelaure voulut exiger que le duc de Rohan donnât plus gros à son fils; lui et sa femme se piquèrent, tinrent ferme et rompirent<sup>1</sup>. » Il semble bien

1. Saint-Simon, *op. cit.*, t. XVI, pp. 94 et suiv.

qu'auparavant, le 15 avril 1708, Mme de Roquelaure était venue entretenir le Roi de cette situation, ainsi que le présume Dangeau<sup>1</sup>.

« Voilà les futurs au désespoir; le prince, qui craignait que son père ne traitât des mariages sans dessein de les faire, pour ne rien lui donner; la prétendue, dans la frayeur de l'avarice de sa mère, qui ne la marierait point et la laisserait pourrir dans un couvent. »

Dès qu'il apprit l'abandon du projet, le soupirant courut rue de Charonne; il apporta la nouvelle à Mlle de Roquelaure, simula un grand désespoir, lui persuada que jamais leurs parents ne les marieraient et lui proposa de l'épouser malgré eux après l'avoir enlevée du couvent.

La proposition fut acceptée d'emblée et rapidement mise à exécution. La rupture date du 26 mai, nous apprend l'abbé Dangeau; l'enlèvement et le mariage se firent quatre jours après, d'une manière assez originale<sup>2</sup>.

La supérieure du couvent avait été autorisée à laisser sortir la fille de la duchesse toutes les fois que le demanderait la marquise de La Vieville. Le prince de Léon ne l'ignorait pas; il fit peindre les armes de cette dernière sur un carrosse quelconque et endosser sa livrée par un cocher et deux laquais.

Le 29 au matin, il envoya cet équipage à la porte de la communauté avec une ancienne lettre de la marquise qu'avait conservée Mlle de Roquelaure. Elle alla la porter à la supérieure qui n'y vit que du feu et autorisa la sortie de sa pensionnaire en compagnie de sa gouvernante.

1. Dangeau, *Journal*, Paris, 1857, t. XII, p. 119.

2. Bibl. nat., MSS français 22694, f° 138.

Toutes deux s'installèrent dans le carrosse qui partit au grand galop dans une direction opposée à celle de l'hôtel La Vieuville.

Dès qu'elle s'en rendit compte, la gouvernante poussa les hauts cris, mais le prince, monté en cours de route, la bâillonna promptement et ordonna au cocher de poursuivre son chemin. Il s'arrêta au Bruyère, près de Ménilmontant, devant la maison de campagne d'un intime ami du prince, le duc de Lorge. Il l'attendait avec le comte de Rieux pour servir de témoins au mariage que célébra en toute hâte un prêtre complice, interdit et vagabond.

La cérémonie terminée, l'acte de mariage signé, lorsque les nouveaux mariés se dirigèrent vers la chambre où avaient été préparés un lit et « des toilettes », la gouvernante voulut empêcher la mariée d'y entrer, mais des hommes à gages la ceinturèrent et l'enfermèrent dans un cabinet retiré.

Ainsi, les deux époux purent gagner la chambre nuptiale où on les déshabilla et où on les coucha. On les laissa seuls pendant trois ou quatre heures, puis un bon repas leur fut servi, au cours duquel la mariée chanta quelques joyeux couplets.

Sur les huit heures du soir, le ravisseur ramena au couvent pensionnaire et gouvernante par qui les religieuses furent informées de la situation. Pendant que toute la communauté se lamentait, le duc d'Aumont alla prévenir Mme de Roquelaure que le prince de Léon venait d'épouser sa fille. Cette dernière, de son côté, écrivait à sa mère pour lui apprendre son mariage et lui demander pardon de s'être dispensée de son consentement, tandis que la gouvernante griffonnait un billet pour se justifier, en narrant

les violences dont elle avait été victime<sup>1</sup>.

Sur-le-champ, Mme de Roquelaure se précipita comme une furie chez Mme de La Vieuville qu'elle soupçonnait de complicité. Pour se déculper, la marquise dut appeler son cocher et ses valets; ils certifièrent qu'aucun carrosse n'était sorti et qu'aucun d'eux n'était allé porter de lettre au couvent des Filles de la Croix. Mme de La Vieuville s'indigna de l'abus qui avait été fait de son nom et de ses armes et aussi de ce que son amie l'avait supposée capable de se prêter à une telle machination.

La duchesse, enfin convaincue, tourna sa colère contre le prince de Léon qui n'avait cessé cependant de lui témoigner les plus grands égards, contre ses complices et contre sa fille.

Ce déchaînement se comprend puisque, d'ordinaire, une mère élève ses enfants avec d'autant plus de sévérité que sa propre jeunesse a été orageuse.

Alors que Mlle de Laval était fille d'honneur de la Dauphine, le Roi avait eu « plus que du goût pour elle », si bien qu'un prompt mariage était devenu nécessaire. Un brevet de duc et pair et une donation de 150.000 livres faite par

1. Il semble que cette gouvernante aurait été quelque peu complice, si c'est elle qu'il faut voir en cette Marguerite Vitu, *demeurant rue de Charonne*, en faveur de qui le prince et la princesse de Léon ont constitué, à partir du jour de leur mariage, une rente viagère de 250 livres « tant pour s'acquitter de 1.200 livres prêtées à la princesse avant son mariage que pour reconnaître les bons soins et services que la dite demoiselle lui a rendus et dont le prince a très parfaite connaissance ». (Arch. nat. Y 281, f° 195.)

Sa Majesté avaient décidé Roquelaure à l'épouser<sup>1</sup>.

Cette complaisance du mari a été célébrée par les chansonniers :

*Charmante Roquelaure,  
Votre mari discret,  
Vous aime et vous adore  
Et sait qu'on vous a fait  
Flon, flon, lariradondaine,  
Flon, flon, laridadondon.*

*Nous portons des fontanges,  
C'est la mode entre nous.  
Ne trouvez pas étrange  
Si Roquelaure, aussi belle qu'un ange,  
En donne à son époux<sup>2</sup>.*

A la Cour, personne ne doutait que le Roi « avait visé et plus que visé » la future duchesse, ainsi que l'écrit Saint-Simon. Il a même remarqué que Mme de Maintenon « avait des raisons pour avoir des égards pour Mme de Roquelaure et cependant ne l'aimer pas »... à cause, sans aucun doute, d'une jalouse rétrospective. En 1708, Louis XIV entourait encore de mille attentions la duchesse. N'était-elle pas à sa table, le 5 janvier, lors du festin offert à LL. MM. Britanniques?

Beaucoup ont attribué à Louis XIV la paternité de Françoise de Roquelaure, notre héroïne.

1. Arch. nat., Minutier central. Etude XCII. M<sup>e</sup> Lange, notaire. 19 mai 1683.

2. Bibl. nat., MSS français 8124, f°s 233 à 236.

*Le Roi venant de faire  
Duc à brevet Biran,  
L'on dit que l'on espère  
Qu'il pourra bien encor le faire père  
Avant la fin de l'an<sup>1</sup>.*

En tout cas, le mari semble avoir reconnu qu'il n'était pour rien dans cette naissance qu'il aurait saluée par ces mots : « Mademoiselle, Soyez la bienvenue; je ne vous attendais pas si tôt. »

Les bontés que Sa Majesté a toujours eues pour cette enfant et l'intérêt qu'Elle prit à tout ce qui la concernait incitèrent le prince de Léon à confier au Roi — en parlant non au souverain, mais au plus honnête homme du royaume — son projet d'enlèvement. Le prince a raconté au duc de Luynes que, sans le dissuader, Louis XIV lui dit qu'il ne voulait rien en savoir.

Si des liens particuliers n'avaient pas rattaché Françoise de Roquelaure au Roi, celui-ci se serait-il tant intéressé à une fille qui lui aurait été étrangère? Se serait-il tant inquiété de son sort? Aurait-il laissé sans sanction l'acte commis par le prince et cette bénédiction nuptiale irrégulière en un temps où, devenu dévot, la régularité des mariages le préoccupait tout spécialement?

Le soir du 29 mai, la duchesse avait passé une nuit assez agitée, tout comme son « gendre » qui,

1. *Ibid.*, 12688, f° 479. — Roquelaure était comte de Biran. « Les généalogistes font mourir la princesse de Léon à 58 ans le 5 mai 1741 et cela donnerait raison aux railleur en faisant remonter la naissance à 1683 » — les parents s'étant mariés le 20 mai 1683 seulement. (Saint-Simon, *op. cit.*, t. XIII, p. 182, note 9 et t. II, p. 249.)

après avoir reconduit sa femme au couvent, était allé informer ses parents de son étrange mariage. Le duc l'accabla d'injures, mais il vit là un moyen de se débarrasser de ce fils que, comme sa femme, il n'avait jamais aimé; il lui conseilla donc de s'enfuir au plus vite en Espagne. Le prince alla trouver sa tante Soubise avant de suivre ce parti. Elle l'envoya prendre l'avis du Chancelier qui, le lendemain, lui recommanda de supprimer d'abord l'acte de mariage, puis d'éloigner les complices.

Mme de Roquelaure — dont le mari était en Languedoc — eut, elle aussi, l'idée d'aller voir ce même personnage. Elle quitta Paris le 30 de grand matin. En cours de route, elle apprit que le prince de Léon l'avait devancée; il était arrivé dès cinq heures à Pontchartrain. Pour ne pas risquer de le rencontrer, elle fit arrêter son carrosse en vue du château et elle envoya un laquais prier le Chancelier de venir la rejoindre.

Quittant aussitôt le prince avec qui il conversait, Pontchartrain accéda au désir exprimé et trouva une furie venue, dit-elle, non pour recueillir un avis sur la conduite à tenir, mais pour exiger que lui soit rendue prompte justice contre le ravisseur de sa fille. Elle ne voulut entendre aucune parole d'apaisement et, laissant là son interlocuteur, elle décida de s'adresser au Roi — démarche osée puisque nul ne pouvait venir à Marly, où se trouvait Sa Majesté, sans y être personnellement convié<sup>1</sup>.

Aussi, en arrivant, fit-elle prier Mme de Maintenon de l'autoriser à pénétrer dans sa chambre par une porte de derrière; elle se présenta toute épłorée et dit qu'elle venait demander justice

1. Bibl. nat., MSS français 8124, f° 233 à 236.

au Roi de l'enlèvement de sa fille accompli dans les circonstances qu'elle narra avec force détails. Elle la conjura de faire en sorte qu'elle puisse rencontrer Sa Majesté en particulier.

Lorsque Louis XIV, au sortir de table, entra chez Mme de Maintenon, celle-ci alla au-devant de lui, lui parla à l'oreille et le conduisit dans la pièce où était Mme de Roquelaure. Elle se jeta à ses pieds et réclama une condamnation contre le prince de Léon. Le Roi lui fit observer qu'elle ne demandait rien de moins que la peine de mort pour son gendre.

Comme elle insistait, il promit tout ce qui lui était demandé pour se débarrasser de la solliciteuse, puis rentra dans ses appartements avec un air si soucieux que toute la Cour chercha à savoir la cause de l'inquiétude du souverain. Mme de Maintenon ne put garder pour elle ce que la duchesse lui avait appris et c'est alors que « la bonté de la Cour brilla de tout son lustre ». — « Vous connaissez la charité des courtisans », écrit Mme de Maintenon à la princesse des Ursins; *cette aventure les a bien réjouis. Madame la duchesse de Bourgogne en était hors d'elle, avouant qu'elle aime les événements.* »

Les uns trouvaient que cette mésaventure rabaisserait la fierté de la mère qui n'était guère aimée; les autres s'étonnaient qu'une fille bossue et si laide ait pu trouver un adorateur.

A son retour à Paris, la duchesse alla, au nom de sa fille, déposer une plainte entre les mains du lieutenant criminel Le Conte qui en référa à ses supérieurs avant tout. On convint qu'il n'y avait eu ni séduction, ni subornation, ni rapt, puisque tout s'était passé avec le consentement de Mlle de Roquelaure, et on estima que la meil-

leure solution serait de marier les deux parties dans les formes.

Pendant que l'abbé Dangeau note, à la date du 3 juin, que le duc et la duchesse de Rohan ne veulent pas le mariage de leur fils, son frère écrit, quatre jours plus tard, dans son *Journal* :

« Le Roi veut que le mariage du prince de Léon avec Mlle de Roquelaure se fasse, et avant le voyage de Fontainebleau. M. le cardinal de Noailles a fait là-dessus tout ce qu'un homme de bien, un galant homme et un homme en place devait faire. Le Roi a ordonné à M. de Rohan de le venir trouver dimanche et d'amener avec lui Mme de Rohan, qui est aussi difficile que lui, et ni l'un ni l'autre n'y voulaient donner leur consentement. »

« Le Roi a chargé M. le Chancelier d'accommoder l'affaire », écrit Mme de Maintenon le 10 juin.

Sept jours plus tard, le 17, Dangeau notait :

« On travaille aux articles du prince de Léon avec Mlle de Roquelaure, et le Roi veut que le mariage s'achève; et, en cas que M. de Rohan et Mme de Roquelaure ne soient pas d'accord sur les conditions, le Roi décidera. Le duc de Rohan, qui s'était aheurté à ne vouloir point finir cette affaire, en est tombé malade. Le prince de Léon est revenu à Paris, où il se tient caché; il fait tout ce qu'il peut pour flétrir monsieur son père, mais fort inutilement jusqu'ici. Mlle de Roquelaure est demeurée dans le couvent de La Croix, où elle est gardée par quatre ou cinq religieuses, qui ne lui permettent de parler à personne ni d'écrire. »

Enfin, le 23 juin, puis le 1<sup>er</sup> juillet, Mme de Maintenon mande à son amie de Madrid que le Roi a terminé par son autorité les affaires de

MM. de Rohan et de Roquelaure. Les Rohan avaient résisté à Sa Majesté « avec des procédés qu'on n'aurait point de particulier à particulier » et, pour se venger de leur fils, ils ne lui donnèrent que douze mille livres de rente; Mme de Roquelaure en fit autant pour sa fille à qui elle aurait désiré donner dix-huit mille livres si une somme égale avait été accordée au prince de Léon.

Dans le contrat, des substitutions avaient été stipulées; de telles dispositions étant contraires à la coutume de Bretagne, il a fallu attendre que le Parlement de Rennes entérine les lettres de patente que le Roi avait signées dès le 2 juillet. La célébration du mariage fut retardée de ce fait.

Le contrat fut dressé par M<sup>e</sup> T. Bellanger, notaire à Paris, tout au début du mois d'août 1708 (aucune date n'est indiquée sur le répertoire notarial) et le duc de Foix, oncle de la mariée, le présenta le 2 août à Fontainebleau au Roi avant qu'il se rende à la messe. L'abbé Dangeau rapporte que Sa Majesté « fit une réprimande au prince de Léon — qu'accompagnait le duc de Beauvillier lui servant de père — sur la conduite qu'il avait eue en enlevant Mlle de Roquelaure de son couvent, mais la réprimande fut accompagnée de tant de bontés que le prince en fut charmé<sup>1</sup> ». La famille royale le signa ensuite.

Nos recherches pour retrouver la minute de cet acte sont demeurées infructueuses; pour comble de malchance, ce contrat semble n'avoir pas été insinué au Châtelet de Paris. Avec quelle curiosité nous aurions lu les termes employés pour expliquer l'intervention de Louis XIV et la donation qu'il a *peut-être* faite à la mariée! Nous

1. Bibl. nat., MSS français 22694, f° 165.

n'avons pas même découvert dans les dossiers concernant la famille des Roquelaure conservés au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale une analyse de ce contrat, semblable à l'analyse de l'acte passé en 1714 lors du mariage d'Elisabeth de Roquelaure avec le prince de Pons<sup>1</sup>.

Nous connaissons, du moins, par une lettre de Mme de Maintenon, les circonstances dans lesquelles les parents apposèrent leurs signatures :

*« Il y eut de belles scènes quand il fallut signer le contrat; on proposa à M. de Rohan d'aller pour cela chez Mme de Roquelaure et il répondit qu'il n'en ferait rien; on lui représenta que c'était la coutume et qu'on signait toujours le contrat chez la fille; il répondit qu'il irait, mais ne parlerait pas à la maîtresse de maison; il y alla, en effet, et se mit à la fenêtre, tournant le dos à toute la compagnie. Le prince de Léon demanda qu'il lui fût permis de se jeter aux pieds de ses parents pour leur demander pardon.*

*« M. de Rohan dit qu'il ne le voulait point et Mme de Roquelaure y consentit. Le fils crut cependant que le respect l'obligeait à se jeter aux pieds de son père; celui-ci lui dit cent injures. Le prince sortit de la chambre. Son père dit qu'il protestait contre le mariage puisque son fils s'en allait. On rassembla tout avec beaucoup de peine et on donna la plume au prince. Son père dit qu'il voulait signer le premier; il en fallut passer*

1. Le Roi et toute la Cour ont signé au contrat de mariage de Louis de Lorraine, prince de Pons, avec la sœur de notre héroïne Elisabeth de Roquelaure, à qui son père donna une dot d'un million de livres. Louis XIV ne fit aucune donation à la mariée. (Arch. nat., Minutier central, Fonds CXIII. Etude Le Febvre, 28 février 1714. — Bibl. nat. Cab. des titres. Nouv. d'Hozier, vol. 291, f° 55).

*par là, quoi qu'on pût dire. D'autre côté, Mlle de Roquelaure, en se jetant aux pieds de sa mère, s'évanouit et celle-ci tomba en faiblesse; elles revinrent l'une et l'autre et soupèrent ensemble sans se parler.»*

Le soir même, chacun se rendit à Saint-Paul, où le mariage fut bénî à minuit<sup>1</sup>. La cérémonie se déroula, ainsi que Mme de Maintenon l'avait conjecturé dès le 23 juin, puisque aucun raccommodement n'était intervenu entre les parents. Toutes les parties entreront dans l'église par différentes portes; elles se trouveront au pied de l'autel; le mariage se fera et chacun s'en retournera sans se dire un mot. C'est exactement ce que décrivit Saint-Simon.

Un mariage contracté dans des conditions aussi extraordinaires a été célébré par le poète Houdar de La Motte en un épithalame que publia le *Mercure galant* dans son numéro de septembre 1708. Le thème en est que les époux avaient écouté d'abord les seules lois de l'Amour sans s'inquiéter de celles de l'Hymen qui doivent être aussi respectées.

*Viens unir deux amants d'une chaîne éternelle,  
Viens, favorable Hymen, c'est l'Amour qui  
[t'appelle.]*

*Si ce dieu sur tes pas ne fait marcher les Ris,  
Ton règne n'est souvent qu'une longue querelle;  
Mais qu'avec lui la fête devient belle  
Et que son règne est doux quand vous êtes unis!*

1. Le mariage fut célébré, non dans l'église du couvent des Filles de la Croix, ainsi que le dit Saint-Simon, mais bien à l'église Saint-Paul, et non le 4 ou le 5, comme l'ont écrit les Dangeau, mais le 6, date portée

*Ne séparons jamais ces dieux;  
L'un est trop fort, l'autre est trop sage.  
L'Hymen seul est trop ennuyeux,  
L'Amour seul serait trop volage.  
Il faut qu'un heureux assemblage  
Rende l'Hymen riant et l'Amour sérieux.*

*Vole! c'est trop tenir leur bonheur suspendu.  
Aux vœux les plus ardents, hâte-toi de te rendre  
Quoique le nœud charmant que tu lui fais  
[attendre  
Mérite bien d'être attendu.  
C'est toujours pour l'Amour autant de temps  
[perdu*

*Descends du céleste séjour.  
Que vois-je! On te retient, on te fait violence.  
Quels dieux, en t'arrêtant, veulent tirer ven-  
[geance  
De n'avoir pu commander à l'Amour?  
Par un peu de fierté s'il ose leur déplaire,  
C'est assez de ses vœux interrompre l'effet.  
Peut-on contre l'Amour garder quelque colère?  
Ce qu'il est doit servir d'excuse à ce qu'il fait.*

*Mais, c'en est fait! Tes pas ne sont plus arrêtés;  
Au devant de toi l'Amour vole  
Et Jupiter, d'une parole,  
Vient de rendre le calme à ces dieux irrités.  
Viens donc de nos amants couronner la  
[constance,*

sur la copie des registres paroissiaux du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup>  
siècle conservée à la Bibl. nat., MSS français 32591,  
f° 848.

*Par les noeuds que l'Amour t'a longtemps  
[demandés]  
Et que ces dieux, charmés de votre intelligence,  
Prennent part aux plaisirs qu'ils avaient retardés.  
Viens unir deux amants d'une chaîne éternelle,  
Viens, favorable Hymen, c'est l'Amour qui  
[t'appelle.]*

Pouvait-on chanter plus adroitemment la régularisation d'une situation qui avait si longtemps défrayé les conversations de la Cour et de la Ville ?

Mais, on va le voir, les nouveaux mariés n'étaient pas très satisfaits des conditions que les parents leur avaient imposées dans leur contrat de mariage.

Après la cérémonie nocturne, à deux heures du matin, le prince et la princesse se rendirent, non dans une maison appartenant au financier Thévenin, ainsi que l'ont écrit Dangeau et Saint-Simon, mais dans leur propre maison de campagne, sise près du pont de Neuilly, est-il précisé dans un acte très curieux reçu le 6 août à huit heures de relevée par M<sup>e</sup> Veillart, notaire à Paris.

Dans cet acte, il est indiqué que les deux époux réitérèrent les protestations qu'ils ont faites à différentes reprises contre ce qui se trouverait de vicieux et de contraire à leurs intérêts, au droit et à la raison naturelle dans les articles concertés entre leurs parents à l'occasion de leur mariage et du contrat qui en devait être passé sur lesquels ils n'ont pu s'expliquer, attendu qu'on a eu la précaution de ne point leur en donner connaissance. Par rapport à leur état et à leur situation, ils ont été obligés de signer un contrat dans lequel

le prince a depuis remarqué certaines clauses qui ne pourraient subsister sans préjudice et déshonneur pour eux et pour leur maison<sup>1</sup>.

Il est vraisemblable qu'il s'agit des dispositions relatives aux substitutions stipulées, par lesquelles le duc de Rohan avait exigé que soient compris 100.000 écus qui étaient venus à son fils d'un legs fait par Mlle de Chabot...

Le lendemain, le prince, complètement démunie d'argent, demanda cinquante pistoles à son père qui les lui refusa; Mme de Roquelaure, compatisante, en envoya cent, mais en cachette.

L'animosité entre enfants, parents et beaux-parents ne se calma pas de si tôt, mais, là, le Roi perdait ses droits. Cependant, il ne se désintéressa pas de la situation, puisque, le 9 octobre 1708, Pontchartrain écrivait à d'Argenson :

*« Sa Majesté sera bien aise de savoir comment les choses se passent depuis la convalescence du prince de Léon<sup>2</sup>, si la réconciliation de Mme de Roquelaure, de M. et de Mme de Rohan avec M. le prince de Léon et Madame sa femme subsiste, si l'amitié y paraît revenue, s'ils se voient souvent, en un mot, tout ce qui se passe entre eux à cet égard; mais il faut observer de ne point dire que le Roi le veuille savoir. »*

Nous possédons la réponse du lieutenant général de la police :

*« M. et Mme la duchesse ont vu leur fils presque tous les jours, même la veille de leur départ. Mme de Roquelaure les a visités aussi plusieurs fois, mais je ne crois pas que M. le duc de Rohan,*

1. Arch. nat., Minutier central, Fonds LXII. Etude Veillart, 6 août 1708.

2. A la fin du mois de septembre, le prince avait eu une très grave fluxion de poitrine.

*Mme la duchesse et Mme de Roquelaure aient encore permis à M. de Léon et à Mme sa femme de leur rendre visite<sup>1.</sup> »*

La situation ne s'était pas améliorée en janvier 1710, car, le 16 de ce mois, Sourches rapporte que le prince de Léon, prenant congé du Roi pour aller tenir les Etats de Bretagne, avait présenté à Sa Majesté l'inquiétude où il se trouvait de laisser à Paris sa femme prête d'accoucher et totalement abandonnée de tout le monde puisque le duc et la duchesse de Roquelaure étaient en Languedoc et que le duc et la duchesse de Rohan, avec toute leur maison, s'étaient déclarés ennemis irréconciliables à cause de son mariage<sup>2.</sup>

C'est seulement en 1715, à la suite d'une nouvelle grave maladie du prince, que le raccommodement fut complet avec les deux familles<sup>3.</sup>



Comme pour les mariages conclus dans des circonstances anormales, il est intéressant de savoir ce que fut la vie commune des deux époux.

En ce qui concerne le prince et la princesse de Léon, nous sommes renseignés par le président Hénault, qui a laissé des *Mémoires* d'une lecture fort agréable.

1. Bibl. Arsenal, Arch. de la Bastille, 10572.

2. Sourches, *Mémoires*, Paris, 1852, t. XII, p. 142.

3. Saint-Simon, *op. cit.*, t. XVI, p. 182, note 2. — Ni le prince ni la princesse de Léon n'assisterent au mariage d'Elisabeth de Roquelaure avec le prince de Pons, le 28 février 1714.

Jamais on ne vit d'accord le prince de Léon, lui-même très violent, et sa femme qui était de la plus grande pétulance.

Quoique démunis d'argent, ils ne se refusaient rien et ils recevaient tout Paris. Pour tenir leur train de vie, « il fallait amuser quelques marchands, en embarquer d'autres, fournir des inventions au cuisinier pour faire de rien quelque chose, caresser le maître d'hôtel pour l'engager à tirer des fournisseurs sur sa parole ».

Dans la journée, ce n'étaient que cris, disputes. La cour, pleine de créanciers le matin, se remplissait de carrosses l'après-dîner; on soupaït gairement et on jouait toute la nuit.

Le président Hénault narre quelques anecdotes amusantes : il parle d'un poèle dans lequel une lampe avait été allumée pour faire croire à un chauffage inexistant; il évoque le souvenir d'un repas préparé pour sept personnes alors qu'il y avait quinze invités « qui mirent la disette dans la maison »; il signale que, même après le décès de ses riches parents, la princesse était d'une avarice sordide « qui lui fit marchander sa bière la veille de sa mort<sup>1</sup> ».

Au cours de son mariage, le prince, tout désargenté qu'il était, eut à cœur d'acheter cette maison de campagne de Bruyère où il avait été uni de si pittoresque façon à une bâtarde de Louis XIV que, malgré sa laideur, son infirmité et son caractère impétueux, il aimait jusqu'à la fin de sa vie.

1. *Mémoires du président Hénault*, Paris, 1855, pp. 106 et 108.

## UN SAINT-SIMON ITALIEN

En 1886, cinq ans après sa sortie de l'Ecole normale supérieure, Alfred Baudrillart, professeur agrégé d'Histoire, fut chargé par le ministre de l'Instruction publique d'aller en Espagne rechercher dans divers dépôts publics d'archives, notamment à Alcala de Hénarès et à Simancas, des documents relatifs à la correspondance de Mme de Maintenon.

Comme l'a signalé le savant universitaire dans le compte rendu de ses travaux, cette mission n'a donné aucun résultat appréciable sur le point très particulier qui l'avait motivée, mais elle en a, du moins, apporté d'autres d'un intérêt plus général qui lui permirent d'écrire son magistral ouvrage sur *Philippe V et la Cour de France*.

Si les investigations poursuivies apportent la preuve que les plus grands personnages de la Cour d'Espagne adressèrent nombre de réponses à Mme de Maintenon, il ne fut découvert aux Archives d'Alcala qu'une seule lettre envoyée par elle à Philippe V, et nulle autre ailleurs. « Avant comme après notre mission, se pose donc cette question : où sont les lettres de Mme de Maintenon à Philippe V et à la reine, sa femme?... Faut-il admettre qu'elles n'ont pas été conservées? Mais, à partir de 1703, Philippe V a gardé jusqu'aux moindres billets, et c'est à Alcala qu'on les trouve. D'autre part, les lettres de Mme de

Maintenon ne pouvaient être plus compromettantes que quantité de papiers que le roi d'Espagne n'a pas détruits et qu'il déclare lui-même, par une mention manuscrite, *très secrets*. Comment se fait-il que toutes les lettres de Mme de Maintenon soient introuvables? »

Il y a là une énigme de plus dans la vie, si mystérieuse déjà, de la compagne de Louis XIV.

Toutefois, Alfred Baudrillart mit la main sur des manuscrits dont l'intérêt ne lui a pas échappé. C'est le journal de l'abbé Mascara ou, plus exactement, ce sont des lettres de cet ecclésiastique.

Qui était ce personnage?



Nous ignorons encore la date de sa naissance, à Bergame, mais nous savons, par une lettre inédite de lui, que son père, Monseigneur Mascara, évêque de Novare et trésorier de la Métropolitaine de Milan, était le cousin germain de Monseigneur Torriano, nonce extraordinaire d'Alexandre VII auprès de l'impératrice Marguerite, puis évêque de Come. L'ancien nonce fut conduit à faire la preuve de sa noblesse auprès de la Rote romaine à la suite d'une altercation qu'il eut avec les Pères Déchaussés. A sa mort, il laissa pour héritier un neveu, frère de l'abbé Mascara, à condition qu'il prît le nom de Torriano. L'abbé, qui avait succédé à son père en qualité de trésorier de la métropolitaine de Milan, s'appela désormais, lui aussi, Torriano-Mascara<sup>1</sup>.

1. Bibl. nat., MSS français 23221, f° 243.

De deux lettres échangées en août 1702 entre notre ambassadeur en Espagne Marcin, alors en Italie avec Philippe V, et le marquis de Torcy, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, il résulte que l'abbé aurait sollicité l'appui de Marcin en même temps que l'ambassadeur de Venise demandait à Torcy de le nommer économie général de l'Etat de Milan. Ces interventions furent vaines. Torcy déclara que les intérêts de Mascara lui étaient indifférents et que les recommandations de ces Messieurs de Venise devaient souvent être considérées comme une exclusion; de son côté, Marcin émit l'avis que son solliciteur était un esprit intrigant et dangereux<sup>1</sup>.

Cela n'empêcha pas l'abbé de rendre, en 1706, tous les services qui dépendaient de lui pendant que les troupes françaises étaient dans le Milanais.

Lorsque les Espagnols furent chassés d'Italie il gagna Paris, d'où il ne tarda pas à correspondre en secret avec le marquis de Mejorada, secrétaire du *Despacho universal*, puis avec le secrétaire d'Etat espagnol Grimaldo. De temps en temps, une somme de cent doublons lui était allouée à titre de secours.

Le 13 septembre 1710, une gratification de 3.000 livres lui fut accordée par Louis XIV<sup>2</sup> en rémunération de services dont une lettre inédite, adressée au cardinal de Noailles le 6 juillet 1714<sup>3</sup>, ne permet pas encore de deviner la nature. Il se borne à déclarer qu'il est venu à Paris avec

1. Arch. Minist. Affaires étrang., Espagne, t. 106, f° 412 et 101, f° 220.

2. Arch. Minist. Affaires étrang., Espagne, Vol. 211, f° 60.

3. Bibl. nat., *loc. cit.*

la promesse positive d'être récompensé et rémunéré; or, après huit années de souffrance (depuis 1706), durant lesquelles il a tout sacrifié pour la Couronne, il a été laissé dans une indigence indécente, faisant en France une misérable figure; il sollicite donc l'appui du prélat auprès du marquis de Torcy à qui l'ambassadeur de Sicile a parlé en sa faveur deux fois déjà.

Sans doute, est-ce à la suite de cette réclamation qu'une pension de 1.500 livres lui fut accordée le 30 juin 1715 par le roi de France<sup>1</sup>.

En 1716 seulement, on commence à savoir quel était le rôle joué par l'abbé Mascara.

Le 9 mars de cette année, le P. de la Rue lui mande : le P. Trévou, confesseur du Régent, n'a pas voulu intervenir en votre faveur, mais le confesseur de Madame a appris qu'on ne vous avait pas congédié, mais seulement reçu avec froideur. « C'était le moins que l'on pût faire à l'égard d'un homme dont des copies de ses lettres avaient été vues entre les mains du Prince, copies qui avaient été envoyées de Madrid par des personnes sûres, de qui il était impossible de douter<sup>2</sup>.

Le surlendemain, Mascara écrit à Grimaldo :

*« A une femme qui se trouvait au Palais-Royal, Madame, duchesse d'Orléans, a dit : Est-il possible que l'abbé Mascara que j'aimais, que j'estimais, que je voyais si volontiers, qui m'a fait des cadeaux acceptés avec beaucoup de plaisir, est-il possible qu'il ait écrit sur la colère de Dieu contre mon fils, termes précis dont Madame s'est*

1. Archivo historico nacional, Madrid, L. 3975.

2. Archivo historico nacional, Madrid, L. 3975.

*servi? Maintenant, je dis à Votre Excellence que je n'ai écrit en Espagne à personne d'autre qu'au marquis de Mejorado et à Votre Excellence, tous deux ministres exemplaires et pleins de dignité<sup>1.</sup>*

Le 14 avril, la princesse Palatine, à qui l'abbé s'était plaint des soupçons dont il était l'objet, lui confie :

*« Je vous avoue franchement que j'ai été fort surprise de voir par plusieurs lettres tous les mauvais discours qu'on vous impute; je ne puis vous dire autre chose là-dessus, sinon que je vous ai cru trop honnête homme pour en être capable. Je souhaite qu'il n'y ait rien de véritable dans tout ce qui m'est revenu et je vous assure que je suis votre bien bonne amie<sup>2.</sup> »*

Dès le lendemain, Mascara essaya de se justifier auprès du Régent dans une lettre interminable assez filandreuse :

*« Jamais de la vie, je n'ai fait mystère d'écrire en Espagne. Chaque semaine, toujours par commission du Roi, mon maître [il veut parler de Philippe V], et au Roi seul, j'ai adressé mes lettres sous le couvert du premier secrétaire d'Etat. Qui est donc cet inconnu qui se donne la peine d'en envoyer des copies, de les métamorphoser et de les colorer à sa fantaisie? Vous a-t-il dit qu'ayant une commission secrète de faire un portrait [d'] après nature, mais très exact du personnel, des coutumes, du génie et de l'éducation de toutes les princesses à marier de la Cour de France, j'ai écrit au sujet de Mlle d'Orléans comme si elle était un ange et*

1. Archivo historico nacional, Madrid, L. 3975.

2. Archivo historico nacional, Madrid, L. 3975.

*comme étant la seule capable de porter la couronne d'Espagne?*

« Je cite à témoin le roi [d'Espagne], mon maître, son premier secrétaire d'Etat et Cornejo, son fidèle secrétaire de l'Ambassade, qui a vu et lu tout ce que j'ai écrit... Vous pouvez envoyer une lettre au roi [d'Espagne] même et je me soumets avec plaisir à la censure, à la réprobation, au démenti et au châtiment de tous les dieux si je vous ai dissimulé la vérité. Et le Roi, mon maître, est trop bon pour refuser la justice de son témoignage<sup>1</sup>. »

Huit jours plus tard, le 23 avril, l'abbé s'adresse au maréchal d'Huxelles :

« C'est le retour des bonnes grâces du Prince que j'ambitionne et non point l'intérêt. Je me servirai de ma pension pour mon voyage. Que Votre Excellence se souvienne du sacrifice que j'ai fait dans l'intérêt de la France : pour une perte de 10.000 écus que j'ai subie, l'on m'a donné une pension de 500 écus. Que Votre Excellence se rappelle que je suis encore exilé sans espoir d'être reçu chez moi, que je pars d'ici ne sachant ni comment y rester, ni seulement où aller<sup>2</sup>. »



Les doléances de l'abbé Mascara sont bien pour nous surprendre. Rétribué par la France,

1. Arch. Minist. Affaires étrang., Espagne, Vol. 250, f° 107.

2. Arch. Minist. Affaires étrang., Espagne, Vol. 254, f° 112.

il ne paraît pas comprendre qu'il n'a plus rien à recevoir du Roi Très Chrétien du moment que sa duplicité a été découverte.

A cette époque, cette duplicité était de pratique courante dans les milieux diplomatiques. Le 13 janvier 1716, le duc de Saint-Aignan rend compte qu'un commis du marquis de Grimaldo renseignait le duc de Noailles et qu'un diplomate anglais avait obtenu des copies de tout ce qui s'était traité pendant son séjour à Madrid... moyennant vingt-cinq pistoles seulement<sup>1</sup>.

Dès le début de 1716, les agissements de Mascara avaient été éventés, et cela s'était su sans doute puisque, le 19 février, un capitaine réformé offrait au gouvernement espagnol d'envoyer en cachette, toutes les semaines, des nouvelles moyennant cent sols payables d'avance; il joignait à sa demande un spécimen, bien différent, dit-il, des rapports pitoyables envoyés d'ordinaire et qui ne sont que des extratis de gazettes<sup>2</sup>. Cet ancien officier s'offrait, semble-t-il, à remplacer Mascara en qualité d'informateur secret.

Se sentant démasqué, l'abbé n'avait pas tardé à chercher à caser sa prose ailleurs. Le 4 mai 1716, Cellamare fait savoir à Grimaldo que cet agent commandait avec le Prince Eugène de Savoie et avec le secrétaire de l'Archiduc; depuis qu'il n'a plus accès au palais du duc d'Orléans, il fréquenta le ministre allemand à Paris, d'après ce que lui a confié Pentenrieder, secrétaire du ministre de la Cour impériale en France; par ce moyen, Mascara espérait aussi faciliter son

1. Arch. Minist. Affaires étrang., Espagne, Vol. 254,  
f° 16.

2. Arch. Minist. Affaires étrang., Espagne, Vol. 256,  
f° 67.

retour en Italie, mais ses agissements ne laissèrent pas de scandaliser ceux qui en eurent connaissance<sup>1</sup>.

« Ayant perdu honneur et pension », écrira-t-il plus tard, l'abbé parvint enfin à regagner Bergame, sa patrie, le 24 juin 1716, à temps pour recueillir le dernier soupir de sa mère.



Dans la requête que Mascara adressa au prince Eugène de Savoie, le 22 décembre 1716, quatre mois après son retour à Bergame, il reconnaît qu'il a donné cours à beaucoup de préventions défavorables, ce qu'il prétend n'avoir pas mérité. Il déplore la mort de la duchesse de Bouillon, car elle n'aurait pas manqué de l'appuyer auprès du prince Eugène qui l'avait proscrit il y a dix ans, mais qui, mieux renseigné, lui accordera aujourd'hui sa protection, espère-t-il.

Huit mois plus tard, le 28 août 1717, l'abbé envoya une nouvelle lettre le lendemain du jour où un exprès, venu de Milan à Bergame, lui apporta la nouvelle de la « célèbre et éclatante prise de Belgrade qui rendra glorieux à travers les siècles le nom du vainqueur ».

Après de basses flatteries, d'une écœurante platitude, Mascara offre ses services au prince :

*« Si Votre Altesse me reconnaît capable, habile et digne de quelques missions, qu'elle en fasse l'expérience d'une manière quelconque afin de voir quel est le degré de mon zèle, de ma véné-*

1. Archivo historico nacional, Madrid, L. 3975.

*ration et du respect que je professe à l'égard de Votre Altesse comme, en fait, je suis et serai toute ma vie et jusqu'à ma mort, de Votre Altesse le très humble, très dévoué et très obéissant serviteur. »*

En suite de quoi, l'abbé prend sa lyre pour célébrer « la très glorieuse victoire remportée contre les Ottomans le jour où, après une brume épaisse, resplendit la gloire immortelle de Son Altesse le prince Eugène ». Dans trois sonnets, il en fait éloge, il demande que son effigie soit coulée dans le bronze des canons pris à l'ennemi et « il écrase l'envie et la jalouse que les succès militaires ont suscitées au grand général... »

Il suffit de citer la première de ces pièces :

*Tremble, Thrace! Oh! le Ciel  
Se couvre de funèbres tentures de deuil,  
Ce jour, oh! Thrace, est pour toi le dernier,  
Car Eugène armé te menace et tire des plans  
[pour t'écraser.*

*Tu connais bien ce héros auquel le Ciel  
Dispense des prodiges pour réduire tes habitants,  
Orner son front de la pompe de leurs méfaits  
Et gagner réellement une gloire immense.*

*Mais de ces jours est venue l'heure fatale  
Qui invite clairement à faire briller le fer  
Et l'aigle va s'orner d'une immortelle splendeur.*

*Grand jour fixé pour des événements peu com-  
[muns,  
Jour de gloire pour Eugène que le monde adore,  
Jour que le Ciel a désigné pour des exploits  
[éternels!*

Ces documents, conservés aux Archives de l'Etat autrichien à Vienne<sup>1</sup>, montrent que leur auteur est un vil flatteur, obséquieux et quémandeur, aussi peu poète que possible, dont tout l'art consiste à faire rimer *Eugenio* avec *genio!*

Si l'archiduc et le prince ont eu recours à Mascara pour obtenir quelques renseignements, nous n'avons trouvé aucune trace des rapports que celui-ci leur aurait adressés.

C'est regrettable, car il eût été intéressant de les comparer avec ceux qui ont été découverts en Espagne et dont une faible partie seulement a été traduite et publiée par Boislisle, le savant commentateur de Saint-Simon<sup>2</sup>.

Nous ne pouvons donc que constater la différence existant entre le texte de ces rapports et le pathos de la prose et des vers envoyés au prince Eugène!



Au sujet des lettres mises au jour par Alfred Baudrillart, cet historien a fourni les renseignements suivants :

Ce n'est pas la correspondance entière de Mascara qui a été retrouvée, c'en est seulement la dernière partie, composée des rapports qu'il écrivit presque chaque jour au marquis de Grimaldo, du 17 juin 1715 au 11 mars 1716. Ces

1. *Œsterreichisches Staatsarchiv. Grosse Korrespondenz*, 100 a. — Ces pièces ont été aimablement traduites par M. Louis Jacob, archiviste paléographe, à qui il nous est agréable d'exprimer nos sentiments de cordiale gratitude.

2. Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, pp. 345 à 358.

lettres forment de véritables mémoires sur la Cour de France pendant ces dix mois.

Faites pour piquer la curiosité de Philippe V et le tenir au courant d'un monde qu'il a quitté, elles abondent en anecdotes sur chacun des personnages de la Cour; tous y passent à leur tour : le Roi, les ministres, le duc d'Orléans, sa mère, Mme des Ursins, la duchesse de Berry, Mmes de Parabère et de Mouchy, le P. Tellier, le médecin Fagon et, ajoutons, Mme de Maintenon. Destinées aussi à servir les intérêts du roi d'Espagne, ces lettres donnent de nombreux détails sur la conduite de la maison d'Orléans, ses prétentions et ses espérances; elles fournissent quantité de nouvelles religieuses et politiques... recueillies principalement chez Madame, duchesse d'Orléans, chez la duchesse du Lude et chez le duc de Bouillon avec qui il a été en relations pendant tout le temps de son séjour en France.

Selon le futur cardinal Baudrillart, ce curieux journal italien est le complément des *Mémoires* de Saint-Simon pour les années 1715 et 1716.

Et cependant le nom de l'abbé Torriano-Mascara est à peu près inconnu en France; il est totalement ignoré en Espagne et dans sa patrie, en Italie.

Le remarquable érudit que fut Arthur de Boislisle est le seul historien, après Alfred Baudrillart, à avoir fait allusion à cet agent secret et seulement en ce qui concerne les renseignements qu'il a donnés à l'occasion des derniers moments de Louis XIV. Il a même cru devoir, avec sa conscience habituelle, faire quelques réserves sur la traduction qu'il a publiée, car il n'avait pu obtenir qu'une copie manuscrite des lettres conservées actuellement, non plus à Alcalá

de Hénarès, mais à l'Archivo Historico nacional à Madrid — copie effectuée par un Espagnol qui ignorait la langue italienne.

Grâce à l'inlassable obligeance du secrétaire général de cet établissement, M. Eugenio Sarrablo — que nous remercions chaleureusement — nous avons pu obtenir un microfilm de toutes les lettres de l'abbé (1.000 clichés environ).

Nous espérons que ces documents, d'une lecture très difficile, pourront être publiés un jour prochain puisque nous avons remis notre microfilm aux Archives du ministère des Affaires étrangères, qui possède déjà des lettres autographes du Saint-Simon italien.

XIII

## VOLS ET VOLEURS A LA COUR

Dans les célèbres *Stances* dédiées à son ami Du Perrier, qui venait de perdre sa fille, Malherbe a remarqué que

*La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles,  
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre  
N'en défend point nos Rois.*

Pas davantage, elle ne les défendait contre les auteurs des multiples larcins commis dans les châteaux royaux au temps de Louis XIV.

Les gardes ne manquaient pas cependant : gardes du corps, gardes des meubles de la couronne, gardes des Princes, gardes suisses, Cent Suisses, gardes de la porte. La seule présence des Cent Suisses et des gardes de la porte aurait dû suffire pour empêcher ces vols incessants.

Partout où se trouvait le Roi, les Cent Suisses étaient chargés du service intérieur de la Cour, de la partie des bâtiments occupés par Sa Majesté et des jardins. Ils étaient vêtus de pourpoints, de hoquetons blancs faits d'orfèvrerie et de chausses « écarlatées », moitié de toile d'argent, moitié de velours noir; des bonnets, surmontés d'un grand panache, les coiffaient; leur arme était une hallebarde.

Les cinquante gardes de la porte, placés sous le commandement d'un capitaine et de quatre lieutenants, avaient à surveiller la principale porte du logis de Sa Majesté; ils se tenaient à

l'intérieur du palais, où ils étaient de service de 6 heures du matin à 6 heures du soir. Ils détenaient les clefs de la cour du logis. Leur uniforme était bleu, à parements de velours rouge, avec un large galon d'or et d'argent.

Certes, la consigne donnée aux uns et aux autres était d'une application difficile. On sait, en effet, que le premier venu allait et venait librement dans les châteaux du Roi, à Versailles aussi bien qu'à Marly, à Fontainebleau comme à Saint-Germain ou à Meudon. Tous y avaient accès, à la seule condition d'être convenablement habillés. A proximité du palais, les visiteurs trouvaient facilement à louer une épée leur donnant une vague allure de gentilhomme.

On ne saurait mieux montrer la facilité avec laquelle on pénétrait dans les appartements royaux qu'en citant l'incident relaté par le duc de Luynes dans ses *Mémoires*, à la date du 31 janvier 1746 :

« Hier, deux commis des aides de Saint-Germain, qui étaient venus à Marly pour voir le château et le salon, ayant monté en haut pour regarder le salon de l'une des tribunes d'en haut, trouvèrent devant eux un escalier qu'ils crurent aussi bon pour descendre que celui par où ils avaient monté; cet escalier est celui qui donne dans les cabinets du Roi. Etant descendus en bas, ils arrivèrent à la porte d'un de ces cabinets, où Sa Majesté travaillait avec M. le Contrôleur général; ils grattèrent et le Roi vint lui-même leur ouvrir. Ils furent fort étonnés de voir le Roi qu'ils reconnaissent, et le Roi surpris de voir des gens qu'il ne connaissait pas. Ils avouèrent qu'ils s'étaient égarés, et il n'en fut pas autre chose. »

Louis XIV n'était pas mieux gardé que ne le fut son successeur.



Il nous a semblé intéressant de relever, dans Dangeau, dans Saint-Simon et dans Sourches notamment, quelques-uns des larcins perpétrés dans les châteaux royaux, dont les visiteurs n'étaient pas tous d'inoffensifs curieux.

Vers la mi-janvier 1674, on vola dans la chapelle de Saint-Germain une lampe d'argent d'une valeur de 7.000 francs et six chandeliers « plus hauts que moi », écrit à sa fille Mme de Sévigné, qui ajoute :

*« Voilà une très grande insolence. On a trouvé des cordes du côté de la tribune de Mme de Richelieu. On ne comprend pas comme cela s'est pu faire, car il y a des gardes qui vont et viennent et tournent toute la nuit. »*

Quelques jours après, la marquise mande à sa fille :

*« On m'a assuré que le Roi savait qui c'était, mais qu'il avait fait cesser les poursuites; le voleur était un homme de qualité, mais n'était pas de sa maison. »*

L'avant-veille de Noël 1684, il y eut « appartement » au château de Versailles et, dans la salle de bal, on coupa la bourse d'un capitaine des Suisses. Sa Majesté lui fit donner les cent pistoles qu'on lui avait volées, disant qu'il n'était pas juste qu'un jeune officier perdit en un jour le gain d'une année passée à son service.

En 1688, les vols se multiplient. En avril, la comtesse de Mailly, étant chez Mme de Maintenon, est volée par un certain Pierre Virot dit Champagne, qui est condamné à être étranglé et pendu; sa peine fut commuée en celle des galères à perpétuité. Le même mois, un sieur de Haute-maison commet plusieurs vols qui font planer des soupçons sur des domestiques innocents; malgré cela, il lui est pardonné et le Roi se borne à demander de savoir, s'il se peut, les noms de ceux qui, depuis quelque temps, s'adonnent à voler ici (à Versailles) dans les appartements.

Enfin, en novembre, Mlle de Châteautiers, fille d'honneur de Madame, ayant quêté pour les pauvres, se voit subtiliser son aumônière. Cette aventure la chagrina, bien que la somme recueillie se montât à peine à quarante pistoles; elle prit la résolution de les restituer à ceux auprès de qui elle avait quêté et le Roi, informé, lui fit porter une paire de pendants d'oreilles en diamants d'une valeur de 2.000 écus.

Au matin du 21 juin 1691, dans la galerie de Versailles, on constata la disparition des franges d'or des portières et d'une aune et demie de la campane d'un lit en point d'Espagne. Les recherches entreprises aussitôt demeurèrent sans résultat; cinq ou six jours plus tard, pendant le souper du Roi, auquel assistait Saint-Simon, un gros paquet, lancé de loin, voltigea dans la pièce et arriva au bout de la table, à la gauche de Sa Majesté. Au bruit, Louis XIV tourna la tête et dit, sans s'émouvoir :

— Je pense que ce sont mes franges.

En effet, un morceau, se détachant du paquet, était tombé sur la perruque du Roi. Livry, premier maître d'hôtel, se précipita pour enlever le

paquet lorsqu'il vit qu'un billet y avait été attaché; il s'en saisit pour le lire :

« *Je te rends tes franges, Bontemps; la peine en passe le profit. Fais mes baisemains au Roi.* »

Celui-ci, s'étant fait lire ce billet, se contenta de dire :

— Voilà qui est bien insolent.

Puis, le souper s'acheva comme si rien d'anormal n'était arrivé. Les portes furent fermées pour essayer de s'emparer de l'auteur de cette incartade, mais on ne trouva qu'un étranger à la Cour, un gentilhomme de Saintonge, qui se réclama du gouverneur de cette province. Celui-ci répondit de l'homme arrêté. Sa Majesté fit cesser les recherches, disant qu'un fol seul était capable de s'être conduit de la sorte.

Quelque temps auparavant, à Marly, Monseigneur oublia une bourse contenant 200 louis d'or, gagnés au jeu du Roi. Dès qu'il s'aperçut de cet oubli, il envoya chercher cette bourse qui avait été subtilisée entre temps. Sourches, qui a relaté le fait, ajoute que ce larcin chagrina mortellement Bontemps; commandant à Marly plus encore qu'à Versailles, il s'était cru responsable de ce forfait.

Toujours à Marly, le même prince fut victime d'un nouveau larcin. On lui déroba, dans une armoire, une bourse contenant 200 pistoles. Le Roi, ayant déclaré publiquement qu'il pardonnerait au voleur si la somme était restituée, mais que, dans le cas contraire, l'individu serait pendu, la somme fut rendue.

Mais cela n'empêcha pas qu'au mois de février 1698, on prit à Monseigneur tous ses habits, joyaux et objets de garde-robe...

Au mois de novembre précédent, pendant le mariage de la duchesse de Bourgogne, les coupeurs de bourse tinrent leurs beaux jours, est-il relaté dans les *Annales de la Cour et de Paris*<sup>1</sup>. Ils vinrent à Versailles parés comme les autres et tous les prirent pour des gens de qualité. Ils trouvèrent moyen de regagner, et au-delà, ce qui leur en avait coûté pour leur parure.

A leur retour chez elles, plusieurs personnes n'avaient plus les diamants qu'elles avaient apportés pour cette fête. On en avait pris un à l'une, deux à l'autre, aux autres plus ou moins. La duchesse de Bourgogne elle-même se trouva du nombre. On lui coupa un morceau de sa robe où était fixée une agrafe de diamants!

Lors de la même cérémonie, il arriva une aventure semblable au chevalier de Sully; l'auteur du larcin fut découvert; c'était un homme de la première qualité. Sa Majesté fut étonnée lorsqu'elle en connut le nom; mais il n'y eut aucune poursuite par égard pour ses parents, afin de ne pas les déshonorer.

Au printemps de 1699, deux individus volèrent du cuivre et du bronze dans les bosquets du parc de Versailles. Ils furent arrêtés et sévèrement condamnés; cependant le Roi ne trouva point à propos qu'on les exécutât à Versailles.

— Il suffira de les faire exécuter à Paris s'ils sont condamnés à quelque peine capitale<sup>2</sup>.

Dans la nuit du 3 au 4 juin 1699, il fut dérobé, dans la sellerie de Sa Majesté, en se servant de fausses clefs, toutes les housses et les caparaçons, qui avaient coûté plus de 50.000 écus, plus des

1. Paris, 1701, t. II, pp. 278 et 279.

2. Arch. nat. O I 43, f° 229.

selles brodées, des fourreaux à pistolets, des mors en argent massif, etc. L'importance du larcin permit de supposer de nombreuses complicités.

Le Roi fit afficher qu'il pardonnerait à qui viendrait dénoncer ses complices et qu'il lui ferait donner 200 pistoles. Une partie des objets dérobés fut découverte dans un bois proche de Versailles, où l'on s'empara de deux hommes qui furent soupçonnés. L'un accusa l'autre qui opposa un démenti à son accusateur et, l'affaire n'ayant pu être tirée au clair, n'eut pas de suite.

Que l'on comprend la recommandation faite, le jour de la Pentecôte 1699, au prince romain Vaini, par Sa Majesté qui venait de lui remettre une fort belle croix du Saint-Esprit enrichie de diamants :

— Prenez garde qu'on ne la coupe!

En décembre de la même année, Monseigneur — qui, vraiment, jouait de malchance! — laissa son chapeau dans un cabinet du château de Meudon où il était venu souper. Il y avait à ce chapeau une boucle de 1.000 pistoles qu'on lui subtilisa pendant qu'il était à table; le voleur n'osa pas prendre en même temps un bouton de diamant qui était au retroussis de ce chapeau parce que sa valeur, 4.000 pistoles au moins, en rendait la vente difficile, sinon impossible.

Trois mois plus tard, le voleur était découvert; c'était un nommé Lhuillier, sous-inspecteur des bâtiments de Meudon. Il avait donné à sa maîtresse un des diamants, monté sur une bague, et en avait vendu un autre à un Parisien

moyennant 1.300 livres. Mais, ayant envoyé trois autres diamants au bijoutier qui avait monté la bague en lui demandant d'en faire une croix, on lui fit remarquer que la chose était impossible et qu'il fallait davantage de pierres; il promit de les apporter.

Entre temps, le joaillier eut des soupçons; il demanda l'avis d'un de ses confrères; selon lui, ces diamants ressemblaient à ceux qui avaient été dérobés à Monseigneur d'après la description qui en avait été publiée. Il fut impossible à Lhuillier de nier, mais, sur la prière de Monseigneur, le Roi ne prononça pas d'autre peine que le bannissement du royaume.

Déjà, en 1693, un vol de vaisselle d'or et d'argent avait été commis chez Monsieur avec la complicité de deux tambours, les nommés Joli-Cœur et Faitout. En janvier 1701, cinq assiettes de vaisselle d'or avaient disparu du palais de Versailles; un mois après, elles étaient découvertes avec deux autres assiettes de vermeil parmi les hardes d'un charretier des chariots de Sa Majesté. Il fut arrêté sur-le-champ, mais nous ignorons quel sort lui fut réservé.

Au début de l'année 1703, le cabinet de Moreau, premier valet de chambre du duc de Bourgogne, fut forcé et on s'empara de 12.500 livres, dont 8.500 appartenaient au prince; il eut toutes les peines du monde à obtenir que Moreau acceptât les 4.000 livres qui lui avaient été dérobées personnellement.

Enfin, un pamphlet, publié à Cologne en 1710, relate quelques autres vols qui ne semblent pas imaginaires<sup>1</sup>.

1. *L'Art de plumer la poule (sic) sans crier*, Cologne, 1710, pp. 90 à 100.

C'est, d'abord, l'enlèvement, par « deux gail-lards assurément pas bêtes », des tapisseries et des meubles garnissant une chambre proche du cabinet du Roi, et sous ses yeux! Il crut que les meubles enlevés allaient être remplacés par d'autres... qui n'arrivèrent jamais.

Peu de temps après, fut commis un vol autrement original quant à son objet, celui du pot de chambre en argent du Roi dissimulé sous son lit! Des perquisitions furent prescrites avec ordre de pendre les voleurs dans la cour de Versailles pour servir d'exemple.

Les auteurs du larcin s'en étant confessés n'obtinrent l'absolution qu'à la condition de restituer l'objet ou sa valeur s'il avait été vendu, ce qui était le cas. Un franciscain s'offrit pour servir d'intermédiaire et remettre le prix du vase de nuit à Sa Majesté, avec le secret espoir que la somme lui serait abandonnée pour son couvent. Il n'en fut rien et Louis XIV empocha les cent pistoles, au grand désappointement du confesseur.



Ces larcins nous prouvent que malgré sa toute puissance, le Roi Soleil n'était pas exempté de ces prélevements que, sous tous les régimes, des filous opèrent sur les biens mobiliers.

Mais, parfois aussi, Louis XIV pouvait se réjouir de la probité d'un courtisan, et l'anecdote suivante en témoigne.

Le 19 février 1715, Sa Majesté reçut l'ambassade de Perse dans la grande galerie de son château de Versailles. L'audience fut magni-

fique et les plus grands seigneurs du royaume avaient exhibé leurs plus riches parures, le Roi le premier.

En allant de son appartement à son trône, une des plus belles perles de la couronne se détacha de son habit; elle roula jusqu'aux pieds du marquis de Lange. Ce gentilhomme la ramassa et fut surpris de trouver un joyau aussi admirable. Quelques jours plus tard, il la rendit au Roi en même temps qu'il lui présentait un placet : « Sire, je supplie Votre Majesté de me pardonner la liberté que je prends de lui présenter la perle des placets. »

Après s'être fait expliquer cette phrase énigmatique, Louis XIV s'empressa d'accorder la faveur sollicitée.

Le *Mercure galant*, où nous avons découvert cette anecdote, ajoute que le marquis de Lange ne se reposa pas sur les lauriers de ses ancêtres; ils eurent en lui un digne successeur à qui l'on pouvait dire :

*Si la gloire descend sur toi par tes aïeux,  
Celle de leurs enfants retombe aussi sur eux.*

*LES LOTERIES  
PENDANT LE GRAND SIÈCLE*

En 1539, sous le prétexte de détourner ses sujets de « jeux dissolus », mais, en réalité, pour renflouer le Trésor épuisé par des guerres ruineuses, François I<sup>er</sup> institua une loterie dont l'administrateur, « le maître », était tenu de verser chaque année au Roi deux mille livres tournois. Le but visé ne fut pas atteint et cette tentative fut rapidement abandonnée.

Les Italiens qui vinrent en France à la suite de Marie de Médicis y répandirent le goût des loteries. Dans leur patrie, ce jeu portait le nom de blanque, venant de ce qu'il comportait des cartes blanches (*Carta bianca*), ne donnant droit à aucune attribution, et des cartes noires qui, seules, gagnaient.

Ceux qui voulaient miser à une blanque le déclaraient au lieutenant civil qui enregistrait les « soumissions », puis ils se rendaient à l'hôtel de ville pour verser le montant de leurs mises<sup>1</sup>.

1. Les souscripteurs aux loteries ne donnaient pas toujours leurs noms véritables. Sauval (*Histoire et recherches des antiquités de Paris*, Paris, 1724, t. I, p. 67) nous apprend que « les avares faisaient porter leur argent par des enfants nés coiffés en prenant leurs noms. Les fortunés y portaient eux-mêmes leurs noms et leur argent. Les bizarres s'y mirent sous des noms capricieux. Les dissolus sous des noms de débauchés. Les enjoués sous des noms de farceurs et de laquais. Et, comme si le sort se plaisait à ces sortes de caprices,

Il était procédé aux tirages de la manière suivante : une boîte contenait des bulletins numérotés indiquant le nom du participant ou une devise choisie par lui; dans une autre boîte étaient, pêle-mêle, les billets blancs et les billets noirs; sur ces derniers était indiqué le lot attribué par le sort. Un enfant de douze à quatorze ans puisait simultanément de la main droite et de la main gauche un billet dans chaque boîte.

A l'origine, ces lots consistaient en « bagues, joyaux d'or et d'argent et autres marchandises », tous plus ou moins démodés, qui encombraient les magasins des marchands ou dont la valeur élevée ne permettait pas leur mise en vente dans les conditions habituelles.

Il faut attendre le règne de Louis XIV pour voir éclore de nombreuses loteries, appellation nouvellement en usage en Italie (*lottaria* ou *lotteri*).

Il y en eut de toutes sortes : loteries commerciales, loteries spéculatives particulières, loteries de libéralité, loteries de bienfaisance, loteries d'Etat et loteries de préciosité.

## I

Parlons d'abord de ces dernières. Les Précieuses de l'hôtel de Rambouillet tiraient avec le plus grand sérieux : d'une urne, des billets où était écrit quelque néologisme, d'une autre urne, des billets portant le nom d'un de leurs familiers. Il appartenait ensuite à celui que le sort

il distribua deux gros lots à un maître des Comptes sous le nom de Petitjean et à un conseiller au Parlement sous celui de marquis de Mascarille. »

avait désigné de glisser dans sa conversation l'expression nouvelle qu'il avait eu ainsi mission de mettre à la mode.

Après le mariage de Julie d'Angennes, Mlle de Scudéry essaya de faire revivre le cercle des Précieuses et, dans les dix volumes de son roman *Clémie*, elle dépeignit ses contemporains et décrivit quatre sortes de loteries de son invention :

« La première consistait à tirer au sort des bons mots, des proverbes satiriques, des calembours chargés de sous-entendus. La seconde correspondait aux loteries d'amour où le gagnant était condamné à prendre le ton d'un amoureux languissant ou d'un jaloux, à donner des témoignages d'affection plus précis : madrigaux, compliments, révérences, baisers aux bras, à la joue, à la bouche, sans parler d'alliances fictives et de cent autres innocentes et jolies bagatelles. Une troisième loterie autorisait les favorisés du sort à donner un ordre à une personne de la société ; elle permettait, au choix, de demander à l'un une chose conforme à ses goûts ou de se moquer d'un autre en le taquinant sur ses manies. La quatrième obligeait ceux que le sort avait choisis à divertir l'assemblée ou à lui offrir une collation<sup>1</sup>. »

C'étaient là jeux vraiment anodins et sans inconvénient.

## II

Dès la fin de l'année 1644 avait commencé le déclin de l'hôtel de Rambouillet. Serait-ce afin

1. *La loterie racontée par l'image*, Paris, 1936, pp. 9 et 10.

de tromper pour un temps son ennui que l'*incomparable Arthénice*, dédaignant les loteries de préciosité, sollicita du Roi la délivrance de lettres patentes l'autorisant à faire une loterie commerciale? Etant fille d'Italienne, le goût du jeu était inné en elle et l'idée de faire une loterie ne lui a certainement pas été suggérée par l'im-pécunieux Vaugelas qui pensait payer ainsi ses dettes. Malheureusement, il mourut avant le tirage auquel il ne fut jamais procédé, le Parlement s'étant opposé, à la requête des six corps des marchands de Paris, à l'enregistrement des lettres patentes qui avaient été délivrées le 31 décembre 1644.

Douze ans plus tard, la marquise eut une malchance égale lorsqu'elle s'associa au banquier italien Lorenzo Tonti, l'inventeur des tontines, pour être autorisée à émettre 50.000 billets à deux louis afin de reconstruire en pierre le pont de bois ayant relié les galeries du Louvre et le faubourg Saint-Germain, détruit par un incendie. Bien que le Parlement et le Châtelet de Paris aient donné leur agrément, l'affaire échoua.

Ces échecs successifs suffisent peut-être à expliquer la mélancolique épitaphe que se composa cette femme qui avait eu un si grand renom :

*Ici gît Arthénice, exempte des rigueurs  
Dont l'âpreté du sort l'a toujours poursuivie;  
Et si tu veux, passant, compter tous ses malheurs,  
Tu n'auras qu'à compter les moments de sa vie.*

En 1660, à l'occasion de son mariage, le Roi accorda quelques priviléges de loteries commer-

ciales à divers particuliers; elles eurent toutes un plein succès, la Ville ayant suivi l'exemple de la Cour dont les premiers personnages avaient pris de nombreux billets. Le nouveau mode, très compliqué, des tirages, permettait aux joueurs de gagner plusieurs fois avec le même billet, ce qui constituait un attrait de plus.

Ces loteries commerciales ne furent pas très nombreuses car les commerçants, à qui elles causaient une concurrence préjudiciable, demandèrent au Parlement de s'opposer à l'enregistrement des lettres patentes qui étaient arrachées par surprise à Louis XIV.

Toutefois, à la date du 23 novembre 1693, Dangeau relate que la princesse de Conti revint de bonne heure de Meudon à Versailles pour tirer la « loterie des pendules », faite par les horlogers Martinet et Gribelin, afin de placer leurs plus beaux ouvrages. Des médailles tenaient lieu de billets.

### III

Les loteries faites par des particuliers dans un but spéculatif ne soulevaient aucune opposition de la part des commerçants, puisque leur négoce n'en souffrait guère. Pour instituer une telle loterie, il suffisait, et cela était indispensable sous peine d'être condamné à une forte amende, d'une autorisation royale enregistrée avec l'agrément du Parlement de Paris.

Les loteries de cette sorte furent assez fréquentes.

La première demande en parvint à Louis XIV en 1661. Elle ne pouvait pas ne pas être accueillie

favorablement puisqu'elle émanait de Mme de Beauvais, ancienne confidente d'Anne d'Autriche. Alors qu'elle avait une quarantaine d'années, elle avait eu le privilège de déniaiser le jeune prince, à l'âge de quinze ans. Elle ne lui avait rien refusé; comment celui-ci ne lui aurait-il pas accordé immédiatement la faveur qu'elle sollicitait? Elle désirait mettre en loterie son hôtel de la rue François Miron, d'autres maisons, des meubles et des bijoux afin d'installer son fils et de pourvoir aux besoins de son amant, le fameux La Vauguyon, car il va sans dire que cette femme n'envisageait nullement de distribuer ses billets gratuitement, ainsi qu'un grand personnage l'avait déjà fait — nous le verrons.

La même année, en 1661, Mme de Montespan fit une loterie à un louis le billet. On s'en entretint et s'en divertit par toute la France pendant l'hiver précédent le tirage. Tous se promettaient le gros lot de 100.000 francs; chacun faisait des châteaux en Espagne; une jeune fille, sur le point de se marier, voulut attendre le tirage dans l'espérance que, le gros lot lui échéant, elle trouverait un meilleur parti.

Il était plaisant de voir les précautions prises par les joueurs pour se rendre la fortune favorable : les uns se servirent de noms d'emprunt qui semblaient promettre le bonheur; les autres choisirent des noms dans lesquels entraît plusieurs fois la lettre L, croyant qu'il n'y en avait pas de plus favorable; certains veillèrent à ce que le nom adopté comptât un nombre impair de lettres; d'autres ne prirent leur billet qu'un jour indiqué dans les calendriers comme étant jour de chance; parmi ceux qui, au lieu d'un nom d'emprunt, préférèrent adopter une sentence, l'un se distingua par un trait d'esprit :

« Un seul *Louis* peut faire ma fortune », allusion délicate au monarque régnant.

Le *Mercure galant* publia une gravure représentant les préparatifs de cette loterie, et il prit soin de la commenter pour ses lecteurs.

« Le Roi est au milieu de la table. Vous pouvez croire qu'un si auguste témoin est capable d'empêcher les tours d'adresse et même d'en concevoir la pensée. L'homme qui est assis plus bas est un valet de chambre de Sa Majesté; il tient un sac où sont les billets. Il les donne par compte à Mme Colbert de Croissy et à M. le marquis de Dangeau, qui sont à ses côtés. Ils les comptent de nouveau et les distribuent à ceux qu'on voit autour de la table.

« Chacun a des boîtes devant soi et y met le nombre de billets marqués dessus. La table est couverte de bougeoirs afin que chacun puisse cacheter les boîtes. Tout ce qui est au-delà de ces bougeoirs sont de petits plats d'argent remplis d'eau pour refroidir les cachets qui, à la longue, se seraient échauffés. M. de Condom, présentement évêque de Meaux, [*il s'agit de Bossuet!*] est à un bout de la table. Toutes les boîtes passent par ses mains, et il y appose un second cachet. Elles sont visitées par M. de Montausier qui les met dans une corbeille, d'où on va les porter dans des sacs attachés contre la muraille.

« Je ne vous dis point que tout ce qu'il y a de plus illustre à la Cour est autour de cette table. Il vous est aisé d'en juger : M. le duc du Maine et Mlle de Nantes s'y acquittent de leur emploi avec toute la bonne grâce imaginable. C'est un charme de voir leur adresse... »

Le gros lot de 100.000 francs échut, comme par hasard, au Roi qui reçut, en plus, deux bourses contenant chacune 100 louis d'or; le

Dauphin reçut un lot de 10.000 francs; la Reine, Monsieur et Mlle de Scudéry gagnèrent chacun une bourse contenant 100 louis d'or.

Empressons-nous d'ajouter que Sa Majesté remit sur-le-champ en loterie ces 100.000 francs; il en fut fait six lots : l'un de 50.000 francs alla à un chirurgien des gardes de Son Altesse Royale et cinq lots de 10.000 francs firent la joie de diverses personnes que le sort n'avait pas favorisées au premier tirage.

Les thuriféraires ne manquèrent pas pour célébrer le geste généreux de Louis XIV; ils rimèrent maint flatteur madrigal que publia le *Mercure galant*. Voici, peut-être, le meilleur... ou le moins mauvais :

*Oui, les siècles suivants auront peine à le croire;  
La Justice, l'Honneur, la Sagesse, la Gloire  
Accompagnent le Roi.*

*Tout fléchit sous sa loi.  
Le Ciel le favorise et même la Fortune,  
Pour le suivre partout, lui paraît importune.  
Son grand cœur et ses yeux ont les mêmes objets.  
Il voudrait que son sort tombât sur ses sujets,  
Mais, pour ne pas jouir de son bonheur extrême,  
Louis, le Grand Louis, seul semblable à lui-même,  
Qui ne vainc que pour pardonner,  
Ne gagne aussi que pour donner.*

A la date du 21 février 1687, Sourches rapporte que le duc de Noailles eut une assez forte querelle avec Mme de Montespan, dont le prétexte paraissait être les loteries; elle se plaignait, avec assez d'aigreur, que personne ne pouvait plus mettre son argent à la loterie

qu'avec la permission du duc de Noailles, car il s'en était rendu entièrement le maître. Ce fut dans ce temps-là — poursuit le mémorialiste — que le Roi ordonna qu'on fermât la loterie en cours, dont le fonds se serait bientôt élevé à plusieurs millions tant tout le monde était déchaîné pour y mettre son argent.

Cela n'empêcha pas le monarque d'aller à Marly pour assister au tirage de la loterie qu'il avait donné l'ordre d'arrêter. Deux jours après, on apprit qu'un nommé Tranchepain et quatre marchands de Paris avaient eu le gros lot de 50.000 livres et que, étant venus le querir, le Roi leur avait donné quelques-uns de ses gardes pour les escorter jusqu'à Paris.

#### IV

A l'exception des loteries « de préciosité », il n'a été question jusqu'ici que de loteries dont les billets étaient mis en vente au bénéfice personnel des organisateurs. Or, sous le règne de Louis XIV, nombreuses furent les loteries dont les billets étaient distribués gratuitement à certaines personnes particulièrement favorisées. Le nom leur a été donné de loteries de libéralité.

En 1656, lorsque Mazarin voulut se défaire de pièces d'orfévrerie et de bijoux qui avaient cessé de lui plaire, il songea à en constituer les lots d'une blanque, tout comme aurait fait un quelconque commerçant. On lui fit facilement comprendre que, même sous la forme d'une loterie, un ministre, et à fortiori un premier

ministre, ne pouvait user de ce procédé pour se défaire d'objets précieux lui ayant appartenu. Il se résigna donc à distribuer gratuitement les billets de la loterie projetée à ses courtisans. Tous furent gagnants et tous furent satisfaits.

Le 2 mai 1664, donc plus de trois ans après la mort de Mazarin, Louis XIV se décida à suivre l'exemple que lui avait donné son ministre et il écrivit à Colbert une lettre qui nous dévoile quelles étaient ses intentions :

*« Je voudrais faire une loterie comme celle que M. le cardinal fit, c'est-à-dire qu'il n'en coûte rien à personne qu'à moi. Je serai bien aise de surprendre le monde et, pour cela, je n'en ai parlé qu'aux Reines. Je ne veux pas qu'elle soit de plus de 30.000 pistoles, lesquelles, étant bien employées, me feront avoir bien des bijoux, car des hardes, je n'en veux point. Je veux le gros lot de 500 pistoles; pour les autres, je ne m'arrête pas à un prix fixe et ce qu'il y aura de plus bas, d'un prix médiocre, est ce que j'aimerais le mieux. On pourra avoir des bagues, des bracelets, des montres, des crochets, des étuis. Il faut une cassette jolie pour enfermer tout, qui fera un lot en son particulier. »*

Et, quelques jours après, il envoie à Colbert la liste des six cents personnes à inviter à ces fastueuses fêtes de l'Île enchantée que clôtura le tirage de la magnifique loterie « de pierreries, d'ameublements, d'argenteries et autres choses semblables, où il y avait autant de billets heureux que de dames, afin que celles-ci, après avoir été royalement régalees pendant leur séjour à Versailles, ne s'en retournassent pas sans emporter quelques faveurs du Roi ».

Le sort fit tomber le gros lot entre les mains de la Reine<sup>1</sup>.

Le 4 mai 1685, une autre loterie fut offerte pour laquelle les dames de la Cour reçurent 3.000 billets gratuits. Il n'y avait que vingt-quatre billets noirs correspondant à quatre lots de cinq cents livres chacun et vingt lots de bijoux. La loterie dura avant et après le souper auquel Sa Majesté convia les dames qui étaient de la loterie; ils étaient dix-sept à table. Les bijoux tombèrent en différentes mains. Par un bonheur extraordinaire — nous dit Dangeau — les quatre lots d'argent échurent à Mlle de Lœwenstein; ce bonheur ne fut peut-être pas aussi extraordinaire que le prétend le mémorialiste, car il était le maître de la loterie et devait épouser lheureuse gagnante l'année suivante.

Quelques mois plus tard, Sa Majesté renouvela sa libéralité lors du mariage de sa fille, Mlle de Nantes, avec M. le Duc [de Bourbon]. Quatre boutiques, figurant les quatre saisons de l'année, étaient installées dans le grand salon de Marly, avec, pour lots, des étoffes magnifiques, des bijoux et de l'argenterie; des billets gratuits avaient été distribués aux invités. Lorsque le tirage eut pris fin, le Roi répartit entre ceux que le sort n'avait pas favorisés ce qui restait dans les boutiques. Au dire de Voltaire, la générosité de Louis XIV dépassa la prodigalité des empereurs romains.

Le 30 août 1685, la famille royale jouit de la même distraction; Mlle de Blois eut le gros lot.

Les 9 et 12 février 1686, nouvelles loteries dont la munificence royale fit les frais; on vit même

1. Marigny, *Oeuvres en prose et en vers*. Relation du 14 mai 1664.

Monseigneur procéder au tirage, assisté de Mme de Montespan. A la deuxième de ces loteries, Mme de Beringhen eut le gros lot et Sa Majesté, qui avait des billets noirs, envoya un fort beau miroir d'argent à Mlle de Rambures.

En janvier 1689, le prince de Conti, suivant l'exemple de son maître, consacra mille pistoles pour offrir aux dames de la Cour une blanque composée de riches étoffes, d'éventails et de bijoux.

Le 15 juillet 1700, loterie chez Mme de Maintenon.

Le 6 janvier 1704, à Marly, le Roi fait jouer chez la même personne quelques bijoux qui étaient dans son armoire, « bijoux d'or, d'argenterie et beaucoup d'autres choses anciennes », qu'il a soin de faire remplacer à chacun de ses voyages.

Mêmes réjouissances, à Marly toujours, les 29 janvier 1706, 16 février 1711, 8, 12 et 22 novembre 1712 et 27 janvier 1713. Le 8 février suivant, à Versailles, Sa Majesté fit porter son dîner chez Mme de Maintenon où il y eut une petite loterie de belles étoffes de Perse pour les dames qui avaient eu l'honneur d'être invitées à dîner.

Il en fut de même en 1715, alors que Louis XIV n'avait plus longtemps à vivre et que sa compagne, bien vieillie, ne devait pas prendre grande joie à assister à de telles séances; cependant Mme de Maintenon tirait comme les autres dames de la Cour, et elle donnait, presque toujours sur-le-champ ce que le sort lui attribuait : étoffes, joyaux, objets d'argenterie...

Toutes ces loteries étaient offertes par le Roi pour se distraire; elles ne comportaient guère que des billets noirs offerts gracieusement, c'est

dire que tous les participants gagnaient obligatoirement.

## V

Il n'en était pas et il ne pouvait pas en être de même pour les loteries de bienfaisance.

La première et la plus importante peut-être des loteries de cette sorte fut celle qui fut créée en 1658 au profit des hôpitaux généraux de France; elle fut reconstituée plus tard sous le nom de loterie de l'Hôpital général de Paris. Mme de Sévigné y gagna trente pistoles et, plus tard, elle en eut quelque remords qu'elle exprima à Mme de Coulanges en lui écrivant le 19 avril 1700 :

*« Se peut-il un plus grand malheur dans une pareille occasion? Cependant j'ai eu l'âme assez intéressée pour préférer ce vilain petit billet noir à un billet blanc. »*

Cet exemple devait être suivi par de nombreux hôpitaux. En 1699, par l'Hôpital de Lyon pour 10.000 louis, et par l'Hôpital de Toulouse pour 20.000 louis. En 1700, les Hôpitaux de Paris, de Lyon, de Troyes et d'Angers firent des loteries se montant respectivement à 60.000, 50.000, 15.000 et 15.000 louis.

C'est au moyen d'entreprises semblables que purent subsister des communautés religieuses, que furent reconstruites des églises et que purent être libérés des chrétiens captifs dans les Etats Barbaresques.

Mais la plus importante loterie de charité fut incontestablement celle dont la duchesse de Bourgogne prit l'initiative au début du mois de mars 1700 au profit des pauvres de Versailles

à qui le dixième de la recette était destiné. Louis XIV lui apporta tout son appui.

Elle obtint un tel succès que le chiffre de 20.000 pistoles, rapidement dépassé, fut porté à 46.000. Les billets noirs furent écrits par le Roi lui-même et il prit la peine de mêler tous les billets noirs parmi les billets blancs, un à un. Dangeau, chargé du tirage avec Beauvillier et Noailles, eut la sagesse de s'abstenir, de n'écrire, de ne mêler, de ne souscrire aucun billet. Il a noté dans son *Journal*, à la date du 20 avril 1700 :

« Le Roi, en sortant du Conseil, vint faire un tour à la loterie de Mme la duchesse de Bourgogne qu'on commença à tirer à neuf heures du matin dans le salon qui est entre l'appartement de cette princesse et la galerie... Monseigneur se donna lui-même la peine de cacheter les boîtes; Messeigneurs ses enfants, Mme la duchesse de Bourgogne, M. le Duc, Mme la Duchesse, Mme la princesse de Conti et M. le duc du Maine les cachetèrent aussi. On m'envoya à marquer dans le salon pendant le dîner afin qu'on ne perdit pas de vue les billets et les boîtes. On travailla encore après le dîner jusqu'à dix heures du soir, et puis Mme la duchesse de Bourgogne fit porter dans son petit cabinet ce qui restait de billets et de boîtes à remplir et mit la clef dans sa poche...

« Le Roi — qui avait pris médecine — alla dans le salon pour continuer à faire tirer la loterie. Monseigneur y fut toute la matinée et y revint l'après-midi après le conseil. Elle fut achevée de tirer à sept heures. Le Roi avait commandé que sa boîte fût tirée la dernière afin que, s'il manquait quelques billets, aucun particulier n'en souffrît et que cela retombât sur lui seul. Il n'y eut nul mécompte, quoiqu'il y eût 47.000 billets à tirer et 24.000 boîtes à remplir.

On fait porter toutes ces boîtes dans l'appartement de M. le cardinal de Bouillon, en bas, où elles sont rangées par milliers, par centaines et par dizaines, et on les distribua par quatre fenêtres donnant sur le jardin. On mettra à chaque fenêtre en dehors une étiquette pour marquer les milliers qui s'y distribueront. »

Le gros lot, qui était de 4.000 louis d'or, a été gagné par un nommé Damblart, garde du corps, sa femme, les trois sœurs de sa femme et sa servante. Le second lot, de trois mille livres, échut à un chapelier et le troisième, de deux mille, à des garçons chirurgiens associés. Un crocheteur, furieux de n'avoir pas gagné, se tua avec sa femme. Un prisonnier, détenu alors à Rouen, avait envoyé quatre demi-louis pour les mettre à cette loterie; M. de Torcy lui fit tenir sa boîte par le procureur général. On ignore si la chance le favorisa...

## VI

Le succès inattendu de la loterie de la duchesse de Bourgogne incita Louis XIV, dix jours plus tard, à exploiter, au profit du Trésor appauvri par les guerres, le goût de ses sujets pour ce jeu de hasard.

Sur le rapport du Contrôleur général Chamilard, le Conseil du Roi exposa, dans un arrêt du 11 mai 1700, que « Sa Majesté ayant remarqué l'inclination naturelle de la plupart de ses sujets à mettre de l'argent aux loteries particulières, à celles que des communautés ont eu la permission de faire pour l'entretien et le soulagement des pauvres, même à celles qui se font dans les

pays étrangers, et désirant leur procurer un moyen agréable et commode de se faire un revenu considérable pour le reste de leur vie, même d'enrichir leurs familles en donnant au hasard des sommes si légères qu'elles ne puissent leur causer incommodité, a jugé à propos d'établir à l'Hôtel de Ville une loterie royale de 10 millions ».

Elle se composait de 400.000 billets à deux louis d'or chacun et devait fournir 500.000 livres de rentes viagères, variant entre 300 et 20.000 livres; ces 20.000 livres constituaient le gros lot. Le 5 juin, le Roi augmenta la loterie de 40.000 billets pour distribuer 485 lots d'argent comptant.

Au sujet de cette loterie, le *Mercure galant* de mai 1700 a inséré une note (nous n'hésiterions pas à dire aujourd'hui un communiqué) qui est un modèle du genre :

« Ceux qui ont mis à cette loterie ne peuvent en avoir que de la satisfaction. Même s'ils ne sont pas parmi les gagnants, ils doivent être ravis qu'après que des inconnus et même des amis aient joui d'une rente qui ne leur aura rien coûté ou si peu, le fonds retourne au Roi ou à l'Etat parce que, moins le Prince et l'Etat auront de besoins, moins le Prince sera obligé de tirer de l'argent de ses sujets. Ils auront la satisfaction d'avoir contribué au bonheur de 485 familles, bénéficiaires des lots d'argent comptant.

« S'ils sont parmi les gagnants, ce leur sera un grand avantage de se voir avec une rente considérable pour un versement si modique. A leur mort, ils auront le plaisir de voir que la rente dont ils ne pourront plus jouir retournera au Trésor. Les personnes obérées n'auront plus à

craindre leurs créanciers. — Ceux qui veulent mettre à la loterie ne se pressent jamais parce qu'ils pensent qu'elle ne sera pas remplie de si tôt. Voilà le caractère des Français; ils ne font qu'à la dernière extrémité ce qu'ils ont résolu de faire. En venant souscrire tardivement, on sera écrasé par la foule, mais il sera trop tard. »

Il faut croire que les participants ne furent pas aussi nombreux qu'on l'avait espéré et que les souscripteurs *ne s'écrasèrent pas* comme on le craignait, car, le 3 novembre, le nombre des billets dut être ramené à 175.000, en même temps que les chances de gain étaient réduites dans la même proportion.

En 1704, quatre ans plus tard, une nouvelle loterie fut émise : 20.000 billets à 100 livres permettaient de gagner 594 lots d'une importance variant entre 50 et 3.000 livres de rentes perpétuelles. Cette formule agréa au public.

Une nouvelle loterie fut ouverte l'année suivante. Il y eut deux séries de billets. La première série, émise à 20 sols le billet, ne fut remplie qu'en novembre 1707 après deux prorogations. Quant à la tranche à dix livres le billet, elle fut un fiasco; une faible partie des billets trouva preneurs et aucun tirage ne put avoir lieu. L'argent versé ne fut pas rendu, mais le garde du Trésor remit, en échange des billets, des titres de rentes perpétuelles calculées à 4 % du montant en capital des billets.

Dès lors, on conçoit qu'aucune autre loterie ne fut plus tirée au profit de l'Etat pendant le règne de Louis XIV.

## VII

Se rappelant la chance extraordinaire qui avait fait gagner à la Reine le gros lot à la première des loteries royales en 1664, celle non moins extraordinaire qui fit aussi du Roi le gagnant du gros lot de 100.000 francs à la loterie de Mme de Montespan (où d'autres membres de la famille royale avaient été de même favorisés largement), et celle, plus extraordinaire encore, qui avait valu à la future Mme Dangeau les quatre lots les plus importants de la loterie de 1685, on est naturellement conduit à se demander si la chance n'était pas parfois quelque peu aidée.

Il semble bien qu'il en a été souvent ainsi.

En rendant compte de la loterie de 1664, un contemporain n'a pu s'empêcher de remarquer : « Quoique le sort ait accoutumé de décider de ces présents [les lots offerts par le Roi], il s'accorda sans doute avec le désir de Sa Majesté, quand il fit tomber le gros lot entre les mains de la Reine<sup>1</sup>... »

D'autres exprimèrent la même idée en termes moins réservés, tel l'auteur de *l'Histoire et Recherches des antiquités de Paris*; il rapporte la conversation de l'organisatrice d'une loterie particulière avec une participante :

— Je désirerais bien, Madame, que la belle Fortune qui préside à votre blanque me distribuât ce cabinet.

1. Cité par Nolhac, *Hist. du château de Versailles*, Paris, Marty, 1911, t. I, p. 58.

— Il est retenu, Mademoiselle, mais vous aurez cette tapisserie qui coûte bien davantage.

« Vous figurez-vous bien — poursuit notre historien — que celles-ci conduisaient leurs blanches de telle sorte qu'elles s'en servaient pour s'acquitter des gages qu'elles devaient à leurs domestiques, des discrétiōns qu'elles avaient perdues, des galanteries qu'elles avaient promises. Vous imaginez-vous bien que celles-là revenaient chèrement à leurs participants ce qu'elles avaient eu à fort bon marché, débitaient de l'orfévrerie de Metz au prix de l'argent de Paris, retenaient d'autorité leurs meilleurs lots. En un mot, la plupart des dames qui ont fait des loteries ont tant gagné, pour parler d'elles avec discrétiōn, que les libérales comme les avares se sont laissées tenter au gain qu'on faisait<sup>1</sup>. »

Le soin pris par Dangeau de noter qu'il s'était abstenu de participer à la loterie de la duchesse de Bourgogne après avoir vu gagner sa future femme à une précédente loterie, prouve, à notre avis, que sa propre conduite n'avait pas été irréprochable. A la loterie de 1680 (pour laquelle, il est vrai, il avait pris douze cents billets) n'avait-il pas gagné personnellement un des principaux lots? Mme de Sévigné a décrit Dangeau en train de jouer :

« *Il ne songe qu'à son affaire et gagne où les autres perdent; il ne néglige rien; il profite de tout; il n'est pas distrait; en un mot, sa bonne conduite défie la fortune; aussi les 200.000 francs en dix jours, les 100.000 écus en un mois, tout cela se met sur le livre de sa recette. Il découvre le jeu; il tire ses conséquences, il voit ce qu'il y a à faire; j'étais ravie de voir cet excès d'habileté,*

1. Sauval, *op. cit.*, t. III, pp. 76 et 86.

*Vraiment, c'est bien lui qui sait le dessous des cartes.»*

Dans une autre lettre à sa fille, la marquise reparle de notre personnage et de sa manière de jouer : « C'est un aigle. »

Nous ne voyons pas comment de si brillantes qualités pouvaient s'exercer utilement au jeu de la loterie où la maîtrise du joueur ne peut nullement se manifester loyalement, bien que nous ne voulions pas croire que Mme de Sévigné, en qualifiant d'aigle notre personnage, ait voulu dire, par un mauvais jeu de mot, qu'il *volait* aussi bien que ce roi des oiseaux. Et cependant...

Une plaisante comédie de Dancourt — si habile à exploiter les aventures piquantes du XVII<sup>e</sup> siècle — révèle les procédés employés lors de l'organisation et des tirages de *La Loterie*, titre de sa pièce. L'auteur met en scène un Italien, assisté de la suivante de sa fille, d'un garçon de boutique et d'un domestique qui a entrepris de gagner quelque argent en montant une loterie particulière. Les lots sont des objets sans valeur : une souricière, une paire de « pantouches » (nom pompeux donné à des *souliers sans oreilles*), de petits mouchoirs, un paquet de cure-dents, un pot de pommade de limaçon, une bouteille d'eau de Cordoue, un bol D'OR... puisqu'une tache d'encre opportune a rendu illisible la dernière lettre du mot (la lettre E), qui eût transformé le lot en un objet d'un quelconque métal doré!

Il y avait cependant des lots importants : des dupes en faisaient les frais. Telle belle toilette est offerte à une grosse trésorière par un juif de la place des Victoires; une pendule de 500 écus est donnée à un jeune « académiste » de qui

est amoureuse la veuve d'un épicier; un service en vermeil est destiné par un conseiller récemment émancipé à une espèce de comtesse de Quimpercorentin; une croix de diamants a été achetée par une femme de qualité pour un petit notaire; un coffret de Chine rempli d'étoffes des Indes ira à la femme d'un rapporteur qui a fait prendre un bon tour à une mauvaise affaire.

Ainsi la loterie est « une nouvelle manière imaginée pour faire des présents et les recevoir avec bienséance ». Défilent ensuite sur la scène de nombreux personnages qui ont été dupés par l'organisateur de la loterie. Voyant que les lots que leur a attribués l'adroit coquin sont sans valeur, certains obtiennent, au moyen d'arguments frappants, la restitution du prix de leurs billets, plus les intérêts...

Telles étaient alors certaines loteries, aux dires des contemporains de Louis XIV.

## VIII

Pour compléter cet exposé des loteries tirées pendant le Grand Siècle, il nous reste à parler de l'une d'elles, la plus originale de toutes.

Des dames pieuses firent une blanque de charité, non point en faveur de leur paroisse ou de chrétiens captifs chez les infidèles, mais en faveur de leur confesseur, pauvre religieux de l'ordre de Saint-Augustin, à l'occasion de son élévation à l'épiscopat.

Pour le remercier d'avoir si bien dirigé leur conscience, elles décidèrent de lui offrir tout ce dont il pourrait avoir besoin dans sa nouvelle dignité. Pour cela, elles établirent autant de billets

de loterie qu'il y avait de pénitentes. Chacune d'elles eut ainsi, non à recevoir, mais à *acheter* personnellement l'objet désigné dans le billet que le sort lui avait attribué. L'une eut à fournir une mitre, une autre une crosse, la troisième un anneau, celle-ci un carrosse, celle-là six chevaux pour le traîner, etc., de telle sorte que le prélat arriva fort bien pourvu dans son évêché.

Chaque pénitente conçut un grand orgueil de la charge qui lui avait été imposée et celles à qui, par oubli, rien n'avait été demandé furent désespérées.

Une seule considération fut de nature à les consoler; elles n'eurent pas à s'interroger sur l'immoralité des loteries, question qui préoccupa fort théologiens et moralistes à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

XV

*LES EMPIRIQUES AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE*

De tout temps et en tout pays, les auteurs comiques se sont plu à montrer les défauts et les vices de leurs contemporains, plus pour distraire et pour amuser les spectateurs que dans le dessein de les corriger de leurs travers.

Les grands seigneurs, les précieux et les précieuses ridicules, les maris jaloux, les amoureux séniles, les serviteurs sournois, les magistrats, les avocats, les plaideurs, les apothicaires, les malades, les médecins eux-mêmes ont été bafoués tour à tour sans pitié.

Ces derniers surtout ont été en butte aux traits acérés d'un Molière qui, souvent malade et soigné sans succès par la Faculté, mit en scène à plusieurs reprises les disciples d'Hippocrate, si curieux avec leurs robes grotesques et leur jargon mi-français mi-latin qui éblouissaient les consultants.

Le succès des comédies où figuraient alors les médecins se comprend aisément au temps du Grand Roi.

Depuis plus d'un siècle, les praticiens étaient divisés : d'un côté, les partisans de la méthode galiénique qui préconisaient l'emploi des médicaments végétaux et prônaient les saignées et les purgatifs (Ecole de Paris) ; de l'autre, les disciples de l'Ecole de Montpellier pour qui il n'y avait de salut que dans l'émétique et les remèdes

chimiques, l'astrologie et la pierre philosophale aidant.

Nous avons maintes preuves de l'animosité qui dressait les uns contre les autres les tenants de ces deux écoles. En 1658, Vallot, premier médecin du Roi (médecin chimiste), guérit Sa Majesté au moyen de vin émétique. Aussitôt, Guy Patin critiqua amèrement son confrère :

« Ça a été une fièvre continue putride qui avait besoin seulement de la saignée et d'une diète rafraîchissante, avec de légers purgatifs, sans aucun besoin de vin émétique, comme ils publient qu'on lui a donné. S'il en a pris, apparemment ils ne lui en auront pas donné plus d'une once dissoute dans quelque infusion de séné. Et ce que notre maître Guénaut a fait mettre dans la *Gazette* n'a été que pour tâcher de canoniser ce poison, que les charlatans appellent un remède précieux et qu'on pourrait plus véritablement nommer pernicieux... Ce n'est pas la peine de dire que le vin émétique a sauvé le Roi, vu qu'il en a pris si peu qu'il ne se peut moins... Ce qui l'a sauvé a été son innocence, son âge fort et robuste, neuf bonnes saignées et les prières des gens de bien comme nous... Le tiers d'une once de vin émétique n'a donc servi qu'à faire babiller le gazetier, suivant la coutume. »

A l'occasion de la mort de la reine d'Angleterre, qui fut attribuée à une pilule d'opium prescrite par Vallot, le même Guy Patin renouvela ses attaques :

« Les charlatans tâchent, avec leurs remèdes chimiques, de passer pour habiles gens et plus savants que les autres, mais ils se trompent bien souvent et, au lieu d'être médecins, ils deviennent empoisonneurs. »

Cette guerre entre médecins galéniques et

médecins chimistes — si elle divertit le public (non sans inquiéter parfois les malades) et si elle inspira les auteurs comiques — eut pour résultat de susciter l'arrivée en France de nombreux étrangers, débarquant des régions méridionales. Bizarrement vêtus d'étranges oripeaux aux couleurs éclatantes, ils firent sensation. Mêlés aux médecins, confondus avec eux, ces charlatans débitaient à tous, moyennant le versement de bonnes espèces sonnantes et trébuchantes, des produits le plus souvent inoffensifs qu'ils présentaient comme d'infaillibles panacées.

Pendant le règne du Grand Roi, ils acquièrent une telle notoriété que La Bruyère n'a pas manqué de parler d'eux dans ses *Caractères* :

« Il y a dans les Cours des apparitions de gens aventuriers et hardis, d'un caractère libre et familier, qui se produisent eux-mêmes, protestent qu'ils ont dans leur art toute l'habileté qui manque aux autres et qui sont crus sur leur parole. Ils profitent cependant de l'erreur publique et de l'amour qu'ont les hommes pour la nouveauté; ils percent la foule et parviennent jusqu'à l'oreille du prince à qui le courtisan les voit parler, pendant qu'il se trouve heureux d'en être vu. Ils ont cela de commode pour les grands qu'ils en ont souffert sans conséquence et sont congédiés de même. Alors, ils disparaissent tout à la fois riches et décrédités, et le monde, qu'ils viennent de tromper, est encore prêts d'être trompé par d'autres<sup>1.</sup> »

Et le célèbre moraliste poursuit :

« Il y a déjà longtemps que l'on improuve les médecins et que l'on s'en sert. Le théâtre et la

1. La Bruyère, *Oeuvres*, Collect. des Grands Ecrivains, Paris, Hachette, 1865, t. I, p. 301.

satire ne touchent point à leurs pensions; ils dotent leurs filles, placent leurs fils aux parlements et dans la prélature, et les railleurs eux-mêmes fournissent l'argent. Ceux qui se portent bien deviennent malades; il leur faut des gens dont le métier soit de leur assurer qu'ils ne mourront point. Tant que les hommes pourront mourir et qu'ils aimeront à vivre, le médecin sera raillé et bien payé. Un bon médecin est celui qui a des remèdes spécifiques ou, s'il en manque, qui permet à ceux qui les ont de guérir son malade. La témérité des charlatans, et leurs tristes succès, qui en sont les suites, font valoir la médecine et les médecins; si ceux-ci laissent mourir, les autres tuent<sup>1.</sup> »



Après avoir cité, parmi les empiriques ayant acquis une certaine réputation<sup>2</sup> un nommé Barbereau qui fit fortune en prescrivant à ses malades l'usage d'une eau que l'on reconnut être de l'eau de Seine, La Bruyère mentionne l'arrivée en France, vers 1665, venant d'au-delà des monts, d'un Italien « à secrets » dont le nom même est énigmatique. Dangeau, Sourches, Saint-Simon, Mme de Sévigné et le P. Léonard l'appellent indistinctement Carro-Carri, Carer, Carrette, Carretti, Carretto...

Les uns et les autres nous renseignent sur le

1. La Bruyère, *op. cit.*, t. II, pp. 197 et 198.

2. Les noms de Sanguin, de l'abbé du Lucé, du P. Guitton et du capucin, le frère Ange, notamment, ont été retenus à l'époque.

personnage. Il se disait « Marquis Nicolas Cevoli, des marquis del Carretto, des comtes de Santa-Julia, Brovia, Niosa et Lodizio, fiefs impériaux dans les Langues du Piémont et de Montferrat, comte Cevoli en Toscane, patricien romain, citoyen noble de Savone, docteur de l'un et l'autre droit, en philosophie et en médecine ».

De fait, il avait pour père un aventurier, François Cevoli, fils naturel d'un carme. Ce François était parvenu à épouser la fille de Frédéric, marquis del Carretto, de qui Nicolas avait été le dix-neuvième enfant.

Aussi dépourvu de titres nobiliaires que de titres universitaires, Nicolas s'expatria et alla chercher fortune en France. Il ne put mieux faire que de se consacrer au soulagement de l'humanité souffrante.

La Bruyère le représente, arrivant avec, pour tout bagage, une recette qu'il appelle son prompt remède et qui est un poison lent. « C'est un bien de famille, mais amélioré en ses mains; spécifique contre la colique, il guérit de la fièvre quarte, de la pleurésie, de l'hydropisie, de l'apoplexie, de l'épilepsie. Forcez un peu votre mémoire, nommez une maladie, la première qui vous viendra à l'esprit; l'hémorragie, dites-vous? Il la guérit! »

Dans un factum, Cevoli-Carretto explique qu'il n'a voulu donner à son remède d'autre nom que celui de *Grand remède ou d'Eau de son puits*:

« C'est une petite fumée tirée du seul agent physique, extrait d'un véritable et unique mercure ressuscité du ténébreux royaume de Saturne, exalté jusqu'à la première roue philosophique, et non point jusqu'à la troisième, comme beaucoup l'ont voulu croire, sans considérer que, s'il était arrivé jusque-là, qui est l'extrême pointe

de l'Art, il ferait des effets et plus prompts et plus efficaces qu'il ne fait à présent.

« Ce remède, pris dans des liqueurs convenables, non seulement guérit toutes sortes de maladies, mais aussi il préserve de toutes sortes de maux, conserve la jeunesse et la vigueur et retarde la vieillesse et la mort jusqu'au terme prescrit par le Maître de la vie et de la mort. — Le prix de ce remède sans prix sera de cent livres le gros. — Et les trois gros formeront une des bouteilles desquelles le sieur marquis del Carreto a donné une si grande quantité qu'il s'est quasi réduit à la mendicité; et nous pouvons assurer avec vérité que l'invention de ce remède a coûté audit sieur marquis plus de cent pistoles le gros. »

Mais notre guérisseur avait d'autres remèdes dans son sac.

L'un était du même principe que le premier, avec cette différence qu'il n'était point exalté sur la première roue philosophique! C'était un remède certain pour purifier et renouveler le sang, pour guérir promptement les vérolés réduits à la dernière extrémité, les lépreux, les abcès internes, toutes sortes d'ulcères et tous les vices de la peau.

Ce charlatan possédait aussi le secret d'une eau cosmétique « tirée par une différente fumée des mêmes principes » pour effacer tous les défauts du teint du visage, le conserver en un état fort agréable et empêcher toutes sortes de rides. De nos jours, nous rangerions cette eau parmi les produits de beauté!

Pour assurer l'efficacité de ces médicaments, il était recommander de ne distribuer aucun remède mécanique, à la réserve de trois, savoir :

1<sup>o</sup> l'eau contre les vents, le mal d'estomac et

la colique et pour aider la digestion; elle sera débitée à une pistole pour une bouteille d'un demi-septier;

2<sup>o</sup> l'eau contre les vapeurs, vertiges et apoplexies sera distribuée à vingt livres une bouteille d'un demi-septier;

3<sup>o</sup> les liqueurs nécessaires pour l'usage des deux premiers remèdes physiques<sup>1</sup>.

Que veut dire ce charabia? Nous ne nous chargerons pas de l'expliquer, mais nous sommes obligé de constater que, si incompréhensible qu'il soit, ce prospectus impressionnait fort les malades, à en juger par la liste des dix-huit personnes d'un rang très distingué que Cevoli-Carretto se vante d'avoir soignées, sans nommer les 1.463 malades qui se seraient adressés à lui, prétend-il; il cite un cardinal, trois maréchaux, des duchesses, des marquises et marquis, des comtes et un abbé qu'il aurait tous soustraits d'une mort certaine.

Saint-Simon a relaté que les médecins, jaloux à leur ordinaire, firent à cet intrus toutes sortes de querelles et de tours pour le faire échouer et tirèrent avantage tant qu'ils purent des insuccès qui survenaient. Il remarque :

« Les meilleurs remèdes échouent dans bien des maladies; à plus forte raison, on crierà au miracle lorsqu'un malade à l'agonie, abandonné par ses médecins, viendra à réchapper à la suite de l'administration du même remède, plus ou moins déguisé, par un guérisseur. Ce dernier trouvera toujours des excuses en cas d'insuccès, ne serait-ce que dans le retard que l'on a mis à l'appeler auprès d'un malade à toute extrémité. »

De la sorte, Carretto acquit une grande répu-

1. Bibl. nat., Fm3-69/2966 et Te 151-362.

tation, mais il n'empêche que La Bruyère a remarqué qu'il n'avait ressuscité personne; il n'avait rendu la vie à aucun. Un médecin, Fagon, et toutes les Facultés, avouez-le, ne guérissent pas toujours ni sûrement; au contraire, ceux qui ont hérité de leurs pères la médecine pratique et à qui l'expérience est échue par succession promettent la guérison...

Le moraliste poursuit son parallèle entre les médecins et notre empirique :

« Les médecins reçoivent pour leurs visites ce qu'on leur donne; quelques-uns se contentent d'un remerciement. Carro-Carri est si sûr de l'efficacité de son remède qu'il n'hésite pas à se faire payer d'avance. Si le mal est incurable, tant mieux; il n'en est que plus digne de son application et de son remède. Commencez par lui livrer quelques sacs de mille francs; passez-lui un contrat de constitution de rente; donnez-lui une de vos terres, la plus petite, et ne soyez pas ensuite plus inquiet que lui de votre guérison. L'émulation de cet homme a peuplé le monde de noms en O et en I, noms vénérables qui imposent aux malades et aux maladies. »

L'un des premiers malades qu'il soigna, le duc de Caderousse, depuis longtemps « pneumonique » et que l'on croyait incurable, fut si parfaitement guéri que l'on cria au miracle.

Il ne fut pas aussi heureux quand il fut appelé auprès de Mlle de Montlouet (avril 1683).

En février 1684, les *Nouvelles extraordinaires de divers endroits* signalent que celui qui traite le duc de La Feuillade n'est pas médecin, mais homme de qualité, qui a plus de trente mille livres de rente et est venu le soigner comme étant son ami. La santé du maréchal va de mieux en mieux par les soins et l'expérience consommée

du sieur Carretto; au moyen d'un emplâtre qu'il lui appliqua sur le nombril, il fit vider son abcès, procédé que notre Faculté n'avait pas encore trouvé.

La même année mourut Mme Legras, malgré les soins dont l'entoura notre guérisseur; il s'était fait verser douze cents livres d'avance, dont le mari demanda aux tribunaux la restitution.

Sourches nous apprend que, dans la mi-octobre 1685, le colonel de Bréauté mourut après avoir été traité par tous les médecins et même par le fameux Carretto dont la réputation avait été jusque-là si bien établie.

Voire! Cevoli-Carretto avait publié tant de factums pour se faire valoir qu'il se mit à dos presque tous les médecins de Paris, de Bruxelles, de Louvain, de Montpellier, de Reims, de Tournai, etc... Deux médecins de cette dernière ville s'attaquèrent à ses écrits et surtout à sa *Méthode rationnelle et méthodique de guérir contre les faux médecins et les abus de la saignée*, — un écrit farci de tant de propositions impertinentes, ridicules, sans un seul grain d'esprit ni de raison, fort bien fabriqué et imaginé pour tous les gens et si rempli d'injures, digne d'être jeté au feu! — La Faculté de Paris s'est étonnée de ce que ces deux médecins aient pris la peine de lire le chétif ouvrage de ce vendeur de fumée...

*Enfin, les doctes Facultés  
Vengent nos médecins sans raison insultés.  
Cevoli, terrassé par cette rude attaque,  
En vain, pour se remettre, étale son savoir  
Dans un livre nouveau nommé la Thériaque  
Qu'il débite à qui veut s'ennuyer à le voir.*

*Le dessein de ce titre est facile à comprendre  
 Et si vous voulez le savoir  
 C'est qu'il ne manquait plus à l'auteur que de [vendre]*

*La thériaque et l'orviétan  
 Pour être un parfait charlantan.*

Cevoli-Carretto ne fut pas long à répondre à ses ennemis :

*Seul contre tous les médecins,  
 Seul contre les Prélats de France,  
 Carretto seul suffit à de si grands desseins.  
 Tout Mons admire sa science  
 Et c'est un bruit commun chez ce peuple surpris  
 De cette abondance d'écrits<sup>1</sup>...*

Cette campagne hostile n'empêcha pas ce personnage d'être naturalisé français par la Chambre des Comptes en janvier 1685 avec permission de tenir un laboratoire, attendu que, « par une grande pratique et un long travail en chimie, il y a acquis des connaissances qui peuvent être très utiles au public<sup>2</sup> ».

Cela ne fit pas obstacle à ce que, huit mois plus tard, le marquis de Carretto, se disant envoyé du duc de Savoie et qualifié de charlatan dupant le public, entrât à la Bastille sur ordre contresigné Colbert de Croissy; il fut transféré à For-l'Evêque le 5 septembre 1685, puis mis en liberté le 17 décembre suivant avec ordre de quitter le royaume après avoir payé ses dettes<sup>3</sup>.

Cet ordre semble avoir été rapporté puisque,

1. Bibl. nat. 4° Te 10-69 et Fm3-69/2966, 2967 et 2968.

2. Bibl. nat. O I 29, f° 92.

3. Bibl. Arsenal, Archives de la Bastille, 10420 et 12474.

le 12 mai 1688, nous le voyons soigner le marquis de Mortemart qui se trouvait à toute extrémité<sup>1</sup>.

Bien mieux, malgré les attaques dont il était toujours l'objet de la part des médecins, Cevoli-Carretto fut appelé auprès de la Dauphine lors de sa dernière maladie, ainsi que l'a rapporté Dangeau dans son *Journal* :

24 mars 1690. — Mme la Dauphine [qui refusait de continuer à prendre du quinquina] se porte un peu mieux. Le Roi a envoyé un courrier à Caret qui est à Tournai; il lui ordonne de venir en diligence. Mme la Dauphine souhaite fort de le voir et croit qu'il pourra lui donner quelque bon remède. On compte qu'il arrivera dimanche.

26 mars. — Mme la Dauphine s'était mieux portée toute la journée, mais Caret arriva le soir; elle le vit un moment et il sentait si fort que cela lui donna des vapeurs; elle ne put l'entretenir. On le fit baigner; on lui donnera un habit neuf afin qu'il puisse la voir demain.

27 mars. — M. Caret a vu et entretenu Mme la Dauphine; il a demandé que son premier médecin lui donnât par écrit tous les accidents de la malade et, après cela, il veut mettre aussi son avis par écrit pour le donner au Roi, à Monseigneur et à Mme la Dauphine; après quoi, il recevra les ordres.

29 mars. — Mme la Dauphine est entièrement déterminée à se mettre entre les mains de Caret qui ne répond point du tout de la guérir. Il n'a pas voulu lui donner de remèdes qu'elle ne l'ait commandé et que le Roi y ait consenti.

30 mars. — Mme la Dauphine a pris des remèdes de Caret ce matin à huit heures. Elle a

1. Dangeau, *Journal*, Paris, 1854, t. II, p. 119.

eu tout le jour de grandes vapeurs qui ressemblent fort à des convulsions et, ce soir, Caret, voyant que les remèdes qu'il avait donnés, irritaient son mal au lieu de le soulager, a dit au Roi qu'il voyait bien qu'il ne pouvait rien faire pour la santé de Mme la Dauphine. Le Roi a remis auprès d'elle les médecins ordinaires qui sont Messieurs Daquin, Fagon, etc. M. Caret s'en retournera en Flandre. Après des hauts et des bas, la Dauphine expira le 20 avril 1884.

Quelques années plus tard, au mois de juin 1694, Carretto eut à soigner une nièce par alliance de Mme de Sévigné, Mme de Coulanges. La correspondance échangée à cette occasion nous renseigne abondamment sur la conduite et les procédés de notre empirique.

Atteinte alors de coliques et d'enflure de son estomac et de son ventre, la malade considéra qu'elle avait perdu son temps et son argent en s'adressant à son médecin ordinaire Saint-Donat. Avec l'approbation de « toutes les bonnes têtes qu'elle a consultées », elle se mit entre les mains de Caretto qui lui fit prendre des médecines et des eaux de Saint-Myon dans lesquelles elle fait tomber sept gouttes de sa fameuse liqueur. Mme de Coulanges a été assez mal de ces remèdes les deux premiers jours; mais ensuite elle s'en est trouvée beaucoup mieux.

Parmi les familiers de la malade, l'abbé Tétu ne pouvait souffrir ni la personne ni la conversation de Carretto, à tel point qu'il avait déserté la maison de Mme de Coulanges parce que le guérisseur venait tous les jours passer des temps infinis avec elle, — qui, d'ailleurs, n'aimait guère cet importun. Mais, « quand il y va de la vie, il sait bien que faire qui cela ne sait faire.

*L'abbé, qui veut être le maître partout, admire Mme de Coulanges et trouve mauvais, entre cuir et chair, qu'elle ne se défasse pas de Carretto puisqu'il lui déplait, écrit le mari à Mme de Grignan le 28 juin 1694, jour où sa femme, tournée du côté de la vie, se trouve beaucoup mieux qu'elle n'a encore été. Elle a donné à dîner à Carretto, au maréchal de Bellefonds; vous croyez bien que l'abbé Tétu n'a pas été de ce repas... Carretto dit toujours qu'il part mercredi pour l'Italie; mais il promet à sa malade des gouttes et la manière dont elle aura à se conduire pendant son absence.»*

C'est l'époque où le personnage voulait faire reconnaître dans sa patrie ses droits sur les biens et les titres de la maison des Carretto que lui avaient enlevés d'autres héritiers plus puissants que son père.

Ce voyage, s'il eut lieu, fut de courte durée puisque Coulanges écrit, le 6 août 1694, à Mme de Sévigné que «sa femme était dans le dernier changement causé par un grand dérangement et une insomnie extraordinaire, nonobstant quoi Carretto a voulu la faire baigner; son estomac s'en est trouvé si affaibli que le guérisseur lui-même a suspendu les bains et les gouttes; elle ne digère plus; elle rend le peu qu'elle mange; en un mot, elle ne sait plus où elle en est, et tous les gens occupés d'elle se trouvent bien embarrassés. Faut-il quitter Carretto? Ne faut-il pas? Faut-il aller à Bourbon cette automne sans perdre de temps? Enfin, que faut-il faire?

«Après avoir passé trois nuits entières sans fermer l'œil, elle a enfin dormi quatre ou cinq heures. Je suis assuré que cette rechute ne vous plaira point, car elle se trouve encore comme dans les premiers temps, ce qui fait voir l'inuti-

lité de tout ce qu'elle a pris jusqu'ici pour les chasser. L'abbé Tétu triomphe et bat des mains, et ce triomphe ne sert qu'à déplaire et à mettre en colère, car quel autre parti prendre?...

« Nous avons eu bien des affaires avec Carretto. On l'avait mis d'une partie à Vaugirard avec Mmes de Louvois, de Créquy, Bernières. Mme de Coulanges y avait fourré une petite Mme de Séchelles, fort jolie, et dont Carretto disait qu'il était amoureux passionné; on espéra que cette passion réjouirait la compagnie, et tout cela se passa de travers. La marquise de Créquy outre la pièce; M. de Barbezieux parut touché de la petite dame, et le tout pour rendre Carretto jaloux; enfin, on en vint si bien à bout que celui-ci s'en retourna furieux à Paris, en traitant Mme de Coulanges d'infâme qui n'avait amené cette jeune femme que pour la vendre à son cousin.

« Cela fut si plaisant qu'on n'a pas parlé d'autre chose à Paris; mais vous croyez bien que tous les acteurs de la pièce n'ont fait qu'en rire et que tout le ridicule en est tombé sur le marquis de Carretto; si on l'avait mieux connu, on ne l'aurait point admis en si bonne compagnie. Il a été longtemps sans revenir voir Mme de Coulanges; mais, comme elle avait à recourir à lui, elle a chargé le P. Gaillard de lui demander pardon et le Prince paraît à l'heure qu'il est avoir mis tout son ressentiment sous les pieds du crucifix; enfin, comme Mme de Coulanges est retombée dans cette pétoffe, il y a bien des gens qui la trouvent hardie d'avoir repris les remèdes de Carretto. »

A la fin de ce mois d'août, la malade avait un très bon visage et elle était fort engrangée, mais elle ne se tint cependant pas encore pour guérie.

Elle s'est remise aux gouttes de Carretto, avec l'intention pourtant de laisser passer quelques jours sans en prendre; elle est au surplus délivrée des fréquentes visites du *marquis* parce qu'il a été lui-même assez malade et qu'il ne sort point encore.

Quelques jours plus tard, Mme de Coulanges se portant « assez joliment » envoya à son *marquis* une tabatière en or, pesant deux cents écus et coûtant dix louis de façon, sous prétexte qu'elle avait du tabac meilleur que le sien. Le *marquis* n'a même pas daigné l'en venir remercier et il a publié qu'elle lui avait fait un présent où il y avait plus d'invention que de magnificence! Il prétend lui avoir donné pour deux cents pistoles de bouteilles de son élixir. Jamais, il n'y eut un homme plus extravagant et Mme de Coulanges est bien heureuse d'en être défaite. Elle avait fini par le considérer comme un fou!

Cependant, étant retombée malade vers la mi-novembre, elle continua les remèdes de Carretto; elle les avala sans confiance et sans succès, car, écrit-elle à Mme de Sévigné, « *je crois que ce serait encore pis de changer tous les jours de médecin; il faut prendre patience et être bien persuadé qu'on ne meurt que quand il plaît à Dieu* ».

Une semaine après, elle répète à sa même correspondante :

« *J'avale sans fin des gouttes de Carretto, et tout ce que je sais c'est qu'elles ne me font point de mal; il y a peu de remèdes dont on puisse dire autant!* »

« *Ma santé est assez mauvaise*, écrit-elle le 10 décembre, *Carretto exerce son art très inutilement sur ma personne; il me donna, il y a quelques jours, une médecine qui me fit de très*

*grands maux; mais il dit, comme don Carlos,*  
Tout est pour mon bien. »

Voilà qui ne parvient pas à convaincre la malade; en avril 1695, constatant que Carretto n'avait pas fait mieux que Saint-Donat, son précédent médecin, elle se confie à Helvétius, ce qui suggéra à son mari cette réflexion désabusée :

« *Je n'aime point à la voir courir d'empirique en empirique; elle me paraît une personne égarée qui cherche le bon chemin et qui ne peut le trouver* <sup>1.</sup> »

Il semblerait que cet Helvétius — qui avait acquis renommée et fortune en soignant avec succès la duchesse de Chaulnes, puis le Dauphin, avec l'ipécacuana, alors une nouveauté, — réussit une nouvelle cure tout aussi merveilleuse puisque, en septembre suivant, Mme de Coulanges mande à Mme de Sévigné, dont la fille était souffrante :

« *Je vais vous parler bien habilement du mal de Mme de Grignan, c'est-à-dire du mal d'esto-*

1. Qu'advint-il de Carretto? En juin 1698, Mgr le Grand-Duc a mandé à Monsieur que Carretto avait gagné son procès à Florence. Il était mis en possession de plusieurs terres dans ses Etats et qui valent bien 50.000 livres de rente; il avait été reconnu héritier de la maison des Carretto et, en conséquence, il avait droit de demander plus de 100.000 livres de rente qui sont dans l'Etat ecclésiastique et dont, croit-il, le pape le fera mettre en possession. « Ainsi, cet homme que nous avons vu ici faisant la médecine et que nous traitions de visionnaire sur sa naissance et sur ses biens, se trouve effectivement homme de bonne maison et fort riche. » A cette information, puisée dans le *Journal de Dangeau*, Saint-Simon se borne à ajouter : « En effet, cet empirique vécut encore longtemps en grand seigneur. » On ignore le lieu et la date de son décès.

*mac, qui n'est autre chose que le mien; j'ai éprouvé par mon impatience toutes sortes de remèdes, trop heureuse si ces expériences lui peuvent être utiles! Carretto m'a donné, pendant neuf mois, de ses gouttes, qui ne m'ont point fait un mal sensible, mais qui m'ont grésillée à un tel point, sans me raccommoder l'estomac, que je vous avouerai confidemment qu'elles m'ont causé une seconde maladie.*

*« Venons à Helvétius : il m'a donné une préparation d'absinthe qui m'a tout à fait rétabli l'estomac. Comme cela fait quelque impression de chaleur, très légère pourtant; il m'a fait prendre des eaux de Forges, dont je me trouve à merveille. Je commence à engraisser; je mange du fruit; je dine et je soupe; en un mot, mon amie, je ne suis plus la même personne que j'étais il y a deux mois. Vous voyez bien pourquoi je vous conte tous ces détails; ramenez-nous donc Mme de Grignan à Paris. Je vous promets qu'en trois mois, Helvétius et moi lui rétablirons l'estomac; c'est la cause de presque tous les maux. Je suis raccommodée avec le café; et, comme je ne sais point user d'une chose que je n'en abuse, j'en prends dans l'excès; ma petite absinthe est le remède à tous maux. »*

Mme de Coulanges était âgée de cinquante-quatre ans lorsqu'elle traçait ces lignes, et elle ne mourut que vingt-huit ans plus tard, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Reconnaissons donc qu'Helvétius ne l'avait pas trop mal soignée, bien qu'il fût lui aussi un simple charlatan et que ses livres fussent considérés comme des tissus d'absurdités<sup>1</sup>.

1. C'est à Helvétius que Saint-Simon confia son ami le duc de Beauvillier, que Fagon avait condamné. Il le rétablit en sept ou huit jours.



Il est curieux de constater que, dans le *Journal de la santé du Roi*, tenu par les médecins de Sa Majesté à partir de 1647, aucun d'eux n'a fait allusion aux empiriques qui évoluaient librement autour des plus grands personnages. Il est regrettable que le dernier de ces médecins, Fagon, n'ait pas continué à noter les accidents de santé de son malade après le 5 juin 1711. Nous ignorons, par suite, la répercussion qu'eurent, sur le monarque, les malheurs de la France et les cruels deuils familiaux qui assombrirent ses dernières années. Spécialement, nous ignorons ce que furent les réactions du premier médecin de Louis XIV lorsqu'un charlatan provençal fut introduit auprès du souverain expirant. Mais, nous sommes renseigné à ce sujet par Mlle d'Aumale, les Anthoine, Dangeau, Buvat, Desranges le marquis de Quincy, Saint-Simon et surtout par un agent secret au service de l'Espagne, l'abbé Torriano-Mascara.

Lisons donc les lettres que ce dernier adressa les 29 et 30 août 1715 au marquis de Grimaldo, premier ministre d'Espagne, en les complétant par les informations glanées dans les écrits de divers contemporains.

« *Aujourd'hui, tout le monde crie au miracle; tous ceux qui viennent à Versailles et toutes les lettres qui en arrivent crient au miracle, et qu'un ange est venu du ciel et qu'il a sauvé le Roi... Madame même a envoyé tout exprès un domestique à la marquise d'Alluye; les amis s'envoient des ambassades et se félicitent les uns les autres; mais, à mon avis, ce n'est pas encore le moment*

*de chanter victoire et triomphe. On dit qu'un homme inconnu, qu'un homme qu'on n'attendait pas, en l'espèce c'est un chimiste de Marseille (nommé d'abord Lamour, puis Brun), prétend avoir un secret de famille infaillible pour guérir la gangrène et pour arrêter aussitôt ses progrès. »*

Saint-Simon qualifie le personnage d'espèce de manant provençal fort grossier; pour les Anthoine, dont l'un était garçon ordinaire de la chambre du Roi, il aurait été médecin; Buvat précise qu'il exerçait la médecine à Beauvais, ou, selon un anonyme, à Amiens; Mlle d'Aumale et Desgranges voient en ce personnage un empirique, un charlatan, ce qu'il semble avoir été en réalité. Desgranges ajoute qu'il était un ancien gondolier du canal de Versailles et Mascara révèle qu'il avait logé depuis trois ans à l'hôpital des Quinze-Vingts et qu'il avait été chassé naguère de la Faculté parce qu'il était un charlatan.

Ayant appris en chemin, de Marseille à Paris, l'extrême du Roi (Saint-Simon), le Provencal s'adressa au duc d'Orléans, le 28 avril 1715 (dix-neuvième jour de la maladie) à onze heures du matin. Voyant Sa Majesté dans un état désespéré et comme abandonné de ses médecins, le Prince amena le visiteur à la Cour où, « à la honte de la médecine » (Dangeau), il entra en conférence avec les médecins en présence de la duchesse d'Orléans, et des ducs du Maine et de Toulouse.

Après avoir protesté qu'il n'était ni médecin, ni chirurgien, ni apothicaire, qu'il possédait sept cents livres de rente et qu'il ne demandait rien, il exposa les qualités de son remède et assura avoir guéri plusieurs personnes d'une maladie semblable à celle du Roi.

Fagon, « mal prévenu contre les empiriques »,

s'insurgea contre celui-ci; ses confrères de la Cour, suivant l'avis de leur chef, dirent qu'ils ne consentiraient point qu'on donnât un remède dont ils ne connaissaient ni la nature ni les effets (Anthoine).

C'est ce que Saint-Simon traduit ainsi :

« Fagon voulut dire quelque chose et le manant le malmena fort brutalement, ce dont Fagon, qui avait accoutumé de malmener les autres et d'en être respecté jusqu'au tremblement, demeura tout abasourdi. »

« *Les médecins, poursuit l'abbé Mascara, ont questionné le Provençal pour savoir en quoi consistait son secret, de quoi il était composé, qui l'avait confectionné. Il répondit très simplement que lui-même l'avait fabriqué et que, dans sa composition, il entrait tels et tels ingrédients.* (Dangeau précise que cet élixir était fait avec le corps d'un animal, de la même manière à peu près qu'on fait les gouttes d'Angleterre avec les crânes d'homme.) *Ce breuvage sent fort mauvais.* »

Les contestations des médecins intriguèrent les Princes, mais, réfléchissant que les médecins avaient abandonné le Roi et que le Marseillais donnait encore quelque espérance, ils usèrent de leur autorité pour faire donner à Sa Majesté ce remède.

Au même moment, le duc d'Orléans, pour signaler son zèle, conduisit au lit de Louis XIV le guérisseur; il lui tâta le pouls qu'il trouva comme celui d'une personne mourante; il dit cependant qu'il n'y avait pas encore lieu de désespérer; que, vu l'état de Sa Majesté, il n'osait pas assurer absolument qu'il guérirait, mais que son remède pouvait encore produire son effet; si on avait donné son élixir dès le commencement,

il l'aurait infailliblement guéri, mais il avouait qu'il était un peu tard. On lui ordonna de le faire prendre au malade, s'il pouvait encore lui être utile (Anthoine).

Lorsqu'on lui parla de ce nouveau médicament, le Roi, déjà préparé à la mort et, jugeant toute tentative inutile, ne voulait pas tenter l'expérience. A la fin, comme il n'y avait pas grand mal à cela, Brun donna de son *Elixir vitae* au malade après en avoir absorbé lui-même (Dangeau). Il en versa quatre gouttes dans trois cuillerées d'Alicante. « *Sa Majesté l'a approché de son nez et l'odeur assez forte l'a d'abord rebuté, puis il l'a bu, à midi.* »

« *C'est une chose extraordinaire; mais il est de fait que le Roi est ranimé, qu'il a recouvré l'esprit, le sens et toute son ancienne vigueur et vivacité. On lui a donné un bouillon, qu'il a gardé, et il a pris et avalé très facilement un biscotin, qu'auparavant il ne pouvait avaler.* »

Un changement si subit et si peu espéré donna une grande idée de la capacité du Marseillais qui ajouta à son elixir des bouillons composés qu'il fit prendre d'heure en heure; ils donnèrent des forces et de l'appétit au malade, au grand étonnement des médecins bien confus de voir un effet si prompt d'un remède qu'ils avaient rejeté (Anthoine).

Comme la plupart des gens sont extrêmes en tout, et surtout les dames, elles voulaient qu'on jetât tous les médecins de la Cour et de la ville dans la rivière (Dangeau).

Vers six heures, « *le malade était retombé dans son ancien mauvais état. Alors, les médecins se déchaînèrent contre le donneur de remède; le pauvre homme s'excusait et croyait qu'on allait le pendre.* »

Le même jour, sur les huit heures du soir, « *on lui redonna de l'Elixir vitæ qui a produit, de nouveau, son excellent effet. Le Roi a dormi tranquillement quatre heures. Le mal de la jambe est stationnaire et, présentement, il se trouve en meilleur état que précédemment. Le grand point, c'est que cette amélioration continue. Ce qui est très certain, c'est que tous les médecins de la Cour sont honnis; tout le monde en parle avec indignation, honte et mépris. Telle est la grande nouvelle, aujourd'hui* »...

« Le 29 au matin, la plaie va bien, et on la soigne. Si ce bon temps se continue jusqu'à demain au lever du soleil, les médecins sont d'avis que le Roi pourra guérir. Tout aujourd'hui, on a continué à donner, de huit heures en huit heures, le remède de Brun que l'on a fait entrer dans la chambre du Roi, avec les autres médecins, toutes les fois que Sa Majesté a pris de l'élixir. Il a paru que ce spiritueux ranimait le malade et lui donnait plus de force que la veille. » (Dangeau.)

« A huit heures du soir, le Roi a pris une nouvelle dose du remède que certains regardent comme un peu d'huile qu'on remet dans une lampe qui s'éteint et qui s'éteindra entièrement dans peu de temps. » (Dangeau.)

« Pendant toute la nuit, Sa Majesté poussa des soupirs fréquents; il ne perdit point la parole, ni la connaissance, comme cela avait eu lieu les jours précédents, ce que l'on attribua à la vertu de l'élixir. Comme les médecins de la Cour n'avaient pas approuvé le remède, ils virent là une occasion de traiter le Marseillais d'ignorant et de charlatan et ils dirent que la témérité qu'il avait eu de donner un remède inconnu méritait d'être punie, ce qui causa à cet

homme une si grande peur qu'il se retira — le 30 à quatre heures du matin (Dangeau) — disant qu'il aurait pu guérir le Roi si on l'avait appelé plus tôt, mais qu'il était venu trop tard pour le bien du royaume; il ne reparut plus à la Cour. » (Anthoine.)

A en croire Mlle d'Aumale, un second empirique aurait été introduit auprès du mourant le 31 août. Il semble que succéda à Brun, non un empirique, mais le médecin Agnan, appelé par la duchesse du Maine qui souhaita qu'on donne le remède que ce médecin emploie contre la petite vérole; on accéda à ce désir puisqu'il n'y avait plus aucun espoir (Dangeau et Quincy).

Après la mort du Roi, « *Fagon, estimé, vénétré, contemplé et redouté jusqu'à présent comme une indulgence plénière, est tombé dans un si grand mépris et une abomination si générale qu'il a pris le parti, avec sa vieille, brutale et désagréable figure, de se retirer.* »

Ainsi le premier médecin de Louis XIV, ennemi déclaré des empiriques, se trouva indirectement être la victime de l'un de ces trop nombreux pseudo-médecins « d'autant plus accrédités qu'ils sont moins médecins et qui se font ordinairement un titre ou d'un savoir incompréhensible et visionnaire ou même de leur ignorance ».

NOTA. — A en croire Voltaire, le Roi aurait eu déjà recours à un empirique lorsqu'il tomba malade à Calais, en 1658 : « Un empirique d'Abbeville l'aurait guéri avec du vin émétique, que les médecins de la Cour regardaient comme un poison. Ce bonhomme s'asseyait sur le lit du malade et disait : Voilà un garçon bien malade, mais il n'en mourra

pas ». — En réalité, cet empirique paraît avoir été un médecin d'Abbeville. Guy Patin et Sismondi nous apprennent qu'il se nommait du Saulcy ou du Sauzai; la Martinière et Reboulet, sans le nommer, disent qu'il était médecin.

## TABLE DES MATIÈRES

---

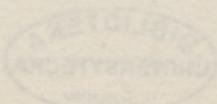
AVANT-PROPOS .....	7
I. — Le Grand Roi était-il grand?.....	11
II. — L'Empoisonnement d'Henriette d'Angleterre. ....	19
III. — Un Auteur de sept ans.....	39
IV. — Une Réception académique en 1694....	51
V. — Une Imposition de bonnet cardinalice..	75
VI. — Le Visionnaire de Salon.....	83
VII. — La Religieuse noire.....	101
VIII. — Une Ambassade du Maroc en France..	129
IX. — Un Amant de Mme des Ursins.....	149
X. — L'Enlèvement de Monsieur le Premier..	171
XI. — Le Mariage du prince de Léon.....	187
XII. — Un Saint-Simon Italien .....	213
XIII. — Vols et Voleurs à la Cour.....	225
XIV. — Les loteries pendant le Grand Siècle....	235
XV. — Les Empiriques au XVII <sup>e</sup> siècle.....	257



pas à... En réalité, cet empêchement pouvait être dû à un accident à Abbeville. Goy, évidemment, et ses amis déclarent qu'il se dérangea du festival, ou du moins, de Montauban et Rodez, sans le moins dire qu'il était en état.

### TABLE DES MATIÈRES

1	.....	La mort d'Annan
11	.....	Le Général Bois-Rémy
12	.....	L'Institution universitaire d'Angleterre
13	.....	Pékin
14	.....	Un Autogire de tout au
15	.....	1894
16	.....	Qui fut l'électeur souverain du 1894
17	.....	Une imprécision des pouvoirs émissaires
18	.....	Le Vieux Paris
19	.....	Le travail dans l'ouvrage
20	.....	Le travail dans le commerce
21	.....	Le travail dans la guerre
22	.....	Le travail dans les mœurs
23	.....	Le travail dans la famille
24	.....	Le travail dans la religion
25	.....	Le travail dans la littérature
26	.....	Le travail dans la science
27	.....	Le travail dans la politique
28	.....	Le travail dans la philosophie



A C H E V É  
D'IMPRIMER LE 20 FÉVRIER 1957  
DANS LES ATELIERS DE L'IMPRIMERIE  
FIRMIN-DIDOT, MESNIL-SUR-L'ESTRÉE  
(EURE), POUR LE COMPTE DE LA  
LIBRAIRIE ARTHÈME FAYARD



Dépôt légal n° 311.

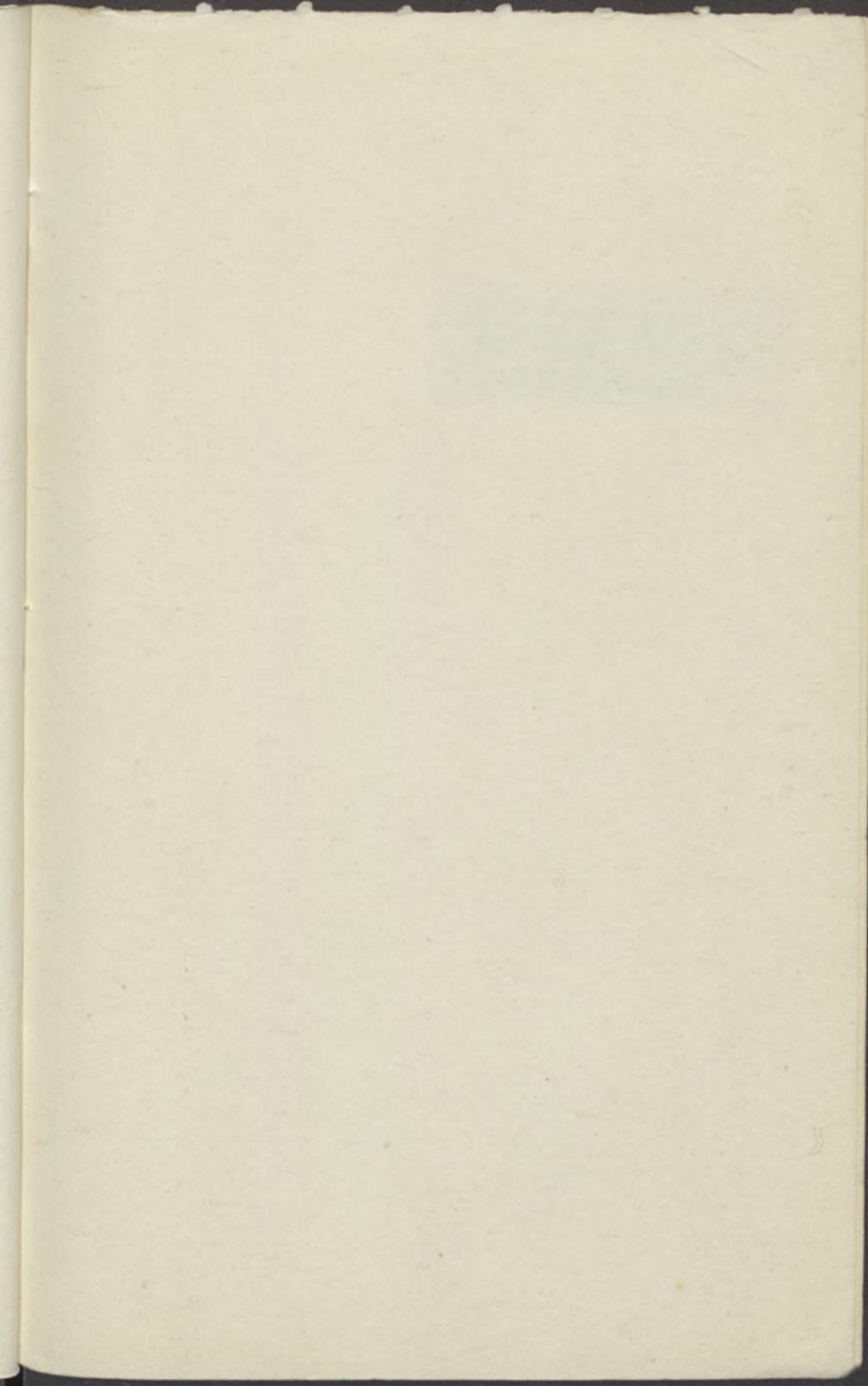
1<sup>er</sup> trimestre 1957.

3673

2001-00000001

2012-00000001

2005

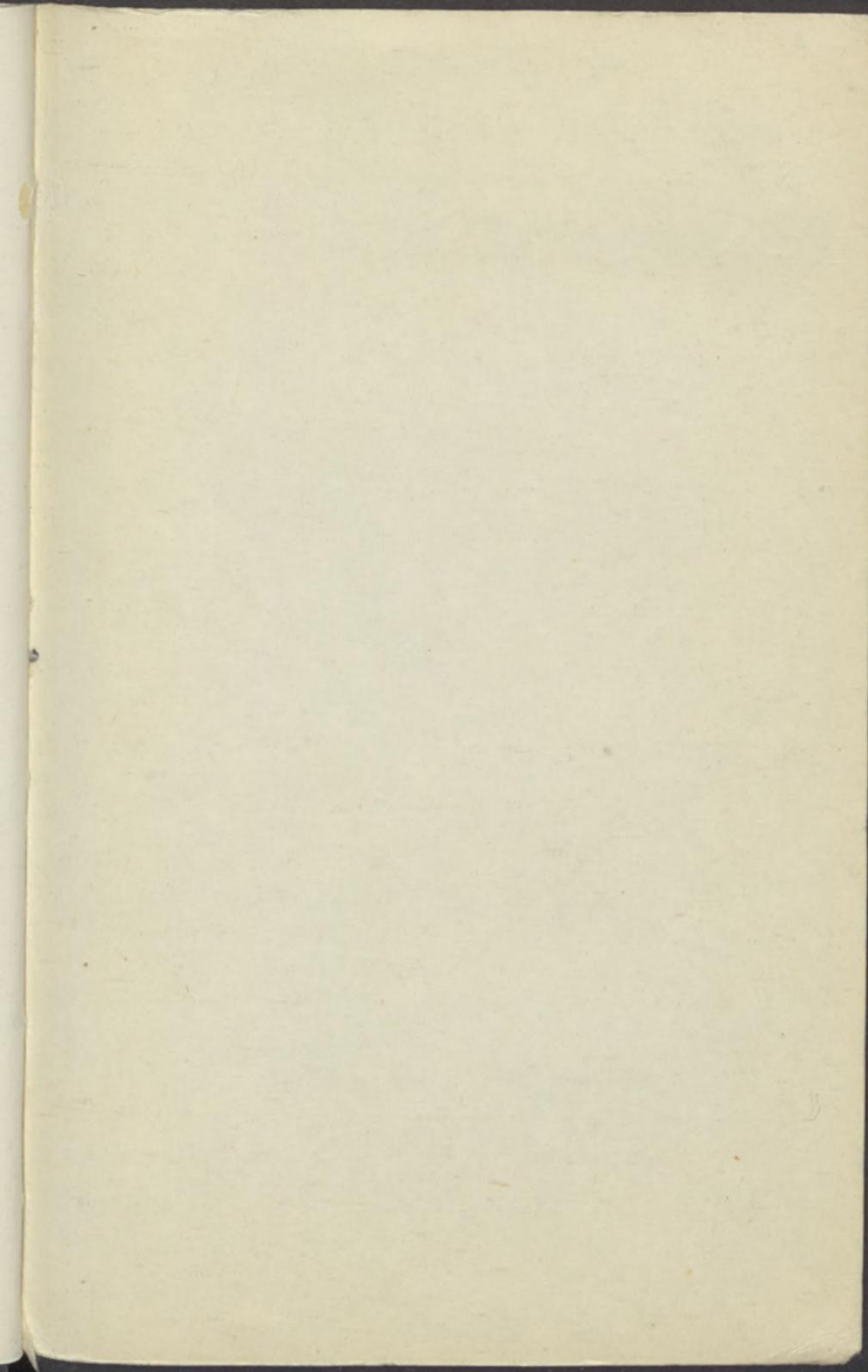


30, /

Biblioteka Główna UMK



300046278714



Biblioteka Główna UMK



300046278714

4102400  
R THÈME

FAYARD

## HISTOIRE

- Jacques Chastenet . . . . . Godoï  
de l'Institut
- — . . . Le Parlement d'Angleterre
- Georges Colomb . . . . . Vercingétorix
- Adrien Dansette . . . . . Le Boulangisme
- Jean Fourcassié . . . . . Villèle
- Louis Hastier . . . . . Nouvelles Révélations sur  
Louis XVII
- — . . . La Vérité sur l'Affaire du Collier
- — . . . Vieilles Histoires, Étranges Énigmes  
(Première Série)
- J. Lucas-Dubreton . . . . . Le Monde enchanté de  
la Renaissance
- François Piétri . . . . . Napoléon et le Parlement
- René Sébillot . . . . . Survol de l'Histoire de France

---

Imprimé en France



Imp. du Carré, Paris

5<sup>e</sup> Édition

Prix : 700 francs

+ T. L.

4102400  
Biblioteka Główna UMK



R THÈME

FAYARD

300046278714

## HISTOIRE

x-rite

colorchecker CLASSIC



+

L

Imprimé en France



5<sup>e</sup> Édition  
Prix : 700 francs

+ T. L.

Imp. du Carré, Paris

... . . . . Godoï

ement d'Angleterre

. . . Vercingétorix

. Le Boulangisme

. . . . Villèle

es Révélations sur  
Louis XVII

r l'Affaire du Collier

, Étranges Énigmes  
(ère Série)

Monde enchanté de  
la Renaissance

on et le Parlement

'Histoire de France